

Annexe

# Journal officiel des **LIBRARY** Communautés européennes

N° 141

Septembre 1971

Édition de langue française

## Débats du Parlement européen

Session 1971-1972

Compte rendu in extenso des séances  
du 21 au 23 septembre 1971

Centre européen, Luxembourg

### Sommaire

Séance du mardi 21 septembre 1971 ..... 1

Reprise de la session, p. 1 — Excuse, p. 1 — Dépôt de documents, p. 1 — Dépôt d'une pétition, p. 3 — Félicitations à M. Westerterp, p. 3 — Désignation de membres du Parlement européen, p. 3 — Décision concernant la nouvelle procédure budgétaire, p. 3 — Décision sur l'urgence, p. 4 — Ordre des travaux, p. 4 — Limitation du temps de parole, p. 6 — Directive relative aux dispositions complémentaires pour compteurs de liquides, p. 6 — Pétition n° 4/70 : Situation des émigrés italiens dans la Communauté — Adoption d'un statut européen du travailleur migrant, p. 7 — Ordre du jour de la prochaine séance, p. 15.

Séance du mercredi 22 septembre 1971 ..... 16

Adoption du procès-verbal, p. 16 — Vérification de pouvoirs, p. 17 — Communications du Conseil, p. 17 — Renvoi en commission, p. 17 — Dépôt d'une proposition de résolution, p. 17 — Souhaits de bienvenue au président et au vice-président de la BEI, p. 18 — Autorisation d'élaborer un rapport, p. 18 — Situation monétaire, p. 18 — Ordre du jour de la prochaine séance, p. 73.

Prix : FF 8,50 / FB 75,-

(Suite au verso)

PE: Débats #141

## AVIS AU LECTEUR

En même temps que l'édition en langue française paraissent des éditions dans les trois autres langues officielles des Communautés : l'allemand, l'italien et le néerlandais. L'édition en langue française contient les textes originaux des interventions faites en langue française et la traduction en français de celles qui ont été faites dans une autre langue. Dans ce cas, une lettre figurant immédiatement après le nom de l'orateur indique la langue dans laquelle il s'est exprimé : (A) correspond à l'allemand, (I) à l'italien et (N) au néerlandais.

Les textes originaux de ces interventions figurent dans l'édition publiée dans la langue de l'intervention.

(Suite)

Séance du jeudi 23 septembre 1971 ..... 74

Souhais de bienvenue à un groupe de parlementaires norvégiens, p. 74 — Adoption du procès-verbal, p. 74 — Dépôt de documents, p. 74 — Réunion de commissions, p. 76 — Question orale n° 10/71 avec débat : articles de « Wieland Europa » parus dans l'hebdomadaire « Die Zeit », p. 76 — Renvoi du rapport sur le règlement portant modification du statut des fonctionnaires des Communautés européennes, p. 85 — Règlement fixant l'aide pour les graines de coton, p. 85 — Nomination d'un vice-président, p. 86 — Calendrier des prochaines séances, p. 86 — Adoption du procès-verbal, p. 86 — Interruption de la session, p. 86.

*Les résolutions adoptées lors des séances du 21 au 23 septembre 1971 figurent au Journal officiel des Communautés européennes n° C 100 du 12 octobre 1971.*

## SÉANCE DU MARDI 21 SEPTEMBRE 1971

## Sommaire

|   |   |  |    |
|---|---|--|----|
| 1. Reprise de la session .....  | 1 | Discussion d'un rapport de M. Bermani, fait au nom de la commission juridique :  |    |
| 2. Excuse .....   | 1 | M. Coppé, membre de la Commission des Communautés européennes .....  | 6  |
| 3. Dépôt de documents .....   | 1 | Adoption de la proposition de résolution   | 7  |
| 4. Dépôt d'une pétition .....   | 3 |  |    |
| 5. Félicitations à M. Westerterp .....  | 3 | 12. Pétition n° 4/70 : Situation des émigrés italiens dans la Communauté. — Adoption d'un statut européen du travailleur migrant. — Discussion d'un rapport de M. Califice, fait au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique : |    |
| 6. Désignation de membres du Parlement européen .....                                 | 3 | M. Califice, rapporteur .....  | 7  |
| 7. Décision concernant la nouvelle procédure budgétaire .....                         | 3 | MM. Müller, au nom du groupe chrétien-démocrate ; Bermani, au nom du groupe socialiste ; Laudrin, au nom du groupe de l'UDE ; Scarascia Mugnozza ; Coppé, membre de la Commission des Communautés européennes ; Califice .....                           | 8  |
| 8. Décision sur l'urgence .....   | 4 | Adoption de la proposition de résolution   | 15 |
| 9. Ordre des travaux :<br>MM. Laudrin ; Kriedemann .....                              | 5 |  |    |
| 10. Limitation du temps de parole .....   | 6 | 13. Ordre du jour de la prochaine séance ....  | 15 |
| 11. Directive relative aux dispositions complémentaires pour compteurs de liquides. — |   |  |    |

## PRÉSIDENCE DE M. BEHRENDT

(La séance est ouverte à 16 h 15)

M. le Président. — La séance est ouverte.

## 1. Reprise de la session

M. le Président. — Je déclare reprise la session du Parlement européen qui avait été interrompue le 9 juillet 1971.

## 2. Excuse

M. le Président. — M. Dewulf s'excuse de ne pouvoir assister à la présente période de session.

## 3. Dépôt de documents

M. le Président. — Depuis l'interruption de la session, j'ai reçu les documents suivants :

a) du Conseil des Communautés européennes, des demandes de consultation sur :

— la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant une

**Président**

- directive relative aux poids et dimensions des véhicules routiers utilitaires ainsi qu'à certaines conditions techniques complémentaires (doc. 105/71),
- ce document a été renvoyé à la commission des transports ;
- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à une directive concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux détergents (doc. 106/71),
- ce document a été renvoyé à la commission des affaires sociales et de la santé publique pour examen au fond et, pour avis, à la commission juridique ;
- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant une directive relative au rapprochement des législations des États membres concernant les produits de confiserie (doc. 107/71),
- ce document a été renvoyé à la commission des affaires sociales et de la santé publique pour examen au fond et, pour avis, à la commission de l'agriculture et à la commission juridique ;
- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil modifiant sa proposition d'un règlement financier applicable au budget des Communautés (Fonds social européen) — (doc. 109/71),
- ce document a été renvoyé à la commission des finances et des budgets pour examen au fond et, pour avis, à la commission des affaires sociales et de la santé publique ;
- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement portant modification de l'article 52 du règlement (CEE) n° 542/69 relatif au transit communautaire (doc. 110/71),
- ce document a été renvoyé à la commission économique pour examen au fond et, pour avis, à la commission des relations économiques extérieures ;
- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement portant organisation commune des marchés dans le secteur des fruits et légumes (doc. 111/71),
- ce document a été renvoyé à la commission de l'agriculture pour examen au fond et, pour avis, à la commission des relations économiques extérieures ;
- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à une directive pour la suppression des restrictions au déplacement et au séjour des ressortissants des États membres à l'intérieur de la Communauté en matière d'établissement et de prestation de services (doc. 112/71),
- ce document a été renvoyé à la commission juridique ;
- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement fixant les modalités d'application du règlement (CEE) n° 1408/71 du 14 juin 1971 relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés et à leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté (doc. 113/71),
- ce document a été renvoyé à la commission des affaires sociales et de la santé publique ;
- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement fixant l'aide pour les graines de coton pour la campagne de commercialisation 1971-1972 (doc. 114/71),
- ce document a été renvoyé à la commission de l'agriculture pour examen au fond et, pour avis, à la commission des finances et des budgets ;
- b) *du Conseil d'association CEE-Turquie :*
- le Sixième rapport annuel d'activité du Conseil d'association CEE-Turquie (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1970) (doc. 104/71),
- ce document a été renvoyé à la commission de l'association avec la Turquie ;
- c) *de MM. André Armengaud et Léon Jozeau-Marigné* une proposition de résolution relative à un projet de règlement définissant les caractéristiques des groupements communautaires d'intérêt économique (doc. 108/71),
- ce document a été renvoyé à la commission juridique pour examen au fond et, pour avis, à la commission économique et à la commission des affaires sociales et de la santé publique ;
- d) *des commissions parlementaires, les rapports suivants :*
- de M. André Rossi, fait au nom de la commission des finances et des budgets, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement portant modification du statut des fonctionnaires des Communautés européennes et du régime applicable aux autres agents de ces Communautés (doc. 115/71) ;



**Président**

— rapport complémentaire de M<sup>lle</sup> Astrid Lulling, fait au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, sur les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil relatives à

I - un règlement d'application de la décision n° 71/66/CEE du Conseil du 1<sup>er</sup> février 1971 concernant la réforme du Fonds social européen

II - une décision du Conseil portant application aux départements français d'outre-mer des articles 123 à 127 inclus du traité CEE

(doc. 116/71) ;

— rapport de M. Helmut Artzinger, fait au nom de la commission des finances et des budgets, sur la proposition modifiée de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à une directive concernant les impôts autres que les taxes sur le chiffre d'affaires frappant la consommation des tabacs manufacturés (doc. 117/71) ;

— rapport de M. René Lefèbre, fait au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement fixant l'aide pour les graines de coton pour la campagne de commercialisation 1971-1972 (doc. 118/71).

**4. Dépôt d'une pétition**

**M. le Président.** — J'ai reçu de M. H.J.M. Aben, au nom du bureau permanent du Mouvement européen des Pays-Bas, une pétition sur les articles de « Wieland Europa » parus dans l'hebdomadaire « Die Zeit ».

Conformément à l'article 48 du règlement, cette pétition a été inscrite au rôle sous le n° 2/71 et renvoyée à la commission juridique appelée à prononcer sur sa recevabilité.

**5. Félicitations à M. Westerterp**

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, notre collègue Westerterp a été nommé secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères des Pays-Bas.

Je suis certain d'être votre interprète à tous en le félicitant pour sa nomination à cette charge importante et en soulignant les regrets du Parlement européen de perdre, à un moment crucial de la vie parlementaire de l'Europe, un collaborateur qui avait su acquérir une large expérience, comme chef de division au secrétariat général du Parlement européen d'abord

et, depuis mai 1967, comme membre puis comme vice-président du Parlement européen.

Je suis persuadé qu'il continuera à œuvrer pour la cause européenne avec l'énergie et l'infatigabilité que nous lui connaissons.

**6. Désignation de membres du Parlement européen**

**M. le Président.** — Les présidents des États généraux des Pays-Bas m'ont fait savoir par lettre en date du 14 septembre 1971, que la délégation néerlandaise au Parlement européen a été renouvelée.

La Première Chambre des États généraux a désigné :

MM. Baas ; Broecksz ; Schuijt.

La Seconde Chambre des États généraux a désigné :

MM. Berkhouwer ; Bos ; Brouwer ; Engwirda ; Van der Gun ; de Koning ; Mommersteeg ; Notenboom ; Oele ; Van der Stoel et Vredeling.

La vérification de ces mandats aura lieu lors de la prochaine réunion du bureau, étant bien entendu que, conformément à l'article 3, paragraphe 3, du règlement, ces collègues siégeront provisoirement au Parlement et dans ses commissions avec les mêmes droits que les autres membres du Parlement.

Je félicite les membres dont le mandat a été renouvelé et je souhaite une cordiale bienvenue à nos nouveaux collègues.

**7. Décision concernant la nouvelle procédure budgétaire**

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, permettez-moi de vous soumettre quelques réflexions sur la procédure budgétaire que nous allons mettre en œuvre pour la première fois cette année.

Le traité du 22 avril 1970 portant modification de certaines dispositions budgétaires des traités instituant les Communautés européennes a accordé au Parlement européen des pouvoirs plus étendus en matière budgétaire.

Comme suite à ce traité, le Parlement a déjà modifié les articles de son règlement relatifs au budget.

Il reste conformément aux dispositions de ce traité et à celles de notre règlement, à régler l'organisation pratique de notre discussion budgétaire sur la base des travaux du bureau lors de sa réunion du 22 avril 1971.

Elle pourrait être la suivante :

Au cours de sa période de session d'octobre, soit environ dix jours après la communication du projet de budget par le Conseil au Parlement, qui, je le rappelle, doit être faite le 5 octobre, un débat

**Président**

général aurait lieu en présence du président en exercice du Conseil et du président de la Commission.

A l'issue de ce débat, votre président fixera, en exécution de l'article 23, paragraphe 3, du règlement, le délai dans lequel les commissions éventuellement saisies pour avis doivent communiquer leur avis à la commission compétente au fond.

J'attire d'ores et déjà l'attention de ces commissions sur le fait que le délai dont elles disposeront sera bref et impératif vu que le Parlement ne dispose que de 45 jours après communication du projet de budget pour statuer et qu'elles ont donc intérêt à commencer dès maintenant cet examen sur la base de l'avant projet, établi par la Commission exécutive, qui a déjà été distribué.

A l'issue de ce même débat général, votre président fixera, conformément à l'article 23 bis, paragraphe 3, le délai de dépôt des propositions de modification qui, je le rappelle, doivent être présentées par écrit, signées par au moins 5 membres et indiquer la disposition budgétaire qu'elles visent. La fixation de ce délai qui sera nécessairement bref et qui sera de l'ordre de dix jours, est indispensable pour permettre à la commission des finances et des budgets d'examiner les propositions de modification et de les traiter dans son rapport.

Lors de la période de session de novembre, le débat serait organisé de la façon suivante :

- *le mardi*, présentation et discussion du rapport de la commission compétente au fond avec les interventions de la Commission exécutive et du Conseil ; puis fixation du délai de dépôt des dernières propositions de modification introduites, notamment à la lumière du débat, du mardi soir au mercredi matin ;
- *le mercredi*, après-midi, réunion de la commission compétente au fond afin d'examiner les propositions de modification et d'établir un rapport complémentaire ;
- *le jeudi*, vote sur le projet de budget selon la procédure prévue à l'article 23 bis, paragraphe 6, du règlement.

La procédure esquissée doit permettre d'une part, aux membres qui connaissent longtemps à l'avance les dates de la discussion et du vote budgétaire d'y assister en grand nombre et, d'autre part, à la commission compétente au fond et au Parlement de travailler dans les meilleurs délais.

Il n'y a pas d'opposition à cette procédure ?

Il en est ainsi décidé.

**8. Décision sur l'urgence**

**M. le Président.** — Je propose au Parlement de décider que les rapports qui n'ont pu être déposés dans le délai prévu par la réglementation du 11 mai 1967 soient discutés selon la procédure d'urgence.

Il n'y a pas d'opposition ?

L'urgence est décidée.

**9. Ordre des travaux**

**M. le Président.** — En vertu du mandat qui m'a été confié par le bureau élargi lors de sa réunion du 8 juillet 1971, j'ai fait établir le projet d'ordre du jour ci-après :

*Cet après-midi :*

- rapport de M. Alessandro Bermani, relatif aux dispositifs complémentaires pour compteurs de liquides,  
  
la commission juridique a demandé la procédure de vote sans débat ;
- rapport de M. Alfred Califice sur la pétition n° 4/70 concernant l'amélioration de la situation des émigrés italiens dans la Communauté et l'adoption d'un statut européen du travailleur migrant.

Je vous propose de retirer de l'ordre du jour, le rapport complémentaire de M<sup>lle</sup> Astrid Lulling sur la réforme du Fonds social européen étant entendu qu'il sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du 18 octobre 1971, c'est-à-dire avant la session du Conseil. Ce délai devrait permettre de clarifier avec le Conseil les problèmes institutionnels qui se posent encore, au mieux des intérêts du Parlement.

A la demande de la commission de l'agriculture le rapport de M<sup>lle</sup> Astrid Lulling, sur l'octroi d'une aide à certains tabacs utilisés pour le capage de cigares, est retiré de l'ordre du jour.

*Mercredi 22 septembre 1971*

de 9 h — et non pas comme prévu 9 h 30 — à 10 h 30 :

— réunion du bureau élargi ;

10 h 45 et 15 h 30 :

- exposés de MM. Ferrari Aggradi, président en exercice du Conseil des Communautés européennes, Malfatti, président, Barre et Mansholt, vice-présidents, ainsi que M. Dahrendorf, membre de la Commission des Communautés européennes, sur les problèmes posés par la situation monétaire actuelle suivis d'un débat.

**Président**

*Jeudi 23 septembre 1971*

9 h :

- question orale n° 10/71 avec débat sur les articles de « Wieland Europa » parus dans l'hebdomadaire « Die Zeit » des 9 et 16 juillet 1971 ;
- rapport de M. André Rossi sur une modification du statut des fonctionnaires des Communautés européennes,
- rapport de M. René Lefèbre sur la fixation de l'aide pour les graines de coton.

Il n'y a pas d'opposition à ce projet d'ordre du jour ?

La parole est à M. Laudrin.

**M. Laudrin.** — Je pense que nous serons plusieurs à regretter que vous ayez retiré de notre ordre du jour la discussion du rapport de M<sup>lle</sup> Lulling sur le Fonds social rénové.

Je me permets d'insister pour que vous reconsidériez le problème si vous en avez encore le loisir, car le travail de M<sup>lle</sup> Lulling a été très approfondi et je ne vois pas ce qu'elle pourrait y ajouter. A la commission des affaires sociales — le président pourrait vous l'affirmer — nous avons réussi, après des discussions très vives, à faire l'unanimité et je pense que le texte qui a finalement été rédigé convient aux groupes de ce Parlement, sans qu'on puisse y émettre la moindre réserve. Si vous nous dites que nous allons le renvoyer au 18 octobre parce qu'il y a des questions de procédure, nous risquons d'être obligés d'étudier à nouveau ce texte, voire de le repousser, si la procédure ne nous donne pas satisfaction, à telle enseigne que l'application de ce texte sur le Fonds social rénové risque d'être retardée. Or, il aurait dû normalement être accepté pour le 1<sup>er</sup> juillet dernier. Il y a donc déjà du retard. Tous les groupes représentés dans cette commission ont donné leur accord sur la rédaction du texte et encore une fois, je ne vois pas ce que nous pourrions y modifier.

Je veux bien croire que se pose une question de procédure, mais c'est un problème qui concerne davantage le bureau et la Commission que les commissions compétentes. Alors je vous demanderai, Monsieur le Président, de bien tenir compte du fait que la commission compétente au fond est consciente du retard qu'on apporte à donner l'avis sur le texte relatif au Fonds social rénové, sur lequel nous avons fait l'unanimité ; aussi, toute querelle de procédure serait, à notre avis, plus ou moins regrettable.

Il est évident, me direz-vous, que le problème se pose sur le principe de savoir si, oui ou non, la Commission est obligée de préciser les types d'aide que nous devons enregistrer dans le catalogue des aides à apporter. Il est certain que les détails doivent nous être communiqués, mais je dois vous dire que la Commission, à la demande que nous lui avions présentée et en l'absence de M. le Commissaire, nous

avait remis un texte dont, de surcroît, vous trouvez les éléments fondamentaux dans l'article 5 de M<sup>lle</sup> Lulling. Je ne vois donc pas ce que nous allons pouvoir y ajouter. Nous avons été saisis du texte que la Commission va proposer au Conseil et nous avons adapté notre document sur la base des explications données par le représentant de la Commission. En conséquence, je trouve personnellement, que le travail est complet, que nous sommes en accord avec ce que va publier la Commission.

Il vous restera, Monsieur le Président, à demander que de semblables problèmes ne surgissent plus à l'avenir. Je pense que nous avons fait ce qu'il fallait faire et je reconnais que vous aurez à régler, sur le plan du bureau, certaines formalités de procédure, mais je ne crois pas qu'il faille pour autant retarder la consultation du Parlement, car nous risquerions de reporter encore cette décision que le monde des travailleurs attend avec impatience depuis si longtemps. Personnellement, je vous demanderais, Monsieur le Président, de bien vouloir reconsidérer votre position et de ne pas prolonger ces délais d'application qui, hélas, ont déjà connu trop d'aléas. Je forme le vœu, en tout cas au nom de mon groupe, que ce texte, qui a réuni l'unanimité de tous les parlementaires au sein de notre commission, puisse être examiné dans les plus brefs délais.

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, je comprends parfaitement que vous demandiez que ce Parlement se prononce enfin d'une façon ou d'une autre sur les propositions de la Commission. Cela a d'ailleurs déjà été fait en juin 1971. Toutefois, la commission a estimé qu'elle devait présenter un rapport complémentaire sur ces propositions. Il ne s'agit pas de revenir sur le fond maintenant. Je vous assure, Monsieur Laudrin, que le rapport devra être examiné impérativement le 18 octobre étant donné que le Conseil se réunit le 19 octobre. Mais, les juristes de cette maison m'ont signalé qu'il y avait un problème institutionnel — encore que l'un ou l'autre collègue puisse le contester — et j'estime de mon devoir — vous le comprendrez aisément — de vous faire part de mes réserves et d'attendre le 18 octobre pour clarifier la situation. Voilà tout le problème. Il ne s'agit donc nullement de ne pas examiner du tout ce rapport, mais d'en renvoyer l'examen au 18 octobre prochain. Nous aurons ainsi le temps, tout en respectant les délais, de clarifier ces problèmes institutionnels extrêmement importants pour le Parlement. Aussi, en ma qualité de président, je vous prie d'accepter cette proposition.

La parole est à M. Kriedemann, au nom du groupe socialiste.

**M. Kriedemann.** — (A) Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir présenté cette proposition. Mon groupe propose formellement de s'y rallier, c'est-à-dire de ne pas examiner ce point de l'ordre du jour.

**Kriedemann**

Je profite également de l'occasion pour souligner que, pour nous non plus, il ne s'agit pas du contenu concret, de la portée politico-sociale du rapport, mais bien des problèmes institutionnels qui sont autrement importants que des questions de susceptibilité purement protocolaire. Voilà, Monsieur le Président, ce que j'avais à dire à l'appui de votre proposition.

**M. le Président.** — Personne ne demande plus la parole ?

Dans ces conditions ce point est retiré de l'ordre du jour d'aujourd'hui et renvoyé au 18 octobre prochain.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Il n'y a pas d'opposition sur le projet d'ordre du jour ?

Le projet d'ordre du jour est adopté.

#### 10. *Limitation du temps de parole*

**M. le Président.** — En application de l'article 31, paragraphe 4, du règlement et conformément à la procédure suivie lors des précédentes périodes de session, je vous propose de limiter, pour l'ensemble des points de l'ordre du jour, à l'exception du débat monétaire, comme suit le temps de parole des divers orateurs :

- 15 minutes pour les rapporteurs et les orateurs mandatés par les groupes politiques, étant entendu qu'il n'y aura qu'un seul orateur par groupe ;
- 10 minutes pour les autres orateurs ;
- 5 minutes pour les orateurs qui interviennent sur des amendements.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

#### 11. *Directive relative aux dispositifs complémentaires pour les compteurs de liquides*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle le vote sans débat sur la proposition de résolution contenue dans le rapport de M. Bermani, fait au nom de la commission juridique, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil, relative à une directive concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux dispositifs complémentaires pour compteurs de liquides autres que l'eau (doc. 89/71).

Je n'ai aucun orateur inscrit.

Personne ne demande la parole ?...

La parole est à M. Coppé.

**M. Coppé, membre de la Commission des Communautés européennes.** — Monsieur le Président, je relève qu'en ce qui concerne le premier point de l'ordre du jour — le rapport de M. Bermani — vous avez déclaré que la commission compétente avait demandé le vote sans débat sur la proposition de résolution. Or, par égard pour le Parlement, j'aurais voulu vous faire une courte déclaration, au nom de mon collègue Spinelli, qui, malheureusement, ne peut pas être ici. Si vous pouviez me l'accorder, Monsieur le Président, je vous en serais reconnaissant. Ce ne sera pas long.

**M. le Président.** — Je vous en prie, Monsieur Coppé, vous avez la parole.

**M. Coppé, membre de la Commission des Communautés européennes.** — Monsieur le Président, je commence par demander au Parlement de bien vouloir excuser mon collègue Spinelli qui, ne pouvant être ici à cette heure, m'a demandé de faire quelques brefs commentaires au sujet du rapport. Si j'ai accepté ce mandat, c'est par déférence pour le Parlement, qui a demandé à être tenu au courant des réactions que nous inspirent les amendements proposés par les commissions parlementaires.

Dans le rapport de M. Bermani on propose deux amendements. Le premier, à l'article 3, qui consiste à étendre la compétence du comité visé à l'article 16 et dont la vocation est d'adapter cette réglementation au progrès technique. On propose d'élargir maintenant la compétence de ce comité et de le charger dès à présent de la coordination de l'application des dispositions de la présente directive dans les États membres. Pour le compte de mon collègue Spinelli, je tiens à dire que cette idée est incontestablement intéressante, mais qu'à notre avis, elle devra être reprise ultérieurement. Ce que vous discutez en ce moment, c'est un rapport ultra-technique sur un des six règlements d'application d'une directive générale du mois de juillet. D'ici peu, il faudra un autre règlement général et c'est à ce moment-là — tel est l'avis de M. Spinelli, et je crois qu'il a raison — que devra être reprise l'idée d'étendre la compétence du comité visé à l'article 16. En revanche, ce serait inopportun à l'occasion d'un règlement d'application.

Le deuxième point, Monsieur le Président, sur lequel je voulais faire une remarque, est celui-ci: on nous demande d'adopter un délai maximal de 5 ans au-delà duquel les dispositions de source nationale applicables aux instruments similaires, c'est-à-dire aux compteurs de liquides autres que l'eau, seraient abrogées lorsque ces instruments ne satisfont pas aux dispositions communautaires. Là aussi, Monsieur le Président, c'est une tâche qu'il faudra entreprendre. Je

**Coppé**

crois cependant que dire à coup sûr qu'il y a un délai de 5 ans, c'est probablement s'exposer à faire plus de mal que de bien. Nous continuons à poursuivre l'idée chère au Parlement autant qu'à nous, de ce que l'on appelle l'harmonisation totale et non pas de l'harmonisation simplement optionnelle. Nous faisons des progrès, nous dit-on, au niveau des experts. Par conséquent ne les échaudons pas, continuons notre progression, qui est constante ; c'est un travail de persuasion et peu à peu nous arriverons au moment où dans une directive générale aussi nous pourrions reprendre l'idée de l'harmonisation totale, c'est-à-dire de celle qui remplace les dispositions nationales.

Troisième point, Monsieur le Président — et ici je suis heureux de pouvoir dire que je rejoins, avec mon collègue Spinelli, la demande du Parlement — le Parlement demande que les États membres soient invités à communiquer non seulement le texte des dispositions essentielles, mais toutes les dispositions de droit interne. Pour la enième fois nous ferons avec le Parlement une tentative pour supprimer le terme et pour inviter les gouvernements à communiquer à la Commission le texte des dispositions en supprimant le mot « essentielles » et j'espère que nous pourrions, soit maintenant, soit plus tard, convaincre les gouvernements nationaux d'adopter cette thèse qui est chère au Parlement autant qu'à nous-mêmes.

Voilà, Monsieur le Président, les trois remarques que je voulais faire par déférence pour le Parlement, parce que le Parlement insiste pour que nous lui disions quelle est la réaction que nous inspirent les amendements proposés.

**M. le Président.** — Je vous remercie, Monsieur Coppé.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition de résolution.

La proposition de résolution est adoptée (\*).

*12. Pétition n° 4/70 : Situation des émigrés italiens dans la Communauté — Adoption d'un statut européen du travailleur migrant*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Califice, fait au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, sur la pétition n° 4/70 concernant l'amélioration de la situation des émigrés italiens dans la Communauté et l'adoption d'un statut européen du travailleur migrant (doc. 51/71).

La parole est à M. Califice qui l'a demandée pour présenter son rapport.

**M. Califice, rapporteur.** — Monsieur le Président, mes chers collègues, la pétition que nous avons à examiner ce soir date déjà du 23 novembre 1970. Elle était accompagnée d'un Livre blanc portant sur les conditions de vie et de travail, sur l'état des droits civiques et personnels des émigrés italiens dans les pays de la Communauté, sur les propositions tendant à la mise en œuvre d'une politique nouvelle destinée à enrayer l'exode des travailleurs italiens, en particulier ceux originaires des régions méridionales, et à assurer les conditions d'une égalité réelle et d'une promotion sociale de ces travailleurs à l'étranger.

La commission des affaires sociales et de la santé publique a examiné ces documents et a décidé d'organiser à Rome un colloque avec les organisations italiennes qui s'occupent des émigrés et qui avaient manifesté en temps opportun le désir de participer à cette rencontre. Cette rencontre a été préparée par un questionnaire qui fut adressé aux participants. Ce questionnaire portait sur le recrutement des travailleurs, la situation des travailleurs dans l'entreprise, le logement des travailleurs et de leurs familles, les problèmes relatifs à l'éducation des enfants et à la vie des familles d'émigrés, les rapports des travailleurs avec la population, les administrations, les syndicats et les autorités consulaires, la sécurité sociale et les congés, les réglementations et recommandations communautaires sur le plan social et enfin l'organisation des loisirs.

Le 27 avril, la commission des affaires sociales et de la santé publique a eu un premier échange de vues avec des membres de la commission des affaires étrangères de la Chambre des députés de la République italienne. Le lendemain, le colloque auquel participaient des représentants de la Commission des Communautés européennes a porté sur les problèmes évoqués par la pétition, sur les faits énoncés et les griefs formulés dans le Livre blanc, de même que sur la situation générale des travailleurs émigrés dans les pays de la Communauté. Le débat a permis plusieurs mises au point sur des affirmations erronées et sur le danger de conclusions hâtives basées sur des faits isolés dont l'authenticité a été contestée dans plusieurs cas.

Les conclusions positives que la commission des affaires sociales et de la santé publique propose sont les suivantes. Tout d'abord, elle demande à la Commission de procéder à une révision des réglementations existantes en vue de satisfaire les revendications légitimes des travailleurs migrants. Elle invite en outre la Commission à remédier aux abus discriminatoires dont seraient victimes les travailleurs migrants et leur famille. Sur ces deux points elle attend un rapport de la Commission, qu'elle prie de promouvoir un statut européen du travailleur migrant sur le plan des droits civiques, politiques, sociaux et humains, et elle décide de poursuivre l'étude des conditions de vie de l'ensemble des travailleurs migrants, quel que soit le pays d'origine, et d'organiser un colloque avec les partenaires sociaux euro-

(\*) JO n° C 100 du 12 octobre 1971, p. 4.

**Califice**

peens, préparé lui aussi, au moyen d'un questionnaire qui est d'ores et déjà mis au point et envoyé aux participants. Au terme de ces travaux, la commission des affaires sociales et de la santé publique soumettra au Parlement européen un nouveau rapport, plus complet, donnant le résultat de ses investigations, de manière à tenter une approche du statut européen du travailleur migrant, définissant ses droits et ses devoirs au plan social, économique, civique et culturel, tant à l'égard du pays d'accueil que du pays d'origine.

A ce propos, je tiens, Monsieur le Président, à souligner l'importance du mémorandum de politique sociale de la Commission des Communautés européennes, laquelle distingue, notamment pour ce qui concerne ce point bien particulier, plusieurs catégories de travailleurs migrants. Il y a ceux qui sont originaires de la Communauté et qui s'y déplacent ; il y a ceux qui sont originaires de pays tiers ; il y a les travailleurs migrants originaires de la Communauté et occupés dans des pays tiers ; il y a enfin les travailleurs migrants originaires de la Communauté et qui rentrent dans leur pays d'origine et pour lesquels des problèmes sont également à résoudre. Ce découpage en quelque sorte des positions du travailleur migrant doit nous permettre de saisir la complexité des données du problème que nous voulons aborder. Toutefois, ce travail doit se faire dans une perspective européenne, dans un dépassement des particularismes régionaux et nationaux. Ce que nous voulons implicitement, c'est inscrire dans le cadre de la politique sociale européenne une action visant un meilleur emploi, en qualité et en quantité, une plus grande justice sociale, une meilleure qualité de la vie et une démocratisation de la vie sociale, économique, politique et culturelle. Il s'agit là d'objectifs ambitieux, mais qui sont à la mesure de notre Parlement. Mais il s'agit là aussi, d'une action progressive et qui devra être menée par étapes, non seulement au bénéfice des travailleurs migrants, mais pour l'ensemble des travailleurs, en veillant aux adaptations indispensables pour les plus défavorisés de notre société : les femmes, les jeunes, les travailleurs migrants, les handicapés, les sans-travail.

Monsieur le Président, dans cet effort de recherche que nous poursuivons, il s'agit d'affirmer, par rapport à l'ensemble des problèmes économiques avec lesquels nous sommes généralement confrontés, la primauté de l'homme, qui est sujet et objet du progrès, primauté de l'homme dont la dignité est éminente quelle que soit sa situation sociale, son métier, ou son état de sans-travail, car c'est l'homme qui est appelé à participer à la construction d'une société nouvelle, plus démocratique, plus égalitaire et plus solidaire. Monsieur le Président, après cette introduction, je dois vous signaler que la commission des affaires sociales et de la santé publique a adopté à l'unanimité le projet de résolution et j'espère qu'il en sera de même pour notre Parlement.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est à M. Müller, au nom du groupe démocrate-chrétien.

**M. Müller.** — (A) Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi de commencer par dire quelques mots en ma qualité de président de la commission des affaires sociales et de la santé publique, cela afin d'éviter que nous nous égarions au cours de cette discussion, et ayons maintenant le grand débat général sur la situation des travailleurs migrants dans la Communauté. C'est là une chose à ne pas faire ; nous devons attendre que la Commission ait examiné les faits énoncés dans le Livre blanc. Nous devons donc attendre que la commission compétente, disposant des réponses de l'exécutif, puisse présenter ses conclusions au Parlement, après avoir entendu tous les intéressés. Nous ne devons donc pas succomber à la tentation de mener aujourd'hui ce débat général alors que nous n'avons ni bases, ni éléments, ni informations suffisants.

Si vous le permettez, je voudrais encore faire une deuxième remarque préliminaire : le mémorandum qui est à la base de ce rapport de votre commission des affaires sociales est digne d'éloges. Il nous a amenés à reprendre une fois de plus, et de manière approfondie, l'examen du difficile problème des travailleurs migrants dans la Communauté. Il faut cependant signaler — le rapport en parle également — que ce mémorandum contient des affirmations erronées, des exagérations et des conclusions générales fondées sur des cas isolés. En outre, il ne se fonde pas toujours sur des faits et sur des données, et partout où c'est le cas, les affirmations sont réfutables. Voilà les deux remarques générales que je voulais faire en tant que président de votre commission.

En ma qualité de porte-parole du groupe démocrate-chrétien, je déclare que nous sommes disposés à approuver la proposition de résolution de M. Califice. Je voudrais souligner que le groupe démocrate-chrétien considère lui aussi que le problème des travailleurs migrants est un problème profondément humain et que tous ensemble nous sommes obligés de faire ce qui est en notre pouvoir pour améliorer leur situation. C'est pourquoi nous attirons une fois de plus l'attention de la Commission sur le souhait pressant, contenu dans la résolution, de rechercher les moyens d'améliorer le logement, l'éducation des enfants et la formation professionnelle des travailleurs migrants. Nous savons que dans ces domaines particuliers, il y a encore aujourd'hui de très graves lacunes et nous n'entendons nullement prétendre que la situation des travailleurs migrants est merveilleuse et qu'il n'y a rien à y redire. Nous savons, au contraire, que beaucoup reste à faire et c'est pourquoi nous exhortons la Commission, dans la résolution, à mettre à profit toutes les possibilités juridiques qui pourraient aider à trouver des solutions communautaires dans les secteurs dépeints.

**Müller**

J'ajouterai qu'il reste alors malgré tout toujours un problème extrêmement difficile pour lequel nous ne disposons pas de solutions juridiques ; je veux parler de l'« intégration sociale ». Nous savons que les travailleurs migrants vivent souvent en marge de la société dans les États membres ; or, nous sommes persuadés que cela ne peut continuer ainsi. Nous savons, d'autre part, qu'il n'est pas possible d'améliorer cette situation au moyen de dispositions législatives. Nous savons que chaque citoyen de la Communauté a ici une responsabilité, que chacun doit abolir les barrières qui subsistent encore aujourd'hui, mais doivent disparaître demain. Notre devoir est de rechercher les possibilités de promouvoir l'intégration sociale des travailleurs migrants dans la Communauté.

Mon groupe attache une grande importance à ce que nous ne tentions pas de diviser les travailleurs migrants en catégories, une première englobant les travailleurs originaires d'États membres de la Communauté, une deuxième, ceux originaires d'États associés, et enfin, une dernière, ceux des pays tiers. Nous pensons qu'il convient, pour des raisons humaines, de considérer les travailleurs étrangers dans leur ensemble, sans tenir compte de leur pays d'origine.

Ces remarques étant faites, je puis vous dire que le groupe démocrate-chrétien approuve le rapport et la résolution de M. Califice. Au nom de mon groupe, je prie instamment la Commission de ne pas ignorer les demandes contenues dans la résolution, auxquelles nous nous associons, et de tenir compte de notre requête, de sorte que nous puissions bientôt, je pense au printemps prochain, avoir ici notre grand débat sur la situation des travailleurs migrants.

**M. le Président.** — La parole est à M. Bermani, au nom du groupe socialiste.

**M. Bermani.** — (I) Monsieur le Président, chers collègues, la proposition de résolution que vient d'exposer notre collègue M. Califice et qui a obtenu l'appui du président de la commission des affaires sociales et de la santé publique, ainsi que du groupe démocrate-chrétien, a pour origine, nous l'avons vu, la pétition ayant pour objet l'amélioration de la situation des émigrés italiens dans la Communauté et l'adoption d'un statut européen du travailleur migrant.

Il est évident que les mesures à prendre doivent concerner tous les travailleurs. Mais pourquoi une telle pétition a-t-elle justement été présentée par les représentants syndicaux des Italiens ? Parce que les travailleurs italiens forment une masse importante — il s'agit d'environ un million et demi de personnes, familles comprises — ce qui suffit à démontrer l'importance de la pétition à laquelle on le sait, était joint un Livre blanc sur les conditions de travail des

émigrés et leurs relations avec la société et les autorités, Livre blanc qui revendiquait des améliorations dans le domaine du travail, des conditions de vie, de l'exercice des libertés démocratiques et du droit d'association, et enfin la participation aux décisions relatives aux émigrés eux-mêmes. Ces améliorations sont d'autant plus nécessaires, est-il dit dans le Livre blanc, qu'il ne s'agit pas d'un sous-prolétariat émigré, mais de travailleurs expérimentés, qualifiés, présents dans tous les secteurs de la production.

Tout en prenant acte des progrès accomplis par l'affirmation des principes d'égalité et de dignité inscrits dans le règlement de la Communauté européenne sur la libre circulation, le Livre blanc relevait néanmoins que de nombreux principes proclamés par le règlement en question, n'étaient pas respectés, que les législations nationales et régionales prévalaient, même lorsqu'elles contredisent les règles établies par la Commission européenne, et enfin que de nouvelles mesures, en particulier dans le domaine du travail, du logement et de la prévoyance sociale étaient nécessaires.

La commission des affaires sociales et de la santé publique a longuement étudié cette question et a déclaré, dans l'exposé des motifs, que les débats avaient permis quelques mises au point indispensables en ce qui concerne certaines affirmations erronées formulées dans le Livre blanc. La commission parlementaire ainsi que la Commission des Communautés européennes estiment donc opportun, d'attirer l'attention des signataires de la pétition sur les dangers que comportent des conclusions générales trop hâtives, basées sur des faits isolés dont l'authenticité a d'ailleurs été contestée dans plusieurs cas. Mais cette observation, ainsi formulée, témoigne que le fond du document reste incontestable, même si un petit nombre des cas signalés peut donner lieu à discussion.

La commission des affaires sociales et de la santé publique s'en est bien rendu compte, puisqu'elle invite, dans la proposition de résolution, la Commission des Communautés européennes à prendre toute une série de mesures et à promouvoir un statut européen du travailleur migrant sur le plan des droits civiques, politiques, sociaux et humains. C'est la meilleure preuve que, même si le Livre blanc contient quelques critiques contestables, la majeure partie en est fondée. Il est donc juste de prendre des mesures dans l'esprit du traité de Rome et, en particulier, de son préambule, qui affirme que les États membres assignent pour but essentiel à leurs efforts l'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi de leurs peuples, entendus naturellement comme peuples de la Communauté et non des seuls États membres. Mais, surtout, les mesures trouvent leur fondement dans l'article 117 du traité instituant la CEE, en vertu duquel les États membres conviennent de la nécessité de promouvoir l'amélioration des conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre

**Bermani**

permettant leur égalisation dans le progrès. Nous ne devons donc pas tant nous attarder à des polémiques sur les quelques inexactitudes relevées dans le Livre blanc que, je le répète, nous alarmer de la véracité du reste.

Par ailleurs, la Commission européenne a affirmé le 6 août dernier, en réponse à une question posée récemment par ma collègue Mme Caretoni Romagnoli et moi-même, que « les textes communautaires en vigueur en matière de libre circulation des travailleurs ont créé un cadre juridique qui tend à assurer à ceux-ci une égalité de droits complète avec les travailleurs nationaux ». Mais elle a ajouté textuellement : « La Commission n'ignore toutefois pas qu'à la situation juridique ainsi créée ne correspond pas toujours une situation de fait aussi satisfaisante. Cela est dû, non seulement à certains abus ou discriminations de fait, qui peuvent être effectués par des particuliers et qu'il est trop souvent difficile de prouver, mais également à la situation objectivement difficile existant dans les États membres, par exemple en matière de logement ou de scolarité des enfants des travailleurs migrants. » La même Commission déclare — et nous devons en prendre acte — que « différentes initiatives sont actuellement prévues ou à l'étude, tant au sein de la Commission que dans les États membres, afin d'améliorer la situation des travailleurs migrants ».

Il faut donc convenir que la pétition a obtenu un résultat important, très important même, celui d'appeler l'attention sur la nécessité de procéder à la révision des réglementations actuelles de façon à garantir l'égalité réelle dans les conditions de travail et de vie et dans les droits politiques et d'association, sans aucune discrimination fondée sur la nationalité. Tout cela est compris — prenons-en acte — dans l'invitation, contenue dans la proposition de résolution, à réviser les réglementations existantes, de sorte que les revendications légitimes des travailleurs migrants puissent être satisfaites dans la plus large mesure possible.

La proposition de résolution insiste ensuite sur la demande tendant à promouvoir un statut européen du travailleur migrant sur le plan des droits civiques, politiques, sociaux et humains, et à tenir le Parlement européen informé, dans les meilleurs délais, des conclusions de la Commission à ce sujet, voire éventuellement d'autres solutions pouvant aboutir au même effet.

On peut dire, je le répète, que toutes les demandes formulées dans la pétition ont été entendues ; si une observation reste à faire, c'est que la pétition aurait dû se traduire immédiatement par des mesures et une discussion au Parlement italien, alors que la résolution propose des mesures que l'on pourrait appeler de constitution de dossier, ce qui entraîne le renvoi du débat général à une autre session du Parlement.

Dans le cadre de ces procédures d'instruction, M. Califice a présenté à la commission des affaires sociales et de la santé publique un questionnaire à soumettre aux organisations des ouvriers italiens émigrés dans la Communauté européenne. Naturellement, on peut donner son accord sur ce questionnaire, en raison des éclaircissements qu'il peut apporter après la présentation du Livre blanc, ceci afin d'établir avec la plus grande exactitude possible les situations qui existent de fait. Je me permets cependant de faire observer que l'accord de mon groupe est donné sous réserve que l'enquête à laquelle se rapporte le questionnaire s'achève à bref délai, car les problèmes posés par la pétition sont urgents et il faut passer d'urgence des paroles aux actes et aux mesures concrètes. Il s'agit, en effet, de questions pour lesquelles il n'est plus possible d'appliquer la politique « du renvoi au calendes grecques ».

Non, cette matière est trop brûlante pour tolérer des renvois ultérieurs !

En tout état de cause, pour les raisons que j'ai exposées, le groupe socialiste votera pour la proposition de résolution, car elle constitue un nouveau progrès vers la solution des problèmes des travailleurs migrants, de tous les travailleurs, mais aussi et surtout des travailleurs italiens, qui sont les plus nombreux dans la Communauté.

*(Applaudissements)*

**M. le Président** — La parole est à M. Laudrin, au nom du groupe de l'UDE.

**M. Laudrin.** — Monsieur le Président, c'est bien volontiers que le groupe de l'Union démocratique européenne appuiera la résolution que vient de présenter M. Califice. En réalité, je crois que le problème dont nous débattons n'a pas une très grande importance dans l'immédiat puisqu'il s'agit simplement de répondre à une pétition et de solliciter un rapport très détaillé de la Commission, afin qu'une mise au point soit établie d'une façon très objective à la suite de la publication du Livre blanc, dont évidemment nous ne saurions retenir tous les détails.

J'ai, avec curiosité, cherché dans mes documents quel était le nombre des travailleurs italiens en France ; il était de 6 498 en 1969 pour tomber à 5 814 en 1970 et à 5 000 environ en 1971. C'est dire en réalité que le problème ne se pose pas d'une façon très aiguë dans notre pays.

Cependant, prenant connaissance des différentes réglementations qui ont été appliquées en accord avec le gouvernement italien, je constate que les salariés italiens sont assurés sociaux en France, ainsi que leur famille qui y réside, qu'ils obtiennent la protection prévue par la législation française de sécurité sociale concernant les assurances maladies, maternité, invalidité, vieillesse, décès, accidents de travail, maladies professionnelles et les prestations familiales. Ils parta-



**Laudrin**

gent exactement les mêmes droits que les travailleurs français, même en matière de logement social. Ceci correspond d'ailleurs à des accords bilatéraux qui ont souvent été signés par le gouvernement français et le gouvernement italien. J'ajoute même, d'après les derniers détails qui me parviennent aujourd'hui, que 3 000 bourses d'étude ont été distribuées aux jeunes étudiants qui sortent des milieux des travailleurs migrants en France. On ne peut pas dire en conséquence que, pour ce qui concerne le travailleur italien, il se pose actuellement en France des problèmes spécifiques et j'en suis d'ailleurs très heureux. J'ajoute que c'est dû en grande partie à l'action de la Commission qui est intervenue à plusieurs reprises et dont nous avons repris les dispositions. Mais je pense qu'en travaillant sur cette lancée que vous avez dessinée, Monsieur le Représentant de la Commission, nous pourrions arriver très facilement à résoudre ce problème.

Je me permets simplement de poser une question au rapporteur, M. Califice. Je suis d'accord pour l'ensemble de sa proposition de résolution, cependant je lui demanderai de mieux définir au paragraphe 4 ce qu'il entend par droits civiques, politiques, sociaux et humains. L'ensemble de ces qualifications ne me pose pas de problème, sauf le qualificatif de « politique », qu'est-ce qu'il faut entendre exactement par là ? Est-ce la possibilité pour les travailleurs italiens émigrés dans tel ou tel pays de voter dans leur pays d'origine, par correspondance ? Il est de toute évidence que ceci doit leur être facilité. Est-ce que c'est l'interdiction de refuser l'entrée discriminatoire suivant les appartenances politiques de tel ou tel travailleur ? Je veux bien qu'on ne fasse pas de distinction quand ils arrivent dans un pays. Est-ce que c'est le droit d'obtenir la naturalisation ? C'est de toute évidence, mais si vous demandez la liberté d'action politique et de créer des mouvements politiques à l'intérieur d'un pays dont on n'est pas citoyen je ne peux l'admettre. Je voudrais bien savoir si c'est une des exigences que vous posez dans votre proposition de résolution, car vous avez tout de même défini au paragraphe 2 qu'il s'agit de revendications légitimes des travailleurs.

J'aimerais, en conséquence, que le rapporteur veuille bien nous définir ce qu'il entend par revendications en matière de droits politiques. Je pense en effet que si nous acceptons en France que tel ou tel adversaire du gouvernement italien vienne s'installer dans un pays voisin et dispose de toute liberté pour constituer un contre-gouvernement et mener de là une action anti-gouvernementale contre l'Italie, les Italiens ne seraient pas d'accord. Il faut donc définir ce que l'on entend par « droits politiques ». Ceci, à mon avis, me semble de pure et simple nécessité. Pour le reste, c'est bien volontiers que nous ajouterons notre vote à celui de nos voisins car je pense que sur ce principe un peu élémentaire de solliciter une étude, tout le monde ne peut être que d'accord sur les lignes que vous avez tracées.

**M. le Président.** — La parole est à M. Scarascia Mugnozza.

**M. Scarascia Mugnozza** — (I) Monsieur le Président, je tiens moi aussi à féliciter M. Califice de son rapport et de ses déclarations, et je voudrais également féliciter M. Müller, président de la commission des affaires sociales et de la santé publique, ainsi que tous les membres de cette commission, de s'être attaqués à ce problème.

Il a déjà été souligné que cette résolution ne règle pas le problème en lui-même. Celui-ci, au contraire, est à peine entamé, mais puisque la procédure a été engagée sur la base d'une pétition présentée par les Italiens qui, dans tous les pays de la Communauté, sont les plus directement intéressés à cette question, je voudrais, en tant qu'Italien, faire quelques déclarations.

Tout d'abord, je voudrais préciser à l'intention de tous mes collègues du Parlement européen que nous ne voulons polémiquer contre personne. Je crois d'ailleurs qu'aucun de nos collègues n'a pu avoir cette impression. Nous reconnaissons sans hésitation qu'à une époque particulièrement difficile, celle de l'immédiat après-guerre, l'émigration a permis d'atténuer les problèmes italiens et de les affronter plus facilement et plus calmement, même si elle a entraîné d'une part, de graves difficultés pour les ouvriers qui ont dû s'intégrer, sans préparation adéquate, dans les autres pays, et a eu, d'autre part, de profondes répercussions sur l'économie intérieure italienne. Mais indépendamment de cela, et en excluant du débat toute préoccupation de ce genre, je tiens à dire que je suis d'accord pour que l'on étudie et mette en vigueur, le plus rapidement possible, un statut du travailleur migrant.

Cependant, je ne voudrais pas que ces règles que l'on examinera se limitent aux travailleurs des pays de la Communauté. Nous avons assisté, ces dernières années, à une augmentation considérable du nombre des travailleurs provenant de pays tiers ; portugais, espagnols, turcs, tunisiens et naturellement ce statut devra s'appliquer également aux ouvriers provenant de ces pays, faute de quoi l'on courrait le double risque d'établir une discrimination entre les ouvriers selon leur provenance et leur origine, et de créer de ce fait des conditions de travail inadéquates et inadaptées. Mais il y a surtout un aspect humain que la Communauté européenne ne peut ignorer et qui oblige à considérer tous les travailleurs de la même manière, quelle que soit leur provenance, puisque ces travailleurs apportent une participation substantielle à l'amélioration du bien-être général de la Communauté.

J'appuie donc ce statut. Toutefois, comme les rapports entre les États sont actuellement régis par des accords bilatéraux, qui déterminent pratiquement les conditions dans lesquelles le travailleur d'un État non membre de la Communauté européenne peut

**Scarascia Mugnozza**

s'intégrer dans l'un des pays membres, je voudrais que la commission des affaires sociales et de la santé publique, adresse une ferme recommandation et présente des propositions concrètes pour que ces accords bilatéraux entre les pays de la Communauté et les pays tiers puissent s'appuyer sur une base unique de façon à éviter toute discrimination.

Ensuite, le problème de l'éducation des enfants présente lui aussi un intérêt extrême. Nous nous préoccuons des éléments par lesquels la Communauté doit s'exprimer et également des possibilités de répandre l'idée communautaire. Mais si nous n'intervenons pas en faveur des enfants des travailleurs, pour leur assurer d'abord de bonnes conditions de vie et, ensuite, la possibilité d'étudier leur langue maternelle et celle du pays où ils sont appelés à vivre — ce sont là des exigences fondamentales — quelle propagande pourrions-nous faire pour la Communauté européenne ? Comment pourrions-nous justifier devant ces enfants une carence des pouvoirs de la Communauté dans ce secteur dans lequel, contrairement à d'autres, on peut agir sans grandes difficultés ?

Il se pose également le problème du logement qui, à mon avis, doit être examiné attentivement car il est étroitement lié à la possibilité d'intégration. Nous avons parlé auparavant de droits politiques ; il est clair que dans une Europe toujours plus étroitement intégrée et unie, les citoyens devront jouir des droits politiques dans tout pays de la Communauté où ils auront décidé d'élire domicile. Mais je crois qu'à un premier stade, nous avons le devoir d'examiner un problème qui aiderait à résoudre bien d'autres difficultés, celui de la création d'instruments permettant aux travailleurs migrants — et surtout aux ressortissants des pays membres de la Communauté — d'exprimer leurs opinions officiellement et, par conséquent, sinon de participer à proprement parler, à l'activité des conseils municipaux, au moins d'appuyer leur action et celle des organismes locaux, grâce à une représentation officielle de leurs idées.

C'est, à mon avis, le seul moyen d'éviter l'apparition de frictions qui ont quelquefois pour origine une mauvaise information ou même la mauvaise foi. Je ne veux pas maintenant citer des cas ni dire des choses qui sortent du cadre de ce premier échange de vues, mais je crois que nous devons tous défendre l'opinion que cette Communauté — dont nous ne parlons pas comme d'une entité abstraite, mais comme d'une réalité concrète qui entend progresser et faire progresser les hommes et la société — doit agir à l'égard de chaque travailleur migrant, quelle que soit son origine de façon à comprendre ses souffrances et ses maux, et mener l'action humanitaire qui lui incombe.

**M. le Président.** — La parole est à M Coppé.

**M. Coppé, membre de la Commission des Communautés européennes.** — Monsieur le Président, je

crois que l'attention que la commission a portée à la requête qui avait été introduite est extrêmement opportune, et je félicite M. Califice du soin qu'il a consacré à l'étude du Livre blanc qui avait été soumis par les émigrés italiens. Je remercie particulièrement les orateurs italiens qui sont intervenus ici — M. Bermani et M. Scarascia Mugnozza — parce que j'ai été frappé par la pondération de leur intervention. Je crois, en effet, que si la lecture du Livre blanc inspire parfois des sentiments de compassion pour les situations qui existent, il y a, de temps en temps, il faut bien le dire, des exagérations. J'en trouve une — que je ne veux pas prendre particulièrement en mauvaise part — selon laquelle on confisquerait, en Belgique, les papiers d'identité pour empêcher les Italiens de changer d'emploi. Je crois que c'est tout de même excessif, et pour ma part je n'ai jamais rien entendu de tel. En revanche, des actions de ce genre poussent à poursuivre et à perfectionner la législation en vigueur. Ainsi, je reçois une note luxembourgeoise, qui me dit que l'allégation suivant laquelle les Italiens seraient électeurs aux représentations du personnel dans les entreprises, mais non éligibles, est devenue sans objet depuis la mise en vigueur de la loi du 9 décembre 1970 portant assimilation des ressortissants des États membres des Communautés européennes aux travailleurs nationaux en matière de droit d'éligibilité aux organes de représentation des travailleurs dans l'entreprise.

On voit donc que si, d'une part, il y a certaines exagérations, ce qui peut se comprendre, d'autre part, on enregistre des progrès grâce à des manifestations de ce genre et à l'attention qu'une commission comme la vôtre et un Parlement comme le nôtre attachent à ce problème. Je suis reconnaissant pour la résolution qui a été soumise par la commission et que nous acceptons sans aucune restriction. La suite de mon exposé montrera d'ailleurs l'intérêt que nous y attachons et la reconnaissance que nous avons pour le soutien que la commission parlementaire donne à l'action de la Commission.

Il est vrai que c'est un problème important, ne fût-ce qu'en raison des nombres. Nous avons dans la Communauté 3 millions de travailleurs migrants dont, à l'heure actuelle, la plus petite part est italienne ; la majorité n'est plus italienne. Parmi ces 3 millions, il y a 1 million d'Italiens et, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à la Commission et au Parlement, tant en valeur absolue qu'en valeur relative, le nombre d'Italiens dans le total d'émigrants baisse. Selon l'allégation du ministère italien du travail, que nous sommes en train d'étudier, la situation qui est faite à l'heure actuelle aux travailleurs migrants amène les travailleurs italiens à ne plus émigrer et à chercher d'autres situations, plus difficiles, dans leur pays, et à renoncer ainsi aux avantages que devrait leur apporter la migration dans le marché commun. La situation n'est certainement pas satisfaisante et la Communauté — Parlement et Commission — ont une responsabi-

**Coppé**

lité dans cette affaire. Nous avons une responsabilité particulière à l'égard des ressortissants des États membres. Nous sommes en contact comme vous-mêmes avec les émigrés et les travailleurs migrants. J'ai reçu moi-même le patronat italien. Comme vous avez bien voulu nous le rappeler, nous avons eu tous ensemble ce « hearing » à la commission des affaires étrangères du Parlement italien, et dans le mémorandum social, vous savez que, parmi les sept priorités, la toute première, c'est la réalisation effective du marché commun de l'emploi dans des conditions humainement et socialement défendables. C'est la toute première priorité que nous avons trouvée et que vous trouverez dans le mémorandum social que nous vous avons soumis comme ligne directrice de la politique sociale que la Communauté entend suivre.

En ce qui concerne le deuxième point, l'intégration sociale et familiale, nous essayons de la promouvoir à l'occasion de l'examen du Fonds social rénové, qui fait actuellement l'objet d'une discussion au Conseil de ministres. Parmi les résolutions qui sont proposées, il y a, dans le point 2, l'invitation à la révision des réglementations existantes et une action pour remédier aux abus discriminatoires qui existent dans les conditions de travail. Je crois que là il faut faire une distinction entre, d'une part, le texte qui existe et certaines pratiques qui se maintiennent. Par exemple, en ce qui concerne la sécurité sociale, le règlement n° 4 est incontestablement une amélioration considérable. Vous l'avez lu, vous l'avez adopté, c'est une amélioration considérable par rapport à la situation existante. J'espère que le Conseil de ministres ne tardera pas trop à adopter le règlement n° 4, dont il est actuellement saisi.

En ce qui concerne le Fonds social, nous ne discutons pas des aides, Monsieur Laudrin, mais si nous en avons discuté, j'aurais pu vous dire que nous retrouvons dans les aides que nous proposons au Conseil, et que je défendrai devant le Conseil, toute une série d'idées que vous avez soumises tout à l'heure à propos du rapport que vous avez défendu. J'en cite quelques-unes : faciliter l'intégration au nouveau milieu social et professionnel des personnes contraintes de changer de lieu de résidence pour exercer une activité professionnelle, ainsi que des membres de leur famille, dès lors que cette aide est destinée à couvrir les dépenses liées aux prestations reçues de services d'accueil, d'information et d'orientation, les dépenses liées aux prestations reçues de foyers accueillant des jeunes, les dépenses d'enseignement linguistique, les dépenses liées à l'adaptation aux conditions d'exercice de l'activité professionnelle, notamment les règles de sécurité. Voilà un ensemble de propositions que nous avons faites en matière d'aides dans le Fonds social rénové et qui répond largement au souci que vous avez exposé dans la résolution.

Nous pourrions d'ailleurs imaginer une opération du type A qui viserait tout particulièrement la situa-

tion des travailleurs migrants. J'y songe d'ailleurs, estimant qu'à l'heure actuelle, l'essentiel, c'est de faire passer le Fonds social rénové tel que nous l'avons soumis et, à ce sujet, je suis heureux de pouvoir dire qu'hier, assez tard dans la nuit, le Conseil de ministres a adopté en première lecture le Fonds social pour un montant qui, bien sûr, n'est pas exactement ce que nous avons soumis, mais qui n'en est pas éloigné à un point tel que nous soyons obligés d'être mécontents. Nous avons demandé 55 millions pour le Fonds social rénové et 50 millions pour le Fonds social ancien ; nous obtenons respectivement 42 millions et demi et 50 millions, ce qui n'est pas trop mauvais.

En ce qui concerne la libre circulation, il faut faire une distinction, je crois, entre les textes et l'application. Les textes sont déjà adoptés par les États membres et à part quelques divergences, je crois que nous pouvons être satisfaits. En ce qui concerne ces divergences, nous avons engagé une procédure d'infraction au titre de l'article 169 contre deux États membres avec lesquels nous ne sommes pas d'accord sur l'interprétation ou l'application qui a été faite des dispositions en matière de libre circulation. J'ajoute que nous restons prêts à tenter une action au titre de l'article 169, chaque fois que nous aurons la preuve qu'une disposition n'est pas en accord avec la réglementation en matière de libre circulation. Le fait que nous avons à l'heure actuelle deux actions en cours le prouve. Mais en dehors des textes, il y a des difficultés objectives, et là, c'est surtout la question des logements et de la scolarité.

En ce qui concerne le logement, nous avons une responsabilité, et à cet égard, c'est dans la CECA que nous trouvons une possibilité d'action. Vous savez que, d'accord avec votre commission compétente, nous avons, dans un supplément qui a été affecté cette année-ci au logement, donné une priorité aux travailleurs migrants. Et je compte bien, dans le nouveau programme de construction de logements à l'intérieur de la CECA, demander encore une fois à mes collègues de donner une priorité aux travailleurs migrants. Vous direz que c'est à l'intérieur de la CECA. Cela est vrai, mais cela permet de dégager la situation en matière de logement à l'extérieur, puisque dans la mesure où nous construisons des maisons pour les travailleurs de la CECA, ces maisons permettent de dégager le marché de l'habitation.

En ce qui concerne la scolarité, nous ne pouvons faire qu'une chose : agir — et c'est précisément ce que nous faisons — dans le sens d'une acclimatation linguistique des migrants aux nouveaux cadres dans lesquels ils vivent.

En outre, indépendamment de cette action de réglementation de libre circulation, un groupe de travail du Comité consultatif pour la libre circulation a déjà fixé un programme qui comporte toute une série de

**Coppé**

points : l'information réciproque des migrants et des communautés d'accueil, le regroupement des familles et les conséquences qui peuvent en découler, le logement, la scolarité des enfants, le statut et la formation des travailleurs sociaux. La Commission a entamé ses études et nous proposerons les mesures nécessaires aussitôt que possible. On m'a toujours dit que le manque de personnel a empêché une action rapide de la Commission. Pour ma part, je demanderai à mes collègues de donner priorité à l'affectation des postes nouveaux que nous avons reçus et à la Direction générale sociale.

En ce qui concerne enfin le statut des migrants dont vous parlez, je crois qu'il faut faire une distinction entre la situation telle qu'elle existe à l'heure actuelle pour les travailleurs des États membres et pour tous les travailleurs des pays tiers. En fait, dans la plupart des cas, disons la chose telle qu'elle est, les travailleurs des pays tiers ont les mêmes avantages et — soulignons-le — les mêmes désavantages que les travailleurs des États membres, sauf en ce qui concerne la sécurité sociale, l'accès à l'emploi, qui est évidemment garanti aux travailleurs des États membres, et le libre exercice de toute profession salariée qui n'est évidemment garanti qu'aux ressortissants des États membres. Pour le reste, ils ont strictement les mêmes droits sociaux et humains et, comme je le disais tout à l'heure, ils bénéficient des mêmes avantages ou souffrent des mêmes difficultés dans ce domaine.

La position de la Commission est favorable à l'égalité de traitement entre tous les travailleurs migrants, qu'ils soient de la Communauté ou des pays tiers, sous réserve, d'une part, du respect de la clause de la priorité communautaire sur laquelle nous ne désirons pas revenir — il y a, en effet, une clause de priorité communautaire qui existe depuis 1968 et pour laquelle j'ai encore fait inscrire un rappel dans le mémorandum social que vous connaissez : le respect de la priorité communautaire en matière d'emploi — d'autre part, une certaine harmonisation des politiques d'immigration dans les États membres. Je crois qu'à l'heure actuelle, nous devons regarder de plus près cette politique d'immigration parce qu'elle est visiblement faite à l'avantage trop exclusif des États d'immigration, sans tenir compte des intérêts communautaires, c'est-à-dire des intérêts des pays d'émigration. Nous avons une étude en cours ; nous la poursuivrons et j'espère qu'au début de l'année prochaine, et même un peu avant, nous pourrions vous soumettre un document de base, qui n'est pas encore un document qui indique les orientations à suivre, mais qui pose le problème. Quand nous disons qu'à l'heure actuelle, il faut regarder la politique d'immigration des États membres, nous voudrions examiner avec la commission compétente quelles sont les conséquences à en tirer, parce que nous devons engager dans ce domaine une action dont nous voudrions jeter les bases en accord avec la commission.

Pour ce qui concerne les droits civiques et politiques — M. Laudrin a abordé ce problème — la Commission est favorable à l'exercice immédiat des droits civiques par les travailleurs étrangers. Et elle a pris connaissance avec satisfaction des efforts qui sont faits notamment en Belgique pour associer les étrangers à la vie des communes dans lesquelles ils résident. Des comités consultatifs ont été créés dans un certain nombre de communes où ils fonctionnent très bien, parallèlement au Conseil communal. Certaines communes ont de 15 à 20 % d'émigrants. Ces comités consultatifs fonctionnent comme une espèce de boîte de résonance, à travers laquelle les revendications des émigrants se font entendre. Je crois que c'est une chose à soutenir et, personnellement, je suis décidé à tout faire pour élargir l'action de ces comités et pour essayer de les étendre partout où ils peuvent être utiles. La Commission est prête à appuyer par tous les moyens dont elle dispose toute initiative des États membres dans ce sens.

En conclusion, je dirai que nous continuerons à consulter les travailleurs migrants, en particulier les travailleurs italiens, pour tous les problèmes qui les intéressent, afin de chercher, pragmatiquement d'abord, des solutions concrètes aux problèmes spécifiques qui se posent. Et j'espère que le document, l'étude de base sur la politique d'immigration que nous allons soumettre vers la fin de l'année sera une première occasion dans ce sens. En second lieu, l'enquête que nous avons promise sur la situation des travailleurs italiens dans la Communauté est en cours, mais elle demandera forcément, comme toute enquête statistique, beaucoup plus de temps ; pour être clair, je ne crois pas que nous puissions espérer obtenir les résultats avant un an. Cela nous donnera l'occasion d'examiner la situation existante sur la base d'un rapport qui sera objectivement statistique. Nous aiderons votre commission à suivre l'évolution dans ce domaine qui nous intéresse tous. J'accepte la proposition qui est faite par M. Müller d'avoir un grand débat au cours de l'année prochaine, en ajoutant cependant que le fait que le document sur la politique d'immigration et la confrontation des politiques d'immigration ne sera qu'une introduction à ce débat fera peut-être qu'en définitive, nous devrions étaler ce grand débat sur deux époques : la première vers la fin de l'année, la seconde, qui pourrait être l'occasion d'un débat plus approfondi, quand nous aurons le résultat de l'enquête statistique en cours.

Je termine, Monsieur le Président, en soulignant que la politique en matière de migration et la situation des migrants me ramènent toujours à la même conclusion, qui est celle-ci : ce que nous devons faire, c'est avant tout non pas amener les travailleurs vers l'industrie, mais toujours, dans notre Communauté, songer à amener l'industrie vers les travailleurs, amener l'industrie vers les endroits où il y a des hommes qui cherchent du travail. À côté de cette politique du Fonds social, à côté de cette politique de la migration humainement et socialement défendable, à côté de

**Coppé**

la politique de la formation professionnelle, il faut mener une politique régionale et une politique d'aide à l'infrastructure des régions en retard, en particulier du Mezzogiorno italien. Je remercie de leurs discours M. Califice et les orateurs qui sont intervenus en ce qu'ils nous aident beaucoup à mener tous ensemble une politique en faveur des travailleurs migrants, défendable tant du point de vue humain que du point de vue social.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est à M. Califice.

**M. Califice, rapporteur.** — Monsieur le Président, je remercie tous les orateurs qui ont bien voulu apporter leur appui au rapport et au projet de résolution. Je me dois de répondre sans ambiguïté à la question précise de M. Laudrin. Qu'entendez-vous par un statut social prévoyant des droits politiques ? Je pourrais me contenter de reprendre la réponse que vient de formuler M. Coppé, ou me référer aux propos de M. Scarascia Mugnozza pour ce qui est de la constitution de conseils consultatifs communaux, qui existent dans un certain nombre de localités où résident des travailleurs migrants. S'agissant d'une formule qui est en application dans un certain nombre de communes d'Europe, je crois que nous devons porter notre attention sur cette forme de participation extrêmement constructive.

Mais parlons des autres élections, et tout d'abord, Monsieur le Président, de la commission politique, de l'élection du Parlement européen au suffrage universel. Il est bien entendu que tous les citoyens européens, tous les ressortissants de nos six pays auront le droit de voter là où ils résident, ce qui ouvre immédiatement le champ à des droits politiques.

Le troisième aspect que je voudrais aborder concerne les mécanismes, les dispositions réglementaires assouplies pour l'acquisition de la nationalité du pays dans lequel on réside. Et là il s'agit de l'attribution de droits politiques. Et puis permettez-moi de faire écho à des propositions qui méritent réflexion, telles que, par exemple, l'attribution des droits politiques, y compris des droits de vote, à des émigrés qui résident depuis un certain nombre d'années dans le pays d'accueil. Des propositions ont été formulées. Faut-il les accueillir, faut-il les rejeter ? Le débat ultérieur nous l'apprendra. Pour ma part, ce que je voudrais, c'est simplement indiquer un cadre de travail à ce niveau-là. Alors, je crois, Monsieur Laudrin, que nous sommes d'accord pour dire que nous ne posons aucun a priori dans l'examen du problème, que nous ne sommes ni pour ni contre, et que nous devons être ouverts pour faire en sorte que ces hommes qui vivent avec nous, à côté de nous et qui contribuent à la prospérité de nos pays puissent participer réellement, suivant des modalités que la vie nous indiquera dans les prochaines années.

Je voudrais avec M. Bermani préciser un point important : il faut éviter le renouvellement de ce qui s'est produit à l'occasion du Livre blanc, qui est à l'origine du débat d'aujourd'hui. Il ne faut pas laisser s'accumuler des situations abusives et discriminatoires. Il faut que chaque fois qu'une situation se manifeste, elle soit portée devant les instances compétentes et devant la Commission des Communautés européennes. Lors du « hearing » de Rome, le représentant de la Commission, M. Rifflet, s'est écrié : « Mais de grâce, ne gardez pas tous ces éléments pour les consigner dans un Livre blanc. Tout au contraire, chaque fois que vous porterez à notre connaissance des situations abusives et discriminatoires, nous ferons faire les enquêtes nécessaires et prendre les mesures de correction indispensables. » Je crois qu'il y a là matière à intervention de la part des organisations syndicales, de la part des parlementaires nationaux ou européens qui sont plus particulièrement attentifs aux situations des travailleurs migrants et, d'une façon générale, des défavorisés.

Monsieur le Président, je remercie l'Assemblée de bien vouloir adopter cette résolution sur un rapport intérimaire qui n'a pas abordé le fond du débat, qui a pris acte de la pétition n° 4 et qui sollicite du Parlement européen le mandat exprès de poursuivre ses recherches en collaboration étroite avec la Commission des Communautés européennes.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — Personne ne demande plus la parole ?

Je mets aux voix la proposition de résolution.

La proposition de résolution est adoptée (\*).

### 13. Ordre du jour de la prochaine séance

**M. le Président.** — La prochaine séance aura lieu demain, mercredi 22 septembre 1971, avec l'ordre du jour suivant :

à 10 h 45 et à 15 h :

— exposés de MM. Ferrari Aggradi, président en exercice du Conseil des Communautés européennes ; Malfatti, président Barre et Mansholt, vice-présidents ainsi que Dahrendorf, membre de la Commission des Communautés européennes, sur les problèmes posés par la situation monétaire actuelle.

— débat sur ces exposés.

La séance est levée.

(La séance est levée à 17 h 50)

(\*) JO n° C 100 du 12 octobre 1971, p. 7.

## SÉANCE DU MERCREDI 22 SEPTEMBRE 1971

## Sommaire

|  |    |  |    |
|--|----|--|----|
| 1. Adoption du procès-verbal .....   | 16 | <i>des libéraux et apparentés ; Triboulet, au nom du groupe de l'UDE ; Leonardi ; Lange, président de la commission économique ; Vredeling, au nom de la commission de l'agriculture ; de la Malène ; Cifarelli ; Cousté ; Van Offelen ; Oele ; Jahn ; Richarts ; Schwörer ; Ferrari Aggradi ; Barre .....</i> | 31 |
| 2. Vérification de pouvoirs .....  | 17 |  |    |
| 3. Communications du Conseil .....   | 17 |  |    |
| 4. Renvoi en commissions .....   | 17 |  |    |
| 5. Dépôt d'une proposition de résolution ..  | 17 | <i>Examen de la proposition de résolution :</i>  |    |
| 6. Souhais de bienvenue au président et au vice-président de la BEI .....  | 18 | <i>Amendement n° 2 au paragraphe 1 :</i>   |    |
| 7. Autorisation d'élaborer un rapport .....  | 18 | <i>MM. Cousté ; Lange ; Cousté ; Bousch ; Spénale ; Lückner ; Cousté ; Lückner ; Cousté .....</i>  | 70 |
| 8. Situation monétaire :   |    | <i>Adoption de l'amendement n° 2 modifié</i>   | 71 |
| Exposé de M. Ferrari Aggradi, président en exercice du Conseil des Communautés européennes .....   | 18 | <i>Amendement n° 1 au paragraphe 4 .....</i>   | 71 |
| Exposé de M. Malfatti, président de la Commission des Communautés européennes .....  | 25 | <i>Amendement n° 4 au paragraphe 7 :</i>   |    |
| Exposé de M. Barre, vice-président de la Commission des Communautés européennes .....  | 26 | <i>MM. de la Malène ; Spénale ; Lange ; Löhr ; de la Malène .....</i>  | 71 |
| MM. Mansholt, vice-président de la Commission des Communautés européennes ; Dahrendorf, membre de la Commission des Communautés européennes ; Ferrari Aggradi ; Löhr, au nom du groupe démocrate-chrétien ; Arndt, au nom du groupe socialiste ; Cantalupo, au nom du groupe |    | <i>Retrait de l'amendement n° 1 :</i>  |    |
|  |    | <i>M. Spénale .....</i>  | 72 |
|  |    | <i>Adoption de l'amendement n° 4 .....</i>   | 73 |
|  |    | <i>Amendement n° 3 :</i>   |    |
|  |    | <i>MM. de la Malène ; Lange ; de la Malène</i>   | 73 |
|  |    | <i>Adoption de l'amendement n° 3 .....</i>   | 73 |
|  |    | <i>Adoption de la proposition de résolution</i>  | 73 |
|  |    | 9. <i>Ordre du jour de la prochaine séance ..</i>  | 73 |

PRÉSIDENCE DE M. BEHRENDT

(La séance est ouverte à 11 h)

M. le Président. — La séance est ouverte.

1. Adoption du procès-verbal

M. le Président. — Le procès-verbal de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

## 2. Vérification de pouvoirs

**M. le Président.** — Au cours de sa réunion d'aujourd'hui, le bureau a vérifié les mandats de la nouvelle délégation néerlandaise dont la nomination par les deux Chambres des États généraux du royaume des Pays-Bas a déjà été annoncée le 21 septembre 1971.

Conformément à l'article 3, paragraphe 1, du règlement, le bureau a constaté la conformité de ces désignations aux dispositions des traités.

Il vous propose en conséquence de valider ces mandats.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

## 3. Communications du Conseil

**M. le Président.** — J'informe le Parlement que j'ai reçu du Conseil des Communautés européennes copie conforme des documents suivants :

- accord entre la Communauté économique européenne et le Comité international de la Croix-Rouge relatif à la fourniture de céréales à titre d'aide alimentaire ;
- accord, sous forme d'échange de lettres, reconduisant l'accord sur les échanges commerciaux et la coopération technique entre la Communauté économique européenne et les États membres, d'une part, et la République libanaise, d'autre part ;
- accord, sous forme d'échange de lettres, entre la Communauté économique européenne et Hong-Kong sur le commerce des textiles de coton ;
- accord entre la Communauté économique européenne et Hong-Kong sur le commerce des textiles de coton ;
- accords entre la Communauté économique européenne et
  - a) la république fédérale du Cameroun relatif à la fourniture de maïs, semoule de maïs et semoule de blé dur, à titre d'aide alimentaire d'urgence ;
  - b) la république démocratique de Somalie relatif à la fourniture de maïs à titre d'aide alimentaire d'urgence ;
- acte de notification de la conclusion, par la Communauté, de l'accord intérimaire entre la Communauté économique européenne et la Turquie.

Ces documents seront versés aux archives du Parlement européen.

## 4. Renvoi en commissions

**M. le Président.** — Lors de la séance du 5 juillet 1971, j'avais informé le Parlement que le Conseil des Communautés européennes avait demandé la consultation du Parlement européen sur les propositions de la Commission relatives à :

- I - un règlement (CEE) concernant le financement par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section orientation, de projets s'inscrivant dans le cadre d'opérations de développement dans les régions agricoles prioritaires ;
- II - un règlement (CEE) relatif au Fonds européen de bonification d'intérêts pour le développement régional.

Ces propositions avaient été imprimées et distribuées comme document de séance sous le numéro 76/71, et renvoyées à la commission de l'agriculture pour examen au fond et, pour avis, à la commission économique, à la commission des affaires sociales et de la santé publique et à la commission des finances et des budgets.

Entre temps, la commission économique a toutefois élevé des objections contre le renvoi à la commission de l'agriculture pour examen au fond ; elle a demandé que le document en question soit renvoyé à la commission économique pour examen au fond et, pour avis, à la commission de l'agriculture, à la commission des finances et des budgets et à la commission des affaires sociales et de la santé publique.

La commission de l'agriculture a approuvé cette proposition.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

## 5. Dépôt d'une proposition de résolution

**M. le Président.** — J'ai reçu de la commission économique une proposition de résolution sur la situation économique et monétaire avec demande de discussion d'urgence conformément à l'article 14 du règlement.

Cette proposition de résolution a été imprimée et distribuée sous le n° 119/71.

Je consulte le Parlement sur la demande de discussion d'urgence.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'urgence est décidée.

Je propose d'inscrire l'examen de cette proposition de résolution à la fin du débat d'aujourd'hui sur la situation monétaire.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

6. *Souhais de bienvenue au président et au vice-président de la Banque européenne d'investissement*

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, je salue la présence parmi nous de MM. Le Portz, président, et Meyer-Cording, vice-président de la Banque européenne d'investissement. Tous deux assisteront à la séance de ce jour.

(*Applaudissements*)

7. *Autorisation d'élaborer un rapport*

**M. le Président.** — Au cours de sa réunion d'aujourd'hui, le bureau a autorisé la commission des relations économiques extérieures, qui en avait fait la demande, à faire rapport sur les résultats d'un voyage d'étude et d'information qu'une délégation du Parlement européen a fait du 11 au 28 juillet 1971 dans six pays d'Amérique latine, ainsi que sur un voyage d'étude qui est envisagé dans d'autres pays d'Amérique latine et sur l'état des relations avec l'Amérique latine.

8. *Situation monétaire*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle les exposés de MM. Ferrari Aggradi, président en exercice du Conseil des Communautés européennes, Malfatti, président, Barre et Mansholt, vice-président, ainsi que Dahrendorf, membre de la Commission des Communautés européennes, sur les problèmes posés par la situation monétaire actuelle.

La parole est à M. Ferrari Aggradi à qui je souhaite la bienvenue.

**M. Ferrari Aggradi, président en exercice du Conseil des Communautés européennes.** — (I) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de m'avoir si aimablement invité à cette séance du Parlement européen pour vous faire un exposé de la situation monétaire et vous informer de nos travaux. C'est avec plaisir, Monsieur le Président, que je réponds à cette invitation, à la fois parce que c'est un honneur de prendre la parole devant cette haute assemblée, et parce que je suis persuadé que les problèmes actuels revêtent une importance particulière et que les solutions qui leur seront apportées auront une influence décisive sur l'avenir de nos pays et sur celui des relations internationales.

Nous nous trouvons en effet au seuil d'une nouvelle phase de ces relations internationales. Le monde s'élargit et se transforme. Les instruments qui nous ont été d'un précieux concours par le passé ne sont plus adaptés aux exigences nouvelles : ou bien nous saurons les ajuster et les rénover et, dans ce cas, nous

serons en mesure de maîtriser cette évolution, ou bien nous n'y parviendrons pas, et il en résultera inévitablement des retours en arrière, des tensions dangereuses et des déséquilibres profonds.

C'est dans cette perspective que s'insèrent, à mon avis, les décisions prises par le président Nixon ; laissant de côté le jugement que l'on peut porter sur certains de leurs aspects particuliers, je crois pouvoir dire que, dans l'ensemble, ces décisions sont dues au fait que l'on a tant tardé à répondre aux nécessités et aux pressions qui se faisaient sentir depuis longtemps déjà tant sur le plan des principes que dans la réalité concrète.

Quoi qu'il en soit, il est certain que les mesures adoptées par les États-Unis ont montré une fois encore combien il était urgent d'améliorer la structure du système monétaire international et, par conséquent, de réorganiser les rapports monétaires entre les pays qui forment la communauté internationale. Parallèlement, ces mesures ont aussi confirmé les craintes et les inquiétudes que nous et tant d'autres exprimons depuis des années déjà, et qui ont trait aux conséquences que l'absence d'une solution concertée de ce problème aurait pour le bon fonctionnement des échanges et pour le système des relations internationales.

Nous sommes certes les derniers à pouvoir nier la contribution remarquable que le système créé à Bretton Woods a apportée au développement de nos pays ; il est en effet incontestable que le principe du multilatéralisme des échanges et des paiements, sanctionné par les accords de Bretton Woods, a été l'un des facteurs essentiels du développement économique de l'après-guerre.

Afin d'apprécier à leur juste valeur les phénomènes auxquels nous assistons actuellement, il sera, je crois, utile de rappeler les progrès considérables accomplis au cours de ces dernières années dans le domaine de l'augmentation des revenus et de l'expansion du commerce international, et ce précisément grâce à ce système. En seize ans seulement, soit de 1953 à 1969, le produit national brut des pays de l'OCDE a doublé, passant de 771 à 1 551 milliards de dollars, et leurs exportations de biens et de services ont plus que triplé, passant de 69 à 233 milliards de dollars.

Néanmoins, depuis quelques années, on constate de plus en plus que ces résultats favorables, qui se traduisent par une forte augmentation des revenus et par un accroissement rapide du commerce mondial, vont de pair avec des tensions inflationnistes, dues à des excédents de la demande ou à l'accroissement des coûts dans les principaux pays industriels. Bien qu'ils s'observent d'une façon générale, ces phénomènes ont suivi des évolutions divergentes qui ont conduit à des déséquilibres croissants dans les balances des paiements, parce que les politiques économiques adoptées par les divers pays suivaient



**Ferrari Aggradi**

des lignes d'orientation différentes et n'étaient pas appliquées simultanément. Ces perturbations ont suscité à plusieurs reprises une crainte diffuse de voir modifier la parité des taux de change, et elle s'est traduite, à chaque fois, par des mouvements de fonds qui ont mis la stabilité du système monétaire internationale à rude épreuve. Il suffira de rappeler les crises de plus en plus graves que les monnaies de quelques grands pays industriels ont traversées à des intervalles toujours plus rapprochés depuis novembre 1967.

C'est dans ce contexte, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, que les pays d'Europe ont œuvré en vue de créer une union économique et monétaire en Europe ; ils étaient mus par la conviction qu'une intégration plus poussée des pays faisant partie d'une Communauté élargie — qui atteindrait progressivement l'objectif souhaité d'une monnaie européenne unique — contribuerait dans une large mesure à résoudre les problèmes que posent les liquidités internationales et l'ajustement de la balance des paiements.

Or, au lendemain de la conclusion des accords relatifs à l'union économique et monétaire, au moment même où diverses décisions avaient été prises en application de ces accords, notamment celle de procéder, le 1<sup>er</sup> juin de cette année, à une première réduction des marges de fluctuation intracommunautaires, la spéculation suscitait une nouvelle crise qui s'abattit sur les monnaies de divers pays occidentaux et se concentra plus particulièrement sur le marché allemand. Au cours de la première semaine du mois de mai, la banque centrale de la République fédérale fut obligée d'absorber plus de deux milliards de dollars. A la suite de ces événements et en vue de mettre fin à cet afflux de monnaie américaine, l'Autriche et la Suisse réévaluèrent leur monnaie, alors qu'après avoir procédé à une consultation au niveau communautaire, au cours de laquelle les pays de la Communauté ne parvinrent pas à adopter une position commune, l'Allemagne occidentale et les Pays-Bas décidèrent de suspendre l'application des marges d'intervention prescrites par le statut du Fonds monétaire international et de laisser flotter le mark et le florin sur leurs marchés respectifs.

Les mouvements spéculatifs du mois de mai se dirigèrent vers ces deux monnaies, qui passaient pour les plus fortes et, partant, les plus susceptibles de faire l'objet d'une réévaluation. Cependant, la crise eut essentiellement pour origine les inquiétudes de plus en plus générales que suscitait le déficit réitéré et toujours plus important de la balance des paiements des États-Unis.

Comme il est essentiel, pour comprendre les événements qui nous occupent ici, de connaître l'évolution de la balance des paiements des États-Unis, je pense qu'il ne sera pas inutile d'en retracer rapidement les grandes lignes. A cela s'ajoute que le problème de la

balance des paiements américaine, ainsi que les moyens et les étapes qui permettraient à ce pays de trouver un nouvel équilibre, sont le principal thème que nous aurons à aborder dans les discussions et les négociations que nous mènerons avec les États-Unis.

La pression croissante qu'exerçait sur les ressources des États-Unis la forte expansion des investissements productifs (qui s'est maintenue de 1962 jusqu'à la fin de 1969), ainsi que la proportion élevée des dépenses militaires à l'étranger, en particulier celles afférentes à la guerre au Vietnam, ont commencé à faire sentir leur effet sur la balance des paiements de ce pays à partir de 1965. Contrairement à ce qui s'était passé pendant les quatre années précédentes, les déficits massifs de la balance des paiements dérivant non plus, pour l'essentiel, des sorties nettes de capitaux tant à long qu'à court terme, mais de la dégradation progressive de la balance commerciale, dont le solde excédentaire avait été, pendant de nombreuses années, très élevé. De 1961 à 1965, la balance des paiements des États-Unis s'était soldée en moyenne par un excédent supérieur à cinq milliards de dollars par an et de 1966 à 1967, il se situait encore autour de quatre milliards par an. En 1968-1969 en revanche, il est brusquement tombé à un demi-milliard environ. A la suite de la récente récession économique, en 1970, l'excédent de la balance commerciale est remonté à deux milliards de dollars, mais il a suffi que l'activité productive enregistre une modeste reprise pendant le premier semestre de 1971 pour que la balance commerciale se solde, pour la première fois depuis 1893, par un déficit qui aggrave sérieusement le déficit total de la balance des paiements de ce pays.

La publication des statistiques révélant le déficit du commerce extérieur américain est, à mon sens, l'une des principales raisons des mouvements spéculatifs qui ont accéléré l'apparition de la crise qui devait atteindre son point culminant le 15 août, jour où le président Nixon a prononcé sa déclaration sur la non-convertibilité du dollar.

J'en reviens à la dégradation spectaculaire que la balance commerciale des États-Unis subit depuis 1965 (et vous m'excuserez d'insister sur ces questions, mais à nos yeux, elles sont à la fois la cause des décisions qui ont été prises et les points de référence qui devront guider les actions que nous mènerons). Cette dégradation provient non seulement de la forte expansion de la demande globale, qui tient à divers motifs, mais aussi du déclin du pouvoir de compétition des États-Unis face aux principaux pays industriels, notamment dans le secteur des produits manufacturés. Alors que les exportations américaines de produits manufacturés progressaient de 77 % entre 1964 et 1970, les importations de cette même catégorie de biens accusaient une augmentation de 184 % pendant la même période. Si l'on fait abstraction du Canada, dont l'économie est étroitement liée à celle des États-Unis (il suffit de songer que 70 % de son commerce extérieur se dirigent vers ce pays), la dégra-

**Ferrari Aggradi**

dation de la balance commerciale américaine s'est fait sentir essentiellement au Japon et dans les pays de la Communauté.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est dans ces circonstances que le président Nixon a adopté ce train de mesures bien connues. En résumé, il a annoncé, sur le plan intérieur, l'instauration d'un contrôle sur les revenus (salaires, prix et dividendes) et l'adoption de dispositions fiscales destinées à favoriser l'expansion de l'emploi et des investissements. Quant aux mesures prises à l'égard de l'étranger, outre la surtaxe de 10 % sur les importations, elles touchent surtout au rôle que joue le dollar dans le système monétaire international. En particulier, la faculté dont bénéficiaient les autorités monétaires des pays étrangers de demander que les sommes qu'elles détenaient en dollars soient converties en or ou en tout autre instrument de réserve leur a été temporairement retirée.

La décision de suspendre la convertibilité du dollar modifie la situation « de jure » existante ; toutefois, *de facto*, il y a longtemps déjà que la plupart des banques centrales ne convertissaient plus les dollars en or mais accumulaient ceux-ci dans leurs réserves.

Au cours des quelques semaines et des derniers jours qui ont précédé le 15 août, certaines banques centrales — notamment celles du Japon, du Royaume-Uni, de France et de Suisse — ont procédé à des achats massifs de dollars et sur ces sommes, seules de très faibles proportions ont été converties en or.

Cependant, si la décision prise par le gouvernement des États-Unis ne modifie guère la situation de fait — et je tiens à insister tout particulièrement sur ce point — elle n'en oblige pas moins le reste du monde à fixer maintenant les conditions dans lesquelles le système monétaire international fonctionnera à l'avenir, autrement dit, à convenir du mécanisme qui réglera les échanges internationaux de biens et de services.

A ce propos — et je défends ici une thèse communautaire — je crois pouvoir affirmer, compte tenu de l'importance considérable que revêtent nos pays (et je ne pense pas seulement à leur importance sur le plan économique) que tout système monétaire est désormais inacceptable s'il se fonde sur une hiérarchie de pays, parmi lesquels certains ont le droit de financer sans limite les déficits éventuels de leur balance des paiements parce que leur monnaie est généralement acceptée comme instrument de réserve, alors que les autres en revanche sont tenus de rétablir avec soin l'équilibre de leur balance des paiements extérieurs à chaque fois que leurs réserves d'or ou d'autres monnaies convertibles descendent au-dessous d'un certain niveau. La communauté internationale exige — et c'est là un point sur lequel nous devons insister — que l'on instaure des conditions de parité en vertu desquelles tous les membres seront soumis à une seule et même discipline.

Il n'en demeure pas moins que les décisions prises par le président des États-Unis ont profondément modifié les conditions dans lesquelles fonctionnait jusqu'à présent le système des échanges et des paiements internationaux, et l'ordre monétaire en a été gravement perturbé.

C'est à nous qu'aurait dû revenir l'initiative, Mesdames, Messieurs. Le Conseil des Communautés comptait pouvoir la prendre lors de la prochaine assemblée du Fonds monétaire international. Une telle démarche nous aurait conféré force et prestige. Cependant, même si l'initiative ne vient pas de nous, les problèmes qui se posent aujourd'hui ne peuvent être renvoyés à plus tard et il est donc absolument indispensable que nous passions à l'action, ne serait-ce que du fait que si nous demeurons passifs, nous serons obligés de subir les initiatives prises par des tiers, ce qui nous conduirait à des solutions dont les aspects ne pourraient être que négatifs.

C'est dans cette optique que nous appelons de nos vœux une initiative européenne,

(Applaudissements)

... qui nous paraît indispensable ; nous sommes convaincus non seulement d'agir dans l'intérêt de notre Communauté, mais aussi de pouvoir rallier les vues et le concours des autres pays que ce problème préoccupe gravement à l'heure actuelle. Autrement dit, il convient de réaménager les conditions dans lesquelles fonctionne le système monétaire international en procédant aux ajustements qui s'imposent, car l'idée même que l'on puisse en revenir à la situation anarchique qui régna pendant les années 1930 dans ce secteur est exclue, et je ne mentionne cette éventualité que pour rappeler que c'est le danger qui nous menacerait si les efforts menés dans le cadre de la coopération internationale devaient entièrement échouer. La régression qu'un événement de cet ordre entraînerait dans les échanges, dans l'emploi et dans le revenu de la plupart des pays nous paraîtrait d'autant plus cruelle que le stade de développement que nous avons atteint, en dépit de toutes les difficultés, est élevé et que les objectifs ultérieurs que nous nous sommes fixés sont ambitieux alors qu'hier encore, ils nous auraient paru irréalisables. Et je ne parle même pas des effets de nature non exclusivement économique que la dissolution de cet ensemble de rapports patiemment tissé au cours des vingt-cinq dernières années pourrait avoir dans d'autres domaines, et en particulier sur la paix mondiale. Il est donc évident que nous ne pouvons pas revenir en arrière et que les événements des années 1930, qui portèrent un coup fatal à l'économie mondiale et à la paix, doivent nous servir d'avertissement.

Il appartient maintenant aux membres de la communauté internationale de prendre d'importantes décisions. Au moment où nous nous sommes réunis au sein du Conseil de ministres, nous avons le choix entre deux solutions, et elles s'offrent encore à nous.

**Ferrari Aggradi**

La première consiste à accepter sans réserve le dollar non convertible comme seul et unique étalon des monnaies dans les relations internationales. C'est une question d'ordre technique, mais elle a une grande portée politique, car si nous optons pour cette solution, les *pays créditeurs* se trouveraient placés devant l'alternative suivante : soit assister à une accumulation sans fin de dollars dans leurs réserves, soit procéder régulièrement à des réévaluations de leur monnaie par rapport au dollar et ce, non pour des motifs de politique intérieure, mais pour s'adapter à des situations extérieures. Quant aux *pays débiteurs*, ils seraient dans l'obligation de dévaluer régulièrement leur monnaie. C'est la voie dans laquelle semblent s'engager quelques pays parmi ceux qui sont les plus étroitement liés à l'économie des États-Unis pour des raisons d'ordre géographique ou économique. Il s'agit notamment des pays du continent américain et de certains pays d'Afrique, et dans ces circonstances, il nous semble que l'on pourrait envisager la possibilité de créer une vaste zone dollar.

La deuxième solution, qui s'offre aux pays industrialisés de l'Occident et en particulier à ceux d'Europe, est certainement plus ardue, mais nous ne pouvons nous y soustraire en raison de la responsabilité que nous assumons du fait que, considérés dans notre ensemble, nous constituons la principale puissance commerciale du monde. Il s'agit de nous aligner sur une position commune, de manière à pouvoir mieux défendre nos intérêts et — disons-le sans ambages — ceux d'autres membres de la communauté mondiale contre le danger qui nous menace de devoir supporter indûment les charges découlant de décisions à l'élaboration desquelles nous n'aurons pas participé.

Les principales difficultés qui se dressent sur la voie que nous devons suivre résident évidemment dans l'obligation, imposées à tous les pays, de consentir un certain sacrifice dans l'immédiat, autrement dit, de renoncer à leurs positions nationales divergentes même si, d'un point de vue objectif, la situation économique qui leur est propre les justifie.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est dans ces circonstances que nous décidâmes de convoquer d'urgence le Conseil de ministres de notre Communauté le 19 août, soit trois jours après l'adoption des nouvelles mesures par les États-Unis.

Cette réunion s'est tenue dans le climat qu'avait directement suscité l'annonce de ces mesures. On avait tout juste eu le temps de convoquer le comité monétaire, le 17 août, afin qu'il étudie les solutions possibles sur le plan communautaire et qu'il présente ses conclusions aux ministres. A la suite de ces débats, il a estimé que deux solutions s'offraient aux pays de la CEE, ou bien une fluctuation libre, mais concertée, des six monnaies liées entre elles, soit en conservant les marges de fluctuation actuelles, soit en les réduisant le cas échéant, ou bien l'institution générale d'un double marché des changes visant à séparer

autant que possible les cotations relatives aux opérations commerciales de celles qui concernent les transactions financières.

La réunion que le Conseil de ministres de la CEE a tenue le 19 et le 20 août ne pouvait, me semble-t-il, déboucher sur une solution définitive, ne fût-ce que parce qu'il n'avait pas été possible de procéder à une étude assez détaillée des répercussions réelles qu'auraient les mesures américaines, qui touchaient à la fois au système monétaire international, en raison de la décision instaurant la non-convertibilité du dollar, et aux relations commerciales bilatérales de tous les pays avec les États-Unis, en raison de la surtaxe de 10 % sur les importations, des dispositions visant à promouvoir les exportations de produits américains et des préférences internes en faveur des investissements. A propos de ces deux dernières mesures, je tiens à préciser ici — également pour rappeler le respect dû aux principes fondamentaux de la coopération internationale — qu'elles ne sont pas moins importantes que la surtaxe ; en effet, elles auront des conséquences pour l'expansion de l'économie mondiale, puisque l'économie américaine, dans son ensemble, a toujours une influence sur le développement économique des autres pays du globe.

D'autre part, le 19 août — et c'était là le problème urgent que nous avions à résoudre — il était indispensable de rouvrir le plus rapidement possible le marché des changes des six pays, car cette inactivité ne pouvait se prolonger plus longtemps, même en pleines vacances d'été. Les décisions — fussent-elles de caractère provisoire seulement — devaient être pour le moins harmonisées avec celles qu'allaient prendre les autres pays en dehors de la Communauté, en particulier le Royaume-Uni et les autres candidats à l'adhésion au marché commun.

Il n'est donc nullement surprenant qu'au cours de cette session du 19 et du 20 août, tenue dans un climat exceptionnel de tension et d'urgence, le Conseil n'ait pu arrêter formellement qu'une seule décision, à savoir parvenir à une entente de nature technique en vue de rouvrir le marché des changes. D'autre part, ces débats ont fait ressortir une importante convergence de vues sur les objectifs à plus longue échéance (et il est assurément réconfortant de constater que les opinions divergent davantage sur des questions d'ordre matériel et technique que sur les objectifs à long terme et sur les grandes lignes stratégiques et politiques de notre action). En outre, nous avons chargé le comité des gouverneurs des banques centrales et le comité monétaire de présenter le plus rapidement possible des propositions relatives aux instruments et aux techniques d'intervention à utiliser pour réduire progressivement les marges de fluctuation entre les monnaies des pays de la Communauté, afin d'améliorer le fonctionnement du marché commun agricole et d'accélérer le processus d'édification de l'union économique et monétaire. Ces deux comités ont également été invités à examiner les aspects tech-

**Ferrari Aggradi**

niques d'une position commune que les six pays de la Communauté défendraient lors de la nouvelle session du Conseil, que nous avons convoqué pour le 13 septembre, et au cours de la réunion du groupe des Dix, qui devait se tenir les 15 et 16 septembre à Londres.

Dans l'ensemble, on peut considérer que la session que le Conseil de la CEE a tenue le 19 et le 20 août a servi à préparer, voire déjà à orienter, nos travaux ultérieurs. Cependant, je tiens à dire que l'événement le plus réconfortant et le plus digne de mention de cette réunion a résidé dans nos rencontres avec les représentants du Royaume-Uni et des autres pays candidats au marché commun. Dès qu'il eut pris connaissance des lignes d'orientation que nous nous proposons de suivre, M. Barbes, chancelier de l'Échiquier, a déclaré que le Royaume-Uni partageait entièrement nos vues. Les représentants de la Norvège, du Danemark et de l'Irlande, autres pays candidats, se sont exprimés dans des termes analogues. Permettez-moi d'ajouter à titre personnel que j'ai eu l'occasion d'apprécier tout particulièrement l'attitude du chancelier de l'Échiquier. Le Royaume-Uni s'est vraiment comporté comme un membre de notre Communauté, tant dans son appréciation de nos problèmes de fond que dans sa propre position, témoignant ainsi d'un esprit et apportant une contribution qui me paraissent aussi exemplaires qu'encourageants pour notre action future.

Un fructueux travail de préparation a été accompli, tant sur le plan technique que sur le plan politique, entre la session du Conseil des 19 et 20 août et celle du 13 septembre. Du point de vue technique, les réunions tenues par le comité monétaire et par le comité des gouverneurs des banques centrales ont permis de préciser quelques grandes lignes d'orientation et de parvenir à des identités de vues sur certains points fondamentaux, notamment sur les solutions monétaires à moyen terme, c'est-à-dire celles qui pouvaient facilement faire l'objet de négociations lors de la réunion du groupe des Dix à Londres. Du point de vue politique, les ministres compétents en matière monétaire des six pays se sont tenus, sur une base bilatérale, mais toujours coordonnée en liaison étroite avec moi, en ma qualité de président en exercice du Conseil de ministres des Communautés. La presse de tous les pays a longuement rendu compte de tous ces travaux préparatoires de caractère technique et politique, mais je tiens à rendre hommage, devant cette haute assemblée, au sens élevé des responsabilités et au profond esprit communautaire dont tous ont fait preuve, même lorsque nos opinions pouvaient paraître diverger sur le plan technique. J'estime que c'est grâce à ce travail et à l'esprit qui a présidé à ces activités que nous avons pu nous présenter lors de la session suivante du Conseil avec des positions beaucoup plus proches les unes des autres et surtout, avec la ferme volonté de parvenir à une solution.

Le 10 septembre, la Commission des Communautés européennes présentait au Conseil une communication sur les problèmes posés par la situation monétaire actuelle. Après une analyse concise mais lucide de la conjoncture présente, la Commission exposait dans ce document une formule qui aurait pu, à son avis, servir de base à un accord. En résumé, elle comprenait les principes suivants : l'établissement de taux de change fixes et réalistes, l'instauration d'une certaine flexibilité dans les cours de change à l'égard des divers pays, le maintien, puis la réduction progressive des marges de fluctuation à l'intérieur de la Communauté, le recours à des instruments efficaces en vue de lutter contre les afflux excessifs de capitaux, une intervention concertée des banques centrales sur le marché de changes, qui devrait s'effectuer de plus en plus en monnaie des pays de la Communauté, enfin, l'institution d'un mécanisme de solidarité financière qui aboutirait à la création du Fonds européen de coopération monétaire prévu par le Conseil dans sa résolution du 22 mars 1971.

Cependant, c'est surtout la valeur de l'apport et du concours que la Commission nous a offerts que je tiens à mettre en relief ici : en effet, elle nous a rappelé les raisons et les engagements d'ordre politique qui sont à l'origine de notre Communauté et elle a ainsi donné aux contributions techniques et aux propositions concrètes la connotation politique et le souffle d'idéal qui leur faisaient défaut. Je voudrais aussi exprimer ma gratitude à la Commission de s'être jointe à nous, face aux problèmes qui se posaient, les uns internes à la Communauté, les autres externes, pour accorder la priorité dans le temps aux efforts visant à concilier nos vues de façon à ce que nous puissions défendre une position commune devant le groupe des Dix et lors de l'assemblée du Fonds monétaire international.

Lorsqu'il s'est réuni le 13 septembre, le Conseil disposait donc des éléments d'appréciation technique et des indications d'ordre politique nécessaires pour procéder à des délibérations utiles, notamment en vue des diverses rencontres qui devaient avoir lieu peu après à l'échelon international. Après avoir étudié les divers aspects d'un système provisoire pour les monnaies des six pays de la Communauté (et, comme vous le savez, une large identité de vues s'est formée sur toute une série de propositions), nous avons concentré notre attention sur la position que la Communauté devait défendre devant le groupe des Dix et devant le Fonds monétaire international.

Lors de son examen de l'évolution du marché des changes et des problèmes internes de la Communauté, le Conseil a constaté que le fonctionnement des marchés des changes n'avait pas subi de perturbations graves, et nous avons pris note avec satisfaction de la collaboration qui s'est instaurée entre les banques centrales des pays de la Communauté, et qu'il serait possible, le cas échéant, d'intensifier encore. Ce sont là des aspects positifs que nous ne pouvions pas ne pas souligner, en tant que ministres des finances.

**Ferrari Aggradi**

Le Conseil a également reconnu que les mesures adoptées entre temps par les pays membres avaient eu pour effet de ralentir le rythme prévu pour la création de l'union économique et monétaire et surtout, qu'elles avaient compromis la circulation des produits agricoles à l'intérieur de la Communauté, ainsi que les échanges de ces produits avec l'étranger.

Le Conseil a prié la Commission de lui présenter un rapport spécial, consacré aux conséquences que la situation actuelle risque d'avoir sur le fonctionnement du marché commun agricole ; il a également confirmé le mandat dont il avait déjà chargé le comité monétaire et le comité des gouverneurs, et aux termes duquel ils ont à déterminer les méthodes qui permettront le mieux de parvenir à une stabilisation des parités entre les pays de la Communauté et d'ouvrir la voie à des solutions communes.

Pour ce premier groupe de problèmes, nous avons donc pu constater que les divers systèmes adoptés et les interventions faites de façon empirique mais coordonnée ont conduit à des situations plus ou moins compatibles et surtout, qu'ils ont assuré l'ordre sur le marché des changes. Néanmoins, nous ne saurions oublier d'une part, qu'à la longue, de graves perturbations risquent de se produire en particulier dans la politique agricole, d'autre part, que nous serons peut-être menacés du danger que l'on finisse par s'accommoder des circonstances existantes et par trouver opportun que des intérêts nationaux ou particuliers conduisent à des situations qui sont en contradiction avec les décisions que nous avons prises en concluant l'accord portant création de l'union économique et monétaire. Enfin et surtout (et je déclare ici non seulement en ma qualité de ministre des finances, mais aussi en raison de la responsabilité politique que j'assume), lorsque nous avons voulu instituer l'union économique et monétaire, nous n'allions pas à la recherche de formules techniques en vue de garantir à nos Communautés le maintien d'un ordre bien mérité face à toute perturbation venant de l'extérieur, mais nous nous proposons de réaliser l'idéal politique que constitue l'édification de notre Europe, idéal sur lequel se fondent non seulement notre action, mais aussi l'avenir et les progrès de nos peuples.

Les négociations internationales sur le plan monétaire forment le deuxième groupe de problèmes qui était soumis à notre examen. Le Conseil a défini une position commune (et je tiens à préciser qu'en l'occurrence, nous nous sommes fondés sur les travaux de la Commission et que nous avons presque entièrement suivi les grandes lignes qu'elle avait indiquées). Nous avons défini les points sur lesquels je vais revenir à l'instant, et qui concernent la réforme du système monétaire international ; nous les avons défendus devant le groupe des Dix et nous avons l'intention de les présenter, d'une seule et même voix, à l'assemblée du Fonds monétaire international.

En premier lieu, les réformes apportées au système monétaire international devront respecter le principe des parités fixes, qui ne doivent être modifiées que lorsque l'on constate qu'elles ne correspondent plus à la réalité. Ce système est indispensable à la sécurité des transactions et à l'expansion des échanges auxquels la Communauté, en tant que premier groupe commercial du monde, porte un intérêt particulier.

En deuxième lieu, les rapports internationaux des paiements, fondés sur le principe que je viens de mentionner, ne parviendront à un équilibre satisfaisant que grâce à un réalignement différencié des parités des pays industrialisés. Ce réalignement devra porter sur les monnaies de tous les pays intéressés, y compris le dollar, et s'effectuer dans des conditions telles que les charges résultant de l'ajustement soient réparties compte tenu de la situation économique de chaque pays et de son évolution prévisible. Il s'agit donc non pas d'imposer à l'un ou à l'autre une situation particulière, mais de procéder à un réajustement général, de créer ce que l'on appellerait en mathématiques un système d'équations simultanées, dans lequel des rapports divers se recourent, en termes politiques, en un point fixe ; il s'agit de comprendre que nous avons affaire à un problème commun, qui réclame des solutions communes auxquelles chacun d'entre nous sans exception doit contribuer.

En troisième lieu, il est indispensable au bon fonctionnement d'un système monétaire international réformé selon ces principes que l'on adopte des mesures au sujet des mouvements internationaux de capitaux. Elles pourraient comprendre un élargissement modéré des marges de fluctuation des cours du change, en vue de décourager les mouvements perturbateurs des capitaux à court terme.

En quatrième lieu, les liquidités internationales continuent d'être constituées par l'or et, dans des proportions toujours croissantes, par des instruments de réserve créés et gérés en commun à l'échelon international. Il faudra donc ajuster et perfectionner le système des droits de tirage spéciaux, de pair avec une réduction progressive du rôle imparti aux monnaies internationales en tant qu'instruments de réserve.

En cinquième lieu, le nouvel équilibre des paiements internationaux ne pourra se maintenir à l'avenir que si tous les pays ou tous les groupes organisés de pays se soumettent sans exception aux obligations et aux devoirs que leur impose le processus d'ajustement des balances des paiements et s'ils mettent en œuvre les politiques internes correspondantes.

En outre, il faudra renforcer l'autorité dans ce système monétaire international réformé et élargir les possibilités d'action dont dispose le Fonds monétaire international, au sein duquel la Communauté économique européenne devra mieux affirmer sa présence. Le Conseil a estimé qu'il était indispensable que le

**Ferrari Aggradi**

Fonds monétaire international puisse poursuivre normalement ses activités grâce à la conclusion d'accords internes sur les transactions effectuées dans les principales monnaies utilisées. Cette question intéresse non seulement les pays industrialisés, mais aussi, et au premier chef, les pays en voie de développement. Enfin, le Conseil a insisté sur la gravité que revêt la décision prise par les États-Unis d'instaurer une surtaxe de 10 % et d'accorder des facilités spéciales en faveur des investissements internes et des exportations ; non seulement ces dispositions empêchent d'établir des taux de change réalistes, mais elles risquent également d'entraver le réajustement des parités et de susciter de graves perturbations dans les échanges internationaux.

Le Royaume-Uni et les autres pays candidats à l'adhésion, qui ont été consultés à l'issue du Conseil, se sont ralliés au point de vue de la Communauté. Cette solidarité et cette convergence d'opinions dans des domaines d'une telle importance constituent, à nos yeux, un motif de satisfaction toute particulière, car elles nous confirment dans notre conviction que les considérations et les grandes lignes d'action que nous avons exposées sont des éléments solides pour une réorganisation complète et équilibrée du système monétaire international.

Le groupe des Dix s'est donc réuni le 15 et le 16 septembre à Londres. Notre Communauté, ainsi que ses futurs partenaires, s'y sont présentés avec une position commune, abstraction faite des divergences inévitables sur quelques points particuliers, et qui tiennent d'ailleurs à des différences dans l'évolution économique de nos pays.

Vous connaissez tous le communiqué publié à l'issue de la réunion. Il était impensable que les Dix parvinssent immédiatement à des résultats d'ordre pratique. Néanmoins, ce groupe a lui aussi effectué un travail préparatoire dont nous croyons qu'il se révélera utile, et il a replacé les problèmes dans leur juste perspective. Il tiendra sa prochaine réunion le 26 septembre à Washington, avant l'ouverture de l'Assemblée du Fonds monétaire international. Entre temps, le groupe des suppléants s'est chargé de définir, en collaboration avec le Fonds monétaire international, les voies et les moyens qui permettraient d'améliorer et de réformer le système monétaire international, et le groupe n° 3 de l'OCDE a reçu le mandat de poursuivre ses études sur la formation du déficit de la balance des paiements des États-Unis et sur l'ordre de grandeur qu'atteindrait son éventuel ajustement.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les problèmes auxquels nous nous heurtons sont nombreux, complexes et difficiles à résoudre et, quelle que soit la solution que l'on adopte, elle place l'Europe devant des choix ardues. Comme je l'ai déjà dit, le premier problème est celui de l'ajustement de la balance des paiements américaine. Si nous devons l'équilibrer

dans l'immédiat, disons en l'espace de quelques mois, il en résulterait des transferts de l'ordre de treize milliards de dollars, déterminant une certaine déflation. Il faut soigneusement réfléchir aux secteurs sur lesquels il convient d'agir : dans le secteur commercial, il faut choisir attentivement le moment et les formes de ce réajustement, car il pourrait avoir de graves répercussions non seulement sur l'évolution des revenus, mais dans tous les domaines de notre économie. Je crois qu'il est essentiel de savoir clairement quel est l'objectif que nous voulons atteindre, de bien nous pénétrer de l'esprit dont nous devons nous inspirer, et qui est un esprit de solidarité et de collaboration, mais surtout, nous devons nous conformer aux principes de la coopération internationale qui ont été à la base de notre œuvre tout au long de ces années et auxquels nous devons les résultats que nous avons obtenus. Il semble que nous nous trouvons aujourd'hui à un tournant qui nous oblige à ajuster les instruments, mais avant tout, à nous adapter nous-mêmes aux temps et aux impératifs nouveaux.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, pardonnez-moi d'avoir retenu votre attention plus longtemps que je l'aurais dû et permettez-moi d'ajouter une dernière considération encore : nous avons attaché une grande importance au retour à la légalité monétaire internationale, au renforcement de l'autorité et à l'élargissement des possibilités d'action du Fonds monétaire international. À notre avis, ces trois conditions doivent être remplies d'urgence si nous voulons éviter que les mesures restrictives adoptées dans le domaine monétaire ne s'étendent aux échanges commerciaux, avec tous les graves préjudices qui en découleraient pour le développement de nos pays.

Il est de même évident que les négociations préparées lors de la réunion de Londres devront se dérouler dans le cadre et dans l'esprit de cette coopération internationale qui a permis à nos pays d'accomplir des progrès sans précédent dans leur histoire.

Par conséquent, loin d'essayer de résoudre nos problèmes au moyen d'actions isolées, qui auraient à la longue inévitablement pour effet de réduire le volume des échanges, nous devons rechercher une solution à l'aide d'une action positive, tendant à éliminer les positions protectionnistes partout où elles existent et, par là même, à élargir le commerce mondial.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je puis vous assurer que telle est la voie sur laquelle s'est engagé le Conseil des Communautés européennes.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — Monsieur le Président, vous n'avez pas à vous excuser d'avoir été un peu long. Le Parlement européen souhaitait être largement informé

**Président**

par le président du Conseil et vous avez répondu à ce souhait, ce dont je vous remercie vivement, au nom de tout le Parlement.

La parole est à M. Malfatti.

**M. Malfatti, président de la Commission des Communautés européennes.** — (1) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, il est des moments de l'histoire où les événements imposent aux hommes des choix fondamentaux. De ces choix, du courage et de la clairvoyance qui les déterminent, dépend le plus souvent le cours ultérieur de l'histoire. Nous vivons un de ces moments exceptionnels. En effet, il doit être clair pour nous que, quels que soient les motifs contingents des décisions unilatérales prises le 15 août par le Président Nixon, leurs causes et leurs effets vont certainement bien au-delà de ces motifs. Nous nous trouvons face à une situation nouvelle ; et comme chaque fois que l'on passe de l'ancien au nouveau, la situation comporte de mauvaises et de bonnes occasions. L'expérience des années trente nous montre quels peuvent être les risques d'un mauvais fonctionnement du système monétaire et d'une trop grande limitation de la liberté des échanges. Et l'expérience de cet après-guerre nous montre quelles peuvent être les occasions d'un développement ordonné de l'économie mondiale dans la stabilité et la liberté des échanges. Notre tâche est de corriger certaines perturbations graves dans le fonctionnement du système monétaire international, mais non pas d'abandonner les principes sur lesquels il repose. Notre tâche est d'agir pour une plus grande liberté des échanges en surmontant la crise actuelle sans tomber dans une dangereuse guerre commerciale. Nous devons aujourd'hui faire preuve de la même prévoyance, de la même force morale et politique, de la même cohésion que ceux qui, il y a plus d'un quart de siècle, alors que l'on était encore en pleine guerre, s'efforcèrent de jeter les bases d'un ordre nouveau, d'une meilleure organisation internationale, capable de donner aux peuples de la terre plus de liberté, de sécurité et de progrès en évitant les désordres monétaires, les barrières protectionnistes, les exaspérations autarciques et les poussées de nationalisme qui en furent la conséquence naturelle. Nous avons besoin — écrivait Lord Keynes en avril 1943 — d'un moyen de tranquilliser le monde, grâce auquel tout pays dont les affaires sont gérées avec la prudence voulue soit à l'abri de toute crainte pour des motifs ne dépendant pas de lui, un moyen qui élimine la nécessité de mesures restrictives et discriminatoires auxquelles certains pays ont eu recours dans le passé non parce qu'ils les estimaient valables, mais comme mesures d'auto-protection contre des forces désagrégatrices extérieures. Ce sont ces mêmes principes qui doivent continuer à nous guider dans cette crise longue et difficile. Nous devons agir pour que le nouvel ordre monétaire assure à tous des conditions égales, pour que les instruments de réserve — je cite encore

Lord Keynes ne soient pas déterminés de manière incontrôlable et capricieuse, mais soient gouvernés par les exigences courantes du commerce mondial et puissent faire l'objet d'une expansion ou d'une restriction volontaire en vue d'annuler des tendances déflationnistes ou inflationnistes de la demande mondiale réelle. Nous devons faire en sorte que le nouveau système favorise le développement des pays les plus pauvres et assure la liberté du commerce.

Si nous voulons pouvoir dominer les événements et ne pas être dominés par eux, nous devons construire cet ordre nouveau avec le plus grand de nos amis et le plus puissant de nos alliés, les États-Unis d'Amérique. Mais pour que cela soit possible, il est nécessaire que l'Europe prenne vraiment conscience de ce qu'elle est aujourd'hui déjà dans le monde, il est nécessaire que l'Europe assume les responsabilités qui lui incombent, il est nécessaire donc de donner une impulsion nouvelle à la construction européenne. Les problèmes auxquels nous avons à faire face aujourd'hui ne sont pas sectoriels, mais généraux. Nous ne pouvons pas prétendre maintenir la construction de l'Europe dans des limites sectorielles, je veux dire comme si nous nous trouvions uniquement en présence de faits ressortissant à la technique économique et commerciale. Je suis convaincu que si l'Europe devait continuer à être absente de la scène politique, la situation actuelle s'aggraverait parce qu'il deviendrait pratiquement impossible de réagir de manière constructive aux problèmes auxquels nous sommes confrontés, car les tensions qui se développeraient dans le monde ne feraient que s'accroître.

Certes, Monsieur le Président, la situation actuelle de la Communauté, caractérisée par la disparité des régimes de change, est difficile et pourrait s'aggraver encore si nous ne trouvions au plus vite les remèdes opportuns et si nous n'étions pas capables de conclure les compromis nécessaires. C'est la condition essentielle pour surmonter la situation actuelle. Comme je l'ai déjà dit le 6 septembre dernier au cours de la réunion des quatre commissions parlementaires, nous devons, dans notre action, être conscients qu'une situation qui échappe au contrôle peut se résoudre à terme dans une situation de stagnation ou de récession généralisée. Mais le moment présent requiert de nous bien autre chose encore.

Il ne s'agit pas seulement de continuer à défendre avec vigueur et à court terme nos intérêts légitimes — comme la Commission, représentée par M. Dahrendorf, l'a fait au nom de la Communauté à la réunion du GATT du mois d'août. Il s'agit surtout d'avoir la capacité nécessaire pour élaborer avec clairvoyance une stratégie globale européenne qui contribue à une meilleure organisation internationale, avec une force morale et une vigueur politique égales à celles dont ont fait preuve ceux qui, il y a 25 ans, ont jeté les bases du système monétaire et commercial et ont permis au monde de connaître, au cours de toutes ces années, son développement le plus extra-



**Malfatti**

ordinaire. En d'autres termes, le moment n'est pas aux disputes doctrinales ou aux polémiques stériles, mais au courage, à l'action politique, à une initiative politique européenne.

C'est dans cet esprit que la Commission a adressé une lettre aux chefs d'État ou de gouvernement. Par cette initiative, nous avons voulu attirer l'attention, au niveau politique le plus élevé, sur les graves dangers qui menaceraient la Communauté si la cohésion monétaire n'était pas rétablie au plus vite. Nous avons voulu attirer l'attention sur l'urgence qu'il y a de renforcer notre Communauté pour la mettre en mesure de trouver une réponse positive à cette crise difficile. Nous avons également suggéré une procédure : dès les prochains Conseils de ministres, parallèlement à l'examen de la situation créée par les mesures américaines, nous proposons de vérifier si le programme, le calendrier et les instruments que nous nous sommes donnés, ne doivent pas être révisés en vue de les adapter aux circonstances nouvelles, accélérant ainsi également les étapes de notre construction, notamment en ce qui concerne l'union économique et monétaire. Nous avons donc proposé que ce réexamen soit fait en prévision et en préparation d'un nouveau sommet des chefs d'État ou de gouvernement. La préparation de ce nouveau sommet devra être assurée en collaboration étroite avec les pays candidats de manière qu'ils participent à part entière à la réunion des chefs d'État ou de gouvernement. De toute évidence, ce sommet ne pourra que faire suite à la normalisation de la situation à l'intérieur de la Communauté et à la signature du traité d'adhésion.

Si les préoccupations quant à la situation intérieure de la Communauté persistent, il faut toutefois souligner que les résultats des deux derniers Conseils de ministres, celui des ministres des finances du 13 septembre et le tout récent Conseil des ministres des affaires étrangères du 20 septembre, nous ont apporté des éléments positifs. Compte tenu de la nécessité urgente de présenter un front uni à la réunion de Londres du Club des Dix et à la prochaine réunion à Washington du Fonds monétaire international, les pays membres de la Communauté ont adopté une position commune et c'est là un résultat très important. Il est important en particulier parce qu'il s'agissait de formuler, au moins dans leurs lignes générales, les principes qui devront, à notre avis, guider la réforme du système monétaire international. C'est un succès qui a couronné les efforts de la Commission car c'est sur la base de nos propositions et grâce aux efforts accomplis par le Président du Conseil qu'un accord unanime a été réalisé.

Le vice-président Barre et notre collègue Dahrendorf vous exposeront en détail l'activité déployée par la Commission dans le domaine monétaire et commercial au cours de cette période tourmentée. En cette heure difficile, la Commission n'a pas manqué de prendre une initiative, de même que par le passé,

elle n'a pas manqué d'intervenir pour mettre en garde contre les dangers menaçants. Il s'agit aujourd'hui de continuer avec patience, mais aussi avec intransigeance. Nous sommes décidés à nous opposer avec la plus grande vigueur à une attitude de bienveillante indifférence des États membres vis-à-vis de la situation anormale et dangereuse dans laquelle se trouve la Communauté ; nous voulons tout mettre en œuvre pour normaliser rapidement la situation, pour apporter notre concours pour que les problèmes gigantesques auxquels nous sommes confrontés ne soient pas abordés dans une optique étroite, mais que, au contraire, trouvant dans les difficiles circonstances actuelles l'occasion d'une relance et d'un renforcement, ainsi que d'une accélération de l'union économique et monétaire, l'Europe puisse, dans la pleine affirmation de son identité, assumer toutes ses responsabilités sur la scène internationale.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — Je vous remercie, Monsieur Malfatti.

La parole est à M. Barre.

**M. Barre, vice-président de la Commission des Communautés européennes.** — Monsieur le Président, Monsieur le Président en exercice du Conseil, Mesdames, Messieurs, dans les circonstances actuelles, la confusion est grande. Aux incertitudes créées au sein de la Communauté par la crise monétaire de mai, sont venues s'ajouter celles qu'ont provoquées les décisions annoncées le 15 août par le Président Nixon. Les problèmes communautaires ne peuvent plus désormais être isolés du nouveau contexte économique et monétaire international.

Une telle conjoncture impose un effort de clarification et de réflexion. C'est cet effort que je voudrais tenter de faire aujourd'hui devant le Parlement afin de mettre en relief les lignes directrices de l'action de la Commission à l'égard tant des problèmes monétaires internationaux que des relations monétaires au sein de la Communauté.

Les mesures décidées par le Président des États-Unis ont provoqué une grande inquiétude dans le monde. Dans le domaine commercial, elles entraînent un recul par rapport à la libération des échanges patiemment étendue depuis de nombreuses années et plus récemment à l'occasion du Kennedy Round. Dans le domaine monétaire, elles portent une grave atteinte aux règles de fonctionnement du système des paiements internationaux. Les craintes qui se manifestent de toutes parts sont donc loin d'être exagérées.

Il serait cependant irréaliste de méconnaître l'ampleur du problème auquel les États-Unis ont à faire face. Au cours du premier semestre de 1971, le déficit des paiements extérieurs de ce pays peut être évalué, sur une base annuelle, à 9 milliards de dollars pour la balance de base, à 17 milliards de dollars pour la



**Barre**

balance des liquidités, à 23 milliards de dollars pour la balance des règlements officiels. On sait par ailleurs que la balance commerciale des États-Unis enregistre, elle aussi, un déficit. Les autorités américaines ont chiffré à 13 milliards de dollars le retournement de position qui permettrait aux États-Unis d'obtenir à la fin de 1972 un léger surplus de leur balance de base. Le Directeur Général du Fonds monétaire international a pour sa part indiqué que l'ordre de grandeur de l'amélioration requise pour la balance américaine était de 8 milliards de dollars. On peut, bien entendu, discuter les chiffres. Mais ce qui est indiscutable, c'est que ces chiffres ne peuvent être que substantiels. Pour cette raison, l'ajustement ne saurait s'effectuer dans un délai très bref.

Parce que le problème est considérable et parce qu'il doit être résolu pour restaurer le bon fonctionnement du système commercial et monétaire international, tous les pays devront contribuer sur une base équitable à sa solution. Il ne serait pas logique de demander aux États-Unis de rétablir l'équilibre de leur balance des paiements et d'en refuser en même temps les conséquences inéluctables. Il ne serait pas raisonnable de penser que la nécessaire remise en ordre des relations monétaires internationales, après de longues années de déséquilibre, pourra s'effectuer sans sacrifices pour tous.

Si l'on s'efforce de juger avec objectivité la situation actuelle, quelques considérations essentielles s'imposent.

Il est tout d'abord juste de reconnaître que le gouvernement des États-Unis a mis en œuvre au cours de ces dernières années une politique sévère de lutte contre l'inflation, dont les conséquences pour le niveau de l'activité économique et l'emploi ont été pénibles. On ne peut ignorer les contraintes auxquelles se heurte la politique économique américaine, et notamment certaines contraintes sociales, mais il ne fait pas de doute que le retour à une expansion sans inflation demeure une condition nécessaire de l'assainissement de la balance des paiements des États-Unis.

Il est ensuite exact que les États-Unis supportent dans le domaine de la défense et de l'aide au développement des charges très lourdes. Sans doute ce pays a-t-il, pour des motifs qui lui sont propres, assumé de telles charges ; mais on ne peut pas dire qu'il en ait fortement dissuadé et que le confort procuré par sa politique au monde occidental n'ait pas été largement apprécié. Le problème du « *burden sharing* » posé par les États-Unis existe ; sa discussion dans les instances appropriées ne pourra être éludée par les pays concernés.

En ce qui concerne les échanges commerciaux, la Communauté ne saurait, pour sa part, accepter d'être taxée de protectionnisme. Les faits, à cet égard, sont difficilement contestables tant pour les échanges de produits manufacturés que pour les échanges de

produits agricoles. La Communauté est donc en droit de demander l'abolition des mesures qui affectent les importations des États-Unis et de celles qui constituent des subventions déguisées aux exportations des États-Unis.

Dans le domaine monétaire, un réaménagement différencié des parités est un élément indispensable de toute solution internationale. La Commission a indiqué dans sa communication au Conseil du 9 septembre qu'un tel réaménagement ne saurait exclure le dollar.

Cette position, que le Conseil a faite sienne, n'a rien à voir, aux yeux de la Commission, avec les discussions plus ou moins métaphysiques sur le prix de l'or, mais elle se fonde sur trois raisons que je voudrais expliciter :

La première est d'ordre économique : un pays dont la balance des paiements est en état de déséquilibre fondamental et dont la monnaie est reconnue comme surévaluée, doit modifier sa propre parité. On peut certes soutenir qu'une réévaluation des autres monnaies équivaldrait à une dévaluation du dollar, puisque les effets sur les prix et les échanges commerciaux seraient les mêmes, dans un cas comme dans l'autre. Cependant, un changement de parité entraîne toujours des adaptations structurelles et nécessite toujours des modifications de politique économique. Le pays débiteur qui pourrait éviter de procéder à une dévaluation se trouverait par là même incité à ne point mettre en œuvre les politiques d'accompagnement nécessaires au rétablissement de sa balance des paiements. De plus, les pays créditeurs qui, dans cette même hypothèse, réévalueraient leur monnaie, le feraient non seulement par rapport au dollar, mais encore par rapport aux monnaies de tous les autres pays. L'incidence d'un tel mouvement sur leurs relations commerciales avec le reste du monde serait plus forte que celle qui résulterait d'une dévaluation du dollar.

La seconde raison est d'ordre politique : l'opinion publique des autres pays, et notamment des pays de la Communauté, admettrait mal que ceux-ci soient seuls à supporter la charge de l'ajustement, alors qu'ils ne sont pas responsables des déviations qui ont conduit aux difficultés monétaires actuelles. Cette situation serait d'autant moins tolérable que ces changements de parité se produiraient dans une conjoncture incertaine, qui ne saurait justifier pour ces pays une réévaluation de grande ampleur.

La dernière raison est d'ordre moral : dans une communauté internationale, aucun pays, fût-il le plus puissant, ne peut détenir le privilège de se soustraire aux règles et aux obligations en vigueur. Je ne partage pas l'opinion de ceux qui soutiennent qu'un tel argument est dénué de signification en matière économique-monnaire. Je suis de plus convaincu que l'importance de cet argument ne saurait échapper au peuple américain, qui a toujours montré son atta-

**Barre**

chement aux valeurs fondamentales dont dépend l'ordre international.

Si j'ai tenu à expliciter la position de la Commission, c'est pour qu'il soit clair qu'elle n'est inspirée par aucune agressivité à l'égard des États-Unis, pour lesquels l'Europe éprouve amitié et gratitude.

La Commission se félicite de ce que ses conceptions rejoignent celles qui ont été formulées par le Directeur Général du Fonds monétaire international. M. Schweitzer a fait à la récente réunion du Groupe des Dix une analyse lucide et courageuse des questions à débattre et présenté une proposition de procédure. Il est recommandé que dans une première étape, la négociation s'engage sur les points qui requièrent une décision urgente : réalignement des monnaies ; prix des diverses monnaies en termes d'or ; droits de tirage spéciaux et position dans le Fonds monétaire international ; élargissement des marges de fluctuation des cours du change ; abolition de la surtaxe. Dans une seconde étape, un accord serait recherché sur un nouveau régime de convertibilité du dollar, sur les mesures autres que le réalignement des parités, susceptibles d'améliorer la balance des paiements des États-Unis, ainsi que sur les méthodes permettant d'effectuer une régulation des flux internationaux de capitaux. Une troisième étape serait consacrée à la réforme du système monétaire international. Il faut souhaiter qu'une telle procédure puisse être mise en œuvre sans délais excessifs.

Comme on le voit, un réaménagement des parités n'est qu'un élément d'un ensemble. S'il est en effet une condition nécessaire d'un retour à un système monétaire international ordonné, il ne suffirait pas, à lui seul, à permettre ce résultat, et je voudrais attirer sur ce point l'attention du Parlement. L'efficacité d'un réalignement des parités dépendra en effet de la mise en œuvre dans tous les pays, et notamment aux États-Unis, de politiques économiques internes qui contribuent au processus d'ajustement de la balance des paiements. Elle dépendra également des dispositions qui seront prises pour éviter les effets perturbateurs des mouvements internationaux de capitaux, et notamment des mouvements de capitaux à court terme. N'oublions pas enfin que des modifications de parité n'auront pas d'influence directe sur certains facteurs, qui ne sont pas économiques, du déficit de la balance des paiements des États-Unis.

A plus long terme devra intervenir une réforme du système monétaire international. S'il serait dangereux de renoncer aux principes fondamentaux des accords de Bretton-Woods : parités fixes et libre convertibilité des monnaies, il est nécessaire d'adapter les dispositions de ces accords à la lumière de l'expérience. Cette adaptation pourrait se faire selon les lignes esquissées par le rapport présenté en 1970 par les directeurs exécutifs du Fonds monétaire international : prompt modification des parités en cas de déséquilibre fondamental, de telle sorte qu'un trop

long délai de réaction n'aggrave point ce déséquilibre ; léger élargissement des marges de fluctuation des cours du change autour de la parité.

De plus, le système monétaire international de l'avenir ne devra plus admettre que des monnaies nationales servent d'instruments internationaux de réserve. A côté de l'or, dont il serait illusoire d'attendre une démonétisation rapide, il conviendra de développer l'usage des droits de tirage spéciaux. Je voudrais cependant faire observer — pour éviter également des illusions — que la décroissance du rôle du dollar dans les réserves internationales ne pourra être que graduelle ; aussi est-il nécessaire que les solutions convenables soient apportées au problème de la consolidation des balances dollar et à celui des conditions futures de convertibilité du dollar.

L'importance et la complexité des problèmes internationaux à résoudre, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, sont telles qu'on ne peut raisonnablement s'attendre à leur règlement rapide. La crise actuelle est en effet une manifestation de la profonde mutation qui est en train de s'opérer dans le système international en vigueur depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Nous connaissons encore des moments difficiles avant qu'un nouvel équilibre global puisse s'établir de façon durable.

Il était cependant nécessaire qu'avant que s'engagent les négociations internationales, les pays de la Communauté puissent définir une attitude commune. L'accord réalisé à Bruxelles le 13 septembre — que nous devons notamment à l'action persévérante du président en exercice du Conseil, M. Ferrari Aggradi, avec lequel d'ailleurs la Commission et notamment le président Malfatti se trouvaient en étroit contact — cet accord, dis-je, est important parce qu'il a permis à la Communauté de se présenter au Groupe des Dix avec une position de négociation. Cet accord est satisfaisant parce qu'en dépit des doutes exprimés ici ou là, il a un contenu précis qui répond aux intérêts des pays membres.

La conclusion de cet accord a enfin incité plusieurs autres pays, et notamment la Grande-Bretagne, à adopter une attitude très proche de celle de la Communauté.

Il convient maintenant de poursuivre avec calme les discussions internationales qui viennent de s'engager. Il ne saurait s'agir d'isoler les États-Unis, mais bien plutôt de parvenir avec eux à un règlement qui épargne à l'économie mondiale et aux échanges internationaux de trop graves perturbations, et qui soit inspiré de l'esprit de la coopération internationale.

J'en viens maintenant, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, aux problèmes monétaires intra-communautaires, que nous ne devons pas oublier et que nous n'oublions pas. Ces problèmes n'ont point

**Barre**

leur source dans les mesures américaines prises en août, puisqu'ils remontent aux événements de mai. Ils ne s'en trouvent pas moins compliqués par la crise monétaire internationale qui est en même temps — et heureusement — une incitation puissante à leur rechercher une solution.

Je rappellerai brièvement où nous en sommes à l'heure actuelle. A la suite de l'impossibilité où s'est trouvé le Conseil, le 19 août, de se mettre d'accord sur un régime de change commun, des régimes différents sont en vigueur sur les marchés des changes des divers pays de la Communauté.

En Allemagne fédérale, le deutschmark flottant s'est apprécié régulièrement par rapport au dollar. Son taux de réévaluation de fait vient d'approcher 10 %. On comprend dans ces conditions que la Bundesbank ait jugé nécessaire, hier, d'intervenir sur le marché des changes pour enrayer un mouvement dont les conséquences pourraient être graves pour l'économie allemande.

Aux Pays-Bas, la libre fluctuation du florin se poursuit et sa revalorisation par rapport au dollar atteint 5,75 %. Pour décourager les entrées de capitaux spéculatifs et freiner l'appréciation de sa monnaie, le gouvernement des Pays-Bas a institué des comptes spéciaux pour les transactions portant sur les obligations libellées en florins, le taux de l'escompte de la Banque des Pays-Bas a été ramené de 5,5 à 5 %.

La France a institué un double marché des changes dont le fonctionnement s'est révélé jusqu'ici relativement satisfaisant ; sur le « marché réglementé », le dollar se maintient au-dessus du niveau d'intervention de la Banque centrale, tandis que le marché libre, où s'effectuent environ 20 % des opérations de change, la prime du « franc financier » sur le dollar fluctue un peu au-dessous de 4 %.

La Belgique, tout en maintenant le double marché, a laissé flotter le « franc belge commercial », qui s'est revalorisé de 5 %. Les pays du Benelux ont décidé de maintenir entre leur monnaie, sur la base des parités en vigueur avant le 8 mai, une marge de fluctuation de 0,75 % ; ce système a entraîné jusqu'ici de fortes interventions des Banques Centrales intéressées.

En Italie, les marges de fluctuation de la lire ont été suspendues, mais la fluctuation de cette monnaie est surveillée très étroitement par la Banque Centrale, l'appréciation de la lire n'a pas dépassé jusqu'ici 2 %.

Dans la plupart des pays étrangers, c'est aussi un régime de fluctuation étroitement contrôlé qui a été mis en vigueur. La Grande-Bretagne a introduit le 26 août des contrôles rigoureux pour décourager les entrées de capitaux et a abaissé le taux de l'escompte d'un point ; les autorités monétaires britanniques ont fait savoir qu'elles s'emploieraient à prévenir une appréciation trop forte de la livre pour préserver la compétitivité de l'économie britannique. L'appréciation de la livre vient cependant de dépasser 3 %.

En Suisse, le gouvernement a demandé au Parlement les pleins pouvoirs pour éviter une nouvelle réévaluation de la monnaie nationale, qui s'est déjà appréciée sur le marché libre de plus de 2 %.

Au Japon enfin, la fluctuation du yen a été contrôlée de manière à maintenir la revalorisation de cette monnaie bien au-dessous de celle qui était généralement attendue : l'appréciation du yen est de l'ordre de 7,5 %.

Ce rapide tour d'horizon, Mesdames, Messieurs, conduit à constater que toutes les monnaies qui flottent tendent à s'apprécier de façon très régulière et continue et que les taux de réévaluation enregistrés sur le marché des changes n'ont pas grand rapport avec la situation économique présente et prévisible des pays concernés. L'influence des mouvements de capitaux spéculatifs est à cet égard déterminante. Dans de telles conditions, flotter, c'est accepter d'avance une réévaluation à un taux imprévisible, en tout cas à un taux supérieur à celui qui pouvait paraître supportable au départ. L'expérience est en train de le confirmer.

C'est la raison pour laquelle la quasi-totalité des pays qui ont choisi de laisser flotter leur monnaie, limitent assez étroitement la fluctuation du change par un ensemble de moyens dont ils disposaient avant la libération du taux de change ou qu'ils ont introduit depuis cette libération. Des mains plus ou moins visibles s'efforcent de contrecarrer l'action de la « main invisible », car il s'agit de sauvegarder à terme le rythme de croissance et le niveau de l'emploi.

Mais ce qui importe désormais, Monsieur le Président, c'est l'avenir. La Communauté a pu jusqu'ici s'accommoder de la situation présente parce que les marchés des changes ont pu être préservés de perturbations trop profondes. Cependant, si cette situation se prolongeait trop longtemps, le bon fonctionnement du marché commun lui-même, et notamment du marché commun agricole, s'en trouverait affecté et le processus qui, depuis 15 ans, assure le développement de la Communauté risquerait de se trouver profondément atteint parce qu'il n'apparaîtrait plus comme irréversible.

Il est donc dans l'intérêt de tous les pays de la Communauté de surmonter, en dépit des différences de leur situation économique, les difficultés actuelles et de parvenir à une normalisation des relations monétaires intracommunautaires. En outre, un accord monétaire entre les Six pourrait conduire d'autres pays européens à se joindre à eux et un tel développement pourrait ultérieurement favoriser le règlement international d'ensemble dont j'ai précédemment parlé.

C'est parce que la Commission est convaincue qu'elle ne ménage pas ses efforts en ce sens, même s'ils sont ignorés dans certains propos officiels que je préfère imputer à une information insuffisante de

**Barre**

leur auteur. Dès le 30 juin dernier en effet, la Commission avait saisi les ministres des Finances de certaines suggestions qui reçurent un accueil favorable et amorcèrent un premier rapprochement des thèses en présence.

Au lendemain des décisions annoncées par le président des États-Unis, trois possibilités s'offraient aux pays de la Communauté :

- une libre fluctuation de chaque monnaie communautaire : elle semblait l'issue la plus dangereuse du point de vue de la Communauté ;
- une fluctuation libre, mais concertée des monnaies de la Communauté : certains pays excluaient cette formule par crainte d'être entraînés dans une réévaluation dont le niveau se fixerait en fonction de l'appréciation de la monnaie considérée comme la plus forte de la Communauté et la plus exposée à la pression de la spéculation ;
- l'établissement d'un double marché des changes, qui assurerait la stabilité des changes indispensable au bon fonctionnement du marché commun, et notamment du marché agricole tout en permettant au libre jeu des lois du marché d'orienter les transactions en capital. La Commission avait demandé dès le mois de mai que cette méthode fût étudiée. En dépit de ses imperfections, elle pouvait apparaître comme un moindre mal dans une situation où il faut reconnaître qu'il n'y a pas de bonnes solutions ; mais elle fut exclue par certains pays de la Communauté.

Dans ces conditions, la Commission soutint devant le Conseil le 19 août, la formule technique élaborée par les experts du Comité monétaire, formule à laquelle Monsieur le président en exercice du Conseil a fait allusion et qui visait à harmoniser, pour ce qui concerne les transactions courantes, les divers régimes de change que les pays membres avaient adoptés ou se proposaient d'adopter. Cette formule lui paraissait la seule qui avait quelques chances de servir de base à un accord.

A cette occasion, j'ai indiqué au Conseil les principes fondamentaux qui, de l'avis de la Commission, pouvaient inspirer une harmonisation des régimes de change à l'intérieur de la Communauté. Je ne les reprends pas puisqu'ils ont été repris dans la communication adressée par la Commission au Conseil le 9 septembre. Leur importance et leur intérêt se confirmeront, je crois, au cours des prochains mois.

Je voudrais en tout cas redire devant le Parlement ce que j'ai déclaré au Conseil le 19 août ; ces principes constituent les éléments nécessaires et inséparables d'une solution communautaire aux problèmes actuels.

Trois conditions en particulier doivent être remplies pour qu'un système de change communautaire

puisse fonctionner sans tensions excessives et sans risque d'explosion rapide.

Il faut, en premier lieu, que les taux de change fixes à établir entre les pays membres soient réalistes, c'est-à-dire tiennent compte de ce qui s'est passé sur les marchés des changes depuis le 10 mai, qu'on l'admette ou qu'on le regrette ; il serait dangereux de chercher à revenir sur ce qui est difficilement réversible. En second lieu, une certaine flexibilité doit être établie à l'égard de l'extérieur, notamment par un élargissement modéré des marges de fluctuation qui n'apparaisse pas comme un stratagème pour effectuer des changements de parité, mais comme une technique pour pallier les conséquences de mouvements de capitaux provoqués par des différences de taux d'intérêts. Bien entendu, les cours effectifs des monnaies de la Communauté ne devraient pas s'écarter des taux de change convenus, de plus de 1,5 %, marge en vigueur avant le mois de mai, cette marge devant être progressivement réduite, conformément au programme de l'union économique et monétaire.

En troisième lieu, tous les États membres doivent disposer d'instruments efficaces permettant d'assurer la mise en œuvre d'une politique concertée à l'égard des afflux excessifs de capitaux et permettant de limiter leurs effets sur la liquidité interne.

Ces trois conditions, je tiens à le redire, sont indispensables à l'adoption d'un accord monétaire intra-communautaire.

Dans cette affaire aussi grave que complexe, il faut se garder de se précipiter sur n'importe quelle solution, sous prétexte qu'elle serait communautaire. L'expérience montre d'ailleurs souvent que l'application de formules insuffisamment étudiées conduit à des mécomptes.

En revanche, ce que nous devons préparer avec le plus grand soin et en dehors de toute agitation, c'est une solution communautaire qui soit efficace et durable et qui permette à la Communauté de reprendre sa marche vers l'union économique et monétaire, si nécessaire à nos pays, mais aussi si nécessaires à l'équilibre économique international.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ce n'est pas la première fois, hélas ! que j'ai à traiter devant le Parlement européen des difficultés monétaires de la Communauté. Ce n'est pas la première fois non plus que je lui dis que toute action dans le domaine monétaire exige la discrétion, la patience et la volonté, et d'abord la volonté politique. Ne nous dissimulons pas que nous connaissons aujourd'hui une grave crise communautaire et internationale et que nous ne sommes certainement pas au bout de nos peines. Mais je ne doute pas que la Communauté finisse par sortir de cette nouvelle épreuve plus solide et plus forte.

*(Vifs applaudissements)*

**M. le Président.** — Je vous remercie, Monsieur le Vice-président.

La parole est à M. Mansholt.

**M. Mansholt, vice-président de la Commission des Communautés européennes.** — (N) Monsieur le Président, après les exposés circonstanciés du président du Conseil, du président de la Commission et de mon collègue, M. Barre, je puis être bref, non pas que les problèmes découlant de l'instabilité de la situation dans l'agriculture soient sans importance, mais parce qu'il nous suffira de comprendre qu'ils ne peuvent être résolus que sur le plan de la politique économique et monétaire. En aucun cas, ne partons donc de l'idée que les difficultés qui touchent notre marché agricole peuvent être réglées grâce à une série de mesures de caractère agricole.

Il n'empêche pas, Monsieur le Président, que je donne volontiers suite à votre demande d'éclaircir quelques problèmes spéciaux, importants pour le marché agricole. D'abord, je soulignerai que la seule incertitude régnant au sujet des parités à l'intérieur de notre Communauté, comme en dehors d'elle, a déjà en elle-même des conséquences extrêmement graves pour ce marché. Situation qui se trouve encore aggravée par l'insécurité résultant de la flottaison des cours. Les deux éléments jouent donc un rôle essentiel. Rajuster les parités pour un, deux ou trois ans est une procédure discutable, et je ne puis donc qu'appuyer mon collègue, M. Barre, qui s'est prononcé en faveur de la recherche d'une solution durable. Les solutions prises pour un ou deux ans seulement soulèvent toutes, en effet, la grande difficulté, et particulièrement pour ce marché, de devoir procéder sans cesse à des rajustements aux différences de cours.

Pourquoi, dira-t-on, est-ce surtout le marché agricole qui exige une position définie en ce domaine ? Je l'expliquerai comme suit. Le marché agricole ne donnerait lieu à aucune difficulté particulière, s'il n'existait l'assurance des prix garantis. Le marché agricole, comme tel, ne court pas plus de danger par suite des différences de parités, que le marché des matières premières industrielles. Ce sont les prix garantis qui font difficulté, surtout parce que les prix réels se situent presque toujours au niveau plancher, c'est-à-dire au niveau d'intervention. Si le niveau des prix agricoles était plus élevé et se situait un peu au-dessus de celui des prix garantis, les obstacles seraient bien moins sérieux ! En plus clair, il n'existe en ce moment aucune possibilité de fluctuation des prix vers le bas, mais bien vers le haut, comme vous voyez.

C'est aussi pour cette raison qu'une réévaluation créerait tout de suite d'énormes difficultés, alors qu'une dévaluation appellerait, du moins pour les agriculteurs, moins d'objections du point de vue du niveau des prix. Mais c'est d'un marché commun des produits agricoles qu'il s'agit. Et l'un des princi-

aux résultats atteints par notre Communauté est justement le fait que ce marché commun donne aux agriculteurs certaines garanties de prix, prévues dans le mécanisme mis en place ; voilà l'origine du problème.

Quand des modifications interviennent dans les parités fixes — autrement dit si les cours ne sont pas flottants — il est toujours possible en théorie d'appliquer deux systèmes. Ou bien prendre des mesures douanières en imposant des surtaxes ou des prélèvements ou bien comme ce fut le cas jadis, accorder des subventions aux agriculteurs dans les pays où le niveau national des prix baisse par l'effet d'une réévaluation. Je précise que le choix entre ces deux systèmes n'existe plus dès l'instant où les cours sont flottants et où les parités fixes ne sont pas établies pour une période déterminée, en d'autres termes lorsque de nouvelles modifications menacent de survenir à tout moment. En ce cas, on ne peut recourir à la méthode des subventions directes.

En bref, nous avons affaire en ce moment au problème suivant : les prix en unités monétaires nationales ne peuvent plus guère être respectés qu'au moyen de manipulations à la frontière. En soi, ces manipulations ne donnent lieu, pour l'instant, à aucune difficulté pour les agriculteurs en ce qui concerne le niveau des prix agricoles. Au moins pouvons-nous dire, en effet, que dans le mécanisme du marché que la Commission européenne manœuvre quotidiennement, les prix sont respectés. Mais de grandes difficultés apparaissent dans les échanges commerciaux de produits agricoles, c'est-à-dire dans l'industrie, très importante, de la transformation des produits agricoles. Ces échanges constituent certainement le quart, voire le tiers de tout le commerce agricole. Ce secteur connaît d'importantes difficultés en raison des différences de parités fixes, mais d'abord et surtout par suite de la fluctuation des cours. Ces cours flottants ont fait naître une accablante incertitude sur le marché, qui pourrait disparaître par l'application d'un système de préfixation. A l'heure actuelle, le commerçant qui s'occupe de produits agricoles ignore quelles sont sur le marché intérieur comme sur le marché mondial les compensations et surtaxes imposées à l'importation et à l'exportation. De là le sentiment d'insécurité qu'il éprouve ; or il n'est pas possible d'intégrer ce régime dans un système de préfixation. C'est impossible en ce moment, car cela comporterait des risques trop grands pour le développement du marché agricole. Nous ne saurions donc dire quand viendra le moment où le système de préfixation, dont l'importance serait tellement grande pour les échanges, pourra être réintroduit.

Si l'on me demandait maintenant si, au vu des statistiques du mois dernier, des variations assez amples ont été enregistrées dans les échanges commerciaux, s'il est question d'un détournement de trafic, je ne pourrais rien vous confirmer, et ceci pour deux raisons. Tout d'abord, parce que nos statistiques sont

**Mansholt**

toujours dépassées ; elles tentent de suivre les faits. Ensuite, parce que les anciens contrats, très nombreux sont en cours d'exécution en ce moment. Nous ne sommes donc pas encore en mesure de constater s'il y a un glissement entre les échanges commerciaux. En tout cas, si la situation d'incertitude se prolonge encore longtemps, un changement ne tardera certes pas à se produire ! Des signes avant-coureurs laissent déjà entrevoir une évolution de ce genre. J'ajoute que le nombre des anciens contrats semble aujourd'hui si élevé que la Commission commence à se demander si l'on ne les antedate pas en quelque sorte pour échapper aux prélèvements. Je pose simplement la question. J'insiste sur ce point, Monsieur le Président, parce que je sais que certains membres du Parlement s'inquiètent beaucoup de cet état de choses. La Commission ne peut rien vérifier, et les États membres eux-mêmes ne seront pas en mesure d'exercer le moindre contrôle. C'est assez dire que le système appliqué pour le marché agricole ne saurait être maintenu en vigueur si la grande incertitude résultant du flottement des cours persistait, car la situation deviendrait alors parfaitement incontrôlable. J'insiste sur ce point. Et instamment même.

J'ai déjà dit, Monsieur le Président, qu'en ce qui concerne les prix agricoles, il n'y a pas grand-chose à noter pour le moment. Les interventions se font régulièrement et ne sont pas encore perturbées. Toutefois, les chiffres cités par mon collègue, M. Barre, à propos du mark allemand et du Benelux, accusent déjà de telles différences que l'on se demande si le système actuel, c'est-à-dire l'introduction d'une compensation à la frontière, de 7 % pour l'Allemagne, de 3,5 à 3,6 % pour le Benelux et de 0 % pour l'Italie et la France, est supportable.

Mais il y a plus. J'estime devoir souligner, en effet, que la situation devient également intenable sur le plan politique. Tout d'abord, la prise soudaine de conscience du monde agricole, des agriculteurs, que le système qui leur assurait au moins une bonne sécurité sur le marché, malgré tous les autres aléas qu'ils connaissent, est discutable. Cette profonde insécurité qui règne sur le marché agricole, et par là aussi sur la situation politique, incitent les diverses organisations agricoles à intervenir auprès de leur gouvernement pour y mettre un terme, et cela en recourant à des mesures nationales. C'est cela qui, à mon avis, est le plus grave des phénomènes. Dans certains pays, les gouvernements sont l'objet de pressions délibérées sous prétexte que si l'on ne réussit pas au niveau communautaire, il faut prendre des mesures nationales, que ce soient des mesures de soutien ou même, éventuellement, des mesures douanières en contradiction avec le traité. Ces mesures nationales de soutien peuvent être prises de façon dissimulée. Et j'avoue même ceci : le bruit court que les gouvernements ne restent pas tout à fait insensibles à cette pression. En d'autres mots, nous risquons de revenir, du moins en partie, à un régime, à un niveau national des prix.

La Commission européenne devra, bien sûr, s'opposer de toutes ses forces à ce courant, sinon cela amènerait simplement l'effondrement du marché commun agricole, sa désintégration par l'application de niveaux nationaux de prix et de mesures nationales. Et qui sait si cette évolution se limiterait à l'agriculture ? Des difficultés ne surgiraient-elles pas dans le secteur industriel, dans celui des transports, dans d'autres encore ? Si tel devait être le cas, et le danger se précise bien en ce moment, nous devons nous y opposer avec la dernière énergie pour que cette évolution ne fasse pas tache d'huile dans toute notre Communauté. Il est donc bien clair qu'il importe de mettre fin au plus tôt à la situation précaire qui prévaut aujourd'hui.

C'est surtout, Monsieur le Président, cette situation politique qui préoccupe la Commission européenne. Pour sa part, elle ne négligera pas — vous avez entendu notre président et M. Barre l'affirmer — de présenter toutes les propositions nécessaires. Elle s'efforcera avec toute la prudence voulue, et après de soigneuses délibérations, de mettre fin à l'actuelle situation le plus rapidement possible.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — Je vous remercie, M. Mansholt.

La parole est à M. Dahrendorf.

**M. Dahrendorf, membre de la Commission des Communautés européennes.** — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les mesures annoncées ou prises le 15 août dernier par le président Nixon ont amené d'aucuns à parler, ces dernières semaines, de la fin d'une époque. L'expression est peut-être excessive. Ce qui est, en revanche, certainement important c'est une observation générale et particulière des développements que connaît le monde, particulièrement en ce qui concerne la politique commerciale. Au cours des dernières années, voire des dernières décennies, la politique américaine était généralement caractérisée par la recherche d'un équilibre particulier entre les intérêts nationaux des États-Unis et la responsabilité qu'ils avaient prise du monde et de son développement. Aujourd'hui, ce qui caractérise toutes les déclarations relatives aux mesures du président Nixon, y compris les déclarations du président lui-même, c'est l'affirmation que les États-Unis doivent réclamer pour eux-mêmes le droit dont jouissent d'autres pays du monde, à savoir celui de défendre avant tout leurs propres intérêts. Les échanges internationaux, gravement touchés par les mesures dont nous parlons ici, ne sont pas les derniers à ressentir les effets de ce changement d'attitude de l'Amérique. Au cours des dernières décennies, une tendance fondamentale a constamment caractérisé les échanges internationaux : à chaque problème qui se posait — et ils furent nombreux — les principaux partenaires du commerce mondial ont en principe toujours cherché à éliminer les entraves aux échanges et non à en

**Dahrendorf**

créer de nouvelles. Les États-Unis eux-mêmes ont particulièrement favorisé cette évolution. Aujourd'hui, force nous est de constater que cette évolution continue des deux dernières décennies est arrêtée, ou du moins qu'une pause temporaire est intervenue. Ce changement, la Communauté européenne le ressent particulièrement fort, et cela pour deux raisons. En premier lieu parce que nous avons un intérêt manifeste au maintien de la liberté des échanges internationaux, un intérêt que le président Malfatti vient encore de souligner expressément. Une Communauté dont le commerce extérieur participe pour quelque 20 % à la formation du produit national brut doit recourir à tous les moyens dont elle dispose pour renforcer et protéger la liberté des échanges internationaux. Il existe cependant une seconde raison pour laquelle les mesures américaines nous ont frappés très durement. Elles interviennent au milieu d'une période où la Communauté européenne a consenti des efforts particuliers afin de contribuer, de son côté, au maintien d'un commerce mondial ouvert et non pas fermé. Je me contente de relever brièvement ici quelques-uns des problèmes évoqués ou réglés cette année. Dès le mois d'avril, nous avons participé activement, au sein du GATT, à l'élaboration d'un programme de travail relatif à la suppression des entraves non tarifaires à la liberté des échanges. En juin, nous avons résolument adopté la proposition de créer dans le cadre de l'OCDE, un groupe d'étude à un niveau élevé afin d'examiner les possibilités de la liberté des échanges internationaux pour l'avenir. A l'époque, les États-Unis étaient encore une puissance dynamique. Ce groupe ne s'est pas encore réuni à ce jour ; nous espérons cependant qu'en dépit des récents événements, il se réunira. Pendant toute l'année, nous nous sommes efforcés d'engager des conversations multilatérales sur les problèmes du commerce des textiles. Ces conversations ont à nouveau beaucoup gagné en actualité ces derniers jours et l'on peut s'attendre à les voir s'engager bientôt à Genève. En juillet, la Communauté a mis en vigueur son offre de préférences généralisées, une offre dont je dirais encore aujourd'hui qu'elle témoigne largement des responsabilités que la Communauté assume dans le monde, bien que l'on puisse difficilement nier que les changements intervenus dans la politique commerciale la placent dans une lumière différente de celle que nous connaissions lors de son dernier examen dans cette Assemblée. C'est également en juillet que, par souci de contribuer à détendre le climat de politique commerciale, nous avons fait un geste à l'égard des États-Unis.

Je pourrais encore citer des décisions de moindre importance que nous avons prises. Ce que nous avons entrepris jusqu'à présent conserve souvent son sens. Tout conserve en principe son sens. Néanmoins, les mesures annoncées le 15 août par le président Nixon nous placent devant une situation nouvelle.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, dès que ces mesures ont été rendues publiques, la Com-

mission des Communautés européennes a tenté d'établir un premier aperçu des conséquences qu'elles pourraient avoir, afin de définir ainsi son attitude. Or, même aujourd'hui, l'établissement d'un tel aperçu se révèle difficile. Ce que l'on peut dire, c'est que la Communauté comme telle et le commerce international dans son ensemble subissent les effets des mesures américaines dans trois secteurs. En premier lieu, il est clair que nos exportations, comme celles d'autres nations ou entités commerciales, sont directement frappées par cette série de mesures. Même si certaines de ces mesures ne sont pas encore entrées en vigueur parce que le Congrès des États-Unis doit encore les examiner, il ne fait pas de doute que le président en exercice du Conseil a raison lorsqu'il dit qu'il ne s'agit pas seulement de la surtaxe, mais également des mesures internes destinées à inciter les entreprises à acheter aux USA leurs équipements ou si l'on préfère, des restrictions aux importations, ainsi que des subventions aux exportations prévues dans le cadre du « DISC-program », c'est-à-dire de la création de sociétés de subvention aux exportations.

Nous sommes arrivés à la conclusion que pas moins de 87 % des exportations de la Communauté européenne aux États-Unis sont frappées par cette surtaxe, ce qui correspond à un montant global de 5,8 milliards de dollars en 1970. Selon nos estimations provisoires, des exportations d'une valeur globale de 1,2 milliard de dollars subissent en outre l'effet des mesures prises en faveur des investissements. Ces biens d'équipement sont donc soumis à une charge double. En outre, grâce au « DISC-program », le gouvernement américain espère accroître ses exportations vers le monde entier de quelque 1,5 milliard de dollars par an. Il n'est certainement pas téméraire d'affirmer que, en moyenne et compte tenu de variations importantes que l'on pourra remarquer dans des cas particuliers, les exportations de la Communauté européenne vers les États-Unis subissent une charge supplémentaire de l'ordre de 25 %.

Une autre conséquence de ces mesures qu'il est totalement impossible de chiffrer pour le moment réside dans le fait que d'importants glissements sont à prévoir dans tout le système des échanges internationaux.

Il ne serait pas étonnant du tout de voir, sous l'effet de ces glissements, un certain nombre de pays exportateurs tenter de conquérir une partie croissante du marché des Communautés européennes. Pour l'instant, il ne nous reste qu'à observer très attentivement ces développements, comme nous l'avons déjà fait précédemment. On peut déjà déceler certains premiers signes de tels glissements qui s'opèrent à notre désavantage. Ces glissements ne sont toutefois pas dus aux mesures du président Nixon ; ils découlent de discussions antérieures. Voilà certainement une des questions dont la Commission, ainsi que cette Assemblée auront à s'occuper dans l'avenir. La troisième conséquence, et peut-être la plus dangereuse de toutes, Monsieur le Président, Mesdames et Mes-



**Dahrendorf**

sieurs réside dans la tentation, qui est très grande, de répliquer aux mesures américaines par des mesures de rétorsion, qui auraient, entre autres effets, de déclencher dans le monde l'escalade tant redoutée du protectionnisme. Douze États membres du GATT ont déjà indiqué qu'ils avaient l'intention de faire usage de leurs droits et de prendre, au minimum, des mesures de compensation. On connaît la discussion provoquée par les mesures énergiques du Canada. La généralisation de telles mesures de protection nous entraînerait plus loin que jamais sur la voie périlleuse des théories autarciques, donc d'une réduction des échanges internationaux. L'idée directrice de la Commission a été que nous devons faire des propositions en vue d'empêcher la situation de dégénérer en ce sens. Or, qu'a fait la Communauté? Dès le 24 août, le Conseil du GATT s'est réuni à Genève. La Communauté a réussi à arrêter une attitude commune pour cette réunion qui consistait en une condamnation sans équivoque des mesures de politique commerciale prises par les États-Unis, en tant qu'incompatibles avec les règles du GATT et inadaptées au problème actuel, et traduisait notre ferme intention de préserver nos droits mais aussi l'idée, que le vice-président Barre vient d'examiner très clairement, qu'il ne peut s'agir pour nous d'entrer en conflit avec les États-Unis, mais que nous devons tenter de sortir ensemble d'une situation difficile. C'est précisément pour cela que nous avons exprimé, au Conseil du GATT, notre compréhension à l'égard de la situation des USA. Réuni à nouveau le 16 septembre, le Conseil du GATT a adopté un texte intérimaire qui s'inspire très largement des arguments que nous avons exposés au cours de la première réunion et au sein du groupe de travail. On a pu constater qu'ici, comme dans bien d'autres cas, les pays candidats à l'adhésion ont immédiatement coopéré avec nous; bien plus, nous avons rencontré une large approbation des nombreux autres signataires de cet important accord international. Le Conseil a complété les décisions prises au sein du GATT et consolidé l'attitude commune adoptée à cette occasion en donnant, en relation avec les décisions prises en matière monétaire, des indications relatives à l'attitude de la Communauté en matière de politique commerciale. Au cours de la dernière session du Conseil, qui a eu lieu cette semaine, la Commission a exposé en 7 points ses propres vues sur le développement ultérieur de la politique commerciale. Je crois que la discussion de ce matin ne me permet pas d'exposer en détail les 7 points en question. Je me bornerai donc à parler très brièvement, sans trop développer, de trois idées directrices de notre action.

La première de ces idées directrices est que nous devons adopter une attitude commune à l'égard de ces problèmes commerciaux. Nous avons réussi à le faire sur le plan extérieur et notre réussite n'est pas restée sans effet. Cependant, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, une action commune s'impose également sur le plan intérieur, et la Commis-

sion attache la plus grande importance à ce qu'il soit établi que les mesures protectionnistes temporaires que chaque État membre jugerait utile d'adopter au niveau national devront être concertées et examinées au niveau communautaire. Sinon, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous courrons le risque de voir le marché intérieur de la Communauté perdre, lui aussi, son caractère communautaire sous l'effet direct des mesures prises par les États-Unis, de voir en quelque sorte se profiler à l'horizon, pour les produits industriels, des menaces semblables à celles que Monsieur le vice-président Mansholt vient de dénoncer avec insistance pour le marché agricole.

Un deuxième principe dont s'inspire notre action est la volonté de défendre les droits que nous reconnaissons les engagements internationaux auxquels nous avons souscrit, sans toutefois rendre la recherche d'une solution plus difficile en menaçant de prendre des mesures de rétorsion. Nous partons en l'espèce de l'idée que l'on peut établir une nette distinction entre les mesures de rétorsion, qui impliquent un dessein de représailles, et des mesures de compréhension qui peuvent se révéler utiles lorsque la nouvelle situation commerciale a des effets particuliers. Nous avons soigneusement évité de recourir aux menaces de rétorsion et nous avons l'intention de continuer à l'éviter.

Venons-en à la troisième idée directrice, qui revêt peut-être une importance essentielle, même pour les débats de cette Assemblée. Nous avons insisté, et le Conseil s'est rangé à cette conception de sa décision du 13 septembre, pour que l'on considère les mesures prises par le président Nixon comme un tout indissociable. Personne ne peut avoir intérêt à extraire certaines mesures de ce tout et à en faire l'objet de négociations; qui signifie également que nous devons défendre la thèse contenue dans la décision du Conseil du 13 septembre, à savoir que, à la lumière des réalités évoquées ce matin, les mesures commerciales prises par les USA, et particulièrement la surtaxe, constituent un obstacle à la recherche d'une solution aux problèmes monétaires.

Pour conclure, Monsieur le Président, je me permettrai de souligner encore une autre corrélation. En matière de politique monétaire, on ne peut se borner, dans une telle situation, à rechercher des solutions à court terme, c'est-à-dire à remédier provisoirement à une situation très difficile par des moyens de fortune.

En matière commerciale et monétaire, il faudra parler simultanément des exigences à court terme et des possibilités à long terme. Ce n'est certainement pas par hasard que le directeur général du GATT a profité de la réunion du 24 août pour nous demander, de sa propre initiative, si nous ne devons pas réfléchir aux moyens d'adapter le plus judicieusement possible les bons vieux principes du GATT aux réalités d'un monde en pleine mutation. Nous devrions



**Dahrendorf**

être disposés à participer activement à cette discussion sur la recherche de solutions à plus long terme ; cela nous permettrait de nous rendre compte que de nombreux pays du monde entier attendent que nous, Européens, prenions des initiatives, à un moment où nous sommes peut-être à peu près les seuls au monde dont on puisse espérer de telles initiatives.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — Je vous remercie, Monsieur Dahrendorf.

Je dois informer le Parlement que M. Ferrari Aggradi m'a prié de lui donner la parole vers 17 h 30 pour lui permettre de répondre aux diverses interventions. Il sera donc difficile de donner la parole aux douze orateurs encore inscrits d'ici là. Je fais appel à votre compréhension et je vous prie d'accéder à la demande du président du Conseil qui a déjà retardé son départ pour les États-Unis parce qu'il tenait absolument à assister au débat d'aujourd'hui.

Notre Parlement attache du prix à avoir des débats approfondis avec le président du Conseil, mais je pense que nous pourrons lui donner satisfaction.

Je vous propose de reprendre la séance à 14 h 45. Si tous les orateurs respectent le temps de parole tel qu'il a été fixé, — je les y invite vivement — ils pourront pratiquement tous intervenir.

La parole est à M. Ferrari Aggradi.

**M. Ferrari Aggradi, président en exercice du Conseil des Communautés européennes.** — (I) Monsieur le Président, je tiens à vous remercier de votre aimable attention. Néanmoins, ma déférence envers le Parlement est telle que je ne fixe aucune limite et que je resterai aussi longtemps que MM. les Parlementaires l'estimeront nécessaire.

**M. le Président.** — Monsieur le Président, vous venez d'entendre la réaction du Parlement. Je vous remercie de votre obligeance.

Nous allons maintenant interrompre nos travaux pour les reprendre à 14 h 45.

La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à 13 h 20, est reprise à 14 h 50)*

## PRÉSIDENCE DE M. MERCHERS

*Vice-président*

**M. le Président.** — La séance est reprise.

L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la situation monétaire.

La parole est à M. Löhr, au nom du groupe démocrate-chrétien.

**M. Löhr.** — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, une fois de plus, nous sommes amenés à constater, et non sans inquiétude, à quel point les modifications que nos pays, l'Europe et le monde, font subir à leurs politiques portent facilement et, en même temps, gravement atteinte à la politique de notre Communauté, qui se révèle ainsi aussi vulnérable à l'intérieur qu'à l'extérieur, dès lors que les organes communautaires compétents ne sont pas en mesure de se décider sur-le-champ, en accord avec les États membres, à agir dans un esprit communautaire. S'il leur est impossible de le faire, c'est d'abord parce qu'ils ne disposent pas des instruments nécessaires à cette fin, comme l'ont montré les événements de ces derniers temps, et ensuite, parce qu'en raison de leur égoïsme, les États membres tiennent en premier lieu à ce que toute solution durable adoptée à l'intérieur de la Communauté préserve au mieux leurs intérêts nationaux.

Cette constatation, Monsieur le Président, permet de donner une idée exacte de la situation que la crise actuelle a créée dans la Communauté. A mon avis, le présent débat a pour objet de montrer que le Parlement entend défendre clairement, devant tous les organismes, sa position communautaire face aux événements qui se sont produits au cours de ces derniers mois et qui nous inspirent les plus vives inquiétudes. Je crois qu'il serait mal venu de vouloir saisir cette occasion pour essayer de rechercher les origines, les responsables ou les causes du malaise actuel, car nous n'en serions pas plus avancés.

Or nous, Parlement européen, nous voulons sortir de cette crise ; nous voulons continuer à développer nos Communautés et les rendre moins vulnérables, afin qu'elles résistent à l'ouragan politique qui fait actuellement rage à l'intérieur et à l'extérieur de la Communauté, ouragan qui peut de nouveau éclater à tout moment et menacer jusqu'à son existence même. Quiconque se proposerait aujourd'hui de rechercher le ou les coupables, s'exposerait à être, lui aussi, mis sur le banc des accusés, car nous assumons tous une part de responsabilité dans la situation actuelle, dans la crise que nous traversons.

Au lieu de me perdre en conjectures sur le passé, j'appelle votre attention sur l'avenir et vous exposerai ce qu'il convient de faire d'urgence, de l'avis de mon groupe au nom duquel j'ai l'honneur de parler ici, afin de sortir le plus rapidement possible du dilemme dans lequel nous nous trouvons. Nous ne saurions oublier que nous ne pourrions désormais y échapper que si les organes compétents de nos Communautés entreprennent une action énergique et libérée. Cependant, il est également indispensable que nos États membres agissent judicieusement, en s'inspirant de l'esprit de la conférence au sommet qui s'était tenue à La Haye en décembre 1969 ; sinon, les égoïsmes

**Löhr**

nationaux l'emporteront à nouveau sur les politiques de la Communauté, qui sera inéluctablement vouée à une désintégration progressive.

Nous savons, Monsieur le Président, qu'il est pratiquement impossible de trouver du jour au lendemain une solution durable satisfaisante. Mais les mesures provisoires que nous prendrons doivent être résolument orientées en fonction d'une solution durable, car sans elle, nous ne pourrions remédier aux difficultés qui interviendront entre temps. Cependant, dans toutes nos initiatives, nous devons prendre pleinement conscience de la haute responsabilité, plus encore, de l'obligation qui incombe à l'heure actuelle à notre Communauté à l'échelon du globe tout entier, c'est-à-dire non seulement à l'égard des quatre candidats à l'adhésion, mais également à l'égard de tous les pays tiers, donc du monde et, par conséquent aussi des États-Unis d'Amérique dont nous ne devons pas tolérer que le dollar, qui fut après 1945 une bénédiction pour l'humanité, puisse maintenant être considéré comme un fléau.

Monsieur le Président, les événements récents se sont déroulés, au cours de ces derniers mois, dans un climat politique nouveau, à la fois à l'intérieur des pays de la Communauté et à l'extérieur dans le monde tout entier. Il faut que nous nous adaptions à cette nouvelle situation politique, et tant le Conseil que la Commission, le Parlement et les organes monétaires de nos Communautés doivent veiller à ce que nous y parvenions rapidement afin d'échapper à un désastre plus grand encore.

Si la crise communautaire s'intensifiait, si le dilemme monétaire s'aggravait à l'intérieur des Communautés en tant que partie intégrante d'une crise monétaire mondiale, et si cette crise se répercutait sur notre politique économique, cette dégradation de la situation aurait des conséquences d'une portée mondiale, comme on nous l'a expliqué ce matin. Je crois que je n'exagère pas en affirmant que si l'Europe répondait aux mesures protectionnistes que les États-Unis appliquent actuellement par des mesures de rétorsion plus rigoureuses encore, la guerre commerciale qui en résulterait ne serait qu'une étape négligeable dans l'évolution qui s'ensuivrait et dont les répercussions politiques seraient absolument incalculables.

C'est pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, que votre commission économique a adopté hier, à l'unanimité moins deux abstentions, la proposition de résolution soumise à notre examen et à laquelle je me propose maintenant de consacrer quelques commentaires, en me plaçant du point de vue critique de mon groupe. Ces commentaires seront aussi clairs que concis, car ils se résument à cette seule phrase : cesser de discuter pour passer à une action en commun. Cela s'adresse aussi bien à la Commission et au Conseil qu'à nos États membres. Au cours du présent débat, quelques-uns de mes amis politiques prendront encore la parole pour traiter de tel ou tel aspect

technique de ce texte ; pour ma part, je me limiterai à quelques remarques générales.

C'est avec le plus vif intérêt que j'ai écouté ce matin l'exposé remarquable qu'a prononcé M. le président en exercice du Conseil, dont les paroles étaient de nature à nous remplir d'optimisme. Il nous a longuement parlé de la formule, des principes que la Commission a soumis au Conseil au milieu du mois d'août. Il nous a dit que le Conseil allait entièrement se conformer à ces principes. Toutefois, fort d'une expérience vieille de douze ans, je me vois dans l'obligation de demander aujourd'hui pourquoi, dans ces conditions, le Conseil n'a pas agi en conséquence le 13 septembre ? Monsieur le Président, d'après les informations dont nous disposons, nous devons constater qu'au cours de la dernière session du Conseil, ses membres se sont livrés à des débats d'ordre idéologique, fondés sur des considérations de prestige totalement déplacées dans la politique que le Conseil doit mener en tant qu'organe communautaire, et qu'ils leur ont attaché plus d'importance qu'à une politique commune, et ce, au milieu d'une crise qui touche aux fondements mêmes de notre Communauté. Nous ne pouvons nous défendre de l'impression, Monsieur le Président en exercice du Conseil — et je vous prie de croire que mes paroles traduisent uniquement le souci que m'inspire l'expérience passée — que depuis un certain temps, notamment au Conseil, les paroles ne correspondent souvent plus aux pensées, ni les actions aux paroles. En effet, force nous est de constater aujourd'hui, avec le recul, que la session que le Conseil a tenue le 19 août n'a abouti à aucun résultat.

Vous nous avez dit ce matin, Monsieur le Président en exercice, que ces travaux avaient été précieux à titre de préparation pour les décisions futures. Avec la meilleure volonté du monde, je ne parviens pas à voir où se trouvent les amorces de ce résultat de la session du 19 août. Si le Conseil ne cesse pas d'agir en fonction des intérêts nationaux, autrement dit, de ne pas agir, et s'il ne remplace pas les considérations nationales égoïstes par une politique européenne commune, je ne sais quels espoirs nous serons encore en droit de mettre à l'avenir dans nos Communautés. La session que le Conseil a tenue le 15 septembre a-t-elle conduit à un résultat positif ? Telle est la question que nous devons nous poser. Certes, elle ne s'est pas soldée par un échec, elle a permis de dégager une ligne d'orientation et une conception homogènes, mais elle n'a débouché sur aucune action, alors que cela aurait été tellement nécessaire dans ces circonstances. Monsieur le Président, après deux jours de délibérations, votre commission économique est parvenue à la décision, qui doit être considérée comme un appel adressé au Conseil, d'exiger que des cours de change fixes soient rétablis le plus rapidement possible à l'intérieur de la Communauté. S'ils ne sont pas rétablis d'ici à la fin de l'automne, Monsieur le Président, je crois que nous devons considérer l'existence ultérieure de nos Communautés comme grave-

**Löhr**

ment compromise, et quant à l'union économique et monétaire, dont la naissance a été si difficile et dont nous espérons que la mise en œuvre progressive apporterait une solution au malaise actuel, elle sera vouée à une mort précoce.

C'est pourquoi nous attendons de la Commission qu'elle incite le Conseil à rétablir au plus vite des cours de change fixes à l'intérieur de la Communauté. Sinon — et je le dis aussi sérieusement que je le pense — elle ne remplira plus les obligations qui lui incombent en tant que gardienne des traités de Rome et du marché commun.

Monsieur le Président, nous devons rappeler avec insistance aux gouvernements de nos États membres les engagements qu'ils ont pris aux termes des décisions de la conférence au sommet de La Haye, car s'ils ne les tiennent pas, l'Europe unie ne survivra dans l'histoire que comme une utopie à laquelle rêvèrent les Robert Schuman, les De Gasperi et les Adenauer.

J'en reviens à la proposition de résolution.

Nous avons essayé, Monsieur le Président, de faire ressortir en détail les impératifs du moment, la nécessité d'agir rapidement, et je tiens à insister une fois encore sur le fait que votre commission économique a adopté cette proposition de résolution à l'unanimité moins deux abstentions. Dès lors que nous tirons toutes les conséquences du désarroi qui règne actuellement à l'intérieur de notre Communauté et que nous reconnaissons clairement, à la suite de l'exposé que nous a présenté ce matin M. Mansholt, vice-président de la Commission, que si les organes compétents demeurent dans l'inaction, le marché commun agricole est condamné, à longue échéance, puisque dès à présent, il n'est pas possible de conclure des transactions à terme et qu'en outre, le vague le plus complet entoure encore la fixation des prix agricoles pour la campagne 1972-1973, je me demande de quel droit nous pouvons encore parler d'un marché agricole européen. Non seulement pour cette raison, mais aussi à cause des conséquences qui en résulteraient pour d'autres secteurs communautaires — il suffit de songer à la politique commerciale — il faut éviter toute aggravation de la situation et tout retour à des mesures protectionnistes de caractère national, qui risqueraient de conduire en fin de compte directement à une guerre commerciale ouverte, chose que nous tenons tous à éviter. Tourner hypocritement des regards accusateurs vers les États-Unis d'Amérique et les accuser d'être les seuls coupables — c'est là, à mon avis, apprécier la situation dans laquelle nous nous trouverons de façon unilatérale et non objective. Mais j'en reviens au marché agricole, qui est le plus gravement menacé dans la conjoncture présente. A mon avis, les petits remèdes que la Commission envisage d'appliquer ne suffiront pas à la longue. Il faut arrêter des décisions claires, durables et communes, capables, dans l'intérêt de la population agricole dont nous sommes responsables ici, de maintenir en vie

le marché agricole commun, ce mécanisme difficile, mis au point au prix de tant de peines et d'efforts.

Monsieur le Président, j'ai dit au début de mon intervention que nous nous trouvions dans un monde politique nouveau, dans une Europe politique différente de celle que nous avons connue il y a deux ans seulement? J'ai ajouté que nous devons nous y adapter. Il est certain — et nul ne peut le contester — que c'est faute d'une union politique que l'Europe a pu changer sur le plan politique sous des formes telles que je n'hésiterai pas à affirmer que si l'union politique avait déjà existé il y a quelques mois, cette nouvelle Europe politique aurait assurément aujourd'hui un visage différent, conforme à la volonté de la majorité de cette haute assemblée. Je sais que tout appel lancé aux organes compétents de la Communauté afin qu'ils créent rapidement une union politique ne trouvera guère d'écho, et qu'il ne pourra en trouver tant que, dans le seul domaine économique et monétaire, nous devons imputer aux égoïsmes nationaux l'inaction et les discours non suivis d'effet que l'on y constate.

L'arrière-plan politique, le contexte politique actuel, devraient au contraire nous obliger à reconnaître enfin, Monsieur le Président, que l'Europe se trouve peut-être devant sa dernière chance de parvenir à l'union politique. Combien de temps devra s'écouler jusqu'à ce que le Conseil commence enfin à adapter ses conceptions politiques à cette nouvelle situation politique, maintenant que les États-Unis d'Amérique ont perdu leur hégémonie dans l'économie mondiale et qu'ils seront peut-être remplacés demain par une autre hégémonie, hostile à l'union politique et économique de l'Europe, et que nous devons considérer comme un ennemi de cette union européenne? Que doit-il donc encore se passer dans le monde pour que les gouvernements de nos États membres reconnaissent enfin la gravité de l'heure?

En raison de la responsabilité qu'il assume dans la politique des Communautés européennes, mon groupe a estimé, Monsieur le Président, qu'il devait insérer cette proposition de résolution de la commission économique dans une perspective politique plus vaste.

Avant de conclure, je tiens à exprimer tout ma gratitude à M. Lange, président de votre commission économique, qui a su mener le travail extraordinairement vaste, objectif et énergique que nous avons jugé nécessaire, et je voudrais remercier tous les parlementaires qui y ont participé et qui, en dépit de leurs divergences de vues politiques ont su, grâce à une collaboration exemplaire, élever à un niveau remarquable le débat relatif à la proposition de résolution. Ainsi ne puis-je que souhaiter et espérer que le Conseil, la Commission et les institutions monétaires s'inspirent, dans l'attitude et dans la politique qu'ils adopteront à l'avenir, de l'esprit européen qui est apparu au cours de ces deux derniers jours, afin qu'il nous soit encore permis d'espérer — car c'est là, Monsieur le Président, le but final vers lequel nous

**Löhr**

tendons tous — que nous créerons, dans l'esprit des fondateurs de l'idée communautaire européenne dont j'ai cité tout à l'heure les noms, une Europe démocratique libre, qui aura droit à l'existence et qui garantira à tout jamais la sécurité de nos peuples.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est à M. Arndt, au nom du groupe socialiste.

**M. Arndt.** — (A) Monsieur le Président, mon groupe m'a chargé de faire un exposé qui serait empreint à la fois d'esprit pratique et de sobriété et qui pourrait être ainsi d'un certain secours pour les institutions de la Communauté. Je vais essayer de me tirer au mieux de cette tâche difficile.

Récemment, le ministre du Trésor américain, John Connally, a défini les objectifs d'une amélioration de la balance de paiements américaine, une amélioration qui se chiffre à environ 13 milliards de dollars. Il a fait cette déclaration à Londres à l'occasion d'une réunion du groupe des Dix du Fonds monétaire international. Ce chiffre de 13 milliards de dollars a posé bien des énigmes et a donné lieu à beaucoup de commentaires. Il était difficile, et l'est encore, de deviner ce que ce chiffre pouvait bien couvrir. Il semble qu'il soit basé sur le calcul suivant : en prenant comme base les conditions commerciales et les cours de change du début de la présente année, la balance commerciale américaine pourrait essuyer un déficit de 5 milliards de dollars. Mais à l'avenir, cette balance devrait, au lieu d'un déficit, présenter un excédent de 8 milliards de dollars. De ces 8 milliards, 4 milliards serviraient à couvrir les dépenses gouvernementales à l'étranger, y compris l'aide au développement, 4 autres aux exportations nettes de capital des États-Unis et à la couverture des risques du commerce international et aussi des risques de conversion.

Les objectifs ainsi posés par le ministre du Trésor américain sont très ambitieux et ce n'est pas sans étonnement, voire sans effroi qu'on en a pris connaissance. Et pourtant, ils n'ont rien d'extraordinaire, car en 1964, après les mesures prises par l'administration Kennedy pour accroître la productivité américaine, la balance commerciale de l'Amérique a connu un excédent non pas de 8 milliards mais tout de même de 7 milliards de dollars. En outre, les objectifs définis par le ministre du Trésor américain montrent que les USA envisagent de rembourser peu à peu leurs dettes extérieures. C'est là sans aucun doute une bonne chose, encore que ce projet ne soit pas réalisable rapidement, car à la mi-août de la présente année, à des dettes extérieures payables à court terme d'un montant d'environ 57 milliards de dollars correspondaient des réserves américaines pour un montant d'environ 12 milliards de dollars. Cette différence entre les 57 milliards de dettes et les 12 milliards de réserves disponibles signifie insolvabilité non seulement selon les critères de l'économie privée

mais aussi selon ceux de la politique économique de l'État. Il est juste et correct que ce débiteur — sachant qu'il n'est pas un pays en voie de développement — n'ait pas demandé la liquidation judiciaire et qu'il envisage au contraire le remboursement de ses dettes.

Voilà ce que j'avais à dire quant à l'amélioration de la balance des paiements. J'en viens aux moyens. Le principal de ces moyens consiste à réaligner les cours de change, c'est-à-dire de procéder en Europe, au Japon, au Canada, à une réévaluation d'un pourcentage moyen élevé. Les Américains « avancent » à ce propos différents chiffres dont on ne sait pas trop ce qu'il faut en penser. Mais il est un domaine dans lequel une décision administrative a été prise, une décision qui exprime quantitativement, du point de vue des USA, leur recul en matière de compétitivité ; il s'agit du montant de la surtaxe à l'importation qui comporte 10 %. Actuellement, la dévaluation de fait du dollar par rapport au reste du monde est de 3,5 à 4 %. Il y a donc un écart considérable avec les 10 % de la surtaxe à l'importation, mais cet écart n'est aussi considérable que parce que le « reste du monde » inclut également l'ensemble du tiers monde. On ne peut penser sérieusement que les pays en voie de développement sont en mesure de réévaluer de manière substantielle. Aussi, si le taux de 10 % de la taxe à l'importation doit servir d'orientation, ce ne sera que pour les monnaies des pays du groupe des Dix ou pour les monnaies officiellement notées. Or, la moyenne du pourcentage de la réévaluation de fait de ces quatorze pays — au groupe des Dix s'ajoutent notamment le Danemark, le Portugal et l'Espagne — est d'environ 5 à 6 % et pour deux de ces monnaies, le franc suisse et le mark allemand, il est nettement supérieur et approche des 10 % en question. Quant au yen japonais, sur lequel se concentre tout l'intérêt parce qu'il est la monnaie la plus forte du monde, sa réévaluation de fait est, si mes informations ne sont pas dépassées, de l'ordre de 6,5 %, le vice-président Barre ayant cité ce matin un chiffre de 7,5 %. Mais l'industrie japonaise, à la suite de la désorganisation officiellement voulue du marché des devises de ce pays, est dans la nécessité de se protéger elle-même en concluant des contrats d'exportation à long terme et il n'est pas sans intérêt de voir quelle sera, au pis, la perte de change du dollar et le taux de réévaluation du yen. Pour l'industrie japonaise de l'automobile, le taux est supérieur à 6,5 % ; il est de 10 % pour l'industrie électrique et pour certains secteurs de celle-ci, plus prudents encore, il irait jusqu'à 12,5 %.

Monsieur le Président, voilà comment se présente la situation, qui du point de vue américain n'est pas mauvaise, s'agissant de surmonter la crise monétaire et de la surmonter rapidement. Et elle n'est pas mauvaise si les USA, de leur côté, sont disposés, parallèlement au réalignement des cours de change, à renoncer à la taxe à l'importation, à la discrimination des

## Arndt

fournisseurs étrangers de biens d'équipement quant aux allègements fiscaux et à accepter une dévaluation modérée du dollar. Cela nous semble acceptable pour les États-Unis. Le point le plus important est donc la surtaxe à l'importation qui, pour peu qu'elle dure longtemps, ne sera pas sans avoir des répercussions défavorables sur l'économie américaine. Les exportations américaines ne contiennent-elles pas des importations américaines et la hausse du prix des moteurs Rolls-Royce n'est-elle pas un premier exemple désagréable pour la firme américaine Lockheed ? Dans cette situation, la diplomatie classique devrait être en mesure de triompher de ces obstacles et d'autres encore, dans le cas bien entendu, et c'est la condition essentielle, où l'on veut une nouvelle consolidation de la situation. L'Europe en a fait la preuve par les mesures qu'elle a déjà prises ou envisage de prendre. En pratique, et aussi par la déclaration du Conseil, elle est disposée à accepter un ordre nouveau. Le président Nixon a expressément mentionné ce nouvel ordre dans le programme économique qu'il a fait connaître le 15 août. Certes, une chose peut s'opposer à une entente rapide, c'est que l'on s'accommode de la situation actuelle, voire que l'on s'y trouve bien. C'est un danger auquel ne sont pas exposés que les États-Unis, les États membres des Communautés aussi pourraient se complaire, par exemple, dans une flottaison permanente généralisée. Je ne veux laisser subsister aucun doute sur le fait que ceci est contraire à la conception du groupe socialiste. Mais le danger est encore plus grand que les États-Unis ne s'habituent à l'actuelle réévaluation de fait et à la surtaxe, et même qu'ils espèrent, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs que leur situation ne s'améliore encore en vue de la consolidation de leur balance de paiements. Mais cet espoir est sans fondement car tous les signes montrent que la conjoncture continue à baisser dans la Communauté économique européenne. Il n'est nulle part question d'une surchauffe. Dans certains États membres, la production industrielle est en baisse du fait de la réduction de la demande, et c'est prouvé non pas par le résultat accidentel des statistiques portant sur un seul mois, car la tendance dure depuis un certain temps. Cependant, des solutions judicieuses et durables des problèmes monétaires internationaux, tout comme de la crise américaine, ne peuvent être trouvées et faire l'objet d'accords que dans la voie de l'expansion. Jusqu'ici, lorsque le climat des économies nationales était à la récession, la devise était que chacun devait d'abord penser à soi-même. Cette réaction aussi compréhensible que regrettable n'est pas l'apanage de la seule Amérique, elle est humaine et elle s'applique également à l'Europe. Enfin, la stagnation du développement économique de l'Europe se répercuterait sur la demande de produits américains, la ralentirait et l'affaiblirait, et les prévisions du ministre Connally ne se réaliseraient pas pour un motif qu'il n'avait pas imaginé. La dynamique de l'évolution se serait modifiée.

A cela s'ajoute, et la proposition de résolution de la commission économique le mentionne sans équivoque, que les difficultés auxquelles se heurte la gestion de notre marché agricole sont parvenues à la limite de ce qui est acceptable et possible. Au stade actuel, nous en sommes à une flottaison qui selon le cas est de deux tiers, une moitié ou un tiers, et à ce propos il est dit clairement dans la proposition de résolution qu'en vue de la création d'une union économique et monétaire, une action commune et résolue est nécessaire. Je cite l'union économique et monétaire en dernier, mais cette chronologie ne s'applique pas seulement *last but not least*, le Parlement souhaitant, ainsi qu'il est dit dans la proposition de résolution, que l'on fixe une priorité. Le groupe socialiste souscrit pleinement aux deux objectifs de la Communauté qui visent l'ensemble de l'économie et l'ensemble de l'agriculture. Elle considère donc le paragraphe 4 de la proposition de résolution comme nœud de nos desiderata. Le groupe, au nom duquel j'ai l'honneur de parler, souhaite donc que « les institutions de la Communauté s'accordent le plus rapidement possible sur une politique qui réintroduise des parités fixes et réduise les marges à l'intérieur de la Communauté et qui permette une plus grande flexibilité vers l'extérieur ».

Ces desiderata sont beaucoup moins contestés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient au printemps dernier. Car en matière de politique monétaire, un domaine dans lequel on n'a guère eu l'occasion jusqu'ici de prendre des décisions politiques, nous avons beaucoup appris depuis quelque temps. Notre Parlement peut donc attendre des institutions de la Communauté de se mettre rapidement d'accord sur des parités fixes et plus étroites à l'intérieur et plus flexibles vers l'extérieur. En cette matière, les résultats de la Conférence monétaire internationale joueront un rôle important. Si les résultats sont positifs, la flexibilité vers l'extérieur pourra être atténuée. Mais si au cours de cette conférence, la diplomatie conduit à l'attentisme, la flexibilité vers l'extérieur des monnaies communautaires devra être plus grande. Elle devra alors comporter une prime de risque afin de parvenir rapidement à une solution communautaire sans égard pour les hésitations d'autres pays.

Les événements survenus au printemps et à l'été de cette année n'ont pas trouvé le Parlement sans préparation. Le groupe socialiste avait prévu l'orage dès le 21 avril, date à laquelle plusieurs orateurs en ont parlé. A l'époque, ils n'ont pas seulement parlé du marché de l'eurodollar et de ses implications, dont il n'est d'ailleurs pratiquement plus question à l'heure actuelle, mais aussi de l'invasion du dollar dans le monde et des dangers d'une inflation monétaire ouverte. Et les porte-parole de notre groupe ont estimé qu'il était indispensable de prendre des mesures fondamentales. Fin avril, nous nous basions encore tous sur des informations de l'année 1970. Or, cette année-là, le déficit de la balance des paiements des États-Unis était de 10,7 milliards de dollars. Selon les infor-

**Arndt**

mations données par le vice-président Barre, pour la partie de l'année 1971 sur laquelle on possède des données, ce déficit s'élève à 23 milliards de dollars. Si l'on n'avait fait face à cette évolution qu'avec les instruments traditionnels des gouvernements et des banques d'émission, instruments que l'on peut considérer comme moyenâgeux, les conséquences pour la situation de l'économie européenne aurait été incalculables. Mais le diagnostic que mon groupe avait exposé devant ce Parlement était juste. C'était le diagnostic de la situation des États-Unis. Ce n'était pas le tableau des difficultés et problèmes auxquels se trouve habituellement exposée une économie moderne, telles l'inflation larvée et les hausses de salaires et de prix sur les marchés du travail et des biens soumis aux cartels et aux organisations. Il s'agissait plutôt des problèmes d'une nation « après » le Vietnam et « à cause » du Vietnam.

Monsieur le Président, le groupe socialiste est tout disposé à participer aux travaux de déblaiement. Les motifs d'une crise sont une chose, et aucun de nous ne pourra échapper à la nécessité d'une appréciation personnelle de ces motifs. Mais les conséquences d'une crise sont une autre chose. Aux États-Unis, par exemple, elles se traduisent par 6 % de chômage, autrement dit par 5 millions de personnes sans emploi. C'est également à ces hommes que pense mon groupe lorsqu'il répond par l'affirmative aux appels pressants du Congrès américain et du gouvernement américain, et il espère que dans les prochaines conférences internationales la réponse sera telle à nous permettre de ranger définitivement le dossier de la crise monétaire.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Cantalupo, au nom du groupe des libéraux et apparentés.

**M. Cantalupo.** — (1) Monsieur le Président, mes chers collègues, le groupe des libéraux et apparentés m'a chargé de vous exposer son point de vue, son sentiment et son appréciation sur la situation grave — disons même — très grave survenue le mois dernier. Jusqu'à hier, notre Parlement considérait comme ultime volonté des six États membres les décisions du Conseil des ministres des affaires étrangères qui s'est réuni à Bruxelles. Depuis aujourd'hui, nous devons considérer comme une expression de volonté tout aussi autorisée les discours qu'ont prononcés devant cette assemblée le président Ferrari Aggradi, le président Malfatti et ses collaborateurs. Leurs déclarations, auxquelles il faut joindre le communiqué des ministres des affaires étrangères, constitue une manifestation unanime de la volonté politique qui préside à nos décisions.

Ainsi commence à se dessiner avec beaucoup de précision le fossé qui sépare la volonté politique des possibilités techniques de mettre cette volonté en œuvre ; il s'agit désormais de combler ce fossé pour éviter

que ne se crée un vide. En substance, que nous ont dit hier les ministres des affaires étrangères, que nous ont dit aujourd'hui les éminents représentants des institutions communautaires ? Qu'il faut éviter à tout prix un conflit total avec les États-Unis et qu'il nous faut nous soumettre à leur volonté. Apparemment, ce sont là des termes contradictoires et notre tâche doit être justement de faire en sorte que, dans la réalité, ils ne soient pas contradictoires.

Dans cette prise de position, il y a, évidemment, une forte, une énergique tendance au réalisme. Mais à un certain point, le réalisme devient réalité ou reste utopie. Il s'agit donc maintenant de savoir si les affirmations réalistes présentées par les ministres des affaires étrangères, pour la Communauté dans son ensemble, et qui se sont exprimées aujourd'hui dans cinq textes que nous considérons comme pleinement valables, ont le contenu nécessaire et suffisant pour traduire la volonté politique dans la pratique. Le ministre Ferrari Aggradi et le porte-parole du groupe démocrate-chrétien ont l'un et l'autre exprimé une pensée que nous avons été heureux d'entendre exposer avec tant de franchise, car il est également dans l'esprit des libéraux, dont je vous rapporte la position, que la principale responsabilité qui nous incombe probablement à nous, Européens libres, c'est de ne pas avoir pris — comme l'a dit le président en exercice du Conseil — en temps utile les initiatives qui auraient pu ou empêcher les mesures arrêtées par l'Amérique ou les atténuer fortement.

Qu'est-ce qui nous a empêché de prendre en temps voulu les indispensables initiatives techniques et économiques ? Manifestement, le défaut de volonté politique, car lorsque la force morale n'agit pas au niveau de l'homme ou de la collectivité, les actions pratiques sont évidemment paralysées. Nous nous trouvons aujourd'hui sous pression de l'extérieur — non de l'intérieur — ce qui nous oblige à faire maintenant ce que nous aurions dû faire depuis quelque temps déjà.

Je veux dire — non par goût du paradoxe, mais parce que cela répond à une analyse impitoyable de la vérité — que dix ans d'hostilité permanente de la Russie à l'égard du Marché commun ne sont pas parvenus à créer en nous une volonté d'union politique aussi forte que celle qui résulte maintenant de l'attitude américaine sur un plan purement technique.

Certes, nous avons pu entendre aujourd'hui dans les discours prononcés dans cette assemblée la volonté d'une union politique entre les Européens, volonté qui s'était fortement atténuée ces derniers temps. Et c'est là sans doute la raison pour laquelle nous avons été surpris par l'initiative américaine. Notre volonté politique s'était très affaiblie et il importe de la faire renaître. Il ne faut plus perdre de temps, et un orateur qui m'a précédé a dit — et je crois que c'est la vérité — que nous n'avons que peu de mois devant nous, probablement les quelques mois qui nous

**Cantalupo**

séparent de la fin de 1971, pour prendre les initiatives qui nous permettront de faire face aux mesures américaines que nous n'avons su prévoir.

Jamais comme aujourd'hui on n'a pu voir avec autant de clarté la relation étroite qui existe entre l'union monétaire et l'union politique. Mais que sont six mois, que sont quatre mois au regard des vastes dimensions du problème qui se pose aujourd'hui ? Qui peut croire, par exemple — et je répète ce que le ministre Ferrari Aggradi nous a déjà dit — que l'on pourra trouver, au cours de la prochaine réunion du Fonds monétaire international, la solution d'un problème qui vient de fort loin et qui, probablement, ira fort loin ? Comment espérer qu'à la fin de ce mois, nous nous trouverons devant une situation concrète, dynamique et positive ? Tout au plus, l'Europe pourra-t-elle, à la fin de ce mois, réaffirmer explicitement, en toute tranquillité et certitude, les choses qui ont été dites ici par le président Malfatti et le ministre Ferrari Aggradi. Mais l'acquis sera important si nous devons à cette crise d'avoir réussi à stabiliser une position à laquelle nous espérons pouvoir tenir très fermement.

Nous sommes également heureux que l'on nous ait donné des assurances quant au ralliement, entier et sans réserve, de l'Angleterre à la position que nous défendons. Il ne fait aucun doute que cela nous rend plus fort, mais cette force n'est pas encore suffisante pour persuader les Américains que la conception de l'Occident, que nous avons toujours considéré comme la somme de l'Occident européen et de l'Occident américain, pourrait désormais se diviser en deux, un Occident américain en contestation avec un Occident européen. Ceci pourrait être un fait nouveau et complètement négatif s'il prenait des proportions réellement historiques ; ce que nous ne souhaitons évidemment pas.

Au cours de sa récente réunion de Florence, le groupe des libéraux et apparentés a précisé sa pensée sur ce point : nous estimons qu'aucun pays appartenant aujourd'hui au Marché commun n'a les moyens de poser individuellement le problème des rapports avec l'Amérique. Pris isolément, aucun de nous ne peut faire quoi que ce soit. Mais nous sommes également convaincus que le retour de l'Amérique à l'isolationnisme et au protectionnisme des temps passés peut avoir des conséquences fatales non seulement pour l'Europe occidentale mais aussi pour l'Occident américain et l'Occident européen dont les liens sont devenus tellement étroits que nous ne voyons pas quels grands événements pourraient avoir lieu qui, s'ils sont négatifs, ne frapperaient pas l'un et l'autre.

Entre nous et les Américains existe donc une solidarité paradoxale même lorsque la polémique entre les deux côtés est extrêmement vive et riche en dangers.

Et si l'on pense que, par certains aspects, la politique américaine dispose en ce moment d'arguments polémiques

plus forts que les nôtres, et ce pour une série de raisons que je ne veux pas énumérer pour ne pas rendre ce débat plus long encore, si l'on pense, par exemple, au fait que nous vendons à l'Amérique trois et parfois quatre fois en moyenne plus de produits qu'elle nous en vend, ce qui ne renforce évidemment pas notre position pour la discussion technique, si l'on pense à la responsabilité constante que les Américains ont assumée depuis vingt ans dans la défense stratégique et militaire du continent européen, on en arrive à la conclusion qu'il est impossible de séparer un élément de l'autre car on risquerait alors de perdre dans un domaine la guerre que l'on pourrait gagner dans un autre.

Il s'agit donc d'un problème global et nous sommes très heureux d'avoir pu entendre aujourd'hui des déclarations dans lesquelles cette globalité de la discussion entre l'Amérique et l'Europe a été réaffirmée avec solennité et autorité.

Pour ce qui est de mon groupe, il est entièrement favorable à cette manière de voir. Nous ne pouvons oublier que de l'unité occidentale dépend également le destin de tant de peuples auxquels nous avons donné l'espoir que nous leur viendrions en aide. Bientôt, à la fin de ce siècle, 5 milliards d'être humains vivront sur la terre. Et nous avons accepté, par nos associations et par notre aide aux pays sous-développés, une part de la responsabilité à l'égard de l'humanité de demain et des nouvelles générations, nous avons donné des garanties, grâce à notre capacité de développement économique et politique, quant à l'amélioration des conditions de vie dans un futur proche.

Comment pourrions-nous nous soustraire à cette responsabilité ? Guérir l'économie américaine, aujourd'hui malade, est également notre intérêt, car si la maladie américaine devait dépasser un certain degré de fièvre, notre économie serait inévitablement contaminée.

Nous nous demandons alors quelle serait la médecine la plus efficace. Si nous songeons qu'il y a peu de mois seulement, nous avons accueilli le plan Werner comme un premier pas glorieux vers l'unification politique et que nous devons aujourd'hui, dans nos conversations et nos négociations avec les Américains, faire un pas en arrière par rapport au plan Werner et recommencer depuis le début, on ne peut pas ne pas arriver à la conclusion à laquelle est arrivé il y a quelques jours le groupe auquel j'ai l'honneur d'appartenir, c'est-à-dire que l'on peut considérer que le libéralisme, la liberté du commerce est en péril, car lorsque les monnaies ne sont pas stables, lorsque la valeur des marchandises, les coûts et les prix varient quotidiennement, le commerce est destiné à mourir et voit alors le triomphe du marché noir, autrement dit d'un marché qui n'est plus libre.

C'est donc l'ensemble du monde du libéralisme qui est aujourd'hui en péril, une doctrine dont nous



**Cantalupo**

croyons fermement qu'elle court un danger de mort, une doctrine que nous voulons sauver. Une guerre commerciale entre les trois grands partenaires serait une guerre contre le libéralisme, ce serait la fermeture des frontières commerciales, ce serait la négation de l'idéal pour lequel nous sommes réunis ici. Il est probable qu'en un premier temps — les experts peuvent le prévoir mieux que moi — le Japon profiterait de cette guerre commerciale pour nous inonder de ses marchandises, toutes prêtes, aux prix les plus bas. Et comme nous séparer le corps de l'âme, nous ne pourrions arriver à un équilibre politique qu'au travers d'un équilibre économique. C'est une vérité qui, aujourd'hui, saute aux yeux. Et cette vérité est la raison pour laquelle nous voulons le marché commun, la raison pour laquelle nous voulons que naisse la Communauté économique européenne. C'est pour cela que nous sommes tous réunis ici, cela qui n'est pas un programme, mais une doctrine, la doctrine du monde moderne.

La garantie d'une paix mondiale — et cela a été fort bien dit par le ministre Ferrari Aggradi — réside en ce moment dans notre capacité de sauver notre système économique afin que le monde reste plus ou moins stable, sur leur équilibre en quelque sorte changeable, mais qui offre cependant une garantie suffisante pour apaiser les immenses masses humaines.

Nous sommes tous d'accord sur un point : il y a dix-huit mois, à la conférence de La Haye, le plan Werner a été hissé sur le pavois et nous l'avons tous salué comme un grand événement, comme l'annonce d'une décision qui, finalement, faisait table rase des doutes, des perplexités, des préoccupations et des angoisses que nous avons endurés pendant de longues années d'incertitude. Cependant, lorsque nous pensons et disons que nous voulons uniformiser, voire unifier totalement nos politiques économiques, nous ne songeons pas seulement à la parité des changes. Nous songeons aussi à une autre parité, plus vaste, nous parlons de l'égalisation sociale, de l'égalisation économique et de l'égalisation des politiques internes de nos pays.

A l'intérieur de nos pays respectifs, nous devons tous faire une politique anti-inflationniste afin qu'à l'extérieur l'ensemble de cet anti-inflationnisme devienne l'anti-inflationnisme de l'Europe libre.

Chaque pays, à commencer par le mien, doit donc procéder à un examen de conscience afin de juger si la politique sociale, la politique économique, la politique de production, la politique de la distribution des revenus que nous appliquons sont de nature à nous faire trouver la solution externe uniforme que nous recherchons ou si elles ne présentent pas une alliance malheureuse entre la démagogie et l'illusion qui est à la base de certaines situations extrémistes qui ont provoqué de nombreux dommages dans certains de nos pays.

Cette participation interne de chacun de nos pays, cette participation à la restauration de certaines de nos politiques économiques et sociales ayant subi des dommages ces derniers temps, est la contribution que nous pouvons apporter, nous Européens, au sauvetage de la situation qui existe entre nous et l'Amérique ; mais nous ne pouvons remplacer les Américains dans l'assainissement de leur balance commerciale.

Nous pouvons réactiver notre commerce et nos échanges, en rééquilibrant à l'intérieur de chacun de nos pays les rapports entre les coûts et la production, en augmentant la production, en améliorant la distribution et en donnant plus d'expansion à nos capacités commerciales. Voilà la participation qui peut et doit être la nôtre pour apporter une contribution cohérente et réelle à l'assainissement de la situation générale, dans l'espoir que les Américains prendront acte de cette réalité, lorsqu'elle sera devenue telle, et qu'ils en seront moins alarmés et, de ce fait, qu'ils seront moins enclins à une intransigeance qui reflète aussi leur préoccupation pour notre manque de volonté ou de capacité de résoudre nos propres problèmes.

Cela aussi, est une partie de notre responsabilité générale. Un des orateurs a évoqué aujourd'hui le sceptre de la crise des années trente. C'est sans aucun doute un exemple, une mise en garde, un cri d'alarme : il importe de se le rappeler. Cela a été souvent répété, mais les choses que tous connaissent deviennent d'autant plus importantes qu'on les répète souvent, car les humains ont le défaut de vouloir nier les choses essentielles quand ils ne peuvent les affronter directement.

Il importe donc que la politique interne, la politique économique et sociale de nos pays et de l'Angleterre soient elles aussi harmonisées pour donner toujours plus d'unité, de compacité au comportement de l'Europe libre à l'égard de l'Amérique.

Notre idéal est de ne pas nous soumettre à la volonté, aujourd'hui si péremptoire de l'Amérique, et d'éviter en même temps et à tout prix un conflit global avec l'Amérique. C'est une condition que nous pourrions réaliser dans nos pays dans la mesure où nous saurons adapter nos positions économiques internes aux nécessités générales externes. Comme il a été dit hier, au groupe libéral, par un de mes éminents collègues, nous n'imposerons rien à l'Amérique, nous n'accomplirons pas d'acte violent. Nous dirons seulement : telle est notre politique et nous estimons qu'il vous appartient de vous adapter à cette politique pour que nous puissions reprendre ensemble le chemin de cette longue collaboration qui a donné des résultats historiques aussi bénéfiques et positifs pour la liberté commune.

En premier lieu, il importe donc de stabiliser le pouvoir d'achat de nos monnaies entre elles et, ensuite, avec l'Amérique. Ne nous faisons pas d'illusions. La



**Cantalupo**

surtaxe de 10 % sur les importations américaines ne disparaîtra pas avant une période de temps qu'il est difficile de préciser aujourd'hui. On peut prévoir que cela coïncidera avec un grand événement de politique interne qui intéresse directement le pouvoir présidentiel.

Ce matin, M. Mansholt a fait des prévisions plutôt pessimistes, voire ouvertement pessimistes, sur l'avenir de l'agriculture si l'on n'y porte remède. Aussi, si dans quatre ou cinq mois nous n'avons pas fait l'impossible, ces prévisions pessimistes s'étendront également à d'autres secteurs de l'économie du marché commun et nous perdrons cette fascination, cette force d'attraction démocratique sur les pays mineurs qui se sont tournés vers nous comme vers une source possible d'accroissement de la richesse du monde. Dans ce cas, Monsieur Mansholt, votre pessimisme ne sera pas seulement justifié, il envahira aussi d'autres secteurs qui n'ont que peu de choses à voir avec l'agriculture.

Cependant à cette réalité appartient également l'obligation pour les États-Unis de payer, si possible spontanément, une partie du prix et de la remise en ordre de l'économie de l'Occident. Aujourd'hui, les États-Unis — on l'a déjà fait observer ce matin et il serait banal de le répéter si ce n'était pour affirmer notre plein accord sur ce point — ne peuvent prétendre nous faire porter, à nous seuls, les frais d'une remise en ordre d'une économie qui a fait fausse route. En effet, l'Amérique a commis de graves erreurs dans sa politique économique interne. Elle a tenté trop tard de remédier à certaines conséquences dues à une incapacité économique et ce n'est qu'à la dernière heure qu'elle s'est aperçue qu'il fallait faire vite avant qu'il ne soit trop tard. Il importe donc de rétablir des formes cohérentes de collaboration et il me semble que c'est là la volonté qu'avec beaucoup de dignité et de fierté européennes, nous avons acclamée et proclamée ce matin et à laquelle, nous libéraux, donnons notre complète adhésion.

C'est pourquoi, le groupe des libéraux et apparentés en appelle aux raisons essentielles pour lesquelles nous sommes tous ici : l'indépendance politique de l'Europe, libre de l'ingérence des autres colosses économiques, car sans cette indépendance politique, il ne peut y avoir d'autonomie politique et il ne peut y avoir de libre production européenne. Nous sommes engagés de manière totale, qui n'admet aucune concession, aucun rabais et aucune élimination des facteurs pour nous essentiels.

Peut-être n'est-ce pas sans une justification historique profonde que cette mise en garde nous est venue de l'extérieur pour nous dire, à nous Européens, que nous devons faire vite, que nous devons faire mieux, que nous devons concrétiser l'idée que nous avons traduite dans nos institutions et notre politique.

Peut-être n'est-ce pas sans une mystérieuse justification qu'est survenu cet événement qui nous a redonné une conscience totale, telle à créer en nous une capa-

cité d'autocritique dont doit naître une nouvelle impulsion pour une action commune. La Communauté entre dans un âge mûr. Nous sommes en présence d'un fait que l'on pourrait énoncer ainsi : notre jeunesse est finie, notre droit de nous tromper se termine, à partir d'aujourd'hui nous sommes des hommes mûrs et nous avons gagné le sens de nos responsabilités, également envers les tiers, ou alors le côté négatif de nos efforts de vingt années, évoqué par certains orateurs, nous assaillira fatalement et nous ne pourrons l'éviter.

Nous nous sommes réunis pour discuter d'une crise générale ; nous espérons qu'elle sera bénéfique justement parce qu'elle envahit toute notre structure. Notre esprit et notre intelligence sont entièrement engagés dans la défense courageuse d'une réalité que nous avons voulu librement créer et que librement nous devons défendre aujourd'hui, si nous ne voulons pas reconnaître devant le monde que pendant vingt ans nous avons joué un rôle dans lequel nous avons cru moins que nous ne le disions.

Mais nous avons pleinement cru en ce que nous faisons et, aujourd'hui plus que jamais, sous le poids des événements, nous sentons, nous Européens, que nous n'avons pas d'autre défense. Ou il en sera ainsi, ou alors le sens de la civilisation européenne sera marqué par l'amorce d'une décadence fatale et irrésistible.

Le monde libre ne peut continuer à commercer avec des monnaies libres qu'à condition que celles-ci soient stabilisées. Mais pour qu'elles soient stabilisées, des rapports concertés avec les tiers, avec les autres pays ne suffisent pas ; à l'intérieur de chaque pays doit régner une vision libérale de la stabilité qui donne force, continuité et garantie de durée au monde de la production et aux masses qui en font partie de manière inéluctable et qui ont leur mot à dire car elles seraient les premières victimes si nous allions à la faillite.

Pour ces motifs, mes chers collègues, le groupe des libéraux et apparentés approuve les déclarations qui ont été faites dans cette enceinte et exprime la certitude que plus nous serons fermes dans la défense de ces principes de liberté, plus facilement nous obtiendrons de nous faire reconnaître et approuver par les Américains, car lorsque la théorie et la pratique de la liberté sont en discussion et peut-être en péril, les Américains sont tout autant que nous intéressés à sauver l'une et l'autre.

*(Applaudissements)*

M. le Président. — La parole est à M. Triboulet, au nom de l'Union démocratique européenne.

M. Triboulet. — Monsieur le Président, mes chers collègues, dans son remarquable discours, le président en exercice du Conseil, ce matin, a indiqué que les difficultés actuelles pouvaient être considérées

**Triboulet**

comme les conséquences tardives de pressions exercées depuis longtemps. Il a parfaitement raison, et sans même remonter jusqu'aux avertissements prophétiques du général de Gaulle sur le régime monétaire mondial, on peut dire que depuis que M. Barre est entré à la Commission européenne, nous ne l'avons pas entendu une seule fois intervenir devant le Parlement sans nous mettre en garde contre les défauts du système monétaire international et sur la nécessité, pour l'Europe, d'établir le plus tôt possible des mesures monétaires tendant à une coordination plus étroite et demain, sans doute, à l'unité. Si bien que, lorsque le président Behrendt, dans un article qu'il vient de publier, constate que nous étions en fait en possession depuis longtemps des principales données du problème, il a parfaitement raison, et il ajoute : cela aurait pu nous permettre de nous prémunir contre la situation actuelle.

Or, je ne crois pas que nous ayons de ce côté-là, mauvaise conscience. Précisément, au début de cette année, l'établissement d'une union économique et monétaire était envisagé et les mesures précises qui devaient nous permettre de surmonter cette situation, étaient non seulement préparées, mais elles commençaient à être mises en application. C'est d'ailleurs, je crois, M. Ferrari Aggradi qui, dans son discours ce matin, a indiqué que c'était au moment même où nous étions sur le point d'aboutir, c'est-à-dire à la veille du 1<sup>er</sup> juin, du 15 juin, du 30 juin, dates où il devait y avoir des systèmes téléphoniques directs entre les gouverneurs des Banques, où il devait y avoir tout un mécanisme monétaire européen, c'est à la veille même du succès, au moins du début du succès, qu'une tempête monétaire s'est déclenchée.

La situation actuelle ne date pas pour l'Europe des mesures américaines : elle date du mois de mai. C'était alors sans doute une crise qui ne venait pas de mesures prises officiellement par les États-Unis d'Amérique. Je me garderai même de prétendre qu'il y a eu des responsabilités américaines dans cette crise du mois de mai, mais néanmoins, c'était une spéculation exercée pour la réévaluation du mark par rapport au dollar. C'était donc déjà cette confrontation monétaire entre la plus forte des monnaies européennes et le dollar. Or, il se trouve qu'à ce moment là, la Commission a présenté une série de mesures. J'ai ici l'intervention de M. Barre, le 18 mai 1971, dans cette même enceinte, où il précise quelles furent les propositions d'action communautaire présentées par la Commission aux six gouvernements au cours de la réunion du Conseil des ministres du 9 mai. Sans faire aucune querelle de responsabilité je dois faire remarquer que le front européen a craqué à ce moment-là. Et c'est pourquoi nous étions dans une position de faiblesse lorsque les mesures américaines sont intervenues.

Parmi les mesures que proposait M. Barre, dès le mois de mai, nous retrouvons, très exactement celles qu'il a rappelées ce matin même et que la Commis-

sion, dans ses mémorandums successifs remis au Conseil de ministres, a rappelées : c'était que des parités fixes, même modifiées par une réévaluation, ne peuvent être maintenues contre les assauts de la spéculation si les autorités monétaires ne disposent pas d'instruments efficaces permettant de prévenir l'afflux excessif des capitaux. Si tel ou tel des gouvernements des Six n'a pas voulu établir immédiatement ces instruments efficaces, il semble qu'aujourd'hui tout le monde y soit obligé. C'est avec une très grande joie que nous avons su que la Bundesbank, hier, était intervenue efficacement sur le marché ; nous sommes à présent persuadés que l'expérience ayant porté ses fruits, les différentes banques, les différents gouvernements adopteront des mesures efficaces pour surmonter cette crise, et que par suite l'Europe en sortira renforcée.

Mais cette crise, à quoi peut-on l'attribuer, sinon à une confrontation entre les États-Unis d'Amérique et la Communauté économique européenne ? Il est bien vrai que tous les documents, tous les témoignages, tous les discours, la résolution même qui nous est soumise, rappellent cette origine. Cette confrontation, M. Malfatti a eu mille fois raison de dire qu'il fallait essayer de la résoudre en construisant un ordre nouveau avec le plus grand de nos alliés, le plus puissant de nos amis, les États-Unis. M. Barre a rappelé qu'il ne fallait pas isoler les États-Unis, il ne faut pas de représailles, nous en sommes mille fois d'accord.

Mais enfin, il y a, je pense, un devoir de franchise, de la part des parlementaires, de la part des négociateurs, à l'égard de nos amis américains. J'ai beaucoup d'amis américains, je crois les connaître très bien, ils ont des convictions puissantes et d'autant plus puissantes qu'elles sont simples, et il est très important de leur parler franchement.

Or, il se trouve qu'en matière monétaire, actuellement, les États-Unis sont appuyés sur un syllogisme qu'il est facile d'établir. Premier terme : les États-Unis défendent le monde libre, et notamment l'Europe occidentale. Deuxième terme du syllogisme : or, la prospérité des États-Unis est favorable de ce fait à la défense européenne. Conclusion : donc une politique monétaire américaine, instrument d'une expansion américaine à travers le monde, doit être acceptée par l'Europe puisqu'en fait, cela contribue à sa défense.

Or, cela me paraît faux, et c'est ce que je voudrais dire en quelques mots. Je pense que la défense de l'Europe libre ne se fait pas seulement sur le plan matériel, elle se fait parce que nous devons avoir un esprit commun, une âme commune. Si les États-Unis se placent uniquement sur le terrain des intérêts matériels, ils risquent d'abuser de leur puissance, qui est considérable. Il faut, je crois discuter avec eux sur le plan de cet idéalisme, qui est aussi dans le caractère américain, car, M. Barre l'a très justement appelé ce matin, ce peuple est très sensible aux

**Triboulet**

valeurs fondamentales sur lesquelles repose l'ordre international.

Je crois que c'est à cela qu'il faut faire allusion, il faut dépasser les querelles monétaires ou les problèmes financiers pour faire appel à quelque chose de beaucoup plus vaste. En effet, il ne faut pas se dissimuler — et c'est encore M. Barre qui y a fait allusion ce matin — que le plus sûr moyen de ruiner la défense du monde libre serait de ne pas dire aux États-Unis que, s'ils demandent à l'Europe des sacrifices pénibles et dangereux, qui nous paraissent des sacrifices injustes, il y aura une réaction profonde dans l'opinion publique chez les partenaires sociaux et, notamment dans les différentes forces syndicales de nos pays, et que la défense du monde libre, bien loin d'être renforcée, serait alors menacée de façon redoutable.

Pourquoi ces sacrifices nous paraissent-ils injustes ? Le dossier technique que les commissaires de la Commission européenne ont exposé ce matin est évident : on ne peut pas attribuer le déséquilibre de la balance des paiements américaine, par exemple, aux dépenses de la défense dite « européenne ». C'est une goutte d'eau, d'ailleurs, dans les dépenses militaires des États-Unis d'Amérique, tant au regard de la défense de leur propre territoire que de la guerre au Vietnam.

On ne peut pas dire non plus que le déséquilibre de leur balance des paiements est dû à la politique agricole de la Communauté. Je rappelle, à cet égard, un certain nombre de déclarations. Si dans les déclarations du président Nixon, notamment dans son rapport économique présenté au Congrès en février 1971, on laisse entendre que la politique communautaire agricole doit être modifiée, de façon à mieux répondre aux besoins des consommateurs et de bénéficier aux producteurs efficaces de l'étranger (entendez les producteurs américains) en revanche, le secrétaire d'État américain, dans son rapport de 1969/1970 sur la politique étrangère avait déclaré que le commerce avec la Communauté était excellent et que les exportations agricoles vers la Communauté allaient dépasser le record jamais atteint. En 1970, les exportations agricoles américaines vers la Communauté avaient augmenté de 21 %. Le secrétaire d'État à l'agriculture américain vient, ces jours-ci, de commenter les résultats de 1971. Ces exportations agricoles américaines sont en augmentation de 15 %, elles atteignent 7 milliards 800 millions de dollars. Sur ce total, les six pays du Marché commun importent 1 milliard 800 millions de denrées agricoles américaines, soit 200 millions de dollars de plus qu'en 1966, la précédente année record. Donc, le record, en 1971, a bien été dépassé. Les Européens, et surtout nos organisations agricoles, connaissent parfaitement ces chiffres ! Nous demander des sacrifices pour rétablir une balance des paiements qui serait compromise, notamment par la politique agricole communautaire, cela

n'est pas possible, psychologiquement, politiquement, en Europe !

Il y a d'autres chiffres que les Européens connaissent, et je remercie très vivement M. Arndt de les avoir produits tout à l'heure. Les crédits d'aide à l'étranger ne peuvent pas être contestés, c'est une aide au tiers monde, en partie, extrêmement appréciable. Mais il y a d'autres crédits que les Américains ne parlent pas du tout de diminuer pour rétablir leur balance des paiements : ce sont les crédits d'expansion des affaires américaines à l'étranger. Actuellement, alors que leur déficit, la balance des liquidités, se situe entre 4 et 5 milliards, 4 milliards au moins de dollars sont obstinément investis pour accroître l'expansion industrielle américaine hors des frontières. Comme M. Arndt l'a parfaitement rappelé, si M. Conally parle de mesures draconiennes pour rétablir l'équilibre, il ne veut, en aucune façon, diminuer cette expansion et ce non-rapatriement des bénéfices des entreprises américaines à l'étranger.

Ceci est su également, croyez-le, non seulement par les syndicats patronaux, mais par les syndicats ouvriers européens. On ne pourrait pas comprendre qu'une politique monétaire européenne sacrifiant les intérêts de l'Europe à l'égard des intérêts américains, entraîne un ralentissement des affaires européennes, et même des affaires américaines installées en Europe, sous prétexte qu'il est essentiel de rétablir la balance des paiements américaine et de relancer l'industrie américaine travaillant sur le territoire même des États-Unis d'Amérique. Cela ne serait pas acceptable et il en résulterait un malaise social très profond en Europe qui, bien entendu, porterait atteinte à l'âme commune du monde libre que nous essayons de maintenir.

Enfin, et c'est par là que je terminerai, le risque d'atteintes très graves portées au Marché commun n'est contesté par personne. M. Mansholt en a parlé sur le plan agricole, M. Barre ne cesse d'en parler sur le plan de la politique économique que nous étions en train de mettre sur pied, à moyen et à long terme. Rien n'est possible, et même tout ce qui a été acquis avec tant de peine, tant de difficultés, l'édifice considérable auquel nous travaillons depuis 15 ans risque d'être anéanti si nous abandonnons dans cette querelle les véritables intérêts européens, qui sont en même temps les intérêts du monde libre dans son ensemble. Il faut un équilibre entre tous les partisans de la défense du monde libre.

Nous perdrons non seulement ce que nous avons acquis, mais ce que nous étions en train de gagner. Je disais que cette crise s'est produite juste au moment où nous allions faire un pas décisif. Si cette crise devait emporter les espoirs européens, croyez-vous qu'il subsisterait grand-chose du monde libre ? Songez au milieu agricole européens, aux milieux ouvriers, à tous les milieux de travail, de professionnels, de producteurs, qui peu à peu avaient compris

**Triboulet**

ce que représentait l'Europe, songez à notre jeunesse qui, lorsqu'elle n'est pas égarée par une crise momentanée, attache à l'Europe une importance considérable. Croyez-vous que si à cause d'une crise monétaire où les États-Unis abuseraient de leur puissance, tout cela était compromis, il resterait grand-chose de la défense du monde libre ? Cela il me semble que les États-Unis, tels que nous les connaissons, peuvent parfaitement le comprendre. Nous cherchons une transaction honorable et raisonnable et nous devons pouvoir l'obtenir. C'est le vœu ardent que les Européens que nous sommes forment tous, unanimement.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Leonardi.

**M. Leonardi.** — (1) Monsieur le Président, chers collègues nous sommes convaincus que la crise actuelle est l'expression d'une crise profonde du système, dont elle envahit les structures tandis que grandit la confusion, comme le vice-président Barre l'a justement souligné au début de son discours. La solution ne sera certainement pas facile.

Elle serait immédiate si l'on acceptait les conditions formulées le 15 août par les États-Unis, mais personne n'a l'intention de le faire. Aussi bien les conséquences qui en résulteraient ont été mises en lumière par le président Ferrari Aggrandi, à savoir des réévaluations et des dévaluations continues commandées de l'extérieur.

Il faut donc s'attendre à un processus long et difficile, qui passera par des luttes âpres et des périodes de tension aiguë.

Le dollar — il est utile de le rappeler — est la monnaie de base non seulement pour les échanges entre les pays capitalistes mais également pour les échanges entre les pays capitalistes et les pays socialistes et parfois entre les pays socialistes eux-mêmes.

Point n'est besoin de dire qu'en cette occasion non plus, nous, communistes italiens, ne sommes absolument pas partisans de la politique du pire. Toute crise peut avoir des solutions diverses et opposées, et nous nous souvenons tous de la manière dont fut résolue la grande crise des années 30. Nous sommes ici pour essayer de contribuer à la recherche d'une solution conforme aux intérêts des grandes masses de travailleurs. Nous estimons que le futur mécanisme des paiements internationaux devra fonctionner de façon qu'aucun pays ni aucune monnaie n'ait des devoirs et des obligations différents de ceux des autres et qu'aucune monnaie nationale ne joue le rôle d'instrument exclusif ou dominant de monnaie de réserve.

Pour nous, il est parfaitement clair que cet objectif ne peut être atteint par des stratagèmes techniques, mais uniquement par l'élimination des positions d'hégémonie et par l'établissement de rapports plus équitables entre les hommes et les pays. L'établisse-

ment d'un nouveau système monétaire est donc un aspect de la lutte contre l'impérialisme, mais pour avancer sur cette voie il faut une orientation bien définie et des étapes progressives.

Je ne m'attarderai pas aux divers aspects déjà examinés, notamment dans les documents de la Commission et du Conseil et mis en lumière ce matin par les différents orateurs.

Lors de la réunion de la commission économique, nous avons manifesté notre accord sur certains principes inscrits par exemple dans le communiqué publié à l'issue du Conseil de ministres du 13 septembre : par exemple, le fait que l'alignement doit également concerner le dollar ; la nécessité d'instituer des systèmes de contrôle des mouvements internationaux de capitaux ; le fait que les instruments de réserve doivent être créés et gérés collectivement sur le plan international ; la condamnation de la décision des États-Unis d'établir une surtaxe de 10 % et d'autres mesures bien connues, dont l'abrogation est demandée.

Sur certaines de ces questions, je ne m'arrêterai donc pas, car je pense que ce qui a été dit ailleurs ou ici ce matin est suffisant. Mais je tiens à faire observer que ces principes recouvrent de profondes divergences de vues, qui ne manqueront pas de se faire jour dès que l'on passera des principes à leur application. Nous ne sous-estimons pas l'importance des tentatives faites pour parvenir à des positions communes et convergentes. Mais, s'agissant jusqu'ici d'une prise de position sur des principes qui recouvrent des opinions très divergentes, face à des mesures d'application immédiate comme celles décidées par les États-Unis, nous devons nous rendre compte que l'attente, l'indécision, la confusion travaillent en faveur de ces derniers. Les États-Unis l'emportent dans tous les domaines, cette supériorité ils l'ont acquise, au cours des ans, avec l'accord des gouvernements qui sont contraints aujourd'hui de résister à l'application de taxes intolérables mais dérivant de situations qu'ils ont eux-mêmes contribué à créer ; en ce sens, la guerre du Vietnam a été citée à juste titre, ce matin, comme l'un des facteurs à l'origine de la crise actuelle.

Si les positions de principe ne se traduisent pas dans la réalité, la situation deviendra bientôt insoutenable. Le coût en termes réels des récents événements monétaires ne tardera pas à se faire sentir. Lorsque l'on commencera à le constater dans la réduction des exportations, de la production, de l'emploi, etc., les différents pays chercheront des solutions nationales, ainsi qu'il en a toujours été dans la Communauté lorsque les différents gouvernements ont dû faire face à des difficultés intérieures particulièrement graves.

Voici ce qui s'est passé : les exigences intérieures l'ont emporté sur les exigences communautaires et tel est le cas à plus forte raison aujourd'hui où les tensions sont particulièrement fortes. Dans le passé, les positions particulières de différents pays ont pu être plus

**Leonardi**

ou moins rectifiées selon le point de vue communautaire. Je crois que cela sera impossible ou tout au moins très difficile aujourd'hui, car la possibilité de conclure des accords bilatéraux plus ou moins ouvertement avec les États-Unis renforcera les pays dans leur position.

Il est donc juste de dire que cette crise est la pire que la Communauté ait jamais dû affronter : aujourd'hui, la Communauté devrait se montrer capable de faire ce qu'elle n'a jamais pu faire dans le passé, alors que la situation est extrêmement grave puisqu'il s'agit de sa propre existence puisque les mesures des États-Unis la concernent directement, et au premier chef, en sa qualité de première puissance commerciale du monde.

Je ne reviendrai pas sur les différents chiffres qui nous ont été cités concernant la réduction que les exportations européennes vers les États-Unis ont subies, à la suite des mesures prises par ces derniers, pas plus que sur les demandes de « surplus commercial » qu'ils réclament pour rétablir leur balance des paiements, ni sur le niveau des réévaluations demandées de plusieurs côtés. Ces chiffres sont certainement négociables et varieront encore.

En revanche, il est nécessaire de faire observer que la prétention des États-Unis de rééquilibrer leurs comptes avec l'étranger par l'intermédiaire des échanges commerciaux et de maintenir la position impériale du dollar et la liberté complète de leurs choix politiques, signifie un revirement radical des tendances en cours dans cette période de l'après-guerre, tendances dont la Communauté européenne a été un élément actif, puisqu'elle y trouve sa propre raison d'être.

La création de la Communauté, en tant qu'union douanière, a principalement eu pour effet de développer les échanges intracommunautaires, selon un mode que nous réprouvons en ce qu'ils répondent aux exigences de l'économie privée ; mais ils avaient également pour objet de satisfaire à des exigences objectives de développement de relations horizontales entre des pays qui, dans l'après-guerre, avaient à résoudre des problèmes communs — par exemple dans le domaine de l'approvisionnement en produits de base ou pour ce qui concerne la nécessité de transformer leurs rapports avec les pays qui avaient appartenu à leur empire colonial. Nous réprouvons nettement la manière dont tout cela a été réalisé. Mais cette évolution répond à des exigences objectives.

Les échanges intracommunautaires, constitués surtout de produits industriels, représentent actuellement plus de 48 % du commerce total de la Communauté et 18 % du commerce mondial, contre 29,5 % pour l'un et 7 % en 1958 pour l'autre.

Grâce à cette interdépendance intérieure accrue, la Communauté a acquis une place de premier plan dans le commerce mondial, elle a diminué sa dépendance à

l'égard des États-Unis, avec lesquels elle a cependant gardé pendant de nombreuses années une balance commerciale déficitaire d'environ 2 milliards de dollars par an ; d'autre part elle a été contrainte de se poser des problèmes de politique industrielle, énergétique, d'union économique et monétaire, de rechercher en somme le moyen de se doter d'une personnalité propre et d'une autonomie accrue. Tous ces problèmes ont été posés d'une façon velléitaire, sans relation avec les masses, et à partir du sommet. Mais chaque fois ils se sont heurtés à l'hégémonie américaine et, à la longue, ils ont créé des contradictions intolérables, dont cette crise est l'expression la plus significative. Nous ne croyons pas que la détérioration de la balance commerciale des États-Unis soit la cause fondamentale des mesures du 15 août. En fin de compte, au deuxième trimestre 1971, la balance des paiements présentait un déficit de 3 141 millions de dollars, mais le déficit commercial n'était que de 864 millions de dollars. Il faut plutôt se référer à la décision européenne de constituer une union économique et monétaire ; c'est ce phénomène qui est à la source de tous les événements qui ont abouti à la crise actuelle et par conséquent à l'origine de la spéculation et des mouvements spéculatifs de capitaux.

C'est pourquoi nous ne pensons pas qu'il soit juste d'attribuer la crise actuelle à la détérioration de la balance commerciale des États-Unis. La construction communautaire a été d'abord encouragée par les États-Unis, puis supportée, tant qu'elle a été considérée comme un élément essentiel d'opposition au système des pays socialistes, pendant la période de la guerre froide. Elle est devenue insupportable lorsqu'elle n'a plus été jugée nécessaire comme instrument de pression, lorsque du fait de l'accroissement de son interdépendance interne elle a disposé de plus grandes possibilités d'autonomie dans un monde en évolution rapide, lorsqu'elle s'est trouvée capable d'établir de nouveaux types de rapport avec les pays socialistes et avec les pays du tiers monde. Un exemple ne nous est-il pas donné dans la préparation de la conférence sur la sécurité européenne ?

C'est dans cette situation politique que se placent les mesures prises par les États-Unis le 15 août : à travers un changement radical du système des échanges mondiaux ; en s'attribuant la primauté dans le domaine commercial et en renforçant ainsi leur prépondérance économique afin de garantir le maintien, dans des conditions nouvelles, de leur monnaie impériale ; en reprenant en main leurs rapports sur une base bilatérale avec les pays européens, les États-Unis cherchent à rétablir la position de prépondérance absolue dans le domaine économique qu'ils avaient perdue ces dernières années, notamment du fait du développement de la Communauté économique européenne.

Quel a été le sort du Kennedy Round, présenté à juste titre pendant des années comme le plus grand exemple de négociations collectives de la Commu-

**Leonardi**

nauté avec l'extérieur ? Quelles sont les possibilités réelles d'application des préférences tarifaires généralisées ? Il est vrai qu'à côté des échanges commerciaux, il faut tenir compte du développement rapide des investissements directs américains dans la Communauté, réalisés en majeure partie, on le sait, avec l'argent fourni par les Européens eux-mêmes. A la suite de ces nombreux investissements, des produits qui auraient pu être exportés par les États-Unis sont désormais fabriqués en Europe. En 1968, les ventes des sociétés américaines en Europe se sont élevées à 14 milliards de dollars, soit plus de deux fois les exportations des États-Unis vers la Communauté économique européenne. En 1970, les sociétés américaines ont transféré aux États-Unis un milliard de dollars provenant de leurs investissements directs dans la CEE. Le flux d'investissements directs de la CEE vers les États-Unis est par contre considérablement plus modeste.

On pourrait donc penser que la diminution de l'importation relative, elle n'est pas absolue, des échanges entre la Communauté européenne et les États-Unis peut être compensée par l'augmentation de l'activité des entreprises multinationales, mais il en est tout autrement. En réalité, les entreprises multinationales ne favorisent pas l'emploi aux États-Unis ; tout au contraire, elles sont un facteur de développement des forces productives dans les pays où elles sont implantées, elles renforcent donc leur économie et leur permettent une autonomie accrue. Par conséquent, même les entreprises multinationales doivent être considérées comme une autre cause des contradictions profondes qui opposent la Communauté économique européenne aux États-Unis d'Amérique.

Il est vrai que l'élément interne, à savoir les élections présidentielles, constitue un mobile très important du « Diktat » du 15 août, mais ce serait une erreur de surestimer la part de la tactique et de croire que les choses peuvent changer après les élections. Il s'agit d'une opinion fondamentale liée à un nouveau système de relations entre les États-Unis et les pays socialistes, d'une part, et entre les États-Unis et les pays à économie privée, d'autre part. Il est indubitable que cette crise est la plus grande que la Communauté ait jamais traversée. D'autre part, l'importance des phénomènes est pleinement perçue par l'opinion publique. Jamais une telle curiosité n'avait été manifestée, un tel effort consenti pour comprendre les phénomènes monétaires toujours réservés aux techniciens. Nous devons répondre à cette curiosité et satisfaire ce désir de participation.

Ce n'est certainement pas sur le plan technique que les solutions appropriées pourront être trouvées, mais avant tout sur le plan politique, naturellement avec la préparation technique nécessaire. Seules des décisions politiques nous permettront de passer des principes généraux, sur lesquels beaucoup s'accordent, aux actions concrètes, sur lesquelles le désaccord est grand.

Permettez-moi de conclure mon intervention en ajoutant quelques mots au sujet de la proposition de résolution qui nous est présentée.

Je dois dire que ce texte n'apporte aucune contribution sérieuse au débat et aux décisions nécessaires. Ce document, qui est le fruit d'un grand effort de compromis, se borne à examiner les aspects intérieurs de la crise monétaire, comme s'ils pouvaient être séparés des effets extérieurs. Nous voterons donc contre cette proposition de résolution, non parce que nous sommes opposés à tous les points qu'elle contient, mais parce que nous estimons qu'elle ne répond en rien à la gravité du moment et à la contribution qu'un Parlement aurait dû apporter à l'exécutif et à l'opinion publique. Au paragraphe 6 par exemple, elle se borne à demander l'examen par la Commission du fonctionnement du marché agricole ; mais il faudrait que la Commission se réfère à l'ensemble de l'économie de la Communauté, dont l'agriculture constitue une partie importante certes, mais seulement une partie !

Nous demandons depuis longtemps à la Commission qu'elle fasse un effort pour examiner et affronter le problème de l'ensemble de la situation économique des pays membres et des conséquences de l'action communautaire. Nous espérons arriver à des conclusions, même si les événements accusent notre retard. Nous pensons que l'une des conséquences de ces mesures sera une incitation accrue pour l'économie de nos pays à développer ses relations économiques avec les pays du système socialiste. Nous renouvelons une demande qui a déjà été formulée il y a quelques mois, si j'ai bonne mémoire, par M. Amendola, pour que l'on en arrive à une forme de rencontre à étudier, selon les modalités jugées les plus appropriées, peut-être au moyen de cet instrument de l'ONU qu'est la Commission économique pour l'Europe, constituée après guerre et restée depuis quasi en sommeil, mais que nous pourrions utiliser à cette occasion pour rétablir une possibilité de dialogue. Il ne s'agit que d'une proposition. Je pense que l'on doit agir dans le même sens vis-à-vis du tiers monde.

Pour ce qui est des mesures immédiates, nous ne sommes absolument pas d'avis de prendre des mesures de rétorsion, nous ne voulons pas la fin des échanges internationaux et nous sommes également opposés à ce qu'a proposé par exemple, il y a quelques jours, M. Ferry, président du grand patronat français, lorsqu'il a demandé que le Parlement européen recommande aux pays de la Communauté, à l'occasion d'une session extraordinaire, de prendre des mesures d'effet équivalant aux mesures américaines. Nous ne croyons pas qu'il faille, pour sortir de la situation actuelle, s'engager dans la voie des représailles. Naturellement, nous ne devons pas affaiblir notre position de négociation, mais une réduction des échanges internationaux aboutirait inévitablement à une situation de crise.

**Leonardi**

A la commission économique déjà, quelques propositions ont été avancées et on a rappelé, par exemple, l'expérience de l'ancienne Union européenne des paiements, ainsi que d'autres expériences que je ne rappellerai pas. De façon général, nous estimons que nous devons être animés de la volonté d'agir, de sortir d'une position défensive qui laisse l'initiative aux autres et qui ne peut favoriser une solution conforme à nos intérêts.

*(Applaudissements à l'extrême-gauche)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Lange.

**M. Lange, président de la commission économique.**

— (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en présentant sa proposition de résolution, la commission économique voudrait aider le Parlement à contribuer à la solution des questions dont nous débattons aujourd'hui dans cette enceinte. Mais je tiens à souligner, Monsieur le Président, que la Communauté économique européenne ne peut absolument pas à elle seule fournir la clé des problèmes posés par la situation actuelle. Ces problèmes ne peuvent être résolus que par l'intermédiaire d'une collaboration triangulaire entre le Japon, l'Amérique et l'Europe. Et ils ne peuvent l'être qu'à des niveaux différents : le pacte de l'Atlantique Nord et celui de l'Asie du Sud-Est en font partie, car depuis des années les Américains ont attiré, à juste titre d'ailleurs, l'attention de leurs alliés sur la nécessité d'étudier la manière dont ils pourraient assumer une partie des charges que les Américains supportent pour eux, c'est-à-dire non seulement des charges matérielles mais aussi des charges, en quelque sorte, morales ; ou plus exactement il s'agit d'endosser des responsabilités, qui à leur tour se traduiront bien entendu en charges matérielles. Autrement dit, il faut avoir conscience du fait que dans ce contexte, la Communauté en tant que telle n'a qu'une capacité d'action limitée, mais que ses États membres, en tant que membres par exemple de l'OTAN, du GATT, du Fonds monétaire international, sont tout à fait en mesure d'agir individuellement, étant entendu que l'on demandera à ces États membres de la Communauté de faire en sorte que leur attitude ne soit pas dictée par des intérêts purement nationaux, mais au contraire que les égoïsmes nationaux débouchent sur un égoïsme communautaire et que, comme c'est déjà le cas en partie à Londres, la Communauté — avec, ajouterai-je, les pays candidats à l'adhésion — se présente dans une certaine mesure comme une unité, même si cette unité n'est pas institutionnalisée. C'est cela qui importe. C'est dans cet esprit que doivent être menés les entretiens avec les Américains et les Japonais, sur une base multilatérale ou bilatérale, si nous nous en tenons à ces deux groupes. Il s'agit aussi bien des entretiens bilatéraux que des entretiens multilatéraux. Pour nous, il importe maintenant de déterminer ce que la Communauté peut faire, ce que l'on peut attendre dans la situation actuelle. Sans

doute est-il juste que le Conseil et la Commission renvoient à la conférence du Fonds monétaire international, qui se réunira la semaine prochaine. Sans doute est-il juste que l'on veuille y tenter de mettre au point des embryons de solution, non des solutions. Mais cette volonté ne doit pas attendre pour se manifester que l'on ait effectivement trouvé les solutions recherchées entre les États-Unis, le Canada, le Japon et les Européens, car pour qui a une connaissance approfondie de ce problème, il est évident que l'on ne peut escompter de solutions avant la fin de l'an prochain ; en effet, certains éléments entrent en jeu qui, dans certaines conditions, ont une portée analogue dans tous les pays européens, à savoir certaines situations de politique intérieure, que le président actuel doit modifier de façon à pouvoir être réélu l'an prochain.

Avant les élections américaines, nous n'aurons donc guère de chances de succès. C'est pourquoi la commission économique voudrait recommander au Parlement de s'attaquer d'abord aux difficultés qui concernent la Communauté elle-même. Cela signifie que l'on ne doit pas attendre d'avoir trouvé la grande solution qui permettra de résoudre également les problèmes extérieurs. C'est un point que le Conseil et ses membres devraient méditer avec soin. Je le dis sciemment car nous avons constamment l'impression que les membres du Conseil ne considèrent pas toujours automatiquement celui-ci, aux différents stades de l'évolution à chaque fois qu'une décision est nécessaire, comme un organe communautaire. Il serait donc utile qu'à cet égard la volonté politique soit assez forte pour que le Conseil en tant qu'organe de la Communauté sanctionne effectivement par des décisions les mesures proposées par la Commission.

Il nous semble en effet nécessaire de revenir, avant que la grande solution extérieure soit trouvée, à des parités fixes à l'intérieur de la Communauté et cela le plus vite possible. Cela implique la suppression des marges de fluctuation, à l'intérieur puis avec l'extérieur, afin que puissent être surmontées certaines difficultés susceptibles d'être provoquées par les taux d'intérêt ou par d'autres causes. L'ensemble doit être considéré comme une solution intérimaire, en quelque sorte comme une mesure prise à titre transitoire par les Européens à l'égard des Américains. En outre, nous aurions aussi une meilleure position de départ en face des Japonais, qui eux non plus ne peuvent se dérober plus longtemps à la nécessité d'agir pour eux-mêmes dans l'esprit des décisions du GATT, action à laquelle ils n'étaient pas prêts jusqu'ici. Il s'agit donc de libéraliser au sens du GATT. C'est la difficulté que nous retrouvons constamment chez les Japonais.

Il est également permis de supposer que la position de négociation des Européens est beaucoup plus forte que ne le rêve leur partenaire d'outre-Atlantique. Car, à long terme, la position des Américains n'est pas aussi forte qu'ils le croient. Ils devront tôt



**Lange**

ou tard être prêts à des compromis, exactement comme les Européens, s'il faut assurer ce que tous prétendent solennellement, à savoir que les interdépendances et les relations économiques — je voudrais ajouter les relations économiques extérieures — doivent rester libres de toutes les entraves possibles et que les relations économiques libérales, également au sens du GATT, doivent exister entre les différents pays du monde libre.

Enfin si nous avons présenté cette proposition de résolution c'est en outre parce qu'il est apparu aussi à la commission économique qu'il existait des difficultés particulières dans un secteur de notre économie qui est le secteur agricole, le secteur de notre économie qui, en quelque sorte, fut le premier à représenter, à la suite de la création du marché commun, un symbole du développement de la Communauté économique européenne.

Mais, entre temps, la Communauté économique européenne a elle aussi évolué. Elle a pratiquement absorbé la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Communauté européenne de l'énergie atomique, même si les Communautés conservent, grâce aux traités, une existence formelle. Nous avons donc ainsi englobé l'ensemble de l'économie, et les difficultés qui apparaissent pour cet ensemble doivent être considérées dans ce contexte. Mais, on l'a dit, la solution la plus urgente est celle du fonctionnement du marché agricole, et plus précisément non pas tant la solution des problèmes d'économie intérieure, que l'on pourrait qualifier de problèmes des producteurs, que celle des problèmes des échanges dans la Communauté et de l'extérieur vers l'intérieur. Sous cet angle, la proposition de résolution apporte une contribution. En d'autres termes, les décisions du Parlement du 18 mai gardent toute leur valeur aujourd'hui. Le Parlement n'est que conséquent avec lui-même. C'est pourquoi il avait été envisagé, à l'origine, de renoncer à adopter une résolution à l'issue du débat. Mais, je l'ai dit, les raisons que je viens d'exposer nous ont ensuite amenés à procéder autrement.

En outre, nous appelons l'attention sur ce qui se nomme union économique et monétaire, sur les résolutions du Parlement à ce sujet, sur les décisions prises à ce sujet par le Conseil sur la base de propositions de la Commission. Nous rappelons également que le Conseil a manifesté le 25 mai — je demande de rectifier le troisième considérant et de remplacer 25 mars par 25 mai, — la volonté de développer des politiques communautaires dont il a donné une liste incomplète, telle qu'elle est reprise dans ce considérant. Je rappelle également les décisions du Conseil du 13 septembre, qui ont été portées à notre connaissance par un communiqué de presse du Conseil, inofficiel ou officiel, comme l'on voudra — je dirais plutôt inofficiel —, communiqué indiquant seulement que l'on est prêt à chercher des solutions vers l'extérieur pour revenir ensuite, bien que cela ne soit pas for-

mulé si clairement, à des solutions intérieures. C'est ce qui motivait mon indication de tout à l'heure. Si le Fonds monétaire ne fonctionne pas, il nous faut trouver une solution intérieure provisoire qui améliore notre position, comme nous l'avons dit. Il faut également prendre en considération les décisions annoncées par le président des États-Unis et les mesures qui en résultent ou qui en résulteront.

Du reste, à mon avis du moins, la résolution est suffisamment éloquente en ce qui concerne cet arrière-plan qui l'a motivée. Il est juste naturellement, on l'a dit lors des débats en commission et en d'autres occasions, que l'on doit en fait discuter toutes les conséquences de cette situation. Mais cela s'arrête là. Nous en saurons plus long après la réunion du Fonds monétaire international. Je recommanderais donc au Parlement de ne rien changer à cette proposition de résolution, compte tenu du but dans lequel elle a été conçue, de ne pas l'élargir, mais seulement de l'adopter et d'examiner s'il ne conviendrait pas de traiter de nouveau de façon approfondie, en octobre ou en novembre, cette question de l'union économique et monétaire, de sa position dans le monde, etc.

Ce qui nous importe, et notre invitation s'adresse une fois de plus au Conseil ainsi qu'à la Commission, qui sont les deux institutions responsables de la Communauté — car le Parlement n'est, en vertu du traité, qu'un organisme consultatif, qui ne peut formuler que des demandes, des mises en garde, des recommandations ou des invitations — c'est de demander très instamment, une fois de plus, que tout soit mis en œuvre pour abroger le plus rapidement possible les mesures individuelles prises jusqu'ici, afin d'empêcher que d'autres mesures individuelles ne soient prises demain ou après-demain. Il faudrait au contraire s'efforcer, et cela s'adresse particulièrement au Conseil, que des actions communautaires consolident cette Communauté, afin d'aboutir à la réalisation de l'union économique et monétaire, car c'est le seul moyen de suivre, grâce à une politique économique coordonnée, une politique monétaire raisonnable. Je me permets de rappeler une fois de plus le troisième programme à moyen terme.

Si nous nous entendons sur cette base et que le Conseil agisse, je suis convaincu que nos partenaires ne se sentiront pas visés, mais au contraire aidés, de sorte que les trois grands groupes qui doivent s'entendre parviendront peut-être dans l'avenir à une coopération plus étroite et, peut-être, à une coordination plus étroite de leurs mesures de politique économique et monétaire. Les difficultés apparues jusqu'ici dans les balances commerciales et des paiements seraient désormais évitées. De plus, il faudra naturellement — sur ce point on ne peut que souscrire aux déclarations faites à ce sujet par le Conseil et par la Commission — fixer dans un avenir immédiat ou rapproché des parités monétaires réalistes,



**Lange**

pour éviter d'avoir à revenir sur cette question l'an prochain ou l'année suivante.

(Applaudissements)

**PRÉSIDENTE DE M. FURLER**

*Vice-président*

**M. le Président.** — La parole est à M. Vredeling, au nom de la commission de l'agriculture.

**M. Vredeling.** — (N) Monsieur le Président, si je prends la parole, c'est qu'il m'incombe de le faire en ce moment, devant vous, en ma qualité de président faisant fonction de la commission de l'agriculture. Comme je l'ai déjà déclaré cette semaine devant la commission économique, la situation tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre Communauté, nous préoccupe vivement. Le secteur agricole risque d'en être la victime, sans qu'il puisse y changer quoi que ce soit.

Ainsi que M. Mansholt l'a déjà dit dans son introduction, la situation sur le marché agricole reste calme, apparemment du moins, mais nous redoutons les conséquences de la mise en veilleuse du marché à terme des céréales et des produits laitiers, les conséquences des adaptations qu'appellent le flottement des cours ainsi que du rétablissement, par les États membres, de taxes et de restitutions aux frontières. Nous nous en inquiétons beaucoup car le marché commun des produits agricoles se trouve ainsi menacé de désagrégation. Si la situation actuelle se prolonge, il sera très difficile de remédier aux conséquences néfastes qui en résulteront.

Monsieur le Président, nous savons que les grands experts monétaires et économistes analysent la situation et suggèrent des solutions particulièrement astucieuses. Nous ne pouvons que leur demander de se hâter, de faire vite, car il y a risque d'écoulement du marché agricole commun, ce qui serait plus grave qu'on ne l'imagine peut-être. En effet, la politique agricole commune est plus qu'un symbole de l'intégration européenne. Elle est d'un intérêt capital pour la population agricole et d'autres secteurs en sont étroitement tributaires. Ce qui est en jeu, c'est donc bien plus que le seul secteur agricole au sens strict du terme, on ne saurait le nier. Le secteur agricole proprement dit, les agriculteurs et les salariés agricoles ne subissent pas encore directement les conséquences des difficultés que l'application d'un système ingénieux a permis jusqu'à présent de leur épargner. Par contre, le commerce des produits agricoles en ressent déjà nettement les effets. Nous sommes loin d'être les premiers à la signaler. C'est que la position du secteur agricole diffère de celle du secteur régié par la politique économique et monétaire. Cette différence réside dans le fait que dans le secteur agricole, nous avons quelque chose à perdre, quelque

chose nous échappe. Dans le secteur de la politique économique et monétaire, par contre, il s'agit simplement du fait que la réalisation de quelque chose qui n'est pas encore acquis sera légèrement retardée, ce qui, somme toute, est supportable. Il est beaucoup plus grave de voir réduire à néant ce qui était acquis. Je crois que cela doit être dit au sein du Parlement.

Au prix d'énormes difficultés, nous avons réussi à définir un niveau commun des prix des produits agricoles, à mettre sur pied une organisation commune du marché et un régime communautaire de financement de l'agriculture. D'autre part, au mois d'avril dernier, le Conseil a pris la décision politique importante de mener également une politique structurelle communautaire, politique qui aura d'importants prolongements sur le plan social. C'est là un acquis qui devra encore être concrétisé, mais dont l'importance politique n'échappera à personne. Et c'est tout cela qui risque aujourd'hui d'être remis en question en raison des difficultés monétaires.

Nous savons très bien que le secteur agricole occupe une position en flèche. Aussi partageons-nous le point de vue du Conseil, qui trouve d'ailleurs également son expression dans la résolution de la commission économique, selon lequel il importe de définir également une politique communautaire, aussi rapidement que possible, pour les secteurs autres que celui de l'agriculture, à savoir pour les domaines économique, monétaire, régional et social. Il y a là une nécessité absolue si l'on veut intégrer la politique agricole dans un ensemble équilibré. Ce point de vue, que la commission économique reprend à son compte, a été exprimé par les ministres de l'agriculture au moment où ils ont pris une décision de principe sur la politique structurelle. A cette occasion, les ministres ont fait remarquer qu'il n'est pas possible de mener une politique communautaire dans le seul secteur agricole et de marquer le pas dans les autres secteurs. Et aujourd'hui, ces autres secteurs se trouvent effectivement menacés de retard, en raison des difficultés qui sont apparues sur le plan monétaire. Il en résulte de graves conséquences pour le secteur agricole et la situation n'affecte pas seulement le commerce de produits agricoles. Les décisions politiques elles-mêmes, les promesses solennelles qui ont été faites à l'agriculture, les résultats acquis combien péniblement, à force de compromis et de séances marathon, à savoir la fixation de prix communautaires, d'un niveau commun des prix des produits agricoles, risquent désormais de rester lettre morte.

M. Mansholt a déclaré devant la commission de l'agriculture, après en avoir discuté avec les ministres de l'agriculture, qu'il est impossible, dans les circonstances actuelles, de fixer les prix agricoles. C'est là une situation très sérieuse. La fixation du niveau des prix agricoles est en effet un élément déterminant du montant des revenus des agriculteurs et de tous ceux qui travaillent dans les exploitations agricoles.

**Vredeling**

Si les prix agricoles ne peuvent être fixés, il risque d'en résulter une grave crise de confiance de la population agricole. On a donné à maintes reprises l'assurance que les prix seraient fixés en temps utile pour la campagne qui va s'ouvrir et il s'avère aujourd'hui que ces promesses solennelles, qui ont été faites à l'agriculture au niveau de la Communauté, ne pourront être respectées en raison des difficultés que vous savez. La crise est donc beaucoup plus grave qu'on ne le pense parfois.

M. Mansholt a fait remarque à juste titre que cette constatation ne nous dégage pas de nos responsabilités d'hommes politiques.

La situation étant ce qu'elle est, on risque de voir les États recourir à des mesures nationales différant d'un pays à l'autre. On aboutirait ainsi à une situation qui serait absolument à l'opposé de ce qu'il faudrait réaliser. En effet, ces mesures nationales ne feraient que hâter la désintégration du marché commun, la désorganisation complète de ce qui a été mis en place jusqu'ici. C'est pourquoi, bien que les questions économiques et monétaires ne relèvent évidemment pas de façon directe de sa compétence, la commission de l'agriculture adresse un appel pressant à la Commission et au Conseil, de même qu'au Parlement et aux gouvernements des États membres, pour qu'ils respectent les engagements qu'ils ont pris vis-à-vis de la population agricole, eu égard au fait que nous avons voulu soumettre le secteur agricole à des décisions communautaires, faisant ainsi en quelque sorte de l'agriculture la base de l'intégration européenne, base qu'il importe absolument, j'en suis convaincu, de sauvegarder.

Il y a autre chose, Monsieur le Président, que nous ne devons pas perdre de vue, et dont on n'a pas encore parlé. En raison de l'application de nouvelles taxes et majorations diverses, et des variations des taux des prélèvements et des restitutions en fonction des fluctuations des taux de change, le système des prélèvements et des restitutions risque de prendre une importance telle que la Communauté se trouvera en fait, au moment de l'adhésion de pays tiers, exactement dans la même position que les pays candidats. Et c'est dans ces conditions qu'il faudra alors tenter d'en revenir à un marché commun. Or, au sein de la Communauté élargie, c'est le pays qui aura le moins d'intérêt à cette normalisation qui dictera le rythme suivant lequel le marché commun sera rétabli. Ce sera là une situation particulièrement défavorable dont il n'a pas été tenu compte au cours des négociations sur l'adhésion de la Grande-Bretagne. Ne serait-ce que pour cette raison, il importe donc d'en revenir aussi rapidement que possible à une situation normale sur le plan de la politique agricole.

La commission de l'agriculture, quant à elle, poursuivra normalement ses travaux, le Parlement et la Commission peuvent en être assurés. Même si, pour ce qui est des prix, nous devons rester dans l'expectative, nous n'en poursuivrons pas moins l'étude des

propositions de la Commission. Nous continuerons d'étudier les bases de la politique des prix et de nous prononcer sur les mesures structurelles. Nous estimons, Monsieur le Président, qu'il importe de sauvegarder ce qui a été réalisé dans le domaine de l'agriculture et nous sommes disposés à nous y employer. La commission de l'agriculture m'a chargé d'insister sur la grande importance politique du secteur agricole, et je tiens à le faire aussi à titre personnel. L'agriculture n'est pas seulement comme on le lui reproche souvent, une sorte de groupe de pression. Ce qui est en jeu est bien plus grave. Il importe donc au plus haut point, politiquement, que nous venions en aide à l'agriculture.

(Applaudissements)

## PRÉSIDENTE DE M. BEHRENDT

M. le Président. — La parole est à M. de la Malène.

M. de la Malène. — Monsieur le Président, mes chers collègues, de la crise monétaire et commerciale qui secoue le monde occidental, ou plutôt tout le monde libre, on peut tout dire, sauf qu'elle était inattendue. Pour ne parler que de mon pays, il y a peut-être plus de dix années que, régulièrement, diverses autorités, et notamment les plus élevées, mettaient en garde contre l'inadaptation du système monétaire international ou, plus exactement, la mauvaise application qui était et qui est faite de ses principes directeurs. Pendant longtemps ces avertissements n'ont pas été reçus ou, pour éviter d'affronter la dure réalité, on les a souvent mis sur le compte d'un anti-américanisme systématique, comme si les flatteurs pouvaient être les vrais amis. Puis les mini-crisis apparurent, puis la création des droits de tirage spéciaux, puis l'emploi de ceux-ci à des objectifs que je qualifierai de contestables, puis de nouvelles crises et enfin celle que nous vivons qui, cette fois, remet tout en cause. Et n'oublions pas d'observer dans cette brève introduction que la cause immédiate de la crise n'est pas d'ordre directement monétaire ; elle relève de la situation économique interne des États-Unis d'Amérique ; c'est parce que malgré les efforts de relance de l'hiver dernier la stagnation et même l'aggravation de la stagnation apparaissait sur le plan intérieur, que le président Nixon a pris, il y a à peine un mois, les mesures qui nous ont conduits à la situation d'aujourd'hui.

Schématiquement, quand on se trouve en face d'un grave déséquilibre persistant et cumulé des balances fondamentales, de ces balances fondamentales, commerciales et des paiements, il y a le choix entre deux politiques : ou s'isoler commercialement et monétairement par un retour au protectionnisme, ou jouer le jeu de la concurrence et dévaluer en amputant sa monnaie.

## de la Malène

Abandonnant les principes qu'ils avaient toujours défendus et qui ont amené l'expansion ou assuré l'expansion du monde libre depuis 1945, les Américains ont écarté la dévaluation ; ils ont choisi l'isolement, certes non pas en tant que tel, affirment-ils, mais pour contraindre leurs principaux partenaires à réévaluer leur monnaie. Ils espèrent ainsi que cette réévaluation redonnera aux prix américains la compétitivité nécessaire, compétitivité que tous les autres pays, dans des cas semblables, ont été obligés de trouver dans la dévaluation de leur propre monnaie.

Un tel principe, autrement que pour une approche tactique, est-il défendable ? Je crois que peu oseraient le soutenir. Ce serait, non plus le système de Bretton Woods, mais ce serait le système de l'étalon-dollar ; le dollar lié à l'or, mais non convertible, ne bougerait plus, quelle que soit la situation de l'économie américaine. Celle-ci pourrait continuer à vivre en système inflationniste, à dépenser plus qu'elle ne gagne ; les autres monnaies, et donc les autres économies, bien que peut-être gérées avec beaucoup plus de rigueur, devraient s'ajuster, et par conséquent sans doute, freiner leur propre taux d'expansion. Chacun mesure le caractère inadmissible d'un tel système basé sur l'étalon-dollar.

Réévaluer les monnaies européennes et japonaise, ce n'est pas du tout la même chose que dévaluer la monnaie américaine ; ce n'est la même chose ni politiquement, ni économiquement. Admettre que ce serait la même chose, ce serait instaurer la loi du plus fort au détriment des plus faibles, les plus faibles étant fort vraisemblablement en fin de compte les pays sous-développés offerts en victimes sans défense à cette nouvelle loi de la jungle monétaire dominée par les égoïsmes de chacun. Mais si nous prenons la position américaine comme une position tactique, une position d'isolement provisoire, et si nous repoussons donc comme inadmissible le système de l'étalon-dollar, il n'en demeure pas moins que, comme le dit fort justement notre Commission, les décisions du 15 août ont cassé l'ordre monétaire et économique international et qu'il faut le reconstruire.

Disons tout d'abord que cela ne sera pas facile. On avait un système basé sur des principes généralement admis. On l'a laissé peu à peu se dégrader, disons se dévergonder. On n'a pas voulu revenir aux sources, on s'est même donné des facilités monétaires pour reporter les échéances. Aujourd'hui, le résultat, c'est que le mécanisme a cassé, les uns refusent la convertibilité, les autres flottent, les règles du GATT sont bafouées, et j'en passe... Alors sachons bien qu'il sera bien plus difficile de reconstruire qu'il n'aurait été difficile hier, probablement, de corriger. Difficile aussi parce que la partie ne se joue plus aujourd'hui comme elle se jouait hier, au temps de Bretton Woods, juste à l'issue de la guerre, les rapports de force ne sont plus les mêmes, et les exigences non plus. Il y a les dix nations dites les plus riches du monde, et puis il y a toutes les autres, et dans cette

négociation infiniment délicate, un grand pas serait sans doute fait si les nations européennes se présentaient groupées.

Disons aussi, après avoir constaté la difficulté, qu'il serait probablement déraisonnable de vouloir reconstituer le système monétaire international tel qu'il fonctionnait avant. Le système de Bretton Woods avait été imaginé à un moment donné de l'histoire du monde libre. Il correspondait à une situation bien déterminée. On n'a pas voulu ou on n'a pas pu le maintenir correctement ou maintenir correctement son fonctionnement. Peut-être cela aurait-il été possible plus tôt, cela ne l'est certainement plus maintenant. Il n'est pas possible de dire maintenant : « Réévaluons les monnaies européennes et japonaise, modifions quelques règles du commerce international et repartons comme avant. » Premièrement, ce ne serait pas aisé, ensuite, cela serait injuste, et surtout, cela ne résoudrait rien. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, les mécanismes correcteurs contraignant l'État n'étant pas mis en place, rien, en fait, ne serait résolu.

Faut-il alors tourner le dos au principe des parités fixes et accepter la notion des changes flottants ? Certes, cela est commode pour protéger des monnaies contre les spéculations monétaires directes et la masse des capitaux flottants engendrée notamment par la multiplication des sociétés multinationales et la pratique de l'eurodollar, mais cela, en même temps, offre sûrement un terrain de choix pour toutes sortes d'autres spéculations. Certes, les monnaies flottantes permettraient peut-être de mieux apprécier les rapports de change et de les baser sur des données plus réalistes, oui, mais à une condition : c'est que toutes les monnaies soient flottantes, et notamment la plus importante d'entre elles, faute de quoi le mécanisme, au départ, est faussé.

Mais en contrepartie des quelques avantages de ces changes flottants, que d'inconvénients qui apparaissent immédiatement dirimants ! Alors que l'inflation est la menace qui confronte tous nos gouvernements démocratiques, quelle tentation de facilité que les mécanismes de change flottants qui n'obligent pas les gouvernements à résister et à défendre sans cesse leur propre monnaie ! Mais, chose bien plus grave encore, les changes flottants, c'est en fait un recul général dans l'effort d'organisation du monde libre, c'est un recul dans le domaine de la prise de conscience des responsabilités des nations industrielles riches à l'égard des pays en voie de développement, c'est un recul dans le domaine du commerce international et de l'expansion des échanges et donc du niveau de vie des populations, c'est un recul dramatique, enfin, dans tout les secteurs les plus avancés de la construction européenne ! Non, je crois que personne n'en peut douter, il faut revenir aux parités fixes, et le plus tôt sera le mieux.

En même temps que basé sur un système de parités fixes, le nouveau système monétaire international doit

**de la Malène**

être politiquement neutre. Autrement dit, le système monétaire international ne doit, en aucun cas, pouvoir servir d'instrument à la politique d'une nation quelle qu'elle soit. Obtiendra-t-on ce résultat par un rattachement à l'or ou à tout autre système s'apparentant aux droits de tirage spéciaux ? Pour le moment, il n'importe, mais l'essentiel est que le système nouveau place chacun dans une situation de concurrence identique, et oblige chacun à respecter les mêmes règles. Il ne devra plus être possible pour quiconque de financer son déficit avec sa propre monnaie.

Ces principes posés, il faut rappeler avec force qu'il n'est de l'intérêt de personne que les États-Unis d'Amérique connaissent des difficultés économiques et qu'il faut donc les aider à rendre leurs prix compétitifs. Certes, il ne nous appartient pas de mettre en cause la politique financière et de crédit conduite par nos amis américains, il ne nous appartient pas de discuter tel ou tel chapitre, dépenses d'aides militaire ou civile, investissements à l'étranger, que sais-je, de leur balance des paiements, mais nous pouvons et nous devons leur rappeler qu'il y a des contradictions qui ne peuvent pas durer. On ne peut pas longtemps avoir une balance des paiements largement en déficit et maintenir sans changement sa monnaie convertible dans une relation fixe par rapport à l'or. Il faut rappeler aussi, mais en sens inverse, une autre limite : un État très important ne doit pas rechercher un suréquilibre à la fois de sa balance commerciale et de sa balance des paiements. Il ferait ainsi peser un poids insupportable sur les nations les plus faibles. Il faut méditer la leçon de la Grande-Bretagne qui, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, s'est contentée de l'équilibre d'une seule de ses balances. Mais entre ces deux limites, inférieure et supérieure, qui devraient conduire d'une part, comme le demandait le directeur général du Fonds monétaire, à une réévaluation générale mais différenciée de l'or, et d'autre part, à se garder de la recherche d'un suréquilibre des balances qui pénaliserait injustement les autres nations, la discussion doit être ouverte et le compromis recherché.

Dans le domaine commercial, un geste important, en fait, a déjà été accompli. A la surtaxe américaine et aux autres menues mesures protectionnistes l'accompagnant, il a bien été répondu par des protestations, la Commission a bien répondu au GATT qu'elle réservait les droits européens, mais un mois s'est passé, et personne n'est allé au-delà de ces protestations. On a déclaré au GATT que la mesure américaine était illégale, insupportable, mais encore une fois, personne n'est allé au-delà de ces déclarations, et on a bien fait. Mais nos partenaires doivent savoir que c'est déjà un geste considérable, bien qu'il soit minimisé, et il serait probablement difficile de le maintenir longtemps. Au delà de ce geste, il est naturellement peu aisé d'imaginer que l'on puisse aller loin dans le domaine strictement commercial. Sans doute, de-ci de-là, de l'autre côté de l'Atlantique, met-on en cause, tantôt notre politique agricole commune, tantôt

notre politique d'aide aux pays d'Afrique ou de la Méditerranée, tantôt nos efforts d'harmonisation fiscale, mais vouloir en faire un sujet de discussion ou de compromis, ce serait mettre en cause les principes acquis depuis de longues années en matière d'unification européenne, et je pense que personne, ici ou ailleurs, ne l'admettrait. L'Europe a déjà assez souffert, la construction européenne a déjà assez souffert des crises monétaires passées et souffre trop des crises monétaires présentes, pour qu'il soit possible d'en faire, dans le domaine de l'agriculture, de l'aide à l'Afrique ou dans le domaine fiscal, un objet de compromis ou de discussion.

Il ne reste donc que le domaine monétaire, c'est peut-être le plus facile, parce que c'est le moyen de transférer de charges sans doute le plus insidieux, et il semble bien que lentement, c'est dans cette direction que des conversations pourraient s'engager. Cela est souhaitable. Cela est souhaitable et nécessaire, car on ne sait pas exactement au bénéfice de quoi jouerait le temps : abaissement ou renforcement des entraves aux échanges internationaux. Mais dans l'établissement de ce compromis nécessaire, il ne faudrait pas qu'il y ait confusion. Il ne faudrait pas que les mesures transitoires nécessaires, indispensables, reportent à une date indéterminée l'objectif essentiel, c'est-à-dire la mise en place d'un système monétaire international nouveau. S'il devait en être ainsi, le compromis aurait rendu en fait un bien mauvais service.

Monsieur le Président, j'ai terminé ces quelques remarques et je voudrais dire en conclusion que quel que soit le résultat et, consciemment ou non, les États-Unis d'Amérique viennent de tourner une page de l'histoire du monde d'après-guerre. Les rapports entre les différentes nations démocratiques, comme leur rôle, seront profondément transformés. Peut-être d'ailleurs n'est-ce pas la volonté de la part de nos amis, mais simplement constatation d'une situation nouvelle et volonté d'en tirer des conséquences. Peu importe, ce qu'il faut, c'est ne pas s'illusionner à ce sujet. Chacun peut porter sur ce tournant un jugement de valeur, le regrettant ou s'en félicitant, il reste qu'il faut le constater et savoir comment aller vers un équilibre nouveau. Cet équilibre nouveau vers lequel il faut aller, il donne à l'Europe et aux nations qui la composent à la fois une grande chance et une grande responsabilité. A l'Europe et aux nations qui la composent de savoir à la fois en tirer parti et y faire face !

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — Trois nouveaux orateurs viennent de s'inscrire. Le président du Conseil a déclaré tout à l'heure qu'il écouterait tous les orateurs et qu'il répondrait à tous. Mais, étant donné que le temps se gâte et qu'il devra peut-être prendre l'avion plus tôt que prévu pour faire face à ses obligations, j'invite instamment tous les orateurs inscrits à faire un

**Président**

effort de concision pour permettre au président du Conseil de les entendre tous pour leur répondre.

La parole est à M. Cifarelli.

**M. Cifarelli.** — (I) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je tiens tout d'abord à donner acte au président en exercice du Conseil de deux points de son discours qui me sont apparus d'une grande importance.

Le premier point est que l'on n'ait pas cédé — et il est bon que ce soit lui qui l'ait dit et le Parlement qui l'ait confirmé — à la tentation de représailles douanières et donc d'une compétition rappelant les tristes journées des années trente, dans une situation monétaire qui oppose, pour ainsi dire, la Communauté aux États-Unis. Le second point est d'avoir souligné les efforts que le Conseil, avec la pleine et entière collaboration de la Commission, accomplit actuellement pour définir une position communautaire à la suite des événements du mois d'août et des déclarations du président Nixon sur le dollar, mais qui était déjà déterminée par les événements précédents, surtout ceux du mois de mai de cette année.

Ces deux points me semblent d'une importance considérable, quels que soient les motifs invoqués par ceux qui estiment, comme notre collègue Leonardi, qu'en fait c'est le coup d'envoi de l'union économique et monétaire qui a pu être à l'origine du ton polémique adopté par le président Nixon, soit par ceux qui interprètent différemment l'orientation et les exigences de la politique actuelle des États-Unis.

Abstraction faite de ces motifs, la constatation qui me semble fondamentale est celle des rapports étroits qui existent entre nos monnaies. Au lendemain de la réouverture des bourses, lorsque l'on a mis en place les diverses politiques — le système français, le système allemand, le système italien — qui découlent de l'abandon de la convertibilité du dollar en or, nous avons vu que ces monnaies se sont comportées — souvent, comme l'a dit le vice-président Barre, à la suite de l'intervention d'une main invisible, c'est-à-dire pratiquement de l'intervention des banques centrales — de manière à réduire au maximum tant les fluctuations importantes et dangereuses que les répercussions néfastes d'un pays à l'autre. Et ceci, à mon avis, s'il m'est permis d'employer un parallèle, prouve qu'en matière monétaire le monde est un tout et que l'on ne peut aujourd'hui faire la guerre monétaire, comme on ne peut pas faire la guerre tout court, la guerre entre armées, du fait des armes nucléaires et des grands systèmes défensifs et offensifs de notre époque.

Mais pour nous, Européens, le problème fondamental est de donner une monnaie à l'Europe. C'est cette nécessité que je veux souligner avec force, car la Commission, par ses efforts d'élaboration, et le Conseil, par sa responsabilité politique, doivent tout faire pour résoudre la crise monétaire mondiale. Mais

la véritable contribution que nous pouvons apporter est la réalisation de l'union monétaire, la création d'une monnaie européenne destinée à s'insérer parmi les monnaies du monde de demain.

Telles sont les exigences qui se posent à nous. La crise de la politique agricole commune, qui ne nécessite pas de commentaires particuliers, la crise qui se dessine dans le domaine de politique des Six — je pense ici à certaines tentations de la politique à l'égard de l'Est pour un pays, le plus important du point de vue économique des six pays de la Communauté, et je pense également aux répercussions de ces fluctuations monétaires sur les économies des différents pays de la Communauté — doivent nous inciter à nous montrer particulièrement diligents et résolus en ce qui concerne la réalisation de l'union monétaire.

Il ne s'agit pas seulement de faire à nouveau profession de foi européenne et fédéraliste. Il ne s'agit pas seulement de réaffirmer notre fidélité à la liberté des échanges, sans laquelle, comme l'a rappelé notre collègue Cantalupo, une liberté politique peut très difficilement exister, mais il s'agit avant tout de contribuer, par les efforts que nous accomplirons, nous Européens, au rétablissement de la légalité en matière de monnaie internationale.

C'est de cela que je voudrais que notre Parlement témoigne en toute conscience. Ce n'est pas que je ne crois pas aux forces morales, mais je ne crois pas aux appels dans les discussions entre hommes politiques, dans les discussions entre grands systèmes économiques. Je crois, en revanche, à l'identification du rôle de chacun, parce que c'est précisément en jouant son propre rôle que l'on influe sur la situation des autres. Et il faut se rendre compte que, parmi les dangers que court actuellement le monde, il y a, en dehors du passage du dualisme au pluralisme dans les rapports entre les grands blocs du monde contemporain, en dehors des tentations croissantes du néo-isolationnisme américain, également une distorsion scientifique consistant à remettre en vigueur le concept des cours de change fluctuants. Dans le monde des techniciens, dans le monde de la banque, dans le monde des universitaires américains, un courant d'idées se fait jour qui considère comme désormais dépassé le système des cours de change fixes. Ce n'est pas mon opinion, mais comme on le sait, cette idée est défendue fréquemment avec un luxe d'arguments fondés sur la constatation, désormais dépassée, d'une économie américaine nettement prédominante à l'époque de Bretton Woods par rapport à celle des autres pays, sortis traumatisés de la seconde guerre mondiale.

Monsieur le Président, il me semble que c'est précisément sur le terrain de la réalisation de l'union économique et monétaire que nous pouvons nous opposer à cette conception doctrinale, soutenue aussi par certains spécialistes du monde bancaire. A cet effet, je crois que l'idée qui a été lancée ici de convoquer

**Cifarelli**

une nouvelle réunion au sommet des chefs d'État ou de gouvernement afin d'y poser le problème — étant donné la gravité de la situation et l'urgence des décisions politiques à prendre — du passage de la première phase aux phases successives du plan Werner, ce qui est d'une extrême importance. Monsieur le Président, mes chers collègues, on dit que les voies du Seigneur sont multiples. Nous avons toujours vu appliquer en Europe les voies que les philosophes qualifient d'« hétérogènes quant aux fins » : à l'expansion de la Russie stalinienne a répondu la poussée vers une unification européenne. De la grave crise que les États-Unis traversent actuellement pourra peut-être résulter une impulsion à l'unification européenne.

Que tel soit notre devoir et notre objectif. La voie monétaire peut constituer l'une des voies décisives pour atteindre notre objectif, l'unité de l'Europe libre.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Cousté.

**M. Cousté.** — Monsieur le Président, mes chers collègues, lorsque l'on a suivi ce débat avec attention, on s'aperçoit que la dimension même des problèmes auxquels nous sommes confrontés est considérable. Il y a certes la dimension dans l'espace, et l'organisation des Six et des Dix, et l'organisation monétaire mondiale ; il y a les problèmes qui nous pressent chaque jour, et qui sont de régler les marchés des changes, en même temps que de réformer le système monétaire lui-même. La complexité même des problèmes nous invite donc, Monsieur le Président, et c'est sur ce point que je veux centrer essentiellement mon intervention, à bien faire saisir l'importance et la portée des négociations dans lesquelles nous sommes engagés.

Pourquoi négocier ? Il me semble que M. Barre, tout à l'heure, nous a fait en une phrase comprendre l'essentiel lorsqu'il a dit que nous devons parvenir, avec les États-Unis, à un règlement d'ensemble pour éviter les coûts élevés de la mésentente. Je crois que l'on ne peut pas mieux définir, et au niveau des Six, et au niveau mondial, l'obligation de la négociation.

Négocier entre qui ? Négocier sur quoi et négocier quand ? Négocier entre qui, tout d'abord ? Car enfin, je n'ai pas entendu une seule fois, depuis le 15 août, des responsables américains nous dire qu'ils étaient prêts à négocier. Ils sont cependant paradoxalement les seuls en position de le faire, car eux, pour prendre une décision qui vaut pour les États-Unis d'Amérique, ils n'ont pas à rapprocher les points de vue de 6 ou de 10 États, ils ont à faire fonctionner leurs organismes fédéraux et à définir leur politique. C'est donc dire que la question de savoir entre qui la négociation s'ouvre n'est pas négligeable. Je me souviens que M. Malfatti, revenant de sa visite aux

États-Unis, nous avait laissé entendre qu'il croyait à la possibilité, et ceci faisait plaisir à M. Dahrendorf, d'ouvrir des négociations au sein du GATT, afin justement d'améliorer les conditions du commerce mondial. Or, très précisément, nous sommes maintenant dans la situation complètement inverse, fortement aggravée.

Dans ces conditions, négociations entre qui ? Bien sûr, avec les États-Unis. Mais comment peut-on les amener à la négociation ? Sans le Japon, si nous ne sommes pas unis, nous les Six, et plus largement les Dix, il ne peut pas y avoir de négociation. La négociation passe par l'harmonisation de nos points de vue. C'est précisément parce que la situation est très grave, et j'y reviendrai tout à l'heure, que l'accent politique du Président Malfatti devra être souligné. Oui, véritablement, il n'y a négociation que s'il y a des présents ; or, le risque existe, les États-Unis étant ce qu'ils sont, que l'absent soit l'Europe. Voilà la situation devant laquelle nous sommes.

Et sur quoi faut-il négocier ? Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit mon collègue de la Malène et qui est excellent, à savoir la réorganisation du commerce mondial et l'amélioration de son fonctionnement, dans le cadre du GATT, mais également le système monétaire international tout entier. Chacun de nous peut constater, après avoir entendu les interventions de M. Mansholt et de M. Dahrendorf, qu'il ne s'agit pas d'un problème d'étude du système monétaire abstrait, mais qu'il s'agit de la vie quotidienne, des agriculteurs, des industriels et des commerçants de l'Europe et du reste du monde, mais aussi, paradoxalement, des chômeurs américains. Le vrai problème est très souvent, en termes économiques et sociaux, le transfert de ce chômage des États-Unis en Europe et dans d'autres pays, car nous ne pouvons pas échapper aux exigences des disciplines intérieures aux grands ensembles économiques.

Dès lors, si nous voulons comprendre les États-Unis, et nous le voulons, faut-il encore bien savoir sur quoi nous négocions.

L'intervention de M. Barre ne paraît pas avoir apporté à nos discussions une contribution positive dans un autre domaine. Il a en effet rappelé que M. Schweitzer, directeur général du Fonds monétaire international, avait très exactement souligné la nécessité de négocier en trois étapes : le réaligement des monnaies d'abord, l'élargissement des marges et une décision concernant la valeur même des parités ensuite et, enfin, l'abolition de la surtaxe.

Quand faut-il négocier ? Ce n'est pas nous qui établissons le calendrier des négociations éventuelles ; nous savons que l'actualité nous conduit à ce que la prochaine négociation soit mondiale à l'intérieur du Fonds monétaire international. Il faut donc que cette négociation s'ouvre dans les meilleures conditions possibles et que les Six, puis je l'espère, les candidats à l'adhésion à la Communauté européenne, s'expriment

**Costé**

d'une même voix. C'est la condition pratique pour que les Américains, qui sont des hommes pratiques, croient que la négociation peut valablement s'ouvrir.

J'entendais le président Lange dire tout à l'heure : « Ce sera certainement après les élections présidentielles américaines prévues pour 1972. » C'était, à vrai dire, à son insu peut-être, indiquer que des raisons intérieures n'étaient pas étrangères au débat d'aujourd'hui. Je fermerai aussitôt cette parenthèse. Je dirai simplement qu'il faut en tout cas que la réunion du FMI soit un peu à l'image du Conseil du 19 août une bonne réunion préparatoire à une décision ultérieure. C'est en effet le 19 août que le Conseil avait préparé sa décision du 13 septembre que nous allons soutenir par notre résolution. Parfois j'imagine que les membres qui ont marqué leur accord sont préoccupés par les conséquences de cet accord. Elles vont en effet très loin. Le président Malfatti ne disait-il pas : « Je suis convaincu que si l'Europe devait continuer à être absente politiquement, la situation actuelle s'aggraverait parce qu'il deviendrait pratiquement impossible de réagir de manière constructive au problème qui nous est posé, car les tensions qui se développeraient dans le monde ne feraient que s'accroître » ?

Aussi, sans préjuger du moment, mais dans l'esprit des décisions de La Haye, devons-nous considérer comme un acte politique important et qui doit, le moment venu, trouver son aboutissement, l'initiative de la Commission qui, par sa lettre aux chefs d'État ou de gouvernement des Six, a rappelé que peut-être il serait indispensable que les vues soient de nouveau examinées dans un nouveau sommet des chefs d'État ou de gouvernement.

Tout ceci nous donne véritablement, et c'était le seul souci de cette intervention, tout le sens des négociations qui sont maintenant engagées. Oui, le chemin est long, oui, le temps sera long ; disons simplement entre nous, Européens, qu'il ne doit pas être perdu. Tout doit être préparé pour que la négociation s'ouvre. Elle est indispensable à tous, non seulement aux Européens, non seulement aux Américains, mais aussi à ceux qui, finalement, seraient les victimes de cette situation : les plus pauvres, les plus déshérités, tous ceux du tiers monde.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Van Offelen.

**M. Van Offelen.** — Monsieur le Président, mes chers collègues, comme l'a indiqué M. Barre tout à l'heure, les mesures américaines visant à provoquer la réévaluation d'autres monnaies sont différentes d'une dévaluation proprement dite du dollar, car cette dernière aurait imposé aux États-Unis des décisions d'accompagnement qui sont le corollaire d'une dévaluation normale. Pour nous Européens, nous nous trouvons cependant, et pour ce qui concerne les conséquences

commerciales immédiates, en présence d'une dévaluation de fait du dollar, sinon par rapport à l'or, du moins par rapport à beaucoup d'autres monnaies de pays industrialisés.

Pour les Américains, une dévaluation du type classique qui aurait été réalisée par rapport à l'or n'a pu être pour l'instant acceptée politiquement. C'est la raison pour laquelle ils ont préféré rendre le dollar non convertible en or, ce qui devait rendre moins désirable l'afflux de dollars dans les pays étrangers, et pousser ces derniers à réévaluer ou à laisser fluctuer leur monnaie. Cela devait faire baisser l'afflux de dollars par le redressement de la balance des paiements et de la balance commerciale américaine.

Mais il faut souligner qu'une dévaluation classique du dollar par rapport à l'or en même temps que par rapport aux autres monnaies aurait été une mesure plus franche et préférable. Elle aurait permis aux autres pays de prendre eux-mêmes des mesures appropriées, soit qu'ils maintiennent leur parité par rapport à l'or, soit qu'ils la modifient. Nous n'en serions peut-être pas arrivés à cette période d'incertitude et de monnaies flottantes.

Chacun recherche maintenant sa parité nouvelle, mais au lieu de la situer par rapport à l'or, cette parité est recherchée dans une certaine mesure à l'égard des différentes autres monnaies. Les unes fluctuent par rapport aux autres, un peu comme les astres se situent par rapport aux autres astres dans l'univers, sans qu'il y ait un point fixe par rapport auquel tous les calculs de position pourraient se faire. En matière monétaire, ce point fixe était l'or. Il ne l'est plus tout à fait en ce moment.

Lors de précédents événements monétaires, j'avais dit devant cette même Assemblée que nous ne nous trouvions pas au bout de nos peines, et M. Barre avait bien voulu souligner cette expression. Il l'a encore utilisée aujourd'hui. Je ne pense cependant pas qu'au moment où nous prononcions ces paroles, il y a déjà un certain temps, nous imaginions qu'un jour les monnaies auraient été aussi fluctuantes qu'elles le sont maintenant.

Certes, une stabilité permanente est impensable. Les monnaies dépendent des budgets, des prix, de la productivité. Chaque pays connaît donc sa propre évolution monétaire, et cela ne pourrait prendre fin en Europe, par exemple, que lorsqu'il y aurait une monnaie européenne, à condition qu'elle soit assurée d'une politique des budgets, des prix, de la productivité qui soit très semblable dans les pays membres.

Mais ces évolutions nationales ne doivent pas empêcher la recherche de la plus longue stabilité possible. Il faut donc que cette période de monnaies fluctuantes prenne fin rapidement, mais cela ne dépend pas seulement de nous.

A cet égard, tout doit être fait pour voir clair, c'est-à-dire pour que les monnaies s'établissent à un taux



**Van Offelen**

qui corresponde à la réalité des prix, de la productivité et des balances des paiements. C'est pourquoi il faut regretter la taxation de 10 % à l'entrée aux États-Unis, car elle empêche le dollar de se situer à son vrai niveau. Cette taxation équivaut à une dévaluation de fait qui renchérirait de 10 % les produits étrangers entrant aux États-Unis. Sans cette taxation, le dollar aurait peut-être été dévalué davantage par rapport aux autres monnaies, c'est-à-dire que plusieurs de ces dernières auraient dû être réévaluées davantage. Tant que cette taxation existera, il ne sera pas possible aux monnaies de s'établir à leur vrai niveau, sauf si la taxation de 10 % devenait permanente, ce qui est évidemment impossible.

Il faut donc que les États-Unis mettent fin à cet élément de trouble, non seulement commercial, mais monétaire. Il faut que le dollar s'établisse à son niveau réel par rapport aux autres monnaies sans qu'une taxe à l'importation vienne fausser ce nouvel équilibre.

Enfin, il a été dit, et il faut souligner, que sans un front européen comprenant au moins les Six et la Grande-Bretagne, il ne sera pas possible d'exercer une pression suffisante sur les États-Unis pour qu'ils abandonnent leur politique monétaire actuelle. Ce front européen suppose, comme il a été très bien dit par le précédent orateur, qu'au préalable un nouvel équilibre se soit établi entre les monnaies de l'ancien continent. Pour cela, il faut que chaque pays affronte la réalité monétaire, c'est-à-dire accepte que sa monnaie atteigne son véritable niveau lié à l'état de sa balance de paiement.

Lorsque cet équilibre entre monnaies européennes aura pu être atteint, on pourra alors organiser une nouvelle stabilité des changes, les monnaies européennes fluctuant les unes par rapport aux autres dans des limites étroites. Ensuite, en formant un front uni, il sera possible de rétablir aussi la vérité monétaire en ce qui concerne le dollar, notamment par la suppression de la taxe de 10 % à l'importation aux États-Unis.

Un front monétaire européen est donc la condition première du retour à un certain ordre monétaire dans le monde.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est à M. Oele.

**M. Oele.** — (N) Monsieur le Président, si j'ai demandé la parole, c'est pour introduire dans le débat un élément dont on ne s'est guère préoccupé jusqu'à présent, à savoir la position des pays en voie de développement. Mais avant d'aborder le problème, je voudrais faire un certain nombre de remarques et poser quelques questions.

J'ai remarqué que la session du Conseil du 13 septembre dernier a donné lieu à la publication d'un

communiqué de presse mais non d'une résolution. En tout cas, mes collègues et moi-même n'avons pas reçu de résolution, et je présume que cela tient à un oubli ou à une raison du même ordre. Si ce n'était pas le cas, j'aimerais que le Président en exercice du Conseil nous dise pourquoi il n'y a pas eu de résolution officielle. Il m'est en effet difficile de concevoir que l'accord auquel le Conseil a abouti ait été jugé si peu important qu'il n'ait pas à faire l'objet d'une résolution.

Une deuxième question, également d'ordre général, a trait au fait que les mesures prises par le Président des États-Unis ont suscité dans la Communauté une réaction de surprise.

Or, mon collègue et ami Arndt, de même je crois que le porte-parole de l'UDE, ont dit au cours du débat, que les parlementaires, quant à eux, n'ont pas été tellement surpris, qu'ils s'attendaient à ces importantes mesures unilatérales du gouvernement américain, tandis que l'attitude de la Communauté donne à croire que l'on n'était guère préparé à faire face à ces mesures unilatérales. Il a fallu un certain temps pour définir — c'est d'ailleurs la Commission européenne qui l'a fait — les principes communs d'une réplique provisoire aux mesures prises par le président Nixon. Ceci m'amène à poser la question de savoir quel pourrait être à l'avenir, sur ce plan, le rôle de la Commission européenne dans des circonstances analogues. Il m'apparaît qu'il serait utile, et je profite de cet échange de vues avec le Conseil et la Commission européenne pour exposer ce point de vue, que le Conseil associe la Commission européenne à une étude anticipative, dans le cadre d'un « *crisis management* » comme disent les Américains, des problèmes qui peuvent se poser, de façon à avoir des propositions sous la main, au cas où des mesures similaires, pouvant avoir de profondes répercussions pour la Communauté, seraient prises ailleurs. La question n'est pas sans intérêt, car d'autres surprises nous attendent et nous allons avoir à résoudre des problèmes de stabilité.

Ma remarque suivante a trait, Monsieur le Président, au fait que nous allons être appelés à étudier à bref délai, en raison de ce qui a été convenu en mars dernier, la proposition de la Commission européenne relative à la coordination de la politique économique à court terme des États membres, dans le cadre de la première étape de l'union économique et monétaire au sujet de laquelle on a abouti à un accord. A ce propos, je voudrais poser une question à M. Barre : estime-t-il qu'il soit possible de définir, parallèlement à ces propositions relatives à la politique économique à court terme, des conditions de solidarité monétaire de la Communauté plus précises que les principes que la Commission européenne a formulés et qui ont été adoptés par le Conseil ? Nous avons longuement discuté de cette question au cours de ce débat et nous avons insisté avec force sur la nécessité de donner une portée plus exactement définie aux principes



**Oele**

d'action commune sur le plan monétaire. Je me demande s'il sera possible d'assurer une coordination de la politique économique sur le plan conjoncturel tant que la question des relations monétaires n'aura pas été réglée de façon plus précise. La question me paraît essentielle. Elle n'a pas encore été abordée dans la discussion, et j'ai estimé qu'il convenait de la soulever.

J'en arrive maintenant au point principal. Je crois que c'est M. Dahrendorf qui a dit, à la fin de son intervention, que le monde, et plus particulièrement le tiers monde, attend de la Communauté, notamment, une action commune en vue de trouver une solution qui soit acceptable également sur le plan mondial.

Il faut bien constater qu'il se pose à cet égard un grave problème pour les pays en voie de développement. En effet, il ressort du communiqué de presse du Conseil que cette institution estime souhaitable, voire nécessaire, que le gouvernement américain lui-même procède à un ajustement dans le sens d'une dévaluation du dollar. Or, il existe un certain rapport entre le cours du dollar et l'or. M. Barre a souligné qu'il ne faut pas s'attendre à la fin brutale du rôle de l'or comme élément, comme instrument des règlements internationaux. Il ne prévoit pas une démonétisation rapide de l'or. Cela signifie, en fait, que la dévaluation du dollar réclamée par la Communauté impliquera la création de réserves, alors que le Fonds monétaire international et le Groupe des Dix avaient opté pour un système différent, celui des droits de tirage spéciaux. En effet, une augmentation du prix de l'or d'un certain pourcentage, disons de 5 à 10 %, se traduirait par un accroissement de quelque 2,5 à 5 milliards de dollars des réserves mondiales. Ce pouvoir d'achat additionnel se trouverait automatiquement réparti en fonction de la distribution actuelle des réserves d'or et des réserves exprimées en or. C'est en tout cas ce que je crois pouvoir déduire des systèmes actuels. Si je ne m'abuse, cette méthode apporterait aux pays en voie de développement quelque 10 % des réserves créées, au lieu des 25 % que leur assurerait le système des droits de tirage spéciaux. Quant aux États-Unis, ils bénéficieraient de plus du quart de l'augmentation de la valeur de l'or.

Je ne suis pas, en principe, adversaire d'un ajustement du cours du dollar. Personnellement, je pense que cette mesure pourrait se justifier, ne serait-ce qu'à titre de sanction morale, pourrait-on dire, à l'encontre des États-Unis. Mais, d'autre part, il ne faudrait pas ignorer le problème des pays en voie de développement. Je sais aussi qu'ils ne font guère influer qu'indirectement sur l'attitude que la Communauté adopte d'un commun accord avec les candidats à l'adhésion. Mais j'estime, quant à moi, qu'en l'occurrence, la Communauté a un devoir à remplir à l'égard des pays en voie de développement et c'est pourquoi j'aimerais savoir quelle compensation nous

pouvons leur offrir. On peut bien entendu considérer que la réforme du système monétaire international ne saurait être réalisée du jour au lendemain et que l'on pourra étudier de près toutes sortes d'autres systèmes qui feraient une place beaucoup plus grande qu'actuellement aux pays en voie de développement et qui leur ouvriraient beaucoup plus de possibilités que ce n'est le cas aujourd'hui — que l'on songe par exemple aux discussions sur l'étalon-matières premières — mais ces considérations ne sont, en cette période de crise, d'aucun secours pour les pays en voie de développement.

Monsieur le Président, j'estime que nous ne pouvons pas ignorer ce problème au cours de la discussion d'aujourd'hui et que, de plus, il devra rester à l'ordre du jour des prochaines délibérations du Conseil et de la Commission. Je pense qu'il convient d'avancer des propositions précises à ce sujet et de suggérer des solutions, afin que l'on ne puisse pas faire à la Communauté le reproche que les pays riches poursuivent une action purement égoïste. Il me paraîtrait inconcevable que nous adoptions un point de vue comparable à celui qui semble avoir inspiré les mesures prises par les États-Unis, c'est-à-dire que nous nous préoccupions avant tout de résoudre nos propres problèmes, en laissant aux autres le soin de se tirer d'affaire. C'est pourquoi j'ai estimé devoir soulever la question. J'y insiste d'autant plus que la question des pays en voie de développement a été au centre des discussions que mon groupe politique a consacrées au problème lors de la réunion spéciale qu'il a tenue au début de ce mois. J'aimerais que la Commission et éventuellement aussi le Conseil donnent leur avis sur les difficultés dont j'ai fait état et sur les questions que j'ai posées. Il doit, me semble-t-il, y avoir des possibilités de résoudre de façon satisfaisante les problèmes qui se posent.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Jahn.

**M. Jahn.** — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous discutons ici d'une question dont les dimensions sont non seulement européennes, mais aussi mondiales. Le président Ferrari Aggradi, notamment, nous y a rendus attentifs ce matin. Pour ma part, j'aimerais toucher d'un mot les problèmes politiques soulevés par la crise du dollar, la crise monétaire et la situation monétaire en général.

Notre polémique, en effet, ne concerne pas seulement les parités et les marges de fluctuation. Nous avons aussi à nous préoccuper du problème de la confiance, de la confiance politique dans le pays de la monnaie étalon, d'autant plus que nous sommes unanimes à estimer, semble-t-il, que le dollar devra maintenir cette fonction. J'adresse ma critique aux États-Unis, notre partenaire de l'Alliance atlantique, un partenaire dont nous avons besoin, mais qui a aussi besoin de nous ; je le fais avec beaucoup d'égards et en les

**Jahn**

assurant de notre entière compréhension pour les difficultés qu'ils éprouvent chez eux sur le plan économique et social.

Ce disant, je n'ignore pas qu'outre ces questions, les perspectives de l'année électorale 1972 ont pesé sur la décision du président des États-Unis. On peut le contester ; il n'empêche que de larges secteurs de l'opinion publique l'ont interprétée de cette manière. Il est indéniable que la mesure du président américain a touché toute l'Europe, non seulement dans le domaine économique et monétaire, mais aussi dans sa politique générale. Et pas seulement l'Europe, mais encore l'Asie et les pays du tiers monde.

Par là éclate, aux yeux de nous tous, la dépendance de l'Europe et des pays du tiers monde par rapport aux États-Unis, et c'est là un des aspects fondamentaux du problème. Ce point, on peut l'interpréter d'une manière soit positive, soit négative, et l'on ne s'en privera certes pas. Les États-Unis, puissance dirigeante de l'Ouest, ont une grande responsabilité envers leurs partenaires de l'Alliance, responsabilité qu'ils doivent ou devraient assumer chaque fois qu'ils prennent des mesures d'ordre économique.

Mais nous aussi — on l'a dit à plusieurs reprises ici — avons des responsabilités à assumer. Dans le monde d'aujourd'hui, personne ne vit isolé. Les solidarités existant sur le plan de l'économie mondiale comme du commerce extérieur exigent des concessions réciproques, postulent l'égalité des droits à la table de négociation, veulent le multilatéralisme.

En ce sens, les décisions arrêtées au niveau national ou bilatéral ne sont pas des décisions efficaces. Nous nous en sommes aperçus au niveau de la CEE. Flotaison ou non, on a beaucoup parlé aussi de cette question aujourd'hui. Je suis très reconnaissant à M. Arndt, porte-parole du groupe socialiste, de s'être prononcé pour l'arrêt du floating. Mon groupe a la même opinion.

Une mesure comme celle qu'a prise le président Nixon n'affecte pas seulement l'un ou l'autre État en tant qu'institution, ou en tant qu'organe ou membre d'une alliance ; elle touche directement chaque individu. Ainsi nous en arrivons au centre même du problème de la confiance à l'égard de la politique.

Permettez-moi d'ajouter une observation à titre personnel. Durant les vacances parlementaires, j'ai visité neuf pays d'Asie pour m'y informer de la situation sur place. Ma visite a eu lieu au moment où les Américains ont adopté les mesures de politique monétaire que l'on sait. Cette décision a eu sur eux l'effet d'un coup de tonnerre. Moi-même, j'ai considéré comme incompréhensible cette décision unilatérale du président Nixon et je dirai même comme brutale. A la question que m'a posée un ambassadeur américain le jour où la décision du président Nixon a été connue, ce diplomate ayant souhaité connaître mon appréciation des effets de cette décision, j'ai répondu que pareilles méthodes nous rame-

naient au Moyen Âge. Ce n'est pas ainsi que l'on traite des amis et des partenaires. Cette mesure n'est autre qu'un défi à l'Europe et au monde !

En Asie, le procédé des Américains a déclenché une crise de confiance vis-à-vis des États-Unis. On peut le dire aussi bien pour les nations qui sont leurs alliés directs que pour celles qui se déclarent neutres.

Dès maintenant, on peut constater que cette décision américaine a amorcé un changement dans les sphères d'influence en Asie. On assiste à une redistribution des zones d'influence entre l'Est et l'Ouest.

Je doute qu'il soit possible de surmonter dans un avenir prévisible la crise de confiance que nous avons vu naître, non seulement en Asie, mais encore en Afrique et en Amérique latine, sans oublier, Mesdames et Messieurs, nos propres pays — comme l'ont assez montré les discussions de ces dernières semaines.

Le désordre, en effet, ne concerne pas seulement les parités. Les monnaies de nombreux États sont instables, la réalisation des projets de développement est menacée, les ressources destinées à l'aide au développement des pays du tiers monde ont été automatiquement réduites de 10 à 30 % par l'évolution actuelle.

Il s'agit d'une question essentiellement politique, je le souligne, sur laquelle nous avons notre mot à dire en tant que Parlement européen. La CEE a aujourd'hui la chance de pouvoir faire une option politique — option que nous avons réclamée à plusieurs endroits dans le rapport général de cette année — et, partant, d'exploiter politiquement notre plus grande influence ; cette chance, il faut la saisir.

Notre Parlement est appelé, lui aussi, à intervenir en permanence et directement dans les discussions engagées à l'échelle mondiale. Si nous voulons y parvenir, à nous aussi de créer les conditions en matière d'organisation, comme on l'a dit à de multiples reprises. Je propose — et, ce faisant, je partage l'opinion de mes amis politiques du groupe démocrate-chrétien — à cette assemblée de prendre l'initiative de créer des groupes de contact permanents, susceptibles, à la longue, d'être institutionnalisés, comme il en existe déjà en Afrique. A l'image de ce que nous avons préparé en Amérique latine, nous devrions, tout au moins dans un premier temps, créer au sein du Parlement européen des groupes de contact avec les États-Unis et l'Asie, et en particulier avec la puissance dirigeante de ce continent qu'est le Japon.

Permettez-moi de présenter une observation à ce sujet : nous avons, jusqu'à présent, connu une certaine tension entre le Japon et la CEE. Pendant les entretiens que j'ai eus au Japon, j'ai eu l'impression qu'en matière de commerce extérieur le Japon est sur le point de reconsidérer ses conceptions. Les États-Unis ont préparé la voie, tout d'abord en s'abstenant de consulter le Japon au sujet du dialogue Washington-Pékin, puis en appliquant un protectionnisme qui

**Jahn**

touche plus particulièrement l'économie japonaise. On s'attend aujourd'hui à une réévaluation du yen de 8 à 12 %. Elle entraînerait une hausse de 20 % ou davantage des prix des marchandises japonaises sur le marché américain. L'économie japonaise en subirait les répercussions sur tout le marché mondial. Certains hommes politiques, économistes et banquiers japonais ont déclaré estimer le moment venu de pratiquer une coopération multilatérale. En effet, ils ont reconnu, eux aussi, que la concurrence entre les pays industriels, du tiers monde, notamment, a atteint ses limites et qu'il existe une obligation de collaborer dans la mise en œuvre des grands projets industriels. Tout ceci exige une vaste libéralisation des échanges commerciaux. Et pour cela les chances n'ont jamais été aussi bonnes qu'aujourd'hui.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, quelles mesures conviendrait-il de prendre dans cette situation ? Si le succès doit être pour demain — le débat d'aujourd'hui l'a montré — il nous faudra tout d'abord, en Europe, instaurer une politique monétaire commune, une marge de fluctuation commune par rapport aux États-Unis ainsi qu'une zone monétaire commune aux Six ou aux Dix.

De plus, nous devons en priorité mettre de l'ordre dans nos propres affaires ; c'est la première condition d'une solution globale. Et nous réussirons si nous sommes disposés à coordonner le plus étroitement possible nos actions avec celles des plus grandes puissances industrielles — parmi lesquelles je compte aussi le Japon — à coopérer activement avec toutes les nations qui dépendent de la monnaie dirigeante — c'est-à-dire en fait avec toutes les grandes nations — et, enfin, à collaborer en permanence avec les États-Unis. Et à ce propos, nous ne voulons pas oublier ici la contribution que les USA ont apportée sur le plan économique et de la sécurité à l'Europe et au monde libre.

Nous ne trouverons une solution à la crise qu'à condition d'institutionnaliser le système multilatéral. Vous ne me donnez aucune réponse en ce sens, Monsieur le Président. Aussi bien les discussions sur les institutions de l'Europe ne sont-elles que ratiocinations philosophiques et dialectiques d'hommes politiques engagés. Attachons-nous à construire l'union économique et monétaire. Elle seule nous permettra d'avancer sur la voie de l'union politique. Mais cet objectif, nous paraissions l'avoir quelque peu perdu de vue dans la fièvre des discussions de ces dernières semaines.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Richarts.

**M. Richarts.** — (A) Monsieur le Président, quiconque appartient à ce Parlement depuis 1958 ne sent plutôt déconcerté, tout au moins par certaines interventions dans le débat. En effet, jamais encore un partenaire de l'Europe, absent, à savoir les États-Unis, et leur

monnaie n'ont été mis au banc des accusés comme ils l'ont été aujourd'hui, par certaines interventions. Aurions-nous donc oublié que ce furent le Plan Marshall, l'aide ERP, l'OTAN et l'aide militaire américaine qui, à l'heure qu'il est, nous permettent de mener en Europe ces libres discussions ?

Mon propos n'est certes pas d'accepter sans réserve tout ce que l'on a fait ces dernières semaines en Amérique sur le plan économique et monétaire. Chacun d'entre nous, y compris les Américains, défend d'abord ses intérêts. Or, Monsieur le Président, il serait bon aussi de nous occuper d'abord de nos intérêts à nous. C'est pourquoi, avant de donner des conseils aux autres quant à leur façon de se comporter, nous devrions regarder notre propre conduite et aviser aux moyens qui nous permettent, en l'occurrence, de trouver une solution commune, d'une extrême importance tant pour l'Europe que pour le monde. J'aimerais, en conséquence, qu'au moins un élément positif apparaisse bien de notre débat d'aujourd'hui, je veux dire le fait que la grande majorité de cette assemblée entend aboutir à une solution à l'intérieur même de la Communauté, avant de rechercher une solution monétaire à l'échelle mondiale.

Pareille solution communautaire est nécessaire si nous voulons maintenir la Communauté en vie. En effet, à défaut d'une telle solution, M. Mansholt — et c'est à vous que je dois maintenant m'adresser — à défaut d'un retour aux parités fixes dans la Communauté, vous, la Commission européenne, ne serez pas en mesure de présenter les propositions relatives aux nouveaux prix agricoles. Sur ce point, nous sommes d'accord.

De même, nous sommes d'accord que cette politique commune en matière de prix dans le secteur agricole de la Communauté est une base de la politique agricole commune, bien sûr, mais aussi de toute politique commune de la Communauté. C'est là seulement qu'apparaissent les progrès politiques que l'on a réalisés ces dernières années, en fait de politique agricole en faveur du processus d'intégration de la Communauté européenne.

Monsieur le Président, quiconque menace les prix communautaires met la Communauté en péril. Or, si vous n'étiez pas en mesure, Monsieur le président Mansholt et, à vos côtés, la Commission — et, bien entendu, le Conseil et le Parlement — de présenter de nouvelles propositions de prix, vous feriez une discrimination, dans le secteur des revenus, au détriment d'une catégorie professionnelle qui, dans le passé, a subi des discriminations marquées.

Le rapport de la Commission européenne sur la situation dans l'agriculture dans les années 1970 et 1971 montre avec une clarté aveuglante que les disparités entre les revenus de cette catégorie professionnelle et de toutes les autres catégories, non seulement n'ont pu être supprimées, mais se sont même accrues. C'est pourquoi je vous le demande : par

**Richartz**

quoi la Communauté demeure-t-elle liée, outre le tarif douanier commun, si la politique agricole commune est menacée ? Et cette question, je la pose en présence de la Commission, en présence aussi du Conseil.

De là ma demande instante : tâchons donc de trouver des solutions à la mesure des impératifs de la Communauté. Imaginons une solution chez nous. Revenons-en aux parités fixes dans la Communauté.

Quand nous y serons parvenus, Monsieur Barre, le fait ne saurait être ignoré par ceux-là même qui, aujourd'hui, sont mis au banc des accusés et qui, malheureusement, ne peuvent se défendre. Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Schwörer.

**M. Schwörer.** — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je suis reconnaissant à M. Arndt de s'être prononcé sans équivoque, dans son exposé, contre une flottaison permanente. A mon avis, on ne peut pas dire assez clairement qu'une flottaison, si flottaison il doit y avoir, ne peut être utile que pendant une période limitée, une période de transition.

Je me félicite également de ce que la commission économique ait exprimé si clairement dans sa résolution qu'il est temps maintenant de revenir au plus vite à des parités fixes. Nous savons tous que ce n'est qu'avec des parités fixes que le commerce mondial pourra fonctionner. Quiconque connaît quelque peu ces problèmes économiques sait les difficultés énormes que posent des cours fluctuants en ce qui concerne les contrats et leur réalisation.

J'aimerais notamment souligner que ce sont en particulier les petites et les moyennes entreprises de nos industries qui ont le plus à souffrir de cette incertitude.

En outre, la flexibilité des cours de change a, parfois, pour effet de favoriser l'inflation, notamment lorsque les coûts de garantie des changes ou les pertes dues aux fluctuations des cours s'ajoutent aux prix intérieurs à la consommation.

Mais pour moi la raison décisive qui me pousse à rejeter cette flottaison dans les circonstances actuelles est que, pendant la durée de cette flottaison, aucun progrès n'a plus été accompli en ce qui concerne l'évolution d'une politique économique commune, cette évolution ayant été bloquée. Depuis, les économies des Six vont donc en s'écartant au lieu de se rapprocher les unes des autres. Lors des discussions du printemps, nous avons encore souligné avec insistance la nécessité de cette politique économique commune pour le plein emploi, la stabilité et la croissance. Mais les travaux se sont arrêtés depuis six mois. A longue échéance, cela devient inadmissible.

Peut-être y a-t-il des pessimistes pour dire que de toute façon cette politique économique ne se réalisera pas. Je ne suis pas aussi pessimiste. Dans la CEE aussi, une telle communauté est et doit être possible, même si actuellement des oppositions se manifestent entre les différents États membres qui semblent réfuter cette possibilité. Ces divergences existent également dans les économies nationales, dans les États nationaux, et malgré tout, ces États pratiquent une politique économique commune, à laquelle tous se plient.

Je crois que si la volonté politique existe, cette communauté peut être créée. C'est pourquoi, j'estime que nous ne devons pas perdre de temps. Et pour que cette politique économique puisse continuer à se développer, il faut revenir le plus rapidement possible à des parités fixes.

Un mot encore sur la manière d'y parvenir. Certes, des erreurs ont été commises en la matière. A mon avis, de grandes conférences au niveau ministériel, des rencontres spectaculaires de secrétaire d'État ne sont pas le bon moyen pour progresser. Sous le flash des photographes, devant le bloc à sténographe des journalistes, le prestige et l'image qu'on veut donner de soi jouent un trop grand rôle. C'est pourquoi on devrait créer, au Conseil ou, s'il le faut en dehors du Conseil, un organisme dont feraient partie les spécialistes de la Commission et du Conseil, mais aussi des représentants dûment mandatés des pays participants, qui siègeraient à huis clos, je dirais presque en conclave, jusqu'à ce qu'ils aient trouvé une solution. Leur œuvre serait ensuite achevée et sanctionnée par une conférence au niveau ministériel. Ce n'est que lorsque les questions de détail sont réglées que les grandes conférences peuvent se dérouler. Nous n'assisterions plus alors à la scène lamentable du désaccord des Six. J'affirme et, je crois — et je ne suis pas le seul — que les États-Unis n'auraient pas pris de mesures graves s'ils n'avaient pas escompté ce désaccord entre les Six, s'ils n'avaient pas été sûrs qu'il n'y aurait pas de riposte commune.

Il me semble que cette action commune des Six est essentielle. Pour le moment, l'accord paraît réalisé. Subsistera-t-il dans les questions de détail ?

Un des grands journaux économiques allemands écrit aujourd'hui que c'est une façade lézardée derrière laquelle il n'y a que le vide. Je crois que les exposés du président du Conseil, du président de la Commission et également nos propres interventions ont montré, chiffres à l'appui, combien un libre commerce mondial et une libre convertibilité sont nécessaires pour la prospérité de notre continent. Il serait irresponsable de notre part à tous, tant du Conseil que de la Commission et du Parlement, de ne pas mettre tout en œuvre pour maintenir et garantir ce fondement essentiel de l'Europe.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est au Président du Conseil.

**M. Ferrari Aggradi, président en exercice du Conseil des Communautés européennes.** — (I) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je tiens tout d'abord à vous remercier de la courtoisie que vous avez manifesté à mon égard et plus particulièrement à l'égard de mes collègues ainsi que de la contribution importante et constructive que vous avez apportée et dont je me ferai l'interprète auprès des membres du Conseil ; je tiens également à vous assurer que le Conseil en tiendra compte de la manière la plus large et la plus attentive.

Je me félicite en particulier du contenu du débat d'aujourd'hui et de son inspiration que j'estime être essentielle et dont nous avons et avons encore besoin. Car il ne fait aucun doute — comme on l'a déjà souligné — que le chemin est long et que les problèmes sont nombreux, complexes et difficiles. Nous devons faire preuve d'une grande patience. En prenant trop rapidement des décisions on risque parfois d'obtenir des résultats différents de ceux que nous nous proposons d'atteindre. Mais patience ne saurait signifier inertie : elle doit être synonyme de cohérence et s'inspirer essentiellement d'une vision d'ensemble des problèmes auxquels nous devons faire face. Je crois qu'aujourd'hui, au sein de cette assemblée, vous avez présenté au Conseil de ministres une vue stratégique de nos problèmes. Et c'est en définitive ce qui importe le plus, en particulier pour ceux qui doivent jour après jour affronter des problèmes urgents et extrêmement complexes.

Il est inutile de souligner l'accord complet qui règne entre le Conseil et la Commission. Nous savons infiniment gré à la Commission — je tiens à le répéter — de la contribution qu'elle nous a apportée ; nous sommes encouragés par le fait que notre action est une action commune et entièrement coordonnée. Je tiens à dire que je partage l'avis du président Malfatti quand il affirme que nous traversons une période qui exige du courage et des initiatives politiques à l'échelle européenne et qu'il souligne qu'il faut s'opposer à ce qui pourrait être une indifférence bienveillante. Je voudrais encore remercier tout particulièrement le vice-président Barre, qui nous a le plus soutenu dans ce domaine et nous a apporté une aide précieuse ; avec lui, je remercie le vice-président Mansholt et M. Dahren-dorf.

Je vais répondre brièvement, dans l'ordre chronologique, aux différents orateurs.

M. Löhr a repris l'idée de l'initiative communautaire. Il me semble qu'il s'agit là d'un point fondamental car nous risquons d'être soumis, sur le plan national, à des pressions ou à des impulsions en partie de nature nationaliste. Je voudrais deman-

der à M. Löhr de nuancer le jugement sévère qu'il a porté sur le Conseil auquel il a reproché de manquer de volonté politique, de prendre souvent des décisions insuffisantes et de donner la priorité à des questions de prestige. Les problèmes auxquels nous nous trouvions confrontés étaient de deux ordres : d'une part, les problèmes relatifs aux relations intracommunautaires auxquelles le Parlement attribue à juste titre, une grande importance et, d'autre part, le problème de l'attitude commune à adopter dans le cadre du groupe des Dix et du Fonds monétaire international en vue des négociations qui vont s'ouvrir avec les États-Unis, notamment en ce qui concerne la réforme du système monétaire international. Appuyés par la Commission, nous avons, pour une simple raison de temps, donné la priorité aux problèmes extérieurs parce que la réunion de Londres était en vue et que l'assemblée du Fonds monétaire international doit s'ouvrir le 27 de ce mois. Tous ces problèmes étaient indissociables. Je crois qu'il est très important que nous soyons parvenus à des accords substantiels et à l'adoption d'une position commune.

Qu'en est-il des problèmes intracommunautaires ? J'étais partisan d'une décision rapide et je dois dire, en toute franchise, que je déplore que le 1<sup>er</sup> juillet nous ayons été si près de parvenir à cette décision et que nous l'ayons manquée de peu. Il nous faut maintenant faire preuve d'une certaine prudence : la situation a en partie évolué et est devenue plus complexe ; il faut que nous nous efforcions de nous entendre entre ministres des différents pays. Lorsqu'un grand pays demande à prolonger encore sa période d'expérimentation, lorsque certains ministres font observer la nécessité d'obtenir des informations dont nous ne disposons pas à ce jour et qui sont importantes pour les appréciations que nous portons et les décisions que nous arrêtons, lorsque nos différents pays demandent d'attendre que la réunion du Fonds monétaire soit terminée parce qu'une décision préalable et unilatérale risquerait d'affaiblir nos positions déjà affaiblies, nous ne pouvons demeurer insensibles. Nous avons perdu l'initiative et notre position est aujourd'hui beaucoup plus faible qu'elle ne l'était il y a un mois ou avant le 15 août. Nous devons chercher à ne pas l'affaiblir davantage encore. Si, comme il a été dit fort justement, après l'institution de la surtaxe de 10 % et la mise en place des aides aux produits nationaux, nous procédions même formellement à une révolution, nous nous présenterions vraiment en position de faiblesse, et nous devons comprendre que non seulement certains pays déclarent ne pas vouloir discuter de leur parité, mais n'accepteront pas de la faire avant d'être assurés qu'il existe une décision commune et que chacun apportera sa contribution ; en effet, ce n'est que si chacun apporte sa contribution que notre position deviendra plus facile et plus explicable aux yeux de l'opinion publique et des parlements.

**Ferrari Aggradi**

Je n'irai pas plus loin, car m'adressant à des parlementaires, je sais qu'ils me comprennent très bien.

M. Arndt souligne à juste titre l'importance de la balance des paiements. Il peut sembler absurde que nous demandions le rétablissement de l'équilibre de la balance des paiements américaine alors que nous avons le devoir, en ce moment même, de mettre en garde les Européens et les États-Unis contre l'adoption de décisions draconiennes, précipitées et partielles qui pourraient entraîner de graves répercussions et provoquer des situations de crises dans le monde. Si les États-Unis décidaient de combler en l'espace de quelques mois le déficit de 13 milliards de dollars de leur balance commerciale, nous nous trouverions face à une action de type déflationniste qui porterait aux échanges internationaux un coup dont la gravité ne saurait être sous-estimée. Je crois que nous avons eu raison de poser ce problème comme un problème fondamental et préjudiciel de la réunion de Londres car selon la manière dont nous parviendrons à résoudre dans le temps, dans l'espace et dans les formes le problème considérable du déséquilibre de la balance des paiements américaine, nous parviendrons à nous orienter avec plus ou moins de certitude.

En ce qui concerne la surtaxe de 10 %, si je m'adresse au groupe socialiste, cela s'adresse aussi aux autres, nous sommes menacés d'un péril effroyable : la tentation. Nous avons tous nos expériences ; il est difficile de passer un régime autarcique et isolationniste à un système de marché ouvert, oui, extrêmement difficile. Gare au mouvement inverse ; de nombreuses pressions s'exercent aujourd'hui en ce sens ; lorsque nous, hommes politiques, imposons des taxes, fermons des frontières et adoptons des mesures restrictives, même si nos motifs de préoccupations disparaissent à court terme, nous provoquons par ailleurs à long terme des motifs de malaise et de crise. Il est certain que l'économie européenne n'est pas actuellement en surchauffe. La tentation d'adopter des mesures protectionnistes est extrêmement dangereuse et nous risquerions ce faisant de suivre la voie de la facilité. C'est un danger qui menace les États-Unis et également l'Europe et les différents pays qui la composent. Je tiens à dire à M. Arndt, au groupe socialiste et à tous les autres groupes que j'ai entendu avec plaisir réclamer le rétablissement de la parité fixe avec une plus grande marge de flexibilité vers l'extérieur. Je voudrais demander au Parlement, aux hommes politiques et à nous-mêmes : n'abandonnons pas ce principe parce que nous sommes soumis aujourd'hui à de nombreuses tentations dans ce domaine et parce qu'il est également des experts pour prôner et mettre en théorie la fluctuation des taux de change. Je crois qu'en agissant ainsi, nous retarderions considérablement la réalisation de l'union économique et monétaire et porterions un coup fatal à l'unité européenne. Je crois pouvoir affirmer que la proposition présentée par la Commission, celle présentée

par le Benelux, toutes celles enfin des différents pays qui visent au retour aux parités fixes avec une marge de flexibilité vers l'extérieur de, disons, 2 à 3 %, est un système qui pourrait stabiliser les relations entre nos différentes monnaies et accroître les garanties en cas d'ajustements éventuels, en particulier si, à l'intérieur de la Communauté, nous procédions ensuite, comme nous l'avons décidé, à une réduction de la flexibilité jusqu'à son élimination totale.

Je voudrais féliciter tout particulièrement M. Cantalupo de ce qu'il a dit au nom du groupe libéral : nous ne devons pas nous soumettre aux décisions des États-Unis ; nous devons nous inspirer des principes d'amitié qui, en un certain sens, contribuent à accroître notre force et la valeur de nos arguments. Nous ne pouvons pas sous-estimer le danger qui résulte du fait qu'à l'heure actuelle, aux États-Unis deux tendances dangereuses se font jour, celle de l'isolationnisme et celle du protectionnisme et nous devons espérer que les autorités de ce pays sauront résister à l'une et l'autre tentation. Leur mérite sera d'autant plus grand que nous savons qu'une large partie de l'opinion publique et des milieux intéressés sont partisans d'une politique isolationniste. Nous nous souvenons avec une grande admiration du Kennedy-round et nous souhaitons que le peuple américain respecte également avec fermeté et tenacité la ligne d'action tracée à l'époque. J'apprécie à sa juste valeur ce que M. Cantalupo a dit des liens existants entre les critères auxquels doit se référer l'équilibre économique et ceux de l'équilibre politique, donnant ainsi une vue d'ensemble des exigences auxquelles nous devons faire face, trouvant des solutions qui s'inspirent des objectifs idéaux qui constituent la raison d'être de notre présence et de notre engagement politique.

Monsieur Triboulet, j'ai suivi votre intervention avec grand intérêt car je connais votre habileté et vos talents oratoires ; je dois dire que j'estime comme vous que les mesures adoptées par le président Nixon constituent une riposte tardive à des exigences nouvelles que nous n'avons pas su affronter à temps, et que nous sommes tous responsables de cette situation. Le monde s'est développé et s'est transformé ; nous devons donc y adapter nos systèmes économiques et nos mentalités ; l'Europe s'est également développée et c'est au fond ce que les États-Unis souhaitaient d'un point de vue politique. Ils ne doivent pas déplorer qu'une Europe plus puissante exprime aujourd'hui avec vigueur sa personnalité et sa volonté politique propres. Car, au fond, cela constitue une garantie de stabilité politique, de paix dans le monde et d'un renforcement de la démocratie. Mais je suis convaincu que les liens d'amitié qui nous unissent et les objectifs idéaux qui nous inspirent nous donnent justement le droit — voire le devoir — de nous adresser très franchement au gouvernement et au peuple américain en ayant le sentiment de défendre les valeurs

**Ferrari Aggradi**

qui nous tiennent à cœur non seulement sur un plan idéal mais aussi de communauté de pensée. Et je dois dire qu'en accord avec mes collègues, j'ai toujours été d'une extrême franchise au cours des entretiens multilatéraux ou même bilatéraux, mais toujours coordonnés, que nous avons eus. Malheur à nous, en effet, si nous nous laissions tenter par l'institution de contacts bilatéraux dans l'espoir fallacieux d'obtenir davantage en ce qui concerne certains problèmes spécifiques. Notre force, notre prestige et notre avenir résident dans notre union et dans la cohérence de nos actions.

*(Applaudissements)*

Monsieur le Président, c'est précisément dans un esprit d'amicale franchise que nous avons estimé devoir exprimer à nos amis américains notre compréhension et notre solidarité pour un grand nombre de problèmes auxquels ils se trouvent confrontés. Je crois qu'il faut également apprécier l'esprit dans lequel M. Nixon a posé le problème et en a fait le diagnostic. Nombreux sont les points du diagnostic dont nous ne pouvons négliger les aspects tant sur le plan technique que sur celui des jugements politiques. Mais nous avons élevé la parole pour souligner le contraste qui existe entre le diagnostic et le pronostic. On ne peut à la fois parler de défi à la paix, d'une génération qui veut un grand développement et une grande prospérité dans la paix et, par ailleurs, en contradiction avec les principes qui nous ont inspiré, instituer une taxe de 10 % ou prévoir des mesures d'exemption et d'aide fiscales. Il existe un profond écart entre ces objectifs que nous approuvons et les instruments qui sont mis en œuvre. Et, tout en approuvant l'impulsion donnée et la volonté politique, nous ne pouvons pas — nous et aussi les autres — ne pas rappeler les principes d'une large coopération internationale qui ont marqué le chemin que nous avons parcouru et qui ont toujours caractérisé notre ligne d'action et notre volonté politiques. Je crois qu'en disant cela nous parlons en amis et à bon droit car, dans le fond, la Communauté tout entière souhaite pouvoir continuer dans une voie qui a déjà fait ses preuves. Et cela quand bien même nous nous rendions compte dans l'immédiat que certains problèmes sont difficiles et que les hommes politiques doivent d'abord aborder les problèmes immédiats et surtout ne pas perdre de vue les grandes lignes d'un travail de longue haleine.

M. Leonardi a raison de dire que le processus sera long et difficile. Je ne reviendrai pas aux nombreuses considérations qu'il a faites. Il est cependant un point qui me paraît important ; j'ai été heureux de l'entendre dire que nous devrions tous être contre la crise car elle est la source de graves dangers pour nous tous, notamment dans les relations internationales, et aussi pour la consolidation de la paix. Les années trente, par le chaos de la guerre commerciale, par le chaos monétaire, ont annoncé les

années et les désastres qui ont tant fait souffrir nos peuples et notre continent. Je crois que, même si nous avons des vues différentes, nous devons chercher à nous unir en vue de conjurer le chaos et d'éviter, avec l'aide de tous, l'apparition de nouvelles crises.

M. Lange a évoqué la solidarité européenne et demandé que soient d'abord résolus les problèmes qui se posent à l'intérieur de la Communauté. En principe, j'en suis d'accord. Nous verrons, au fur et à mesure, ce que nous pourrions faire. Je tiens à dire à M. Lange combien j'ai apprécié la résolution finale qu'il a présentée et que je considère comme un élément utile pour l'orientation de l'action que le Conseil de ministres pourra entreprendre.

Je suis d'accord avec M. Vredeling lorsqu'il invoque le régime communautaire et met en lumière les dangers qui menacent l'agriculture et les risques que comportent pour elle les mesures prises sur le plan national. A ce propos, me référant aussi à ce qui a été dit par M. Leonardi, — non pas par déformation professionnelle en tant qu'ancien ministre de l'agriculture — lorsqu'en Europe nous parlons de l'agriculture, nous parlons d'un problème fondamental, soit parce que la politique agricole met en jeu les rapports humains et sociaux que nous ne saurions négliger, soit parce qu'elle constitue le plus beau fleuron de notre œuvre communautaire et je dirais l'œuvre la plus complète et la plus importante que nous ayons réalisée. Et si nous mettons cette agriculture en danger, même pour des raisons fort compréhensibles — M. Mansholt ne m'en voudra pas si avec mes collègues financiers je n'ai pas toujours été en mesure de lui donner satisfaction comme je l'aurais voulu —, si nous persistons encore longtemps à mettre l'agriculture en difficulté dans le domaine de la fixation des prix et de la libre circulation des produits à l'intérieur de la Communauté, nous affecterions non seulement des millions de gens qui méritent des égards, mais nous porterions atteinte à l'un des principaux secteurs de la politique communautaire que nous poursuivons.

Monsieur de la Malène, vous avez raison de dire que les règles adoptées à Bretton Woods doivent être adaptées. Certains principes fondamentaux doivent être conservés et d'autres ajoutés. Et en songeant aux pays en voie de développement, je crois que lorsque nous nous rendrons à cette Assemblée du Fonds monétaire, des recommandations nous seront faites que nous n'avons pas encore entendues au cours de nos séances, car je crois que la voix de ces pays doit se faire entendre davantage pour défendre des intérêts et aussi la démocratie, avec toutes les limites et toutes les considérations dont il faut tenir compte lorsque nous parlons de ce genre de problèmes. Mais vous avez raison, nous avons désormais tourné la page ; il faut que nous trouvions des solutions ; je crois qu'il faut que nous adoptions nos instruments d'action et veiller à ce que ceux-ci



**Ferrari Aggradi**

soient extrêmement précis et énergiques. J'ai dit que nous devions également prévoir un régime provisoire qui renforce et protège le prestige et l'efficacité du Fonds monétaire international en tenant compte du fait que les délais sont longs. Il faudra sans doute beaucoup de temps pour modifier le statut du Fonds monétaire international, mais il est également incontestable que nous devons adapter ces instruments et avoir conscience que la page est tournée.

Monsieur Cifarelli, je suis heureux que personne n'ait songé ici à réclamer des mesures de rétorsion ou de représailles à l'encontre des États-Unis. Il serait dangereux de s'aventurer sur cette voie. J'approuve également la manière dont vous avez, à l'aide de références précises, mis l'accent sur la monnaie européenne et sur l'inspiration politique dont nous devons être animés.

Je répondrai maintenant à M. Cousté à propos des négociations. A mon avis, les négociations ont déjà commencé. A l'issue d'un entretien assez franc que j'ai eu avec M. John Connally, secrétaire au Trésor des États-Unis, je lui ai demandé quelle était son opinion et surtout à quelle date il pensait que s'ouvriraient les négociations, il m'a répondu qu'elles pourraient s'ouvrir lors de la réunion de Washington, c'est-à-dire à partir du 27 septembre. J'estime quant à moi que les négociations sont ouvertes et je pense qu'au cours de la réunion de samedi prochain les suppléants et au cours de celle de dimanche les ministres, qui seront réunis dans le cadre du groupe des Dix, pourront donner à cette négociation un contenu précis, conscients qu'à l'issue de ces négociations nous aurons une vue globale du problème mais convaincus de la nécessité de traiter séparément les différents groupes de problèmes de manière à les examiner le plus rationnellement possible. Cela vaut également pour l'Europe, car si nous présentons des propositions rationnelles dans le cadre des négociations, nous trouverons toujours un terrain de conciliation. Mais il serait dangereux de renoncer dès le départ à certaines exigences que nous estimons importantes pour la seule raison que nous aurions l'impression qu'elles sont difficiles à obtenir. Il faut — comme l'indique par ailleurs la Commission — que nous abordions ces négociations avec des positions extrêmement claires. Quand, comment, où et sur quoi auront lieu ces négociations ? Évidemment, nous avons un interlocuteur de premier plan. D'autre part, il est clair que les Neuf se sont mis d'accord. L'attitude adoptée par le Japon dans le cadre du groupe des Dix n'a pas trouvé notre approbation. Nous avons parlé sincèrement, franchement, sans exagérer nos difficultés ; nous avons essentiellement essayé de donner à ce colloque un caractère concret en vue de mettre fin, dans les limites du possible, à cette polémique qui, à la longue n'est pas constructive, en nous efforçant d'aborder les problèmes. Notre force est grande parce que si nous nous unissons, si nous parlons d'une seule voix, notre force découlera non seulement de notre

puissance économique mais aussi de notre civilisation, de nos traditions, de notre prestige, et l'Europe n'a pas le droit de sous-estimer cet aspect...

(Applaudissements)

...notamment parce que nous avons eu la chance de voir le Royaume-Uni prendre une attitude qui, je dois le dire, n'aurait pas pu être marquée davantage de l'esprit communautaire.

En ce qui concerne la question posée par M. Van Offelen, je pense comme lui que les parités fixes ne doivent pas être rigides. Évidemment, des ajustements sont nécessaires — la Commission l'a dit — et les parités doivent être fixées sur des bases réalistes.

Je me dois de répondre à M. Oele qui, peut-être avec une certaine méfiance, a posé une question qui pourrait être embarrassante. Pourquoi n'avons-nous pas publié un communiqué officiel ? Nous y étions opposés. L'un de nos ministres a expliqué son opposition par deux motifs. D'une part, par mesure de précaution. Nous sommes sur le point de proposer une réforme du système monétaire international, mais nous allons également aborder des négociations. Et en ouvrant ces négociations nous avons le droit et le devoir d'être fermes sur certains points. En rendant publiques nos intentions, nous risquerions de mettre dans l'embarras l'autre partie, à laquelle nous devons demander de renoncer à des choses qui ont été presque mythifiées, de ne plus les considérer comme des mythes et de les situer sur un plan concret et technique. D'autre part, en nous rendant à une négociation, nous avons, en principe, tout intérêt à ne pas abattre toutes nos cartes mais à nous efforcer, comme cela se fait au cours de ces rencontres, d'être en position de force relative, au moins sur certains points, force qui dépend notamment de la réserve et de la prudence dont nous saurons faire preuve. Nous avons donc décidé de transformer le communiqué initial en un document sous forme de procès-verbal. Cependant, nous sommes convenus de publier ce procès-verbal, qui contient évidemment certains éléments essentiels, tant pour éviter des interprétations erronées que parce que nous étions convaincus que dans une démocratie comme la nôtre, il est difficile de garder des domaines réservés et qu'il est donc plus opportun de les faire connaître sous cette forme. En ayant recours à cette formule, nous avons pensé choisir la procédure la plus opportune. Je suis également convaincu que nous devons tenir compte des pays en voie de développement.

Je voudrais dire à M. Jahn qu'il s'agit bien d'un problème de confiance. Je voudrais que nous soyons certes sévères avec les autres mais nous devons aussi balayer devant notre propre porte, car il faut bien reconnaître que, lorsque nous avons pris certaines initiatives en tant qu'Européens — je ne dirai pas en tant que Communauté, car nous avons toujours été



**Ferrari Aggradi**

corrects et la Commission en a été garante — mais en tant que pays, nous avons parfois, les uns et les autres — et il ne serait pas juste de citer tel ou tel pays — placé les tiers devant le fait accompli, même si rien ne nous obligeait de les consulter au préalable comme rien ne les oblige à nous consulter.

Je voudrais remercier M. Richarts et dire aussi que je suis d'accord avec M. Schwörer.

Monsieur le Président, je conclurai en exprimant ma satisfaction d'avoir passé la journée dans cette haute assemblée et d'avoir eu le plaisir de rencontrer et d'entendre tant de parlementaires appartenant à différents parlements nationaux. Mais je voudrais également vous exprimer ma vive reconnaissance. Dans quelques heures, je partirai pour Washington en compagnie de cinq autres de mes collègues de la Communauté économique européenne et du vice-président Barre, qui assistera à la réunion du groupe des Dix.

Je suis certain que le débat d'aujourd'hui a non seulement permis d'éclaircir un grand nombre de nos problèmes et de mettre en lumière certaines solutions et certaines lignes d'action, mais en tant que démocrate convaincu, je suis persuadé qu'il a renforcé notre autorité ; en effet, dans la mesure où nous avons pu parler, exprimer des avis autorisés, une pensée et une volonté politique qui ont été aujourd'hui confirmées, je suis certain que notre position unitaire augmentera en prestige et en efficacité. C'est en ce sens que je tiens à vous adresser mes remerciements les plus vifs et à vous préciser que je me ferai l'interprète auprès de mes collègues des opinions qui ont été exprimées aujourd'hui et dont nous tiendrons compte au maximum et de manière constante dans notre action.

*(Vifs applaudissements)*

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'autoriser à vous quitter étant donné que, comme je vous l'ai déjà dit, je dois prendre l'avion.

**M. le Président.** — Monsieur le Président, le Parlement européen a souhaité dialoguer aujourd'hui avec vous pour des raisons très pertinentes. Je vous remercie vivement d'avoir tenu à entendre tous les orateurs et de leur avoir répondu à tous. Merci encore. Le Parlement vient de vivre une journée d'un haut niveau politique et il a beaucoup apprécié le dialogue qui s'est instauré avec vous.

Je vous souhaite un vol sans brouillard et un bon voyage. Veuillez défendre ce Parlement auprès de nos partenaires comme vous nous l'avez assuré tout à l'heure !

Merci, Monsieur le Président.

*(Applaudissements)*

La parole est à M. Barre.

**M. Barre, vice-président de la Commission des Communautés européennes.** — Monsieur le Président, après la réponse très détaillée qui a été donnée par le président en exercice du Conseil, je serai bref.

Je voudrais tout d'abord dire combien la Commission se félicite de la tenue du débat qui a eu lieu aujourd'hui ; elle est à la mesure des graves problèmes auxquels nous nous trouvons confrontés.

Une fois de plus, le Parlement aidera les autres institutions de la Communauté à défendre les intérêts communautaires et l'avenir de la Communauté. A cet égard, je voudrais dire aussi que nous nous réjouissons de pouvoir mener notre action en liaison très étroite avec le Conseil des ministres, car il est certain que dans une situation aussi difficile que celle que nous connaissons, la bonne entente entre ces deux institutions et leur action conjointe sont indispensables à tout succès ultérieur.

Monsieur le Président, ne pouvant revenir sur toutes les interventions, je voudrais répondre brièvement à deux d'entre elles : à celle de M. Oele, qui a posé quatre questions très importantes et, d'autre part, à l'intervention de M. le président Lange, au nom de la commission économique.

M. Oele a tout d'abord demandé pourquoi le Conseil avait adopté un communiqué de presse à la place d'une résolution. Je peux dire à M. Oele que le Conseil a adopté des conclusions, que ces conclusions ont été adoptées sur proposition de la Commission, qu'elles figurent au procès-verbal du Conseil et qu'elles ont la même valeur qu'une résolution ou que toute autre forme de décision. D'ailleurs, la preuve manifeste qu'il s'agissait d'une décision contraignante du Conseil, c'est, je peux en porter le témoignage, qu'au groupe des Dix, tous les ministres de la Communauté ont tenu un langage strictement fidèle aux obligations qui avaient été acceptées au sein du Conseil le 13 septembre.

M. Oele a soulevé un deuxième point. Il a dit : « On n'était pas préparé à ce qui c'est passé, et pourtant, il y a longtemps qu'on s'y attendait ». « Le groupe socialiste, a dit M. Arndt, en a parlé le 21 avril. »

Monsieur Oele, il y a quatre ans que nous travaillons ensemble, et je crois que vous reconnaîtrez que j'étais certainement, bien avant le 21 avril, parmi ceux qui s'attendaient aux événements.

Il y a la question de la préparation. Croyez-vous un seul instant que si nous attendions une crise, nous pouvions être, a priori, certains des mesures qui seraient prises par le gouvernement des États-Unis ? On pouvait s'attendre à la suppression de la convertibilité du dollar en or, mais pouvait-on s'attendre à la surtaxe, à toutes les mesures de subventions aux exportations ? C'est un ensemble de mesures qui a été décidé par le président des États-Unis, il l'a dit lui-même, durant un week-end à Camp David. Alors, Monsieur Oele, croyez-moi, il aurait fallu être devin

**Barre**

ou prophète, ou encore Mme Soleil, pour reprendre l'expression à la mode...

(sourires)

... pour savoir ce qu'allait décider le président Nixon le 15 août.

En tout cas, je peux vous dire une chose, c'est que la Commission a été en mesure de remplir devant le Conseil toutes ses obligations. Dans le domaine économique, dans le domaine monétaire, dans le domaine agricole, dans le domaine commercial, nous sommes intervenus et nous avons fait les propositions qui nous paraissaient utiles. Je vous dirai même, Monsieur Oele, que nous avons commencé bien avant. Ce n'est pas la faute de la Commission si nous n'avons pas pu aller plus loin que ce à quoi nous sommes arrivés. Ce n'est pas non plus la faute du Conseil ni des Etats membres, car hélas ! nous sommes confrontés avec des problèmes qui sont extrêmement complexes, qui ont une dimension non seulement nationale, mais internationale, et qui ne peuvent trouver une solution que si cette solution est préparée de façon extrêmement sérieuse. C'est la raison pour laquelle, je vous le disais ce matin et je vous le répète, nous devons prendre garde de ne point nous précipiter sur n'importe quelle solution qui risquerait d'exploser à brève échéance et de nous mettre dans une situation pire que celle dans laquelle nous nous trouvons à l'heure actuelle.

Nous ne devons pas séparer la tactique de la stratégie, et c'est en fonction d'une stratégie assez complexe que nous devons arrêter un certain nombre de mesures.

Troisième question posée par M. Oele : Est-il possible de procéder à une coordination des politiques économiques sans avoir une vue plus claire de ce qui se passera sur le plan monétaire ?

Vous avez raison, Monsieur Oele, de dire qu'à l'heure actuelle il y a une incertitude profonde dans les politiques économiques, qui tient à l'incertitude monétaire. Du moins, est-il possible de tenir compte d'un certain nombre de risques. Et la politique économique est là pour éviter ces risques ou pour atténuer les conséquences dangereuses de certaines évolutions qui sont prévisibles. C'est la raison pour laquelle la Commission attache la plus grande importance à la discussion du rapport annuel sur la situation économique de la Communauté et sur les mesures économiques qui doivent intervenir l'an prochain dans les Etats membres ; c'est en effet dans la mesure où une coordination interviendra entre ces politiques qu'il sera possible de limiter les conséquences de l'incertitude monétaire actuelle.

Quatrième point abordé par M. Oele : une modification du prix de l'or entraînera un accroissement des réserves en or. C'est vrai, Monsieur Oele, mais cela n'empêchera pas de développer le système des droits de tirage spéciaux, car il n'est dans l'esprit de personne d'augmenter massivement le prix de l'or.

En revanche, on peut augmenter le prix de l'or, dans des proportions qui sont modérées et qui sont utiles, et ensuite développer les droits de tirage spéciaux en fonction des besoins de l'économie internationale. Par conséquent, il n'y a pas d'opposition entre une augmentation modérée du prix de l'or et le développement du système des droits de tirage spéciaux.

Vous avez soulevé aussi un aspect très important de cette affaire. Si on augmente le prix de l'or, ce sont ceux qui ont déjà de l'or qui bénéficieront par priorité de cette augmentation. Je dois vous dire que si les encaisses des États-Unis en or sont un peu augmentées, cela sera utile pour tout le monde, car ce sera quand même un facteur de stabilisation des balances dollars qui, à l'heure actuelle, atteignent un montant de 60 milliards de dollars, le chiffre a été donné par M. Arndt tout à l'heure. Je ne veux pas dire par là que les balances seront entièrement convertibles. Je veux dire seulement que psychologiquement, il y aura un effet de stabilisation auquel on peut s'attendre.

Ensuite il y a les pays en voie de développement. Vous savez que le Fonds monétaire international s'est toujours efforcé de tenir compte, dans la création de liquidités additionnelles, des besoins des pays en voie de développement. Il est certain qu'à l'avenir, il faudra tenir le plus grand compte de ces besoins, en veillant cependant à ce que des financements monétaires ne se substituent pas à des financements par des capitaux soit prêtés, soit donnés aux pays en voie de développement. Rien ne serait plus dangereux, pour ces pays que de financer leur développement par des moyens monétaires ou par des réserves de change qui leur seraient distribuées par les organisations monétaires internationales.

Je pense, Monsieur Oele, avoir répondu à vos quatre questions. J'espère vous avoir satisfait dans ces réponses, mais croyez bien que la Commission est un peu plus préparée que vous ne le pensez, à certains événements qui se produisent.

Je voudrais maintenant dire un mot de l'intervention de M. Lange. En sa qualité de président de la commission économique, M. Lange a présenté la proposition de résolution que la commission économique a adoptée. Je voudrais dire le grand regret que j'ai eu de ne pouvoir être là hier, Monsieur le Président. Cette résolution sera évidemment d'un grand appui pour les institutions communautaires. Le président du Conseil vient de vous le dire, je vous le dis au nom de la Commission.

Je voudrais simplement vous rappeler que lorsque vous attendez des institutions de la Communauté qu'elles s'accordent le plus rapidement possible sur une politique qui réintroduise des parités fixes et réduise les marges à l'intérieur de la Communauté et, d'autre part, permette une plus grande flexibilité vers l'extérieur, il y a un élément qui manque. Cet élément, c'est la nécessaire politique concertée à l'égard des mouvements de capitaux. Vous l'aviez dit

**Barre**

dans votre résolution en date du 18 mai. Alors, Monsieur Lange, j'espère que vous renvoyez à cette résolution où la Commission des Communautés européennes est invitée à faire des propositions de mesures appropriées et communautaires visant à empêcher les mouvements spéculatifs.

Cela va mieux en le disant qu'en ne le disant pas, car nous sommes à l'heure actuelle dans une situation où toutes les autorités monétaires internationales reconnaissent qu'il est indispensable d'agir en ce domaine. Je voulais vous dire que la Commission considère comme une condition indispensable de tout règlement communautaire, qu'il y ait une politique concertée à l'égard des mouvements de capitaux. Je sais, Monsieur le président Lange, ce que pense la commission économique à ce sujet, je me souviens de votre résolution, mais puisqu'il n'y avait rien dans la proposition de résolution qui est présentée, je voudrais simplement rappeler qu'auparavant cette position avait été prise et que pour la Commission elle reste un élément fondamental de toute solution d'ensemble.

J'en arrive maintenant à quelques conclusions que M. le président Malfatti, qui a dû s'absenter cet après-midi m'a demandé de présenter au nom de la Commission. Ces conclusions sont au nombre de quatre.

En premier lieu, il ressort de ces débats et la Commission en est convaincue, que nous assistons à une profonde transformation du système des relations internationales. A l'occasion de cette transformation, l'Europe devra assumer des responsabilités croissantes. Ce sera pour elle le moment de faire preuve de sa solidarité et de son sens des responsabilités.

En second lieu, dans cette transformation à laquelle nous assistons, il faut sauvegarder la Communauté et il faut la développer. A cet égard, plusieurs orateurs ont insisté sur le rôle de la politique agricole commune. M. Mansholt m'a chargé de vous dire, et je le dis avec lui, que la Commission est tout entière sensible au rôle de la politique agricole commune dont on peut discuter certains aspects mais qui reste le ciment de la Communauté et un facteur d'organisation essentiel de cette Communauté. C'est pour cela que nous ferons tous nos efforts pour qu'elle soit sauvegardée.

Troisième conclusion : nous n'avons pas à faire dépendre nos efforts de facteurs externes, mais de notre propre volonté. Je peux vous dire qu'il n'est pas dans l'intention de la Commission d'attendre que les affaires se règlent ailleurs pour que les affaires communautaires soient réglées. Mais il est certain que l'accord qui a été passé au sein du Conseil, le 13 septembre, a beaucoup aidé au rapprochement de certains points de vue à l'intérieur de la Communauté. Cela n'exclut pas que dans les meilleurs délais, nous essayions de revenir à un système normalisé de relations de change à l'intérieur de la Communauté. Je tiens à vous dire que je suis particulièrement heureux d'avoir entendu aujourd'hui le concert

de propos favorables aux parités fixes au sein de cette Assemblée. C'est là, je pense, et l'expérience des changes flottants y est peut-être pour quelque chose — la constatation de l'importance fondamentale, pour un pays, pour un ensemble de pays ou pour une Communauté qui développe ses relations commerciales à l'intérieur d'un grand espace et qui joue un grand rôle dans le commerce international, d'un système de change qui assure la sécurité des transactions et qui permet le développement de ses transactions.

Enfin, mon dernier point sera que dans nos relations avec les États-Unis nous avons un devoir d'amitié et aussi un devoir de franchise. Je peux le dire d'autant plus librement, Mesdames, Messieurs, que depuis plusieurs années, je tiens ce double langage et, si vous me permettez une confiance, il m'a valu plus de désagréments en Europe qu'aux États-Unis. Cela dit, nous devons aider les États-Unis, mais nous devons les aider par des moyens compatibles avec le respect de certains principes fondamentaux de l'ordre économique, de l'ordre commercial et de l'ordre monétaire international. Nous ne pouvons pas accepter n'importe quoi, mais nous devons en revanche mettre en œuvre tous les moyens par lesquels nous pourrions arriver à une solution d'ensemble qui évite des perturbations à l'économie internationale et qui épargne à nos pays un certain nombre de conséquences économiques et sociales qui seraient douloureuses. Mais nous n'atteindrons cet objectif que si les pays de la Communauté agissent dans l'unité, comme ils ont commencé de le faire, et s'ils maintiennent, dans les prochains mois, cette unité. Je peux assurer le Parlement que la Commission, pour sa part, y travaillera de toutes ses forces.

*(Vifs applaudissements)*

**M. le Président.** — Je vous remercie, Monsieur Barre.

Conformément à la décision prise par le Parlement dans la matinée nous allons passer maintenant à l'examen de la proposition de résolution sur la situation économique et monétaire déposée par la commission économique.

Sur le préambule, je n'ai ni amendement ni orateur inscrit.

Personne ne demande la parole ?...

Je le mets aux voix.

Le préambule est adopté.

Sur le paragraphe 1, je suis saisi d'un amendement n° 2, présenté par M. Cousté, au nom du groupe de l'UDE et dont voici le texte :

Insérer un paragraphe additionnel nouveau ainsi conçu :

« a) Approuve la déclaration faite le 22 septembre 1971 devant le Parlement européen par le président en exercice du Conseil, ainsi que celles des représentants de la Commission. »

**Président**

La parole est à M. Cousté pour défendre cet amendement.

**M. Cousté.** — Je serai très bref, Monsieur le Président. Il s'agit d'approuver les déclarations que nous avons entendues ce matin et qui ont recueilli l'appui de l'Assemblée comme je l'ai constaté par les interventions de nos collègues. Je pense que dans ces conditions, je n'ai qu'à souhaiter que ce paragraphe additionnel soit adopté puisqu'il ne fait qu'approuver les déclarations tant du président en exercice du Conseil que des représentants de la Commission. Je crois que cela va de soi au moment où, d'une seule voix, la Communauté doit faire entendre les besoins et les propositions de l'Europe au FMI.

**M. le Président.** — La parole est à M. Lange.

**M. Lange.** — Je voudrais faire une remarque avant d'en venir à ce qu'a dit M. Cousté. Il s'agit de l'objection formulée par M. le Vice-président de la Commission.

J'aimerais, Monsieur Barre, attirer votre attention sur le fait que le libellé du premier considérant est : « confirmant sa résolution du 18 mai 1971 ». Il s'ensuit que cette résolution, et partant, son paragraphe 10, auquel vous vous êtes référé, garde toute sa valeur aux yeux du Parlement. Nous n'avons fait, eu égard à la situation, que préciser certaines choses sans revenir en rien sur ce qui avait été décidé alors, ce qu'il ne faudrait pas croire, car cette résolution reste. Nous sommes donc bien d'accord.

J'en viens maintenant à la proposition de M. Cousté. Si nous ajoutons le paragraphe en question, nous pouvons supprimer tout le reste de la résolution. Il n'existe pas d'autre possibilité. Tout ce que l'on pourrait faire, si l'on veut suivre M. Cousté, c'est rappeler dans les considérants les déclarations du Président du Conseil et du représentant de la Commission, en disant : vu les déclarations faites par le Président du Conseil et le représentant de la Commission devant le Parlement européen le 22 septembre 1971. Ce serait acceptable. Si vous êtes d'accord sur cette solution, Monsieur Cousté, il suffirait d'ajouter un point au préambule, qui est déjà adopté. J'ignore ce que pense M. le Président de cette procédure. A défaut, je me verrais obligé de recommander le rejet de l'amendement.

**M. le Président.** — Voulez-vous répondre, Monsieur Cousté ?

**M. Cousté.** — Monsieur le Président, je n'ai pas très bien compris la proposition de M. Lange. Il semble qu'il soit d'accord sur l'esprit de mon amendement mais qu'il demande qu'il soit placé dans les considérants.

Est-ce bien exact ?

**M. le Président.** — Monsieur Cousté, M. Lange propose d'insérer votre amendement quant à son esprit dans le préambule. Votre texte n'apparaîtrait donc plus au paragraphe 1 mais dans le préambule et serait libellé comme suit :

« Ayant pris connaissance de la déclaration faite le 22 septembre 1971 devant le Parlement européen par le président en exercice du Conseil, ainsi que celles des représentants de la Commission. »

Pouvez-vous accepter cette proposition ?

**M. Cousté.** — Monsieur le Président, j'ai parfaitement compris maintenant le sens de l'intervention de M. Lange. Je tiens cependant à ce que mon amendement commence par « approuvant » ou « approuvant effectivement » et non pas par « en tenant compte », car il ne s'agit pas d'une simple constatation. Dans ce sens là, je suis tout à fait d'accord, et je veux bien que mon amendement figure dans les considérants.

**M. le Président.** — Monsieur Cousté, je ne pense pas que l'on puisse dire : « approuve » dans le préambule

A mon sens la proposition de M. Lange serait un bon compromis. Cette formule traduit au fond ce que vous voulez exprimer.

La parole est à M. Bousch.

**M. Bousch.** — Je reconnais que ce paragraphe vient quelque peu perturber la belle ordonnance de ce que nous avons mis au point hier après cinq heures de débat, mais je ne comprends pas l'observation que vous venez de faire à mon collègue Cousté. Vous dites que vous ne pouvez accepter le terme « approuvant » or dans le préambule, nous trouvons « confirmant » puis « rappelant ses résolutions... » et encore « appuyant la volonté... » Pourquoi ne pourrait-on pas dire « approuvant les déclarations faites ce matin et qui ont été applaudies par notre Assemblée unanime » ?

**M. le Président.** — La parole est à M. Spénale.

**M. Spénale.** — Monsieur le Président, je voudrais me précipiter dans une proposition transactionnelle. Je pense qu'il faudrait placer ce texte dans le préambule et je préférerais que l'on remplace « approuvant » par « appréciant ». Je dois reconnaître que « approuver » veut dire que nous approuvons tout. Or tout le monde a tellement parlé qu'il y a certainement des choses que nous n'approuvons pas tous. Cette formule permettrait de concilier les points de vue. Si le Parlement ne peut s'y résoudre, je me retire.

(Sourires)

**M. le Président.** — La parole est à M. Lücker.

**M. Lücker.** — J'aimerais savoir d'abord ce que pense M. Cousté de la proposition transactionnelle de M. Spénale.

**M. le Président.** — La parole est à M. Cousté.

**M. Cousté.** — Je dois dire que le sens diffère selon que l'on dit « approuvant » ou « vu... » Dans ce dernier cas, on prend acte alors que dans le premier on prend une position positive. Trouvons une formule, mais faisons une distinction plus marquée que celle qui résulte de la proposition de M. Spénale que je remercie d'avoir bien voulu comprendre le sens de ma pensée.

**M. le Président.** — M. Spénale avait dit « appréciant » soit en allemand « Wertschätzung ». Il faut bien reconnaître que ce n'est pas la même chose que « ayant pris connaissance » ou « approuvant ».

La parole est à M. Cousté.

**M. Cousté.** — Je préférerais « appréciant favorablement ».

**M. le Président** — La parole est à M. Lücker.

**M. Lücker.** — Monsieur le Président, il y a manifestement une différence qualitative entre les deux propositions et j'aimerais souligner que si l'amendement de M. Cousté n'avait pas été présenté, il n'y aurait certainement pas de problème pour le Parlement. Il n'empêche que cet amendement a été présenté. Si nous le rejetons, Monsieur Lange, il va de soit que l'opinion publique pourrait en tirer des conclusions politiques allant à l'encontre de ce que nous pouvons souhaiter, vous-même aussi bien que nous, car on a beaucoup applaudi, aujourd'hui, aux déclarations du Président du Conseil aussi bien que du Président et des membres de la Commission, et je crois que vous-même, Monsieur le Président, avez dit qu'aujourd'hui était aussi un grand jour pour le Parlement. L'opinion publique pourrait attribuer le rejet de l'amendement à je ne sais quels mobiles, ce que nous tenons à éviter. Quant à moi, j'appuierais et soutiendrais assez volontiers la proposition transactionnelle de M. Spénale. Si M. Spénale maintient sa proposition et que M. Cousté maintient également la sienne, nous pourrions, en restant ainsi dans la ligne de la position du président de la commission économique, adopter la proposition Spénale. « Appréciant favorablement » serait, en l'occurrence, une bonne formule.

**M. le Président.** — Je pense que nous en avons largement discuté.

La parole est à M. Cousté.

**M. Cousté.** — Si la déclaration de M. Lücker reflète bien la pensée de tout le monde, nous pouvons adopter la formule « appréciant favorablement les déclarations... » Ainsi tout le monde sera satisfait.

**M. le Président.** — L'amendement de M. Cousté se lit donc comme suit :

« Appréciant favorablement la déclaration faite le 22 septembre 1971 devant le Parlement européen par le président en exercice du Conseil, ainsi que celles des représentants de la Commission. »

Par ailleurs, ce texte deviendra le dernier tiret du préambule.

Je mets aux voix l'amendement n° 2 ainsi modifié.

L'amendement n° 2 ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

Sur les paragraphes 1 à 3, je n'ai ni amendement ni orateur inscrit.

Personne ne demande la parole ?...

Je les mets aux voix.

Les paragraphes 1 à 3 sont adoptés.

Sur le paragraphe 4, je suis saisi d'un amendement n° 1, présenté par M. de la Malène et dont voici le texte :

I — Compléter in fine ce paragraphe par un alinéa ainsi rédigé :

« — relance, au sein des institutions internationales de coopération, l'élimination des obstacles qui entravent actuellement la liberté des échanges mondiaux et qui risquent de mettre en cause les mesures préférentielles prévues en faveur des pays en voie de développement ; »

II — En conséquence, supprimer le paragraphe 7.

Par ailleurs, je suis saisi d'un amendement n° 4, présenté par M. Spénale et dont voici le texte :

Rédiger comme suit ce paragraphe :

« 7. Apporte tout son appui aux démarches de la Commission et du Conseil pour la suppression urgente des mesures temporaires prises par certains pays et le retour rapide au libre développement des échanges. »

Étant donné que ces deux amendements sont liés, je propose d'examiner simultanément les paragraphes 4 et 7 de la proposition de résolution.

La parole est d'abord à M. de la Malène pour défendre son amendement n° 1.

**M. de la Malène.** — Monsieur le Président, je voudrais d'abord expliquer pourquoi j'ai déposé cet amendement ainsi que l'autre qui doit s'insérer après le paragraphe 8. J'ai eu connaissance, ce matin, en

**de la Malène**

tant que président de la commission des relations économiques extérieures, du texte adopté hier par la commission économique. J'aurais beaucoup souhaité réunir aujourd'hui la commission que je préside. Je m'en suis du reste entretenu avec les vice-présidents. Cet amendement nous intéresse en effet au premier chef.

L'emploi du temps ne m'ayant pas permis de réunir la commission, j'ai pris l'initiative de déposer deux textes, en mon nom personnel, croyant exprimer deux soucis majeurs de la commission des relations économiques extérieures dont aucun membre ne me démentira, je l'espère.

Le premier souci, c'est la suppression des entraves aux échanges et la nécessité de penser aux pays sous-développés.

Le deuxième souci, c'est de ne pas entrer dans une guerre commerciale. J'y reviendrai lorsque je développerai tout à l'heure mon deuxième amendement.

Voilà l'esprit dans lequel j'ai déposé ces deux amendements.

**M. le Président.** — La parole est à M. Spénale pour défendre l'amendement n° 4.

**M. Spénale.** — Monsieur le Président, je ne souhaite pas tellement défendre, à ce stade, l'amendement au paragraphe 7. Je pense que les amendements proposés par M. de la Malène et mon amendement tendent à exprimer la même chose et surtout à soutenir l'action du Conseil et de la Commission dans les négociations internationales afin de revenir à une situation normale dans le domaine des échanges.

Si l'on se prononce d'abord sur le premier amendement de M. de la Malène, je voudrais qu'il y ait vote par division car j'aimerais que l'on ne supprime pas le paragraphe 7. Je pense que le président de la commission économique pourrait se rallier à ma proposition et que les positions pourraient être harmonisées.

**M. le Président.** — Monsieur Spénale, je veux bien procéder au vote par division. En tout état de cause votre amendement n° 4 ne deviendrait sans objet que si le Parlement adoptait aussi la deuxième partie de l'amendement n° 1 qui tend à supprimer le paragraphe 7.

La parole est à M. Lange.

**M. Lange.** — Monsieur le Président, chers collègues, j'avais dit à M. de la Malène, avant son intervention, que j'étais, en principe d'accord sur le fond de son amendement n° 1, mais sans tenir compte du fait que cet amendement portait sur le paragraphe 4. Je pense que ce n'est pas souhaitable. Il faudrait faire la synthèse des amendements de MM. de la Malène et Spénale.

Je recommanderais donc que l'on se base sur le texte de M. Spénale, en y ajoutant une remarque concernant les pays en voie de développement ; c'est, en effet, ce point particulier qui vous préoccupe, Monsieur de la Malène, comme il préoccupe la commission des relations économiques extérieures et d'ailleurs, le Parlement lui-même. En conséquence, je recommanderais l'adoption de l'amendement de M. Spénale, dont le texte est le suivant : « apporte tout son appui aux démarches de la Commission et du Conseil pour la suppression urgente des mesures temporaires prises par certains pays et le retour rapide au libre développement des échanges », auquel on ajouterait : « compte tenu de l'intérêt des pays en voie de développement ».

**M. le Président.** — La parole est à M. Löhr.

**M. Löhr.** — Monsieur le Président, permettez-moi de dire, au nom du groupe démocrate-chrétien, que le paragraphe 7 nous apparaît comme absolument suffisant sous sa forme actuelle et qu'en conséquence, nous ne nous rallions ni à l'amendement n° 1 ni à l'amendement n° 4. Je vous remercie !

**M. le Président.** — La parole est à M. de la Malène.

**M. de la Malène.** — Monsieur le Président, je me rallie à la formule présentée par le président Lange et je retire mon amendement.

**M. le Président.** — L'amendement n° 1 de M. de la Malène est retiré.

La parole est à M. Spénale.

**M. Spénale.** — Je me rallie également à la proposition de M. Lange. Compte tenu de la position prise par le porte-parole du groupe démocrate-chrétien, j'aimerais que la Commission et le Conseil nous disent s'ils estiment qu'un paragraphe ainsi rédigé et qui souligne que le Parlement « apporte tout son appui aux démarches de la Commission et du Conseil pour la suppression urgente des mesures temporaires prises par certains pays... » leur paraît un élément utile dans la négociation au niveau international.

Personnellement, j'ai eu l'impression qu'en ne disant rien le Parlement aurait laissé les exécutifs seuls au milieu de ces négociations. L'objet de mon amendement était que l'institution parlementaire fasse connaître son avis et appuie les positions de la Commission et du Conseil. Ces positions ne sont pas ambiguës puisque nous les connaissons par le communiqué du 13 septembre et par les détails qui ont paru dans la presse spécialisée.

**M. le Président.** — Je rappelle que M. de la Malène a retiré son amendement n° 1 et qu'il s'est rallié à la proposition de M. Lange tendant à compléter la fin de l'amendement n° 4 par « compte tenu également de l'intérêt des pays en voie de développement ».

**Président**

Je mets aux voix le paragraphe 4 de la proposition de résolution dans la version présentée par la commission économique.

Le paragraphe 4 est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix l'amendement n° 4 modifié par la proposition de M. Lange.

L'amendement n° 4 est adopté à la majorité.

Cet amendement se substituera donc à l'ancien paragraphe 7.

Sur les paragraphes 5, 6 et 8, je n'ai ni amendement ni orateur inscrit.

Personne ne demande la parole ?...

Je signale une faute de frappe au paragraphe 6 dernière phrase. Il convient de lire en effet : « ... les objectifs cités au paragraphe 4 » et non pas « ... au paragraphe 3 ».

Vous voudrez bien excuser cette erreur.

Je mets aux voix les paragraphes 5, 6 et 8.

Ces paragraphes sont adoptés à l'unanimité.

Après le paragraphe 8, je suis saisi d'un amendement n° 3, présenté par M. de la Malène et dont voici le texte :

Insérer un paragraphe additionnel 8 bis (nouveau) ainsi conçu :

« 8 bis — Souligne l'attitude responsable et déterminée que la CEE — principale puissance commerciale du monde — a adoptée jusqu'à présent en refusant de prendre des mesures de rétorsion face aux graves restrictions commerciales décidées par les États-Unis. »

La parole est à M. de la Malène pour soutenir son amendement.

**M. de la Malène.** — Monsieur le Président, je crois que cet amendement ne nécessite pas de longs commentaires ; il s'explique par lui-même et sa seule lecture en souligne la portée. Il est bon, je pense, de souligner que la Commission et nos pays ont déjà fait un geste important et très raisonnable en décidant de ne pas entrer dans une guerre commerciale.

**M. le Président.** — La parole est à M. Lange.

**M. Lange.** — Monsieur le Président, mes chers collègues, j'attire l'attention sur le fait que nous disons deux fois la même chose, à savoir, au paragraphe 7, qu'il faut éliminer les obstacles qui entravent actuellement la liberté des échanges et maintenant, que nous ne voulons pas d'une guerre commerciale. Au fond, cet amendement n'ajoute rien au paragraphe 7, que nous avons déjà adopté. En conséquence, je me demande s'il ne conviendrait pas d'envisager le retrait de cet amendement.

**M. le Président.** — La parole est à M. de la Malène.

**M. de la Malène.** — Monsieur le Président, je ne peux pas rejoindre le raisonnement de M. Lange. Je crois que mon amendement est clair. Il indique bien que nous sommes satisfaits de l'attitude de la Commission qui, face aux mesures américaines, n'a pas voulu entrer dans une guerre commerciale et qu'il s'agit là d'un geste important de l'Europe. Je crois qu'il convient de le dire et d'en féliciter la Commission. Le texte du paragraphe 7 qui est beaucoup plus large ne me paraît pas exprimer cette idée avec suffisamment de force. Je maintiens donc mon amendement.

**M. le Président.** — Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 3.

Le résultat du vote étant douteux, nous allons procéder à un deuxième vote.

L'amendement n° 3 est adopté.

Sur le paragraphe 9, je n'ai ni amendement ni orateur inscrit.

Personne ne demande la parole ?...

Je le mets aux voix.

Le paragraphe 9 est adopté avec une voix contre.

C'est bien la première fois que je relève une voix contre à l'occasion du vote sur ce paragraphe rituel. J'en prends acte.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble de la proposition de résolution ainsi modifiée.

L'ensemble de la proposition de résolution est adopté (\*).

### 9. Ordre du jour de la prochaine séance

**M. le Président.** — La prochaine séance aura lieu demain, jeudi 23 septembre 1971, avec l'ordre du jour suivant :

à 9 h :

— question orale n° 10/71 avec débat sur les articles de « Wieland Europa » parus dans l'hebdomadaire « Die Zeit » des 9 et 16 juillet 1971 ;

— rapport de M. André Rossi sur la modification du statut des fonctionnaires des Communautés européennes ;

— rapport de M. René Lefèbvre sur la fixation de l'aide pour les graines de coton.

La séance est levée.

(La séance est levée à 19 h 45)

(\*) JO n° C 100 du 12 octobre 1971, p. 10.

## SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 1971

## Sommaire

|  |    |   |    |
|--|----|---|----|
| 1. <i>Souhais de bienvenue à un groupe de parlementaires norvégiens</i> .....  | 74 | <i>nom de la commission des finances et des budgets :</i>   |    |
| 2. <i>Adoption du procès-verbal</i> .....  | 74 | <i>MM. Spénale, président de la commission des finances et des budgets ; Coppé, membre de la Commission des Communautés européennes</i> .....         | 85 |
| 3. <i>Dépôt de documents</i> .....   | 74 |   |    |
| 4. <i>Réunion de commissions</i> .....   | 76 | 7. <i>Règlement fixant l'aide pour les graines de coton. — Discussion d'un rapport de M. Lefèbre, fait au nom de la commission de l'agriculture :</i> |    |
| 5. <i>Question orale n° 10/71 avec débat : articles de « Wieland Europa » parus dans l'hebdomadaire « Die Zeit » :</i>   |    | <i>M. Lefèbre, rapporteur</i> .....   | 85 |
| <i>MM. Bos, au nom du groupe démocrate-chrétien ; Malfatti, président de la Commission des Communautés européennes ; Corona, au nom du groupe socialiste ; Bersani ; D'Angelosante ; Müller ; Kriedemann ; Fellermaier ; Vredeling ; Riedel ; Kollwelter ; Oele ; Corona ; Müller</i> .... | 77 | <i>M. Richarts</i> .....  | 85 |
|  |    | <i>Adoption de la proposition de résolution</i>   | 86 |
| 6. <i>Règlement portant modification du statut des fonctionnaires. — Renvoi en commission d'un rapport de M. Rossi, fait au</i>  |    | 8. <i>Nomination d'un vice-président</i> .....  | 86 |
|  |    | 9. <i>Calendrier des prochaines séances</i> .....   | 86 |
|  |    | 10. <i>Adoption du procès-verbal</i> .....  | 86 |
|  |    | 11. <i>Interruption de la session</i> .....   | 86 |

## PRÉSIDENCE DE M. BEHRENDT

(La séance est ouverte à 9 h)

M. le Président. — La séance est ouverte.

1. *Souhais de bienvenue à un groupe de parlementaires norvégiens*

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, j'attire votre attention sur le fait que nous avons actuellement la visite d'un groupe de parlementaires norvégiens. Je salue très cordialement les membres du Parlement norvégien et je leur souhaite une agréable journée à Luxembourg.

2. *Adoption du procès-verbal*

M. le Président. — Le procès-verbal de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation.

Le procès-verbal est adopté.

3. *Dépôt de documents*

M. le Président. — J'ai reçu les documents suivants : du Conseil des Communautés européennes, des consultations sur :

— les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil relatives à



**Président**

- a) une directive modifiant la directive du Conseil (CEE n° 414/68) du 20 décembre 1968, faisant obligation aux États membres de la CEE de maintenir un niveau minimum de stocks de pétrole brut et/ou de produits pétroliers,
- b) un règlement relatif à l'application du statut d'entreprise commune aux activités relevant de l'industrie des hydrocarbures,
- c) une décision autorisant la réalisation d'emprunts en vue d'une contribution de la Communauté au financement des centrales nucléaires de puissance,
- (doc. 120/71),
- ces documents ont été renvoyés à la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques ;
- les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant
- I - une décision relative à l'assainissement de la situation des entreprises de chemin de fer et à l'harmonisation des règles régissant les relations financières entre ces entreprises et les États,
- II - un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 1192/69 du Conseil du 26 juin 1969, relatif aux règles communes pour la normalisation des comptes des entreprises de chemin de fer,
- (doc. 121/71),
- ce document a été renvoyé à la commission des transports ;
- les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil relatives à
- I - une directive visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant la cinématographie,
- II - une directive concernant la réalisation de la libre prestation des services pour les activités non salariées de distribution de films,
- (doc. 122/71),
- ce document a été renvoyé à la commission juridique ;
- les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil relatives à
- I - une directive concernant la réalisation de la liberté d'établissement et la libre pres-
- tation des services pour les activités non salariées du coiffeur (ex-groupe 855 CITI),
- II - une directive visant à la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres pour les activités du coiffeur (ex-groupe 855 CITI),
- III - une directive visant à la coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives pour les activités du coiffeur (ex-groupe 855 CITI),
- (doc. 123/71),
- ce document a été renvoyé à la commission juridique ;
- les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil relatives à
- I - une directive fixant les modalités de la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services pour certaines activités non salariées en matière fiscale,
- II - une directive fixant les modalités des mesures transitoires pour certaines activités en matière fiscale,
- III - une recommandation concernant le grand-duché de Luxembourg,
- (doc. 124/71),
- ce document a été renvoyé à la commission juridique ;
- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement modifiant le statut des fonctionnaires des Communautés européennes en ce qui concerne les indemnités journalières de mission,
- (doc. 125/71),
- ce document a été renvoyé à la commission des finances et des budgets ;
- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement modifiant notamment le règlement n° 816/70 portant dispositions complémentaires en matière d'organisation commune du marché viti-vinicole,
- (doc. 126/71),
- ce document a été renvoyé à la commission de l'agriculture ;
- les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant

**Président**

I - un règlement portant prorogation, pour l'année 1970, de la date limite à laquelle la Commission doit prendre une décision en ce qui concerne les demandes de concours du FEOGA, section orientation,

II - un règlement relatif au concours du FEOGA, section orientation, pour l'année 1972,

(doc. 127/71),

ce document a été renvoyé à la commission de l'agriculture pour examen au fond et, pour avis, à la commission des finances et des budgets ;

— la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à une directive portant sur les enquêtes statistiques et estimations à effectuer par les États membres concernant la production de lait et de produits laitiers, (doc. 128/71),

ce document a été renvoyé à la commission de l'agriculture.

#### 4. Réunion de commissions

M. le Président. — Je signale que cet après-midi à 15 h la commission des finances et des budgets ainsi que la commission économique doivent se réunir conjointement avec la Commission pour procéder à un échange de vues commun sur le rapport de la Commission au Conseil relatif à la politique économique à moyen terme.

#### 5. Question orale n° 10/71 avec débat : articles de « Wieland Europa » parus dans l'hebdomadaire « Die Zeit »

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la question orale n° 10/71 avec débat que M. Lücker a posée à la Commission des Communautés européennes au nom du groupe démocrate-chrétien sur les articles de « Wieland Europa » dans l'hebdomadaire « Die Zeit » des 9 et 16 juin 1971.

Voici le texte de la question :

Deux articles de l'hebdomadaire « Die Zeit » ont présenté un homme politique allemand bien connu à qui « l'Europe tient à cœur ».

Dans ces articles on peut notamment lire :

1. « Aucune ruse verbale pour sauver le traité ne peut dissimuler que l'Euratom est devenu une coquille vide. Certaines actions, surtout de la part de la France, prouvent que d'aucuns désirent même se défaire de cette coquille. »

2. « Plus l'Europe acquiert d'importance, plus la Commission en perd. »

3. « Si les négociations sur l'adhésion de la Grande-Bretagne avaient eu pour objet les vrais problèmes politiques de l'adhésion, le Conseil de ministres des Communautés européennes n'aurait jamais pu les mener à bien. S'il a pu le faire, c'est uniquement parce qu'il a été question des affaires de la première Europe, de beurre et de sucre, de viande ovine et de poissons, de pourcentages en courbes croissantes des contributions financières et de la possibilité d'une période de transition dans le secteur agricole. »

4. « Et le Parlement ? Un démocrate ne peut qu'éprouver de la honte à voir des représentants adultes et honnêtement élus dans leur pays d'origine jouer la farce qu'ils doivent jouer, à Strasbourg et à Luxembourg, dix fois par an pendant toute une semaine. Ou bien ils peuvent parler de choses qui ne les intéressent guère, ou seulement en marge, ou ils s'intéressent aux véritables problèmes et ils ne peuvent alors en parler ; en aucun cas ils ne peuvent d'ailleurs prendre de décisions. »

5. « Du point de vue purement technique nous sommes parvenus au bout des possibilités des traités. »

6. « Les illusions supranationales des débuts européens se sont révélées être une entrave et non pas le moteur d'une coopération politique réelle. »

7. « Mais surtout, la voie illogique que d'aucuns ont voulu suivre, nous a conduits dans une impasse. »

8. « La formule Davignon est le jalon le plus important qui ait été posé jusqu'ici en direction d'une deuxième Europe. Le secret du succès de cette formule est simple. Lors de leurs consultations politiques, les ministres des affaires étrangères peuvent à nouveau siéger à qualité. »

9. « Mais le principal, c'est que la formule Davignon offre l'unique possibilité de mettre sur pied une union économique européenne. »

10. « L'Europe logique — ou peut-être vaut-il mieux dire l'Europe politique — qui verra alors le jour, ... n'est cependant possible que sur la base de la formule Davignon, une base internationale et directe qui ne tente pas d'interpréter un texte jusqu'à l'absurde. »

11. « L'une des grandes faiblesses de la première Europe tient à sa manie de l'harmonisation. La volonté d'harmonisation, qui semble avoir surtout animé la Commission (au point d'en faire un colosse bureaucratique), présente quand même quelques évidentes faiblesses. La première Europe n'est pas seulement une Europe

**Président**

illogique, c'est aussi une Europe bureaucratique et non libérale. »

12. « La seconde Europe ne peut plus se permettre de faire fi, aussi scandaleusement que le fit la première, des intérêts de tous ses membres, ni de veiller aussi pitoyablement à leur défense, si tant est qu'ils fussent jamais défendus. »
13. « La construction de la première Europe ne résiste pas aux critères de la démocratie, si larges qu'on les choisisse. A défaut d'un prompt remède, la première Europe n'est pas appelée à durer, ni la deuxième à naître. »
14. « Perspective peu attrayante que celle de la création, au moment où la Communauté européenne élargie se composera de dix pays au lieu de six, d'une Commission de quatorze membres égaux en droit et statuant, en théorie, selon le principe de la collégialité. On ne saurait se montrer plus prodigue dans l'organisation de l'inefficacité.

Mais pour qu'elle accomplisse tout cela sans fausse prétention, et donc probablement mieux, il faut que s'efface toute trace de son caractère de gouvernement in spe. »

La Commission peut-elle répondre aux questions suivantes :

1. Est-il exact que l'auteur de ces articles est M. Dahrendorf, membre encore en exercice de la Commission, ayant choisi le pseudonyme de « Wieland Europa » ?
2. Les citations tirées des articles et reprises ci-dessus reflètent-elles la conception de la Commission ?
3. Est-elle d'avis que des déclarations de ce genre, faites par un membre de la Commission, sont de nature à léser gravement, aux yeux de l'opinion publique européenne, la responsabilité et l'autorité de la Commission en tant que gardienne des traités et moteur politique de l'unification européenne ?
4. Qu'envisage-t-elle de faire pour que les membres de la Commission adoptent en public une attitude conforme au prestige et à la responsabilité de la Commission ?

Je rappelle que conformément à l'article 47, paragraphe 3, du règlement, l'auteur de la question dispose de vingt minutes au maximum pour la développer et que, après la réponse de l'institution intéressée, les représentants qui désirent intervenir disposent d'un temps de parole de dix minutes au maximum et qu'ils ne peuvent intervenir qu'une seule fois ; enfin l'auteur peut, sur sa demande, prendre brièvement position sur la réponse donnée.

Sur ce point de l'ordre du jour j'ai reçu une déclaration personnelle de M. Dahrendorf dont le texte vous est distribué en ce moment (\*).

La parole est à M. Bos pour développer la question.

M. Bos parlera également au nom du groupe démocrate-chrétien.

M. Bos. — (N) Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord faire cinq remarques. En premier lieu, nous regrettons d'avoir été obligés d'organiser le présent débat. Nous estimons quant à nous que l'auteur signant sous le pseudonyme de M. Wieland Europa aurait pu garder l'anonymat. En deuxième lieu, ce débat ne vise pas la personne de M. Dahrendorf, mais M. Dahrendorf en sa qualité de membre de la Commission européenne et le prestige de la Commission elle-même, auquel le Parlement européen ne saurait rester indifférent. En troisième lieu, c'est pour ne pas donner l'impression que la personne de M. Dahrendorf et/ou la famille politique à laquelle il appartient serait en cause que le groupe démocrate-chrétien m'a chargé d'introduire le présent débat, ce que je fais en ce moment. En quatrième lieu, les explications demandées n'ont nullement pour but de museler les membres de la Commission européenne. En d'autres termes, nous n'avons pas l'intention de leur enlever la possibilité d'exprimer leurs opinions personnelles, quel que soit le sujet abordé. Au contraire, les contributions des membres de la Commission peuvent, selon nous, avoir un poids particulier et être très utiles, vu leurs compétences ; il faut donc admettre qu'ils fassent également des commentaires critiques. A cet égard, nous sommes partisans de la liberté la plus grande, même si cette liberté a des limites. Nous en reparlerons plus en détail tout à l'heure.

En cinquième lieu, je pars de l'hypothèse que l'auteur des deux articles parus dans « Die Zeit » les 9 et 16 juillet derniers est M. Dahrendorf,

(\*) Déclaration personnelle de M. Ralph Dahrendorf transmise au Président du Parlement européen en date du 21 septembre 1971 :

« A l'ordre du jour de la session du Parlement d'aujourd'hui figure la question orale n° 10/71 posée par M. le député Lückner, au nom du groupe démocrate-chrétien. Pour faciliter la discussion de cette question, je déclare être l'auteur des articles parus les 9 et 16 juillet 1971 dans l'hebdomadaire allemand « Die Zeit » (comme je l'avais d'ailleurs déclaré à la Commission à la première occasion qui s'était présentée). Il y avait une raison pour choisir un pseudonyme, une raison qui est encore valable aujourd'hui : l'intention des articles était de fournir une contribution personnelle pour une discussion, contribution que je souhaite nettement distinguer de mon activité professionnelle. Si je lève le pseudonyme aujourd'hui, je le fais uniquement pour répondre aussi aux critiques personnelles énoncées à mon égard.

Il y a lieu cependant d'ajouter une chose : le but des articles n'était pas de mettre en question ce qui a été réalisé en Europe, mais de contribuer à la discussion sur le renforcement et le développement de l'unification politique européenne. Il va de soi que je considère les traités de Rome et de Paris comme étant la base, et les institutions créées par eux comme étant le cadre de mon travail dans la Commission des Communautés européennes. A aucun moment et à aucun titre, il n'a été dans mon intention de mettre en doute ces fondements. »

Bos

membre de la Commission ; s'il n'en était pas ainsi, M. Dahrendorf aurait probablement démenti être l'auteur de ces articles dès que les premières rumeurs ont commencé à circuler à ce sujet. De même, s'il est vrai qu'il n'a pas reconnu en être l'auteur lors des interviews, qu'il a accordées dans le courant du mois d'août, il ne l'a pas non plus démenti.

Venons-en maintenant à la teneur de ces articles. Si le nom de leur auteur était resté inconnu, il n'y aurait pas aujourd'hui de débat, et il est hautement probable, en outre, que dans ce cas, on n'y aurait attaché qu'une importance minime. Ils auraient été considérés comme faisant partie des nombreux articles dans lesquels on s'efforce assurément de provoquer la discussion, mais qui ne font pas grande impression, d'une part parce que la majeure partie des critiques qui y sont formulées ont déjà été émises dans la presse et aussi au Parlement européen, d'autre part, parce que la seconde Europe ne constitue pas une véritable solution de rechange.

Monsieur le Président, pour le dire plus familièrement, ma première réaction à la lecture de ces deux articles fut la suivante : cet homme en veut aux institutions européennes et à l'intégration européenne en tant que telle, mais la solution de rechange qu'il propose n'est guère réaliste. En termes juridiques, je dirai que le contenu de ces articles m'a donné l'impression de me trouver en présence d'un meurtre avec préméditation. En effet, il n'était pas question de légitime défense mais plutôt d'agression délibérée contre les institutions existantes dans le but de les remplacer par autre chose, mais par quoi... ? Par une jungle impénétrable de commissions de toutes sortes, comme il apparut lors d'une interview accordée ultérieurement et ce, au moment où nous sommes chargés d'intéresser d'aussi près que possible la population à l'intégration européenne. J'ai été tenté d'emboîter le pas à M. Focke, secrétaire d'État du gouvernement fédéral et de dire que « cet homme politique bien informé n'a pas compris grand-chose à ce qui se passe à Bruxelles ». Il est compréhensible qu'à partir du moment où l'on a commencé à répandre la rumeur selon laquelle M. Dahrendorf serait l'auteur des articles sans que celui-ci ne la démente, ces articles aient eu un retentissement plus grand et provoqué les remous que l'on sait, en raison du fait que leur auteur était un membre de la Commission.

Nul d'entre nous ne niera, Monsieur le Président, qu'il existe dans cette critique une part de vérité à laquelle se trouvent donc de nouveau confrontés la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil et dont nous devons tirer parti. Cela implique également que nous ne considérons pas qu'il est à priori faux de procéder aux adaptations nécessaires à l'évolution future — je pense au problème de la prise des décisions après l'élargissement —, mais nous sommes loin de la seconde Europe dont

parle l'auteur ! Eu égard au temps qui m'est imparti, je n'examinerai que quelques passages de ses articles. M. Dahrendorf estime que la méthode Davignon permet de résoudre tous les problèmes. Nous sommes toutefois d'avis que cette méthode peut sans doute se révéler utile, mais qu'elle n'est rien de plus qu'une solution de fortune. En se demandant sur quels résultats cette méthode devra finalement déboucher, M. Dahrendorf bute lui aussi sur le problème de la « Verbindlichkeit ». Mais s'il s'interroge sur les instruments indispensables, je doute fort qu'il puisse parvenir à quelque chose de très différent de ce que nous possédons déjà à l'heure actuelle. Il se peut que, du point de vue technique, certaines — mais sûrement pas toutes — des possibilités offertes par les traités soient épuisées, mais, si elles le sont, c'est grâce à l'œuvre accomplie au cours des dernières années. Mais, du point de vue politique, les ressources du traité sont loin d'être épuisées ! C'est précisément l'esprit des traités qui a permis l'élaboration du rapport Werner, prélude à la phase de coopération économique et monétaire. La politique mise en œuvre au cours de la première phase a été et reste dirigée vers la deuxième phase, mais non vers la création d'une seconde Europe. Et les pays candidats ont marqué leur accord sur la lettre et l'esprit des traités.

Monsieur le Président, nous déplorons par ailleurs que ces critiques acerbes, dont la véhémence est hors de proportion par rapport à la solution de rechange proposée, témoignent d'aussi peu de respect à l'égard de ceux qui, avec une persévérance tenace, ont jeté les bases de la construction européenne. De temps en temps, nous avons tous nos conceptions propres, nos idées propres sur l'édifice européen, mais celui qui oublie que le véritable travail consiste à amasser laborieusement les pierres de l'édifice, puis à les superposer une à une, n'arrivera à aucun résultat valable. Aussi ces critiques excessives, qui sont même fausses en partie en ce qui concerne différents détails, et qui font abstraction du travail réellement accompli soulèvent-elles à juste titre l'indignation. Regrettons également que leur auteur n'ait guère examiné de manière approfondie les faits et les développements historiques, les perspectives et ce qui était et est réalisable et qu'il n'ait pas suffisamment réfléchi à la question de savoir sur quoi doit déboucher sa prétendue solution de rechange. S'il l'avait fait, ses articles auraient gagné en valeur.

En abordant la divergence de vue fondamentale qui existe entre l'auteur et, du moins je l'espère, les autres membres de la Commission européenne ainsi que la plupart des membres de ce Parlement sur la question de savoir si nous devons poursuivre nos efforts dans la voie que nous nous sommes tracée ou changer d'orientation, je touche à l'essence même du présent débat. Et j'en viens tout d'abord aux limites imposées à la liberté des membres de la Commission de faire connaître, verbalement et par écrit, leurs opinions dès lors qu'elles s'écartent de la

**Bos**

politique mise en œuvre. A notre avis, il faut que ces limites, qui déterminent la ligne de conduite, reposent davantage sur des considérations dictées par le bon sens que sur les textes des traités. Ces limites sont irrémédiablement fixées au point où l'on commence à contester l'autorité, le prestige de la Commission européenne et celui de ses membres ainsi que les objectifs du traité. A l'intention de ceux qui préfèrent s'en tenir aux dispositions du traité, je signale que l'article 10 du traité de fusion du 13 juin 1967 stipule que les membres de la Commission doivent s'abstenir de tout acte incompatible avec le caractère de leurs fonctions.

Il me semble, Monsieur le Président, qu'en rédigeant ses articles, l'auteur a dû se rendre compte qu'il se trouvait à la limite de l'incompatibilité avec ses fonctions de membre de la Commission. En effet, je ne m'expliquerais pas pour quelle autre raison il se serait réfugié dans l'anonymat. Car s'il avait estimé que la procédure employée et le contenu des articles étaient bien compatibles avec sa qualité de membre de la Commission, pourquoi n'aurait-il pas signé ses articles en toutes lettres ?

Je viens à l'instant de prendre connaissance du texte de la déclaration de M. Dahrendorf. Je vous dirai qu'elle me réjouit dans la mesure où il en ressort clairement qui est l'auteur de ces articles. Je ne puis cependant m'empêcher de penser, passez-moi l'expression, qu'en l'occurrence, on agit de manière quelque peu naïve. Lorsque M. Dahrendorf prétend qu'il s'agissait d'une contribution personnelle à un échange de vues, je répète que cet article aurait faiblement contribué à un tel échange de vues s'il n'avait pas été signé de sa main. M. Dahrendorf ne veut pas confondre ses activités personnelles et professionnelles, mais je ne comprends pas comment il pourrait faire abstraction des idées qu'il expose en tant qu'auteur au moment où il agit en qualité de membre de la Commission. Je suppose que M. Dahrendorf n'a pas fait part à la Commission européenne de ses conceptions ni de ses critiques avant de rédiger son article ; à notre avis, il a agi de manière déloyale envers ses collègues, avec lesquels il doit travailler en équipe, et transgressé également la limite minimum de discipline, portant ainsi préjudice au prestige de la Commission.

C'est pourquoi, en laissant provisoirement de côté la question 1, je voudrais poser certaines questions à la Commission, puis formuler une observation. Je voudrais tout d'abord savoir si les remarques ci-dessus, extraites des articles en question, reflètent les conceptions de la Commission. En second lieu, la Commission estime-t-elle convenable que l'un de ses membres fasse de telles remarques qui, face à l'opinion publique, portent gravement atteinte à la responsabilité et à l'autorité de la Commission en tant que gardienne des traités et moteur politique de l'unification européenne ? En troisième lieu,

quelles initiatives la Commission envisage-t-elle de prendre pour garantir que ses membres puissent faire des déclarations en public tout en veillant à ce qu'il soit tenu compte de son prestige et de sa responsabilité ?

Monsieur le Président, j'ajouterai encore quelques mots, en guise de conclusion. Personne ne s'étonnera que, non seulement dans notre groupe, mais aussi dans d'autres milieux bien plus vastes, on se demande si un membre de la Commission qui, ainsi qu'il ressort des deux articles, porte un jugement tellement négatif sur la réalité communautaire actuelle, peut encore assumer de manière correcte sa tâche de membre de la Commission et si, par ailleurs, la publication d'une conception à ce point négative ne porte pas atteinte à l'autorité de la Commission en tant que telle et à la position personnelle des membres qui la composent. C'est la Commission européenne dans son ensemble qui se trouve confrontée avec ce problème. A mon avis, elle a encore un rôle à jouer et elle le joue d'ailleurs. Il suffit de penser au débat qui a eu lieu hier. Ce problème concerne aussi le Parlement européen qui continue à lutter pour obtenir davantage de pouvoirs. Il sait qu'on ne lui fera pas de cadeaux à cet égard et qu'il devra conquérir ses pouvoirs petit à petit. Mais ce problème touche plus particulièrement M. Dahrendorf en personne qui, en publiant ces articles en sa qualité de membre de la Commission, a dévoilé au grand jour les divergences de vues existant au sein de la Commission sur une question fondamentale et porté ainsi atteinte à l'autorité de l'exécutif.

Je voudrais enfin faire une dernière remarque. Je suis membre du Parlement, Monsieur le Président, et non de la Commission européenne. Mais si, à la place de M. Dahrendorf, j'étais membre d'une commission que je jugerais plus digne de pitié que de respect, si j'avais déjà écrit cela et si, en ma qualité de membre de cette Commission européenne, je trouvais que ce Parlement, devant lequel je me présente régulièrement, est une farce, je me lèverais de mon siège et ne voudrais plus avoir de contacts avec ce Parlement. En effet, comment le monde extérieur jugera-t-il quelqu'un qui prétend que la Commission européenne ne représente plus grand-chose et que le Parlement a perdu toute signification, mais qui n'abandonne pas pour autant son poste à cette Commission et continue à se présenter devant ce Parlement ? Selon moi, Monsieur le Président, on ne peut plus guère accorder de crédit à une telle personne.

*(Applaudissements)*

M. le Président. — La parole est à M. Malfatti.

M. Malfatti, *président de la Commission des Communautés européennes.* — (I) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de vous don-

**Malfatti**

ner lecture du texte de la réponse à la question présentée par M. Lückner, texte qui a été approuvé à l'unanimité par la Commission des Communautés européennes.

En ce qui concerne le premier point de la question, la réponse a été donnée par M. Dahrendorf dans la lettre qu'il a adressée au Président du Parlement européen.

En ce qui concerne les autres points de la question, la Commission regrette que l'un de ses membres ait émis une opinion manifestement contraire à celle du Collège.

La Commission, unanime, souligne l'importance fondamentale de l'œuvre déjà accomplie et sa confiance dans la poursuite de la construction européenne sur la base des traités et avec le concours de toutes les institutions. Elle exprime sa reconnaissance à tous ceux qui ont œuvré et œuvrent pour l'intégration de l'Europe.

La Commission s'en tient au principe que chaque membre du Collège a, comme homme politique, la liberté de prendre publiquement position, tout en attendant de chacun d'eux qu'il tienne compte de son appartenance à une institution de la Communauté.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, après la réponse de la Commission, nous allons ouvrir la discussion.

La parole est à M. Corona, au nom du groupe socialiste.

M. Corona. — (I) Monsieur le Président, je ne céderai pas à la tentation, sur la question qui fait l'objet du présent débat, de citer Shakespeare en disant que l'on a fait beaucoup de bruit pour rien. Ce ne serait guère courtois à l'égard de ceux qui ont pris l'initiative de déclencher un débat sur cette question qui le méritait d'ailleurs ; ce serait un manque d'égards envers le président de la Commission et envers la Commission tout entière qui, à mon avis, a pris aujourd'hui fermement et complètement position ; ce ne serait pas non plus objectif à l'égard de l'auteur des articles qui, aujourd'hui, par la lettre qui nous a été distribuée — et dont, Monsieur le Président, je ne voudrais pas qu'en cette période de fluctuations, elle soit, elle aussi, « flottante », c'est-à-dire qu'il n'en reste aucune trace au procès-verbal de cette séance, dans lequel elle doit, par conséquent, être consignée — en a reconnu la paternité et a pratiquement désavoué ce que nous avons tous cru entendre dans ces articles ; enfin, ce ne serait pas exact, parce que les articles et les discussions auxquels ils ont donné lieu dans la presse ont indubitablement posé, fût-ce d'une manière impropre et en termes parfois inacceptables, des problèmes de style et de fond qui ne sauraient être passés sous silence.

Je voudrais toutefois que nous dégagions la question de tout ce qui ne lui est pas propre. Tout d'abord, il ne s'agit pas d'un problème de caractère interne, national, d'une querelle de famille. Nous avons toujours refusé que le Parlement européen puisse être une sorte de cour d'appel des parlements nationaux, et encore moins du Bundestag pour le point qui nous intéresse...

*(Mouvements divers)*

... Il faut résister à la tentation de transposer en cette enceinte des querelles qui ont pris naissance et qui doivent être vidées dans ces parlements, et ne pas se laisser aller à croire qu'un débat, quel qu'il soit, au Parlement européen, peut avoir une répercussion sur les gouvernements des pays de la Communauté ou les mettre en difficulté.

Le problème n'est pas là. Il s'agit — on l'a souligné — des rapports avec la Commission, avec les institutions communautaires et du style à observer dans ces rapports. Il y a des précédents en ce qui concerne des prises de position de membres de la Commission ; toutefois, il faut dire que la réponse qui nous a été donnée aujourd'hui officiellement est plus énergique, plus précise, plus responsable que par le passé et, surtout, qu'elle engage davantage l'avenir, en ce sens qu'elle reconnaît ce que personne ne peut nier : le droit à la liberté d'opinion, mais tout en rappelant l'obligation de se conformer aux propres fonctions au sein d'un organe collégial, qui a certains devoirs formellement prévus dans les traités et implicites dans l'action qu'il mène.

Je dirai aussi que de même qu'il ne s'agit pas d'un fait national, il ne s'agit pas non plus d'un fait personnel. Sans doute, il y a le style de l'homme : l'intelligence, la verve, le goût du paradoxe, peut-être aussi — permettez-moi de le dire, Monsieur Dahrendorf — une certaine déformation professionnelle de celui qui est habitué à enseigner et qui croit, par conséquence, que partout où il arrive et dès qu'il arrive, il peut faire la leçon à tous et sur tout, alors que peut-être il conviendrait d'avoir, dans le cas présent, une expérience plus longue et une lecture quelque peu plus approfondie des traités.

Mais ce ne sont pas les seuls éléments qui méritent d'être relevés car — je le répète — il y a des problèmes concrets : le rôle des institutions en particulier. Monsieur le Président, mes chers collègues, ce n'est pas d'aujourd'hui que nous en parlons ; et dire qu'il y a eu une dégradation des institutions communautaires — comme nous le dénonçons il y a déjà quelques années, avant même que cette nouvelle Commission fût née — ce n'est pas découvrir l'Amérique (ni l'Europe d'ailleurs !) : c'est seulement affirmer la nécessité d'une amélioration, à laquelle nous pensons que le Parlement européen a apporté sa contribution. Ce qui ne nous autorise pas à employer des expressions qui pourraient être considérées comme des offenses. Devons-nous rou-

## Corona

gir de honte pour le débat qui s'est déroulé hier et dont l'auteur de ces articles a été, lui aussi, un des protagonistes ? Devons-nous vraiment croire que ce Parlement joue une farce ? Je sais que ce sont là des paroles, rien que des paroles, mais les paroles, elles aussi, sont des pierres qui servent à construire des édifices de relations humaines, de même qu'elles peuvent être employées pour lapider quiconque mésestime les institutions, polémique qu'en Italie nous appellerions « qualunquista », en France « poujadiste » et qu'on ne saurait, j'en suis sûr, qualifier dans aucune langue de démocratie ou même de libérale.

A quoi visent au juste les sujets abordés dans ces articles ? Qu'il faut passer d'un type d'Europe à un autre et que ce qui a fait du tort, c'est justement ce que nous avons voulu pendant longtemps, à savoir le caractère supranational de l'institution. A cet égard, on nous propose comme modèle le plan Davignon, en raison de son caractère intergouvernemental, de son approche directe des problèmes, de sa capacité de cerner immédiatement les questions sans se heurter à des obstacles de caractère administratif.

Toutefois, mes chers collègues, l'auteur de ces articles reconnaît aussi qu'un autre sujet devrait être traité conjointement : celui du caractère obligatoire des décisions, ce qui implique un retour au principe de la supranationalité, les décisions ne pouvant avoir un caractère obligatoire lorsqu'il n'existe qu'un rapport de juxtaposition de politiques nationales et lorsqu'une décision commune ou plutôt communautaire fait défaut. Il a été justement dit et écrit — d'ailleurs notre Parlement l'a relevé lui aussi — (ce n'est pas par hasard que, dans le texte allemand relatif au rapport Davignon, le terme : *begrüssst* (se félicite) a été remplacé par : *nimmt zur Kenntnis* (prend acte) —, que le fait d'en revenir purement et simplement au système préconisé par le plan Davignon est un retour à la diplomatie du 19<sup>e</sup> siècle et ne garantit nullement que seront aplanies les difficultés dans lesquelles se trouve actuellement l'Europe, difficultés que seul un effort d'intégration politique peut aider à surmonter dans le proche avenir.

Mes chers collègues, cela dit, mon propos n'est pas de nier que cette analyse contient des éléments positifs et stimulants, dont je crois que nous devons tous tenir compte, de même qu'on ne saurait objectivement nier l'existence d'un certain embarras de la Commission en ce qui concerne le prestige dont elle doit jouir pour exercer sa fonction.

M. Dahrendorf a accordé dans mon pays une interview remarquable...

M. le Président. — Je vous prie, Monsieur Corona, de bien vouloir conclure.

M. Corona. — ... j'ai fini, Monsieur le Président. Au cours de cette interview, — je dirai mieux pré-

parée que les articles parus dans « Die Zeit », — M. Dahrendorf a déclaré qu'en matière de politique, il est interdit d'être pessimiste. Je retiens cette réflexion, Monsieur Dahrendorf, et je veux croire que le présent débat sera un avertissement suffisant pour garantir, à l'avenir, la compétence et le prestige de la Commission.

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste)

M. le Président. — La parole est à M. Bersani.

M. Bersani. — (1) Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots seulement pour souligner que le débat d'aujourd'hui a une importance et une signification qui dépassent l'objet de notre discussion, dont je crois qu'elle touche, à juste titre, le rôle et le prestige de chacune des institutions et le rapport qui doit exister entre elles. J'estime, en outre, qu'à cet égard, les déclarations que nous a faites M. Malfatti, parlant au nom de la Commission unanime, doivent être effectivement accueillies et soulignées par nous comme une contribution importante au développement ultérieur de rapports harmonieux entre les institutions et à l'intérieur des institutions.

En effet, au-delà du cas personnel, nous avons vu apparaître les conditions essentielles que, selon nous, — eu égard non seulement à la lettre du traité, mais aussi au fond des choses ainsi qu'au prestige et à la fonction des institutions — tous ici doivent être prêts à défendre. La cohésion morale et politique des diverses institutions, jointe à cette marge de liberté responsable que doit avoir un organisme démocratique, est en effet une prérogative qu'il est de l'intérêt de tous de défendre. Et c'est de ce point de vue qu'à mon avis les déclarations de M. Malfatti ont une grande portée. On a affirmé ici avec beaucoup de clarté et avec un grand sens des responsabilités cette exigence fondamentale selon laquelle la liberté d'expression, de jugement, de communication critique des membres qui la composent doit trouver ses limites dans la collégialité, dans le prestige, dans le rôle des institutions.

Notre débat a en outre fait apparaître la nécessité d'un rapport correct entre les diverses institutions. Indubitablement en ce qui concerne le rôle du Parlement, chacun de nous peut s'attendre à des critiques vives et profondes, mais chacun de nous a vraiment senti que dans les articles dont nous discutons, ce sont l'esprit, la substance, le rôle, la position du Parlement qui sont directement mis en cause et attaqués.

Voilà pourquoi, Monsieur le Président, tout en espérant que ce débat clair et franc incitera le Parlement à réaffirmer sa confiance absolue dans le rôle de la Commission, tout en soulignant la nécessité pour la Commission de développer toujours davantage, notamment au cours d'une phase de mouvement, de

**Bersani**

dynamisme et de construction au processus européen, sa force, son prestige et sa capacité d'agir et de jouer un rôle difficile, nous nous déclarons solidaires de la réaffirmation de cette exigence de collégialité, de cette nécessité de cohésion interne, de ce juste respect des rapports entre les institutions, de cette nécessité de porter le débat — fût-il auto-critique sur un plan de franchise toujours plus grande et de plus grande responsabilité.

J'ai voulu ajouter ces quelques paroles aux déclarations de M. Bos, qui me semble avoir clairement distingué ce qu'il y a de personnel de ce qui tient à un sujet plus élevé et plus fondamental, qui nous rappelle tous ensemble à la notion et à la responsabilité européenne ; et j'ai voulu souligner la valeur et la signification des déclarations faites par M. Malfatti au nom de la Commission unanime pour dire à cette dernière que ce que nous attendons, c'est que les conclusions de ce débat et les déductions que chacun pourra en tirer contribuent à renforcer le prestige de la Commission et à rendre les rapports inter-institutionnels plus nets, plus responsables et plus orthodoxes.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. d'Angelosante.

**M. d'Angelosante.** — (I) Je prends la parole pour quelques minutes et cela uniquement pour que le groupe des non-inscrits soit présent dans ce débat, qui présente un fond politique très intéressant.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention les orateurs qui m'ont précédé, mais je ne suis pas parvenu à comprendre si, mis à part l'aspect formel de la question — sur le point de savoir si la Commission partage les opinions exprimées dans les articles dont on discute et si un membre de la Commission peut s'exprimer en ces termes, — les collègues qui m'ont précédé estiment que les éléments contenus dans les articles publiés par l'hebdomadaire « Die Zeit » sont le reflet de la vérité en tant qu'ils critiquent l'état actuel des institutions.

Tel est le fond politique du problème : nous sommes le Parlement européen ; dans ces articles, on affirme que notre Parlement n'a pas de pouvoirs ou qu'il n'en a que peu. Quelle est l'opinion de cette Assemblée ?

Je crois que c'est là le fond du problème ; autrement, nous nous perdons dans des discours absolument inutiles. Je ne voudrais pas prendre la défense de qui que ce soit, ne serait-ce que parce que je crois qu'une défense de ma part ferait tort à la personne en faveur de laquelle elle s'exprimerait, mais je suis d'avis — et ce n'est pas d'aujourd'hui que je le dis — que ce Parlement a bien peu de pouvoirs, voire aucun pouvoir. Il ne fait rien pour en obtenir davantage alors

qu'au contraire, tous s'ingénient à le déposséder des quelques pouvoirs qu'il a.

En ce qui concerne le rôle de la Commission, Monsieur le Président, il est évident qu'au cours des dernières années, et notamment depuis 1965, il s'est détérioré peu à peu.

Tout le monde le sait ; et pourquoi voulons-nous cacher ou nier la vérité ? Ce Parlement a été constitué par des personnes majeures. Il peut être injuste, voire inélegant, que ce soit un membre de la Commission qui en fasse la remarque — je n'ai pas de ces scrupules, pour ce qui me concerne personnellement — mais qu'en la matière la Commission ne soit plus ce qu'elle était, ce que le traité lui prescrivait d'être, nous l'avons vu ces derniers jours : sur le problème monétaire et sur le problème des échanges avec les États-Unis, la Commission a pris des positions, elle a fait, au cours des derniers mois des déclarations et, en définitive, elle a dû pratiquement y renoncer parce que quelqu'un, qui n'était pas une institution, l'en a empêchée.

Nous avons eu aujourd'hui, l'occasion d'aborder ces problèmes de fond qui se posent à nous ; néanmoins, pour l'essentiel, il convient de nous limiter — si j'ai bien compris — à exprimer une opinion sur le débat consacré au sujet précis de la question écrite.

En ce qui me concerne, je partage les avis négatifs, les critiques qui ont été formulées au sujet du fonctionnement des institutions et j'estime que ces critiques sont même exprimées en un langage généreux, en ce qu'elles ne disent pas tout et qu'elles ne vont pas jusqu'au fond ; il ne pouvait d'ailleurs en être autrement si l'on considère de qui elles émanent. En revanche, je ne partage pas l'opinion exprimée sur la formule Davignon.

Les demandes finales ne recueillent pas mon assentiment et j'estime — je le répète — qu'il aurait été beaucoup plus utile de saisir l'occasion pour discuter de la question, et non pour examiner si devant les faits que nous savons, il était opportun d'en parler et que ce soit un membre de la Commission qui en parle.

**M. le Président.** — La parole est à M. Müller.

**M. Müller.** — (A) Monsieur le Président, je n'avais nullement l'intention d'intervenir dans ce débat, mais je me vois à présent contraint de revenir sur une des déclarations de M. Corona.

M. Corona a dit au nom de son groupe que l'on pouvait soupçonner certains parlementaires de transférer devant le Parlement européen des querelles intérieures allemandes, que des parlementaires allemands, pour des raisons de politique intérieure, lancent des attaques contre un membre de la Commission qui n'est pas de la même tendance poli-



**Müller**

tique, mais qui est apparenté à la coalition gouvernementale.

*(Applaudissements sur quelques bancs)*

Je regrette cette accusation avec la plus grande énergie et je regrette infiniment que M. Corona ait pu dire qu'il parlait au nom du groupe socialiste en affirmant une chose pareille, c'est inadmissible !

Nous savons que M. Kriedemann s'efforce de propager cette idée dans les milieux politiques de la République fédérale. Le service de presse du SPD à Bonn, a publié un article très mordant dans lequel M. Kriedemann expose ses raisons, d'avoir ces soupçons. J'admire vraiment les dons de persuasion de ce vice-président du groupe socialiste, qui a réussi à s'assurer le concours de l'ensemble de son groupe et à faire officiellement devant cette assemblée ce qu'il avait présumé sur le plan intérieur de la République fédérale. J'éprouve une grande admiration pour de tels dons de persuasion.

En revanche, je ne puis admirer les collègues qui s'expriment de cette manière sur une telle question. Je voudrais dire clairement, à titre personnel, et aussi en tant que parlementaire allemand visé par ces allégations, qu'à l'avenir, Monsieur Kriedemann, je considérerai comme une hypocrisie les paroles que vous prononcerez au sein de ce Parlement pour défendre la Commission lorsqu'il vous semblera qu'il est porté atteinte à ses droits et à son prestige. Je considérerai cela comme une hypocrisie parce que dans cette prise de position de vous-même et de votre groupe, je ne vois qu'une sorte de plaidoirie d'avocat désigné d'office, qui s'efforce de reconnaître à l'accusé des circonstances atténuantes.

*(Applaudissements sur quelques bancs)*

Tel est pour moi le sens de l'intervention du groupe socialiste. Dans ces conditions j'ai plus de respect pour les membres de la Commission dont les opinions sont celles de votre groupe, et dont les déclarations très dures sont venues à la connaissance du public.

Un dernier mot. Il est regrettable que le groupe libéral ne soit pas intervenu dans ce débat. Ce silence est aussi un acte politique. Nous pouvons en déduire que ce groupe n'est pas en mesure de porter secours à un ami politique.

Nous notons également que pas une seule voix ne s'est élevée au sein du groupe de l'Union démocratique européenne ; nous le déplorons également.

*(Applaudissements sur plusieurs bancs)*

M. le Président. — La parole est à M. Kriedemann.

M. Kriedemann. — (A) Monsieur le Président, il y a des discussions dans lesquelles il vaudrait mieux ne pas s'engager, et je crois que nous sommes en pré-

sence d'une telle discussion. Je n'ai pas l'intention de répondre à M. Müller comme sa réaction pourrait peut-être le justifier. Je ne suis pas absolument indifférent à ce qu'il pense de moi, mais s'il affirme qu'à l'avenir il considérera toutes mes interventions comme une hypocrisie, je lui rends peut-être un service en lui répondant que je ne prends pas cela très au sérieux.

J'avais demandé à M. Corona de dissiper un malentendu. A mon avis la traduction que j'ai entendue était parfaitement claire. Manifestement, vous aviez mal compris tout à l'heure, Monsieur Müller. M. Corona a dit clairement qu'il ne s'agissait précisément pas d'une affaire allemande, mais que nous étions tous d'accord pour y voir une affaire qui nous concerne en tant qu'Européens. C'est cela qu'il a dit et pas autre chose.

Je serais à présent tenté de dire que je suis très heureux d'avoir dit en temps opportun, à l'intention de mon pays, certaines choses que vous avez trouvées dans l'article auquel vous avez fait allusion ; mais cette satisfaction, c'est d'abord à vous que je la dois, Monsieur Müller.

M. le Président. — La parole est à M. Fellermaier.

M. Fellermaier. — (A) Monsieur le Président, M. Müller a lancé une attaque violente à propos d'une déclaration faite en termes mesurés par le vice-président de mon groupe, M. Corona.

M. Corona a parlé au nom du groupe socialiste, avec l'approbation des sociaux-démocrates allemands.

En outre, Monsieur Müller, j'estime qu'il est contraire à la bonne tenue des débats de cette assemblée que vous releviez, à la manière d'un maître d'école, que deux autres groupes n'ont pas pris part à un débat politique, qui n'a pas été demandé par la majorité des groupes, mais dont l'initiative a été prise par une minorité dans cette assemblée.

Je tiens en tout cas à préciser, Messieurs, que cette attitude des démocrates-chrétiens est la cause de l'âpreté de cette discussion et qu'ils en portent toute la responsabilité.

M. le Président. — La parole est à M. Vredeling.

M. Vredeling. — (N) Monsieur le Président, nous risquons de voir se produire ce que nous voulions justement éviter, c'est-à-dire une discussion entre nos collègues allemands. C'est exactement ce que nous voulions éviter ! M. Corona vient d'exprimer ce que nous pensons tous ; du point de vue politique, et il l'a fait très brièvement. Et de cette toute petite allusion, M. Müller fait une affaire importante. Je dois vous dire en toute franchise que je ne puis le suivre dans cette voie. Je suis entièrement satisfait

**Vredeling**

de la déclaration de M. Corona et je me rallie sans réserve à celle de M. Bos.

M. le Président. — La parole est à M. Riedel.

M. Riedel. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je suis très heureux que M. Vredeling ait pris la parole avant moi, parce qu'il s'est efforcé, de sa propre initiative, de mettre fin à cette discussion, je lui en suis reconnaissant. S'il faut considérer les déclarations de M. Fellermaier comme une prise de position formelle du groupe socialiste, je dirai, Monsieur Fellermaier, que sans songer un seul instant au fait qu'une déclaration a peut-être été un peu trop accentuée par suite de difficultés de traduction, vous avez répété que le porte-parole de votre groupe avait exprimé votre opinion en termes mesurés, pour reprendre votre expression, et que cela ne devrait pas être au terme d'un tel débat.

J'espère que votre groupe restera à l'avenir animé du même esprit que celui dont M. Vredeling a fait preuve en cette affaire.

M. le Président. — La parole est à M. Kollwelter.

M. Kollwelter. — (A) A mon avis, ce débat s'était déroulé d'une manière très digne. Il aurait en tout cas été préférable pour ce Parlement de ne pas avoir à se prononcer sur les déclarations de M. Wieland Europa.

Il a été dit tout à l'heure que chacun a le droit de défendre ses opinions. Si l'on voulait me déléguer auprès d'une assemblée que je considérerais comme une farce, personne ne pourrait me contraindre à y prendre la parole.

(Applaudissements)

J'ai déjà eu maintes fois l'occasion d'apprécier l'attitude de M. Vredeling et il est encore monté dans mon estime, car il a eu le courage de faire siennes les déclarations de M. Bos. Il ne s'agit nullement ici d'une affaire intérieure allemande. Que ceux qui voudraient le faire croire en portent la responsabilité !

Pour ma part, je pourrais me déclarer d'accord avec M. Corona s'il n'y avait eu ce lapsus, dû peut-être à une difficulté de traduction. Je serais heureux, Monsieur Corona, d'avoir la certitude que c'est à la suite d'une erreur de traduction que l'on a eu l'impression qu'il était reproché au groupe démocrate-chrétien de déplacer le problème sur le plan de la politique intérieure.

En terminant, je voudrais encore dire que je laisse à M. Dahrendorf le soin de décider s'il continuera à travailler au sein d'une Commission dont il estime qu'elle n'a somme toute pas grand-chose à dire.

J'estime que M. le président Malfatti a parlé au nom de tous les membres et que M. Dahrendorf est finale-

ment arrivé à une meilleure vision des choses. Il n'est jamais trop tard pour cela !

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Oele.

M. Oele. — (N) Monsieur le Président, la déclaration personnelle de M. Dahrendorf, ne dit rien de la collégialité et de la coopération indispensables au sein de la Commission. C'est un point qui, évidemment, concerne tout d'abord la Commission elle-même, mais cela intéresse aussi le Parlement européen, en ce sens que seule une Commission où la bonne cohésion et la bonne collaboration sont assurées, peut contribuer avec les autres institutions communautaires à des progrès réels de la Communauté. Je serais donc heureux que la Commission aille au-delà de ce qui est dit dans la déclaration de M. Dahrendorf, et qu'elle nous dise si l'on peut espérer en ce qui concerne le rôle de M. Dahrendorf, le rétablissement de la collégialité au sein de la Commission. C'est un élément qui est totalement absent des articles et de la déclaration de M. Dahrendorf.

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?

La parole est à M. Corona pour un fait personnel, conformément à l'article 31, paragraphe 2, du règlement.

M. Corona. — (I) Monsieur le Président, mes chers collègues, je regrette qu'il y ait eu une équivoque sur ce que j'ai eu l'honneur de déclarer devant cette Assemblée au nom du groupe socialiste.

Je n'ai pas l'habitude d'écrire mes discours, mais je me rappelle parfaitement le sens des paroles que j'ai prononcées.

J'ai déclaré — et le compte rendu sténographique en fera foi — qu'il fallait dépouiller la question de ce qui lui est étranger, à savoir, d'une part, l'élément national, et, d'autre part, l'élément personnel. Pour ce qui est de l'élément national, ce n'est pas la première fois, mes chers collègues que je déclare que ce Parlement n'est pas, et ne saurait être, — et je crois exprimer votre opinion à tous — une cour d'appel des autres parlements. J'ai eu également l'occasion de le dire à Strasbourg, lors du débat sur la « Ostpolitik », en présence de M. le ministre Scheel, avec l'approbation du ministre lui-même, et me semble-t-il, du groupe démocrate-chrétien. Je n'ai rien voulu insinuer, ni pour défendre ni pour attaquer le gouvernement allemand. Ce que j'ai dit, c'est que nous devons considérer la question uniquement en relation avec les actes de la Commission.

Je suis persuadé que c'est ainsi que mes collègues italiens du groupe démocrate-chrétien ont compris mes paroles. Je puis évidemment être responsable,

**Corona**

moi aussi, je ne dirai pas des *lapsus*, mais du *surmenage* que nous infligeons tous aux interprètes. Je souhaite qu'il n'y ait eu là qu'une erreur de traduction ; je tiens en tout cas à confirmer que c'est là mon point de vue, et que c'est aussi, vous l'avez entendu, celui du groupe socialiste.

**M. le Président.** — Conformément à l'article 31, paragraphe 2, du règlement, la parole est à M. Müller, pour une remarque personnelle.

**M. Müller.** — (A) Monsieur le Président, après cette déclaration de M. Corona, il semble qu'il y ait eu effectivement un malentendu. M. Corona ayant ainsi écarté toute possibilité d'erreur d'interprétation, je ne vois aucune raison de ne pas dire que je regrette d'avoir ainsi réagi à l'égard de M. Corona à la suite de ce malentendu. Je retire évidemment les reproches que j'ai exprimés, maintenant que nous connaissons exactement le sens des propos tenus par M. Corona.

**M. le Président.** — En conclusion du débat je ne suis saisi d'aucune proposition de résolution.

Personne ne demande plus la parole ? ...

Le débat est clos.

#### 6. Règlement portant modification du statut des fonctionnaires

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Rossi, fait au nom de la commission des finances et des budgets, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement portant modification du statut des fonctionnaires des Communautés européennes et du régime applicable aux autres agents de ces Communautés (doc. 115/71).

La parole est à M. Spénale.

**M. Spénale, président de la commission des finances et des budgets.** — Monsieur le Président, au nom de la commission des finances et des budgets, je voudrais demander le renvoi de ce dossier devant la commission. Il est en effet apparu, lors de contacts que nous avons eus avec le personnel que certaines positions qui ont été adoptées en commission mériteraient d'être revues. Je fais cette proposition en accord avec le rapporteur, M. Rossi.

**M. le Président.** — Je suis donc saisi d'une demande de renvoi en commission présentée par M. Spénale. Conformément à l'article 26, paragraphe 2, du règlement, le renvoi est de droit lorsqu'il est demandé par la commission compétente au fond.

La parole est à M. Coppé.

**M. Coppé, membre de la Commission des Communautés européennes.** — Monsieur le Président, il n'est pas dans mon intention d'essayer de contrevenir en quoi que ce soit au règlement, mais j'insisterai auprès de M. Spénale pour qu'il accorde une certaine priorité à ce dossier au sein de sa commission, de façon que nous puissions le reprendre rapidement en séance plénière.

**M. le Président.** — A la demande du président de la commission compétente au fond ce point est retiré de l'ordre du jour et le rapport est renvoyé en commission.

#### 7. Règlement fixant l'aide pour les graines de coton

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Lefèbre, fait au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement fixant l'aide pour les graines de coton pour la campagne de commercialisation 1971-1972 (doc. 118/71).

La parole est à M. Lefèbre qui l'a demandée pour présenter son rapport.

**M. Lefèbre, rapporteur.** — Monsieur le Président, je puis être extrêmement bref.

Cette proposition, qui a été examinée au fond par la commission de l'agriculture, doit être envisagée sous l'angle d'un effort que l'on fait, du point de vue économique et surtout du point de vue social, pour pouvoir maintenir la culture du coton dans les régions particulièrement déshéritées de l'Italie. La commission de l'agriculture a accepté la proposition actuelle de la Commission à l'unanimité moins une voix. Elle a seulement fait remarquer qu'elle souhaite que la Commission exécutive lui soumette annuellement un rapport sur les résultats que donne cette mesure. C'est une disposition particulière en ce sens qu'elle constitue un encouragement direct à une production. Le chiffre d'aide tel qu'il est proposé pour la culture des semences de coton correspond à celui qui avait été donné antérieurement par le gouvernement italien pour la conservation des figues.

Monsieur le Président, je n'ai pas d'autre observation à formuler et je souhaite que notre Parlement accepte la proposition de la Commission.

**M. le Président.** — La parole est à M. Richarts.

**M. Richarts.** — (A) Bien que la commission de l'agriculture ait adopté la proposition de la Commission à l'unanimité moins une voix, je ne puis dissimuler que la commission l'a fait sans enthousiasme, car elle voit dans cette proposition non pas une

**Richarts**

mesure de politique agricole, mais une mesure de politique sociale. Les quelque milliers d'hectares de coton cultivés à l'intérieur de la Communauté dans une région telle que la Sicile, sont absolument insignifiants pour l'approvisionnement de la Communauté en cette matière première. Quiconque connaît l'évolution des superficies cultivées dans cette région sait qu'elles diminuent constamment et qu'elles disparaîtront probablement toutes un jour si des améliorations sensibles sont apportées à l'infrastructure de cette région et si de nouveaux emplois y sont créés en dehors de l'agriculture. Ce sont des considérations d'ordre social, plus que de politique agricole, qui ont incité la grande majorité des membres de cette commission à adopter la proposition de l'exécutif.

**M. le Président.** — Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition de résolution.

La proposition de résolution est adoptée (\*).

#### 8. Nomination d'un vice-président

**M. le Président.** — J'ai reçu du groupe démocrate-chrétien la candidature de M. Schuijt pour occuper le siège de vice-président devenu vacant à la suite de la démission de M. Westerterp du Parlement européen.

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, je propose au Parlement de ratifier cette candidature.

Il n'y a pas d'opposition ? ...

(\*) JO n° C 100 du 12 octobre 1971, p. 12.

Je proclame donc M. Schuijt vice-président du Parlement européen.

Je félicite M. Schuijt pour son élection.

*(Vifs applaudissements)*

#### 9. Calendrier des prochaines séances

**M. le Président.** — Le bureau élargi propose au Parlement de tenir ses prochaines séances dans la semaine du 18 au 23 octobre 1971 à Strasbourg.

Il n'y a pas d'opposition ? ...

Il en est ainsi décidé.

#### 10. Adoption du procès-verbal

**M. le Président.** — Conformément à l'article 17, paragraphe 2, du règlement, je dois soumettre à l'approbation du Parlement le procès-verbal de la présente séance qui a été rédigé au fur et à mesure du déroulement des débats.

Il n'y a pas d'observation ? ...

Le procès-verbal est adopté.

#### 11. Interruption de la session

**M. le Président.** — Je déclare interrompue la session du Parlement européen.

La séance est levée.

*(La séance est levée à 10 h 15)*